



Réformes économiques

Objectif croissance

2012

Figure



Réformes économiques 2012

OBJECTIF CROISSANCE



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Réformes économiques 2012 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/growth-2012-fr>

ISBN 978-92-64-16845-9 (imprimé)
ISBN 978-92-64-16846-6 (PDF)

Collection : Réformes économiques
ISSN 1813-2731 (imprimé)
ISSN 1813-274X (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2012

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Objectif croissance a été lancé en 2005, inaugurant une nouvelle forme de surveillance structurelle qui vient compléter les études par pays et par secteur réalisées de longue date à l'OCDE. Conformément à la Convention fondatrice de l'OCDE de 1960, le but est d'aider à promouvoir une croissance économique durable et vigoureuse et à améliorer le bien-être des citoyens des pays membres.

Cette surveillance est fondée sur des analyses systématiques approfondies des politiques structurelles et de leurs résultats dans les différents pays, à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de politiques comparables internationalement et mis à jour régulièrement, dont les liens avec la performance économique sont clairement avérés. Grâce à ces indicateurs, ainsi qu'à l'expertise des comités et des agents de l'OCDE, des priorités et des recommandations d'action sont formulées pour chaque membre et, à compter de l'édition de 2011, pour six grandes économies non membres avec lesquelles l'OCDE travaille en étroite coopération (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Russie). D'une édition à l'autre, Objectif croissance assure le suivi de ces recommandations et les priorités évoluent, notamment suite aux mesures prises par les gouvernements dans les domaines jugés prioritaires.

Le point de départ de cet exercice est que savoir tirer les leçons des succès et des échecs des uns et des autres est un puissant moteur de progrès. S'il faut tenir compte de choix de société qui peuvent légitimement différer entre membres de l'OCDE, la singularité des situations nationales ne doit pas servir à justifier des politiques inefficaces.

L'appréciation de la performance est centrée sur le PIB par habitant, la productivité et l'emploi. Comme indiqué dans le passé et à nouveau dans cette édition, ceci conduit à laisser de côté certaines dimensions importantes du bien-être. C'est pour cette raison qu'Objectif croissance inclut régulièrement des chapitres thématiques consacrés à ces autres dimensions, et explore de plus en plus les effets secondaires des priorités procroissance sur d'autres objectifs de politique publique.

Objectif croissance est le fruit d'un effort conjoint entre divers départements de l'OCDE.

Éditorial

Face à la crise, les réformes structurelles peuvent faire la différence

L'incertitude qui pèse sur les perspectives économiques mondiales pour l'année à venir et au-delà est exceptionnellement forte. Cela tient dans une large mesure au flou persistant qui entoure le cours que prendront les politiques économiques dans les grandes économies de l'OCDE. Le scénario du pire pourra être écarté à condition que la politique monétaire conserve une orientation très expansionniste, que les problèmes liés aux dettes souveraines et au secteur bancaire puissent être circonscrits dans la zone euro, et qu'un resserrement budgétaire excessif soit évité lorsqu'il est possible d'adopter une approche progressive en la matière, notamment aux États-Unis. Néanmoins, même dans ces conditions, le chômage demeurerait élevé tout au long de l'année 2013, il n'y aurait aucune perspective de rattraper le terrain perdu pendant la crise en termes de production, et les finances publiques resteraient sur une trajectoire non viable dans la plupart des pays de l'OCDE. Même dans le cadre d'un scénario plus optimiste, fondé sur un règlement décisif de la crise dans la zone euro, la nécessité de résorber la divergence de compétitivité-coûts entre ses États membres pourrait nourrir des vents contraires sur les plans économique et politique. Cela dit, si rien n'était fait pour remédier à cette divergence, les déséquilibres fondamentaux à l'origine de la crise actuelle perdureraient. De manière plus générale, la croissance doit être renforcée dans les économies les plus avancées et devenir plus viable sur la plupart des marchés émergents.

Les priorités de réformes structurelles que nous avons cernées dans Objectif croissance sont essentielles pour remédier à ces problèmes dans les pays membres et non membres de l'OCDE. Dans le cadre de travaux distincts que nous avons réalisés dans le contexte du processus d'évaluation mutuelle du Groupe des Vingt (G20), nous avons estimé qu'un vaste et ambitieux programme de réformes pourrait rehausser la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) d'un point de pourcentage en moyenne dans l'ensemble de la zone OCDE au cours des dix prochaines années. Dans les « BRIICS » (Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), la libéralisation des marchés de produits pourrait également déboucher sur des gains considérables, tant en termes de croissance que de rééquilibrage de l'économie mondiale. Des réformes axées sur le renforcement de la productivité, notamment une réduction des obstacles à l'entrée sur les marchés de produits, peuvent contribuer dans une certaine mesure à restaurer la compétitivité externe des pays européens touchés par la crise des dettes souveraines, pourvu qu'elles s'accompagnent de réformes du marché du travail garantissant une modération salariale. De manière plus générale, des réformes structurelles renforçant la croissance devraient constituer une composante essentielle des interventions publiques nécessaires pour remettre la zone euro sur une trajectoire viable.

Certaines de nos recommandations présentées dans Objectif croissance permettraient également d'atténuer le risque que la montée du chômage ne prenne un caractère structurel. Ainsi, en excluant les politiques actives du marché du travail des dépenses visées par les efforts actuels

d'assainissement budgétaire – voire en les renforçant lorsque c'est possible – les pouvoirs publics aideraient les demandeurs d'emploi à trouver du travail plus rapidement, et contribueraient à préserver les liens avec le marché de l'emploi de ceux qui sont guettés par le découragement. Par ailleurs, dans les économies confrontées à de nouveaux revers économiques, il importera de tirer les enseignements de la crise quant aux mesures efficaces pour amortir l'impact des chocs économiques négatifs sur le marché du travail, telles que le recours aux dispositifs de chômage partiel et, plus généralement, à des politiques modulables en fonction de la conjoncture.

La bonne nouvelle, c'est que les gouvernements avancent aujourd'hui sur le front structurel plus résolument qu'ils ne le faisaient précédemment ou au début de la crise. L'édition de cette année d'Objectif croissance offre un panorama précis et sans équivalent des mesures prises par chaque pays depuis le déclenchement de la crise en 2007. Cet exercice d'inventaire montre que le rythme des réformes structurelles s'est clairement accéléré au cours des deux dernières années. Ce qui est encore plus encourageant, c'est que cette accélération a en outre eu lieu là où elle était la plus nécessaire, notamment dans certains des pays de la zone euro les plus durement touchés.

Une crainte légitime fréquemment exprimée est que la mise en œuvre de réformes structurelles ne puisse aggraver la récession dans un premier temps. À vrai dire, les apports de la théorie économique sont des plus limités et les données empiriques quasiment inexistantes en ce qui concerne les effets à court terme des réformes. Nos nouveaux travaux de recherche, présentés dans un chapitre spécial, comblent en partie cette lacune et livrent un message optimiste: les craintes de voir les réformes peser sur l'activité économique à court terme sont exagérées. De fait, dans le large éventail de réformes que nous avons examinées, il s'avère qu'aucune n'a eu systématiquement des effets négatifs à court terme par le passé, tandis que nombre d'entre elles ont rapidement stimulé la production et l'emploi. Cela dit, nos analyses laissent à penser que certaines réformes du marché du travail peuvent effectivement avoir des effets préjudiciables temporaires, si elles sont mises en œuvre en période de conjoncture défavorable. Dans la mesure du possible, la mise en œuvre de ces réformes devrait être différée jusqu'à ce que la situation du marché du travail se soit nettement améliorée, et être précédée par des réformes des marchés de produits et de capitaux. Une autre conclusion importante de nos travaux est qu'un programme global de réformes est nécessaire pour atténuer les effets négatifs à court terme de certaines réformes, tout en contribuant à relancer l'activité économique, notamment grâce aux investissements induits par le renforcement de la concurrence sur les marchés de produits. En tout état de cause, une communication efficace et la recherche d'un consensus sont essentiels pour nourrir la confiance dont les ménages ont besoin pour tirer parti des gains de revenus découlant des réformes.

Une autre inquiétude légitime est que les réformes ne puissent nuire aux plus défavorisés. Les inégalités de revenus étaient déjà en hausse dans la plupart des pays de l'OCDE avant la crise, et elles se sont sans doute encore accentuées par la suite. Elles constituent également un problème majeur dans les BRIICS. Deux chapitres spéciaux de cette publication offrent des enseignements encourageants quant à l'impact des réformes sur les inégalités, tant sur le long terme qu'à la suite de chocs macroéconomiques comme les crises financières. Nous parvenons à la conclusion que plusieurs réformes – notamment celles consistant à renforcer la qualité et l'équité de l'enseignement secondaire, à libéraliser les marchés de produits, et à uniformiser davantage la législation sur la protection de l'emploi entre les différentes catégories de travailleurs – semblent avoir des effets positifs en termes de croissance et redistribution. Certaines réformes fiscales peuvent également être bénéfiques sur ces deux plans. Il semblerait particulièrement judicieux de commencer par une réduction drastique des dépenses fiscales dans les circonstances actuelles, notamment dans la mesure où cela contribuerait à l'assainissement des finances publiques. Cela dit, il va de soi que les réformes favorisant la croissance ne permettent pas toutes de faire ainsi d'une pierre deux coups,

voire trois. Il demeure notamment difficile de concevoir des systèmes de prélèvements et de transferts qui soient à la fois propices au renforcement de la croissance et à la réduction des inégalités. L'expérience de certains pays nordiques montre néanmoins que la chose est possible. Et, une fois encore, des programmes de réformes de grande envergure intégrant des mesures doublement fructueuses pourraient permettre d'atteindre les deux objectifs.

Comme indiqué au départ, l'économie mondiale pourrait prendre des trajectoires différentes au cours des mois à venir en fonction de la détermination et de l'efficacité avec laquelle interviennent les pouvoirs publics. Cela passe certes par des initiatives adaptées, voire audacieuses, en termes de politique macroéconomique, mais des réformes structurelles sont également nécessaires tant pour accélérer la sortie du creux de la crise, en particulier dans certaines régions, que pour rendre la croissance à long terme plus forte, plus durable et, peut-être, mieux partagée.



Pier Carlo Padoan
Secrétaire général adjoint et
Économiste en chef, OCDE

Table des matières

Résumé	11
---------------------	----

Partie I

Examen des réformes structurelles dans les pays de l'OCDE et les BRIICS

Chapitre 1. Les réformes structurelles en temps de crise	17
Résumé et conclusions	18
Résultats de croissance et priorités d'action dans les pays de l'OCDE et les BRIICS	21
Le rôle de la crise dans la détermination des profils de réforme	25
La crise et les réformes structurelles : un examen détaillé des progrès réalisés depuis 2007	31
Notes	50
Bibliographie	51
Annexe 1.A1. Les modalités du choix des priorités de politique pour Objectif croissance	53
Chapitre 2. Notes par pays	55
Chapitre 3. Indicateurs de politique structurelle	139

Partie II

Études thématiques

Chapitre 4. Les réformes structurelles peuvent-elles accélérer la reprise ? Leçons de 30 ans de réformes dans l'OCDE	169
Résumé et conclusions	170
Les principaux facteurs des effets à court terme des réformes	171
Les effets à court terme des réformes structurelles : nouvelles constatations tirées de 30 ans d'expérience dans les pays de l'OCDE	176
Notes	182
Bibliographie	183
Chapitre 5. Peut-on à la fois réduire les inégalités de revenus et stimuler la croissance ?	185
Résumé et conclusions	186
Comprendre les inégalités	188
Quelles sont les causes des inégalités ?	195

Arbitrages et complémentarités entre les objectifs de croissance et d'égalité des revenus	199
Notes	205
Bibliographie	206
Chapitre 6. Face aux chocs : comment répartir les risques macroéconomiques de manière plus équitable	209
Résumé et conclusions	210
Introduction : les conséquences sociales de la récente crise financière	212
Mécanismes de partage des risques macroéconomiques	212
Comment les mécanismes publics de partage des risques fonctionnent-ils en pratique ? Nouveaux éléments de réponse provenant des pays de l'OCDE et des BRIICS	215
Synthèse : quatre grands modèles nationaux de partage des risques de revenu	222
Notes	224
Bibliographie	226

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.
Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre
navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.
Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet,
il vous suffit de cliquer sur le lien.
Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Codes ISO

Dans cet ouvrage, il est fait référence aux codes ISO des pays et de leur monnaie. Ces codes sont attribués par l'Organisation internationale de standardisation (ISO).

Code	Pays	Devise
AUS	Australie	AUD
AUT	Autriche	EUR
BEL	Belgique	EUR
BRA	Brésil	BRL
CAN	Canada	CAD
CHE	Suisse	CHF
CHL	Chili	CLP
CHN	Chine	CNY
CZE	République tchèque	CZK
DEU	Allemagne	EUR
DNK	Danemark	DKK
ESP	Espagne	EUR
EST	Estonie	EUR
FIN	Finlande	EUR
FRA	France	EUR
GBR	Royaume-Uni	GBP
GRC	Grèce	EUR
HUN	Hongrie	HUF
IDN	Indonésie	IDR
IND	Inde	INR
IRL	Irlande	EUR
ISL	Islande	ISK
ISR	Israël	ILS
ITA	Italie	EUR
JPN	Japon	JPY
KOR	République de Corée	KRW
LUX	Luxembourg	EUR
MEX	Mexique	MXN
NLD	Pays-Bas	EUR
NOR	Norvège	NOK
NZL	Nouvelle-Zélande	NZD
POL	Pologne	PLN
PRT	Portugal	EUR
RUS	Fédération de Russie	RUB
SVK	République slovaque	SKK
SVN	Slovénie	EUR
SWE	Suède	SEK
TUR	Turquie	TRY
USA	États-Unis	USD
ZAF	Afrique du Sud	ZAR

Résumé

Au travers des analyses réalisées pour *Objectif croissance* depuis 2005, l'OCDE identifie des priorités de réformes structurelles destinées à augmenter les revenus réels de chacun de ses pays membres et, depuis l'édition 2011, des « BRIICS » (Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), des pays non membres essentiels avec lesquels l'OCDE travaille en étroite coopération. Ce processus offre aux États un instrument de réflexion sur les politiques susceptibles d'affecter les niveaux de vie de leurs résidents à long terme. Les analyses réalisées pour *Objectif croissance* ont été utilisées dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle du Groupe des Vingt (G20) depuis le sommet organisé à Pittsburgh en 2008.

Cette nouvelle édition d'*Objectif croissance* évalue les progrès accomplis par les différents pays en matière de réformes structurelles depuis le début de la crise, sur l'ensemble de la période 2007-11. La crise nous a confrontés à de nouveaux défis et permis de tirer de nouveaux enseignements en termes d'action publique, mais elle a également souligné la nécessité de nombre des priorités mises en avant dans *Objectif croissance*. Les principales caractéristiques des réformes mises en évidence au fil des ans depuis le début de la crise, qui sont résumées dans un chapitre de synthèse (chapitre 1) et décrites de manière plus précise dans les notes par pays (chapitre 2), sont les suivantes :

- Le rythme des réformes, mesuré par la réactivité des pays aux priorités de réformes identifiées dans les précédentes éditions d'*Objectif croissance*, a été globalement plus soutenu après qu'avant la crise.
- Le rythme et la nature des réformes ont toutefois varié sensiblement pendant les différentes phases de la crise. La récession de 2008 a d'abord ralenti les réformes structurelles dans les pays de l'OCDE, les principales préoccupations étant le besoin urgent de stabiliser la demande globale et d'apporter des garanties de revenu aux chômeurs. À mesure que le besoin d'assainissement budgétaire à moyen terme s'est fait plus pressant, des réformes ont été mises en œuvre dans des domaines où elles pouvaient contribuer au processus d'ajustement budgétaire, tels que les régimes de retraite, les systèmes de protection sociale et le secteur public.
- La crise et la reprise atone qui l'a suivie ont joué un rôle de catalyseur pour les réformes structurelles, en particulier dans les pays de l'OCDE où ces réformes étaient les plus indispensables. Les pays de l'OCDE à faible revenu, où le besoin de réformes est généralement plus fort, et les pays où le chômage a le plus augmenté pendant la crise ont davantage traduit dans les faits les priorités d'action qui les concernaient dans *Objectif croissance*.
- La nécessité d'assainir les finances publiques et les pressions financières découlant du gonflement spectaculaire de la dette souveraine ont donné un nouvel élan aux réformes depuis 2009, en contraste avec les épisodes passés durant lesquels un resserrement

budgétaire tendait plutôt à freiner les réformes. La dernière phase de la crise, en particulier, a été marquée par une accélération des réformes politiquement sensibles visant à renforcer la croissance potentielle, à améliorer la compétitivité-prix et à restaurer la viabilité des finances publiques dans les pays affectés par la crise de la dette européenne.

- L'impact de la crise a été à la fois plus faible et plus bref dans les BRIICS, mais il a aussi mis en lumière la nécessité d'adopter des mesures en vue d'obtenir une croissance plus solidaire. Toutes les économies émergentes couvertes ici ont mis en œuvre des politiques destinées à améliorer leurs systèmes d'enseignement en termes de qualité et d'intégration sociale, mais les interventions publiques ont été plus limitées concernant d'autres priorités importantes, telles que la réduction des obstacles à l'investissement direct étranger et le renforcement de l'état de droit.
- Compte tenu de ce qui a été fait ces dernières années, la priorité devrait être accordée aux mesures qui sont susceptibles de renforcer l'emploi dans un contexte d'assainissement budgétaire :
 - ❖ Des politiques actives du marché du travail efficaces, destinées à assurer la reconversion des travailleurs dont le poste a été supprimé et à favoriser le retour à l'emploi, peuvent réduire la persistance du chômage. Il serait judicieux d'exclure ces politiques des domaines visés par les efforts d'assainissement budgétaire, et de les compléter par des réformes des systèmes d'allocations chômage une fois que le redressement de la demande sera fermement engagé sur le marché du travail. Les augmentations liées à la crise du niveau des prestations et/ou de leur durée de versement pourraient notamment être progressivement supprimées, tandis que certaines des récentes mesures d'extension de la couverture des allocations chômage pourraient être pérennisées.
 - ❖ Des réformes fiscales favorisant la croissance pourraient contribuer à enrichir le contenu en emplois d'une reprise, tout en facilitant l'assainissement des finances publiques, pour autant qu'elles soient mises en œuvre de façon à accroître les rentrées d'impôts. Cela passe notamment par la suppression des niches fiscales et un déplacement de la base d'imposition vers les prélèvements les moins préjudiciables à l'emploi et à la croissance, tels que les taxes sur biens immobiliers, les impôts sur la consommation et les taxes environnementales.
 - ❖ Les réformes des marchés de produits constituent une priorité pour de nombreux pays de l'OCDE, en particulier en Europe, et pourraient avoir des effets relativement rapides sur la croissance, notamment si elles sont mises en œuvre dans certains secteurs abrités tels que le commerce de détail et les services professionnels, où le potentiel de créations d'emplois à court terme est élevé.
 - ❖ Dans les économies confrontées à un nouveau fléchissement de l'économie, il sera important que les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face intègrent les enseignements de la crise quant aux mesures efficaces pour amortir l'impact d'un tassement de l'activité sur le marché du travail, telles que le recours aux dispositifs de chômage partiel.

Si la crise a mis en relief la nécessité des réformes structurelles et donné un coup de fouet à l'action publique, d'aucuns ont exprimé la crainte que certaines de ces réformes ne puissent avoir des effets négatifs à court terme, par exemple en affaiblissant encore la demande globale. Analysant 30 années d'expérience des réformes menées dans les pays de l'OCDE, le chapitre 4 apporte un éclairage sur les répercussions à court terme des réformes

structurelles. Il offre divers enseignements sur la façon d'élaborer aujourd'hui un programme de réformes qui contribuerait à accélérer la reprise :

- Les inquiétudes relatives à l'impact négatif à court terme que pourraient avoir les réformes structurelles paraissent exagérées. Certaines réformes structurelles semblent stimuler la croissance relativement rapidement, tandis que dans la quasi-totalité des cas, les réformes structurelles n'ont pas de coûts systématiques à court terme.
- Cela dit, il faut souvent du temps – généralement plusieurs années – pour que les avantages des réformes se matérialisent pleinement.
- Par ailleurs, la situation conjoncturelle influe sur les effets à court terme des réformes. On met en évidence qu'en période « défavorable », certaines réformes du marché du travail (celles des systèmes d'allocations chômage et de protection de l'emploi, en particulier) peuvent dégrader temporairement la situation économique. Dans la conjoncture actuelle, dans les pays où l'activité économique reste atone et à moins que les politiques en place n'y apparaissent clairement aberrantes, il peut être préférable de mettre en place ces réformes seulement une fois que le marché de l'emploi montre des signes évidents de redressement.
- Un ensemble judicieusement conçu de réformes du marché du travail et des marchés de produits constituerait la solution la plus avantageuse et atténuerait les coûts de transition de certaines réformes – ainsi, une libéralisation des marchés de produits menée parallèlement à des réformes de la protection de l'emploi ou des allocations chômage peut permettre d'atténuer les éventuelles diminutions de salaires réels associées à ces dernières.
- L'impact à court terme des réformes structurelles sera plus fort si une stratégie de communication efficace et un secteur bancaire solide et bien réglementé nourrissent la confiance des ménages et des entreprises, et les incitent à dépenser en anticipation des gains de revenu escomptés des réformes.

La prise de conscience du creusement des écarts de revenus dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des dernières décennies a fait ressortir les craintes que les réformes structurelles – et donc certaines des priorités d'*Objectif croissance* – ne puissent accentuer les inégalités de revenus. Ces inquiétudes ont pris un poids encore plus important dans le contexte de la crise, en particulier dans les pays où les réformes en cours sont essentiellement axées sur des objectifs d'assainissement budgétaire. Nous examinons dans le chapitre 5 les relations de complémentarité et les arbitrages entre réduction des inégalités et promotion de la croissance économique :

- De nombreuses réformes structurelles permettent de gagner sur les deux tableaux, dans la mesure où elles réduisent les inégalités de revenus tout en renforçant la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant sur le long terme. On peut citer à titre d'exemples les mesures prises pour faciliter l'accumulation de capital humain, notamment au niveau de l'enseignement secondaire, améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif, réduire le dualisme du marché du travail, promouvoir l'intégration des immigrants et renforcer le taux d'activité des femmes. Une réduction des niches fiscales accompagnée d'une baisse des taux marginaux d'imposition contribue aussi généralement à la réalisation de ces deux objectifs.
- À l'inverse, d'autres réformes peuvent impliquer un arbitrage entre les objectifs de croissance et de redistribution. Ainsi, un transfert de la charge fiscale du travail et des sociétés vers la consommation améliore les incitations à travailler, épargner et investir,

mais peut avoir un impact négatif en termes d'équité. Cela étant, des transferts en espèces ciblés sur les bas revenus peuvent atténuer ce problème d'arbitrage.

La distribution des revenus n'est pas seulement déterminée par des tendances de long terme telles que les évolutions des politiques publiques et des institutions, les changements technologiques ou la mondialisation. Elle est aussi affectée, parfois durablement, par les chocs macroéconomiques tels que la récente crise financière. Sur la base d'une analyse empirique portant sur une période de 30 ans et sur un ensemble de 40 pays incluant les membres de l'OCDE et les BRIICS, nous explorons dans le chapitre 6 les effets redistributifs des chocs macroéconomiques, tant en termes de revenus que d'emploi, et l'influence qu'exercent les politiques et les institutions sur ces effets. Nous mettons en évidence les gagnants et les perdants de ce processus, et apportons un éclairage sur l'articulation entre les objectifs de partage des risques et de croissance :

- Les revenus des pauvres et l'emploi des jeunes sont généralement les plus durement touchés en période de conjoncture défavorable, même s'ils enregistrent par ailleurs une croissance plus vigoureuse lorsque la conjoncture est favorable. En cas de crise financière, tant les ménages à hauts revenus que les pauvres ont été davantage mis à mal que les classes moyennes par le passé.
- Certaines réformes peuvent améliorer le partage des risques tout en étant bénéfiques à la croissance et à l'emploi, notamment en facilitant le redéploiement de la main-d'œuvre dans l'économie : libéraliser les marchés de produits, lever les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE), et abaisser les impôts sur le travail lorsqu'ils sont élevés.
- De nombreux programmes de protection sociale semblent avoir atténué les pertes d'emplois ou de revenu subies par les groupes vulnérables lors des chocs passés, mais dans la mesure où ces dispositifs peuvent avoir un coût en termes d'emplois et de revenu, un soin tout particulier doit être apporté à leur conception. Cela vaut en particulier pour les systèmes d'allocations chômage généreux, les salaires minimums élevés et les règles strictes de protection de l'emploi.
- Les pays peuvent être répartis en quatre groupes, suivant la mesure dans laquelle leur cadre d'action offre une protection sociale effective et facilite le redéploiement de la main-d'œuvre. Dans la plupart des pays d'Europe continentale, le partage des risques de revenu repose essentiellement sur les institutions de protection sociale, alors que dans les pays anglophones et asiatiques de l'OCDE, il est principalement fondé sur des institutions favorisant la réaffectation des ressources. Les pays nordiques tendent à conjuguer ces deux types d'institutions, tandis que dans les pays émergents, aucune de ces deux catégories n'est développée. Pour être efficace à la fois sur le plan du partage des risques et de la croissance, le cadre d'action publique doit combiner des institutions favorisant la réaffectation des ressources – qui sont toujours bénéfiques sur les deux plans – et un système de protection sociale judicieusement conçu – c'est-à-dire qui permette d'atteindre un objectif d'assurance donné au moindre coût.

PARTIE I

Examen des réformes structurelles dans les pays de l'OCDE et les BRIICS

PARTIE I

Chapitre 1

Les réformes structurelles en temps de crise

Si la crise confronte la politique économique à de nouveaux écueils, elle a aussi rendu plus apparente la nécessité de procéder à des réformes structurelles. Ce premier chapitre d'Objectif croissance évalue les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des réformes structurelles depuis le début de la crise et couvre toute la période 2007-11.

Le principal enseignement d'économie politique ressortant de l'analyse est que la crise et la récession qui a suivi ont servi de catalyseur à la réalisation de réformes structurelles, surtout dans les pays de l'OCDE où ces réformes étaient les plus nécessaires. La profondeur de la crise sur le marché du travail, en particulier, a favorisé des réformes structurelles destinées à accroître l'utilisation de la main-d'œuvre. La nécessité d'assainir les finances publiques et les pressions financières découlant de l'explosion de la dette souveraine ont imprimé un nouvel élan aux réformes, avec une nette accélération des mesures politiquement sensibles destinées à doper la croissance potentielle, à restaurer la compétitivité des prix et à rétablir la viabilité budgétaire, notamment dans certains pays de la zone euro.

À terme, la priorité devrait être accordée à la promotion de l'emploi dans le cadre de l'effort continu d'assainissement des finances publiques. Pour l'heure, il paraît tout à fait justifié de laisser les politiques d'activation, visant à assurer le recyclage des travailleurs déplacés et à encourager le retour au travail, à l'abri des efforts d'assainissement budgétaire. En outre, dans les pays qui souffrent de nouveaux revers économiques, il importe de tirer parti des enseignements de la crise financière pour déterminer les politiques qui peuvent contribuer à amortir l'impact sur le marché du travail et la situation sociale de la faiblesse de l'activité, notamment en utilisant des dispositifs de chômage partiel. Les réformes du système d'imposition, surtout une réduction des dépenses fiscales, et le déplacement d'une partie de la charge fiscale pesant sur le travail, pourrait contribuer à la relance de l'emploi et faciliter l'assainissement des finances publiques. Les réformes des marchés des produits pourraient aussi doper la croissance à court terme, surtout si elles sont mises en œuvre dans les secteurs abrités où le potentiel de création rapide d'emplois est relativement élevé, comme le commerce de détail et les services professionnels.

Résumé et conclusions

Les rapports *Objectif croissance* sont publiés chaque année par l'OCDE depuis 2005. L'analyse qui y figure met en évidence cinq priorités de réforme structurelle pour doper le revenu réel dans chaque pays de l'OCDE, dans les pays de l'Union européenne dans son ensemble et, à compter de l'édition 2011, dans les BRIICS – Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Russie – pays non membres clés avec lesquels l'OCDE maintient d'étroites relations de travail. Ce processus doit permettre aux gouvernements de réfléchir sur les réformes de la politique « structurelle » propres à infléchir les niveaux de vie à long terme. Les réformes de la politique structurelle revêtent un rôle central dans la mission de l'OCDE et l'analyse d'*Objectif croissance* est utilisée dans le processus d'évaluation mutuelle du G20 depuis le Sommet de Pittsburgh de 2008.

Selon la méthodologie utilisée, les recommandations d'action sont identifiées sur la base de leur aptitude à améliorer les niveaux de vie matériels à long terme grâce à un accroissement de la productivité et de l'utilisation de la main-d'œuvre. La mesure de performance utilisée comme référence dans cette optique est le produit intérieur brut (PIB) par habitant, car, malgré ses divers inconvénients, elle est disponible instantanément et a une couverture assez large¹. Les priorités d'action concernent essentiellement les politiques des marchés du travail et des produits, l'éducation, la santé, l'innovation, les politiques du logement, l'efficacité du secteur public et les régimes fiscaux. Cinq priorités ont été identifiées pour la première fois en 2005 et réévaluées en 2007, 2009 et 2011, sur la base à la fois des progrès observés dans la réforme et des nouveaux éléments d'information. Les éditions intermédiaires d'*Objectif croissance* ont examiné les progrès réalisés concernant les priorités précédentes.

Le présent document propose une vue d'ensemble des progrès réalisés par les pays en matière de réforme structurelle depuis le début de la crise et couvre l'ensemble de la période 2007-11. Cette crise a généré de nouveaux défis structurels, notamment la relance de l'économie et l'assainissement des finances publiques de manière à favoriser une croissance durable à long terme. En outre, elle a aussi rendu plus apparente la nécessité de réformes structurelles, telles que celles identifiées dans *Objectif croissance* – par exemple, des réformes des pensions qui renforceraient l'utilisation de la main-d'œuvre tout en répondant aux préoccupations de viabilité budgétaire. La rétrospective sur cinq années permet d'identifier les modes de réforme privilégiés au cours des diverses phases de la crise, à partir desquels des enseignements d'économie politique peuvent être tirés. En tant qu'instrument de surveillance structurelle, cette analyse vise essentiellement à dresser un bilan des réformes menées dans les domaines précédemment identifiés comme prioritaires dans *Objectif croissance*. Dans le même temps, toutefois, la crise a donné lieu à des actions opportunes pour soutenir l'économie et en particulier le marché du travail², notamment dans des domaines structurels qui n'étaient pas précédemment couverts par *Objectif croissance*, et elle a donc permis de dégager des enseignements pertinents permettant de modifier et d'élargir l'exercice de surveillance. Dans ce contexte, le présent

chapitre couvre les principales politiques et interventions mises en œuvre sur le marché du travail pour faire face à la crise, y compris dans des pays où celles-ci n'étaient pas considérées comme des priorités par *Objectif croissance*.

Les principaux modes de réforme observés au cours des années écoulées depuis le début de la crise sont les suivants :

- La réactivité des pays aux recommandations de réforme formulées par l'OCDE dans *Objectif croissance* a été globalement plus grande après la crise qu'avant. Cependant, le rythme et la nature des réformes ont beaucoup varié au cours des différentes phases de celle-ci. La récession de 2008 a commencé par ralentir les réformes structurelles dans les pays de l'OCDE, en raison de la nécessité impérieuse de stabiliser la demande globale et d'assurer une garantie de ressources aux chômeurs. Lorsque l'urgence de l'assainissement des finances publiques à moyen terme s'est exacerbée, des réformes ont été mises en œuvre dans des domaines propres à contribuer au processus d'ajustement budgétaire, comme l'amélioration de l'utilisation de la main-d'œuvre (régimes de retraite et systèmes de protection sociale) et de la productivité du travail (réformes du secteur public et programmes de privatisation).
- La crise et la récession qui a suivi ont servi de catalyseur aux réformes structurelles, surtout dans les pays de l'OCDE où ces réformes étaient les plus nécessaires. Contrairement à ce qui s'était passé avant la crise, les pays de l'OCDE à faible revenu, où les réformes sont en général plus urgentes, ont agi davantage sur la base des priorités identifiées dans *Objectif croissance* que les pays à plus haut revenu. De même, on a observé une forte corrélation entre la profondeur de la crise du marché du travail et les réformes qui ont suivi, c'est-à-dire que les pays qui ont enregistré la plus forte aggravation du chômage durant la crise ont pris davantage de mesures répondant aux priorités d'*Objectif croissance* pour ce qui de l'accroissement de l'utilisation de la main-d'œuvre.
- La nécessité d'assainir les finances publiques et les pressions financières suscitées par l'explosion de la dette souveraine ont donné une nouvelle impulsion à la réforme ces derniers temps, ce qui contraste avec les données passées selon lesquelles c'est généralement un assouplissement budgétaire qui accompagne et facilite les réformes. De fait, il existe une étroite corrélation dans les pays concernés entre l'intensité des efforts d'assainissement budgétaire en cours et la réactivité aux priorités d'*Objectif croissance* pour la période 2010-11, ce qui tient essentiellement aux mesures prises par les pays touchés par la crise de la dette européenne. De fait, la dernière phase de la crise a été marquée par une accélération des réformes politiquement sensibles pouvant contribuer à améliorer la croissance potentielle, restaurer la compétitivité des prix et rétablir la viabilité des finances publiques, en particulier dans certains pays de la zone euro.
- Pour accroître l'utilisation de la main-d'œuvre, les pays ont surtout pris des mesures visant à réduire les impôts sur le travail, à différer l'âge effectif de départ à la retraite, à réformer les régimes d'invalidité et à renforcer les politiques actives du marché du travail. Au début de la récession, la plupart des pays de l'OCDE ont cherché à améliorer le filet de sécurité pour les travailleurs perdant leur emploi en améliorant la générosité des indemnités de chômage et en étendant la couverture à de nouveaux groupes de travailleurs. Dans le même temps, plus des deux tiers d'entre eux ont accru les ressources consacrées à l'aide à la recherche d'un emploi et aux programmes de formation afin de faciliter la réembauche et le redéploiement. Pour stimuler la demande de main-d'œuvre, des dispositifs de partage du travail ont été introduits ou étendus dans les deux tiers des pays de l'OCDE, les impôts sur le travail ont été réduits et de nouveaux

systèmes d'aide à la création d'emplois ou à l'embauche ont été introduits, qui ciblaient souvent les demandeurs d'emploi marginaux, comme les jeunes, les travailleurs âgés ou les chômeurs de longue durée. Certaines mesures temporaires ont ensuite été retirées et de difficiles réformes du marché du travail ont été mises en œuvre dans le domaine des régimes de retraite, de la protection de l'emploi, des salaires minimums et des systèmes de négociation salariale, notamment dans le contexte de la crise de la dette européenne.

- S'agissant des priorités destinées à stimuler la productivité de la main-d'œuvre, les pays se sont surtout attachés à améliorer la conception de leurs politiques d'innovation et à réformer leurs systèmes d'éducation, alors que beaucoup moins de progrès ont été réalisés dans la réduction de l'aide agricole et la suppression des obstacles à l'investissement direct étranger. La nécessité à la fois d'assurer une croissance plus forte et de procéder à un assainissement budgétaire crédible dans nombre de pays de l'OCDE a aussi favorisé les réformes de l'impôt ne nuisant pas à la croissance et permettant de réduire les obstacles au travail et à l'investissement.
- L'incidence de la crise a été à la fois plus faible et plus courte dans les BRIICS, mais elle a aussi fait davantage apparaître la nécessité de certaines des réformes structurelles recommandées dans *Objectif croissance*, en particulier, dans plusieurs cas, celle d'étendre les systèmes de protection sociale afin de soutenir les travailleurs en temps de crise et, dans une perspective plus longue, d'assurer une croissance plus équitable et plus durable³. La réactivité de l'action des pouvoirs publics aux priorités d'*Objectif croissance* a été assez inégale depuis le début de 2011, lorsque des recommandations ont été formulées à l'intention des BRIICS pour la première fois. Toutes les économies émergentes ont mis en œuvre des politiques destinées à améliorer la qualité et le caractère inclusif de leurs systèmes d'éducation, ce qui est un enjeu clé dans les efforts que doivent consentir ces pays pour relever leur niveau de vie. Grâce à leur situation budgétaire généralement plus viable ainsi qu'à des perspectives de croissance plus fortes, la plupart des grands pays émergents ont continué d'investir dans l'infrastructure physique, une autre priorité spécifique d'*Objectif croissance* pour plusieurs d'entre eux. En revanche, ils ont été moins réactifs aux priorités importantes que sont l'amélioration de la productivité, notamment par la réduction des obstacles à l'entrepreneuriat et à l'investissement direct étranger, et l'amélioration de l'état de droit et des systèmes de gouvernance.
- Compte tenu de ce qui a été fait ces dernières années, la priorité devrait être accordée à la mise en œuvre de mesures propres à stimuler l'emploi dans le contexte de l'assainissement budgétaire en cours :
 - ❖ Dans la conjoncture actuelle, il faut réduire le risque d'une persistance du chômage dans plusieurs pays de l'OCDE, grâce à des politiques d'activation efficaces visant à offrir des possibilités de recyclage aux travailleurs déplacés et à les encourager à retrouver un emploi – dans cette optique, il semble justifié de laisser les dépenses publiques au titre de ces mesures d'activation en dehors des efforts d'assainissement budgétaire. Lorsque la reprise de la demande sur le marché du travail sera consolidée, les politiques d'activation devront être accompagnées de réformes de l'indemnisation du chômage afin de renforcer les incitations au travail.
 - ❖ Des réformes fiscales favorables à la croissance pourraient renforcer le contenu en emplois d'une reprise, tout en contribuant aussi à l'assainissement budgétaire dans la mesure où elles sont mises en œuvre dans l'optique d'une augmentation des recettes fiscales. On peut citer notamment à cet égard la suppression des dépenses fiscales et le

déplacement de la charge fiscale vers les bases d'imposition qui favorisent davantage l'emploi et la croissance, comme les impôts sur les biens immobiliers et la consommation ou les taxes environnementales.

- ❖ Les réformes des marchés des produits sont une priorité pour nombre de pays de l'OCDE – en particulier en Europe – et elles pourraient relancer la croissance à court terme, surtout si elles sont mises en œuvre dans certains secteurs protégés, comme le commerce de détail et les services professionnels, où la possibilité de créer rapidement des emplois est assez grande. En stimulant la productivité et le potentiel de croissance, ces réformes auraient aussi des effets bénéfiques sur la dynamique de la dette et la viabilité budgétaire.
- ❖ Les préoccupations selon lesquelles les réformes pourraient entraîner des pertes économiques à court terme avant que leurs effets positifs ne commencent à se matérialiser semblent exagérées. Les nouvelles données empiriques fournies dans le chapitre 4 donnent à penser que certaines réformes structurelles pourraient assez rapidement relancer la croissance alors qu'en général pratiquement aucune, voire aucune, n'a des conséquences à court terme. Cependant, certaines réformes peuvent avoir temporairement une incidence négative lorsque la conjoncture est mauvaise, ce qui pourrait être préoccupant à l'heure actuelle. Par exemple, les avantages des réformes de l'indemnisation du chômage et de la protection de l'emploi semblent moindres lorsque l'économie est mal en point, ce qui donne à penser qu'il faudrait peut-être attendre avant de les mettre en œuvre que la situation économique s'améliore de façon décisive.
- ❖ Dans les économies qui souffrent d'une nouvelle période de stagnation ; il importerait de tirer parti des enseignements de la crise économique et financière quant aux mesures qui permettent effectivement d'amortir les effets sur les marchés du travail et la situation sociale, comme le recours aux dispositifs de chômage partiel.

Résultats de croissance et priorités d'action dans les pays de l'OCDE et les BRIICS

Comprendre les différences de PIB par habitant entre les pays

Les réformes structurelles recommandées dans *Objectif croissance* visent à relever les niveaux de vie, en améliorant soit la productivité du travail, soit l'utilisation de la main-d'œuvre, soit les deux. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre est mesurée sous la forme du nombre total d'heures travaillées par habitant, alors que la productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée. Les priorités d'action (voir tableau 1.1) ont été déterminées en cartographiant les points faibles de la performance (par exemple, basse productivité du travail) et les déficiences correspondantes de la politique économique (par exemple, barrières élevées à l'entrée sur les marchés des produits), sur la base d'indicateurs internationalement comparables⁴.

D'après les indicateurs généraux de la performance, les profils de l'utilisation de la main-d'œuvre et de la productivité dans les pays de l'OCDE sont restés assez stables, malgré la gravité de la crise (graphique 1.1, partie A). Certaines exceptions sont toutefois à noter, qui reflètent d'importantes différences entre les pays membres dans l'ampleur du recul de la production et dans la façon dont les marchés du travail ont réagi. Par exemple, l'Irlande a enregistré un déclin majeur de son PIB par habitant sous l'effet de la crise, qui a transformé l'écart de revenu positif par rapport à la moyenne supérieure des pays de

Tableau 1.1. Répartition des recommandations d'action d'Objectif croissance par domaine

Édition d'Objectif croissance	Pourcentage			2011			
	2007	2009	2011	Pays OCDE en 2011	Pays OCDE à revenu élevé ¹	Pays OCDE à faible revenu ²	BRIICS
	OCDE avant élargissement						
Productivité							
Réglementation des marchés de produits	25	25	24	26	20	32	33
Agriculture	5	5	5	4	6	2	0
Capital humain	14	15	15	15	13	16	17
Autres	15	14	18	17	16	16	30
<i>Total</i>	<i>59</i>	<i>58</i>	<i>61</i>	<i>61</i>	<i>54</i>	<i>67</i>	<i>80</i>
Utilisation de la main-d'œuvre							
Taxation moyenne et marginale du revenu du travail	7	8	8	8	11	4	0
Prestations sociales	20	17	17	17	21	12	7
Réglementation du marché du travail et accords salariaux collectifs	12	13	11	11	8	14	10
Autres secteurs	2	3	3	2	6	4	3
<i>Total</i>	<i>41</i>	<i>42</i>	<i>39</i>	<i>39</i>	<i>46</i>	<i>33</i>	<i>20</i>
Chiffres globaux							
Globaux (nombre de priorités)	155	155	155	175	11	90	30

1. Dans les pays à revenu élevé figurent les pays ayant un PIB par habitant supérieur à la moyenne.

2. Dans les pays à faible revenu figurent les pays ayant un PIB par habitant inférieur à la moyenne.

Source : OCDE (2007), *Réformes économiques 2007 : Objectif croissance*, Éditions OCDE ; OCDE (2009), *Réformes économiques 2009 : Objectif croissance*, Éditions OCDE ; OCDE (2011), *Réformes économiques 2011 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.

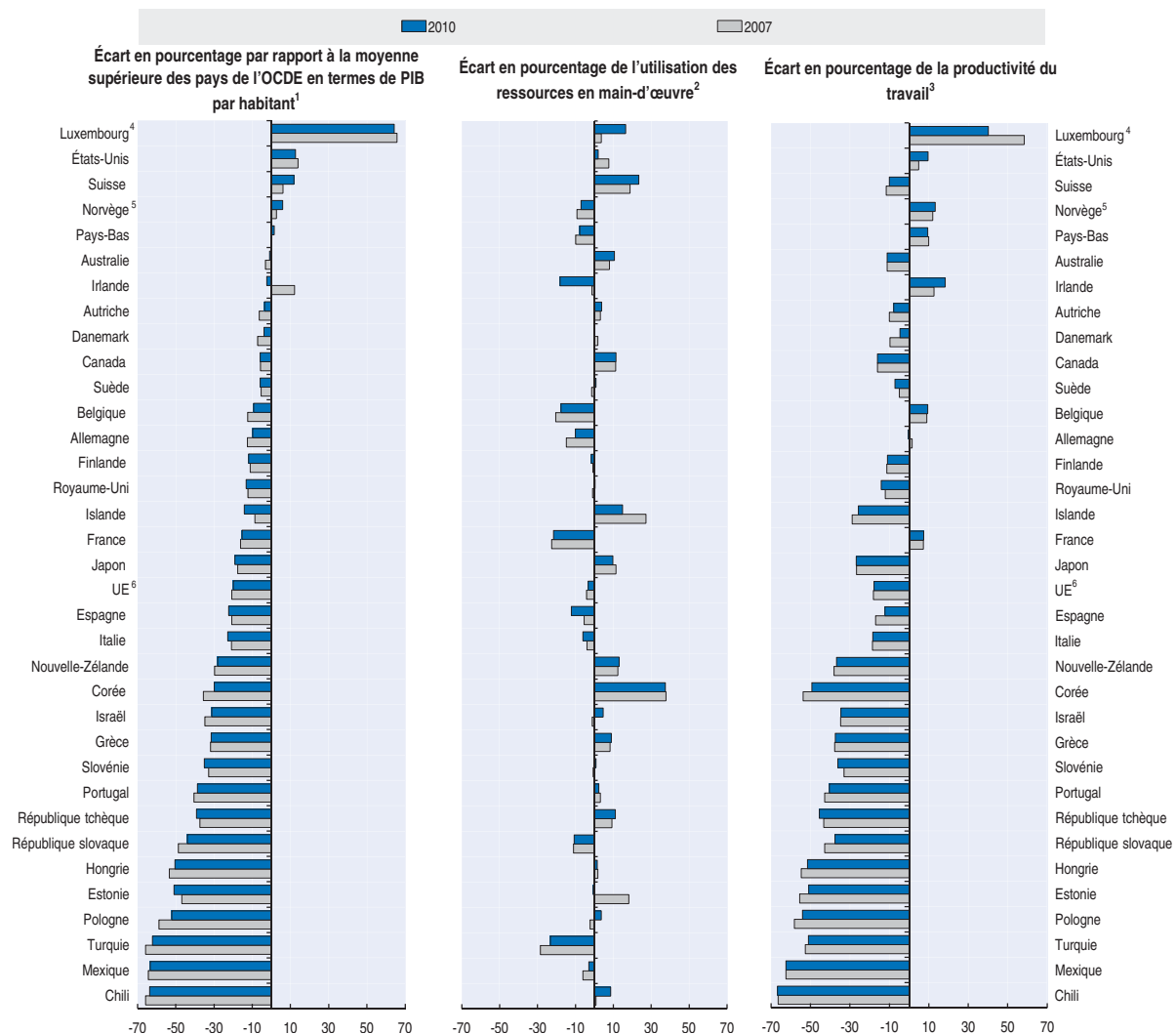
l'OCDE en écart négatif. On a observé aussi une dégradation sensible de l'avance dont bénéficiaient les États-Unis en matière d'utilisation de la main-d'œuvre, en raison d'une forte poussée du chômage et d'une importante diminution du taux d'activité. L'incidence de la crise a été à la fois moins marquée et plus courte dans les BRIICS (Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), ce qui a permis à ces pays de continuer à converger rapidement vers les niveaux de PIB par habitant des pays de l'OCDE, grâce essentiellement à la progression de la productivité du travail. Néanmoins, pour presque tous les BRIICS, le revenu est encore de 60-90 % inférieur à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE, en raison surtout de déficiences de la productivité du travail. À cet égard, ils se rapprochent des pays de l'OCDE à bas revenu. La faible utilisation de la main-d'œuvre est néanmoins un problème particulièrement important en Afrique du Sud (graphique 1.1, partie B).

Priorités d'action dans les pays de l'OCDE et les BRIICS

Globalement, la répartition des recommandations d'action formulées dans *Objectif croissance* pour chaque domaine est restée assez stable pour les pays de l'OCDE depuis 2007, la part des recommandations concernant l'amélioration de la productivité demeurant à 60 % environ (tableau 1.1). Ce pourcentage a légèrement augmenté dans les éditions plus récentes, en raison de la formulation de nouvelles priorités en matière d'efficacité du secteur public, de structure fiscale, d'infrastructure, de logement et de mobilité sociale, qui font suite pour partie à de nouvelles recherches empiriques dans ces domaines mais reflètent également les enseignements tirés de la crise récente. Les problèmes rencontrés pour améliorer la productivité du travail sont plus prédominants dans les pays de l'OCDE à faible revenu. Si les priorités détaillées varient largement suivant les pays de l'OCDE et


Graphique 1.1. Facteurs expliquant les variations de revenu : pays de l'OCDE et BRIICS, 2007 et 2010

A. Pays de l'OCDE



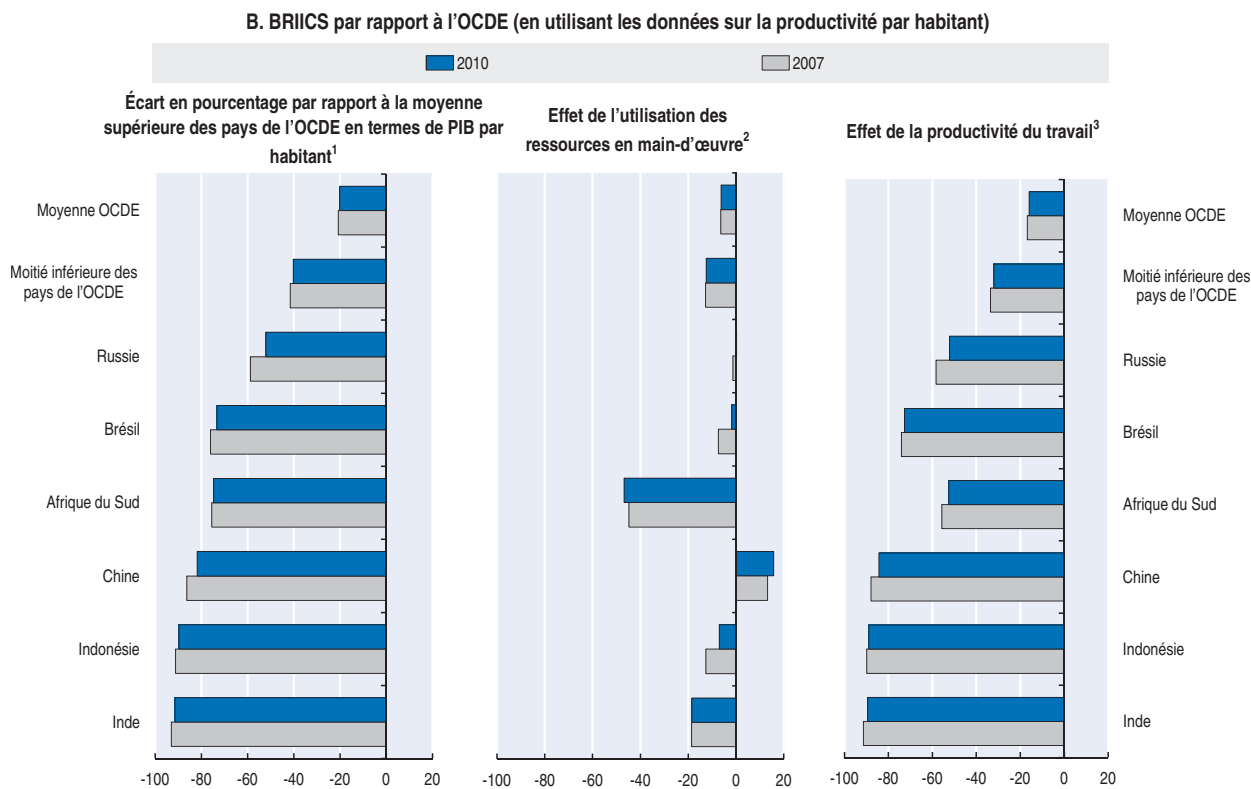
1. Comparé à la moyenne des 17 pays de l'OCDE ayant le PIB par habitant le plus élevé en 2007 et 2010, sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2007 et 2010. La somme des différences en pourcentage de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de la productivité de travail ne correspond pas exactement à la différence de PIB par habitant car la décomposition est multiplicative.
2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées par habitant.
3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.
4. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée par le nombre de travailleurs frontaliers afin de tenir compte de leur contribution au PIB.
5. Les données font référence au PIB de la Norvège continentale, hors production pétrolière et transport maritime. Si le PIB total surestime le potentiel du revenu durable, le PIB continental le sous-estime légèrement car le rendement des actifs financiers détenus par le fonds pétrolier à l'étranger n'est pas pris en compte.
6. Dans le groupe UE entrent les pays qui sont membres à la fois de l'Union européenne et de l'OCDE. Il s'agit des pays de l'UE15 plus l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie.

Source : Statistiques sur les comptes nationaux (base de données) de l'OCDE ; n° 90 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et prévisions (base de données) et Perspectives de l'emploi de l'OCDE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564844>


leurs performances et faiblesses particulières, l'assouplissement des réglementations anticoncurrentielles des marchés des produits et la réforme des systèmes de prestations sociales sont des recommandations assez communes pour accroître, respectivement, la productivité et l'utilisation de la main-d'œuvre.

Graphique 1.1. Facteurs expliquant les variations de revenu : pays de l'OCDE et BRIICS, 2007 et 2010 (suite)



1. Comparé à la moyenne des 17 premiers pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2007 et 2010 mesurées par la Banque mondiale. La moyenne de l'OCDE est fondée sur une moyenne simple des 34 pays membres. La somme des écarts en pourcentage de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de la productivité de travail ne correspond pas exactement à l'écart de PIB par habitant dans la mesure où la décomposition est multiplicative.
2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond à l'emploi en pourcentage des individus d'âge actif dans la population.
3. La productivité du travail correspond au PIB par personne occupée.

Source : Banque mondiale (2011), *Indicateurs du développement mondial* (base de données) et OIT (Organisation internationale du travail) (2011), *Principaux indicateurs du marché du travail* (base de données) pour les données sur l'emploi concernant le Brésil et l'Indonésie ; Statistics South Africa pour les données sur l'emploi de l'Afrique du Sud ; India National Sample Survey (diverses années), estimations annuelles de la population tirées du Registrar General et estimations de l'OCDE pour l'emploi sur l'Inde ; ministère chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale pour les données sur l'emploi concernant la Chine.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564863>

Pour les BRIICS, les quatre cinquièmes des recommandations visent à améliorer la productivité, ce qui reflète la faiblesse relative de ces pays dans ce domaine (graphique 1.1, partie B). L'accent est mis fortement sur la réglementation des marchés des produits, qui est souvent beaucoup plus contraignante que dans les pays de l'OCDE à revenu élevé, et les systèmes d'éducation, où la qualité des services et les résultats obtenus sont relativement faibles. La réforme du gouvernement/de la gouvernance, le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle et la libéralisation financière de base sont aussi des recommandations courantes pour accroître la productivité dans les BRIICS. Il y a moins de recommandations visant à améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre que pour les pays de l'OCDE en général et les pays de l'OCDE à faible revenu en particulier, pour partie parce que la plupart des BRIICS ont des taux d'emploi globaux relativement élevés. En revanche, plusieurs recommandations visent à remédier au problème majeur que constitue le caractère informel du marché du travail, notamment l'élargissement de la couverture du système de protection sociale, la limitation des coûts de main-d'œuvre et l'assouplissement d'une protection de l'emploi trop stricte pour les travailleurs formels.

Le rôle de la crise dans la détermination des profils de réforme

Mesure des progrès par rapport aux priorités d'Objectif croissance

Pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux priorités d'Objectif croissance au cours des cinq dernières années, le présent rapport utilise « l'indicateur du taux de réactivité de la réforme », qui a été défini pour la première fois dans *Objectif croissance 2010* (voir encadré 1.1). Cet indicateur de l'intensité de la réforme mesure l'ampleur des actions engagées par les pays pour répondre aux priorités d'Objectif croissance, mais ne vise pas à évaluer l'intensité globale de la réforme proprement dite, ce qui exigerait à la fois de prendre en compte les réformes réalisées dans les secteurs non prioritaires et de quantifier l'importance de chaque mesure considérée individuellement⁵. Il est défini tous les ans pour chaque secteur prioritaire d'Objectif croissance, chaque domaine de réforme (productivité du travail ou utilisation de la main-d'œuvre) et chaque pays considéré individuellement. L'indicateur du taux de réactivité, même s'il ne peut se substituer à une évaluation en bonne et due forme des réformes, est utilisé ici par souci d'exhaustivité et d'actualité. Il ne couvre pas les pays qui ont rejoint l'OCDE en 2010 (Chili, Estonie, Israël⁶ et Slovaquie) et les BRIICS, pour lesquels des priorités ont été fixées pour la première fois en 2011. Les actions que ces derniers pays ont engagées au cours de l'année écoulée – une période beaucoup plus courte que celle retenue pour les autres pays – sont examinées dans le présent document et précisées dans les notes par pays qui l'accompagnent (chapitre 2).

Encadré 1.1. Un indicateur de l'action de réforme

L'indicateur du « taux de réactivité de la réforme » est fondé sur un système de notation dans lequel chaque priorité définie dans l'édition précédente d'Objectif croissance se voit attribuer une valeur de 1 si une mesure significative est prise l'année suivante et une valeur de 0 autrement. Il correspond donc au rapport entre le nombre total d'années au cours desquelles des mesures sont prises pour donner suite à la priorité et le nombre total d'années écoulées depuis l'identification de la priorité. Par définition, il exclut les années antérieures mais y compris l'année où la priorité a été fixée.

Certains secteurs semblent plus difficiles à réformer que d'autres. La mesure dans laquelle les pays ont donné suite aux priorités d'Objectif croissance peut donc être déterminée par la nature des recommandations. Par exemple, un pays qui a fait l'objet de recommandations dans les domaines de l'innovation et de l'efficacité du secteur public devrait être plus réactif qu'un autre pays ayant le même appétit de réformes mais ayant fait l'objet de priorités dans le domaine de la protection de l'emploi et de la formation des salaires, où les obstacles à surmonter en matière d'économie politique sont plus importants. Pour tenir compte de ce cas de figure, un taux de réactivité corrigé a aussi été calculé, qui pondère la réactivité pour chaque priorité considérée individuellement en fonction des difficultés rencontrées pour réaliser la réforme dans le domaine correspondant. Ces difficultés sont mesurées sur la base de la réactivité moyenne aux priorités dans la zone de l'OCDE.

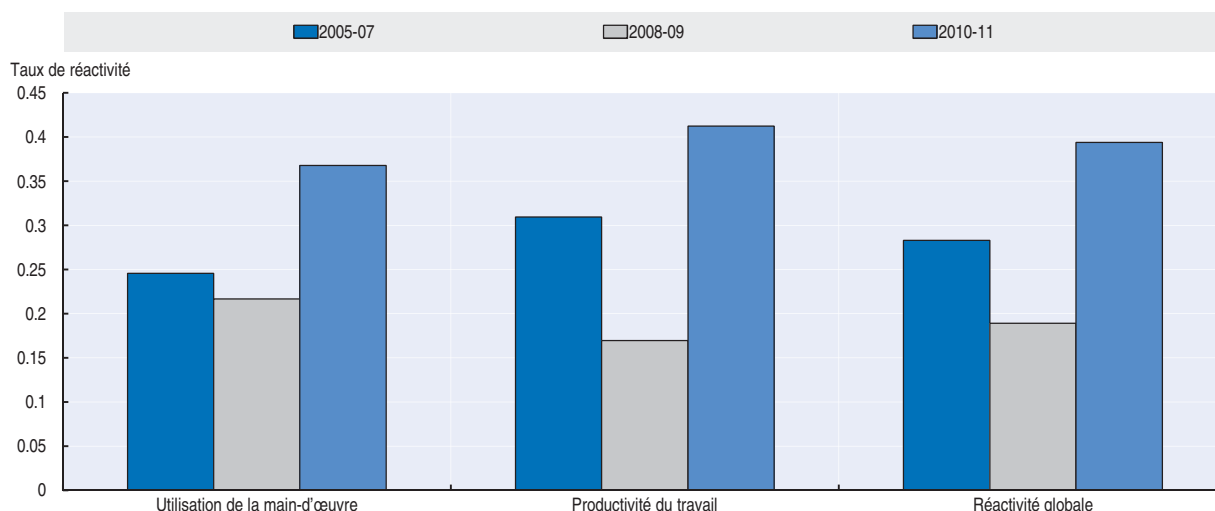
Pour plus de précisions, voir l'encadré 2.2 et l'annexe 2.A.1 dans OCDE (2010), *Réformes économiques 2010 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.

Les profils de réforme observés durant la crise

Globalement, la crise semble avoir donné une impulsion aux réformes structurelles⁷. Par rapport à la période de pré-crise, les taux de réactivité se sont accrus en moyenne pour ce qui est des recommandations d'Objectif croissance concernant le renforcement de la

productivité du travail et l'amélioration de l'utilisation de la main-d'œuvre. S'agissant de ce dernier aspect, cette progression s'explique en partie par les larges réformes récemment entreprises sur le marché du travail dans le contexte de la crise de la dette de la zone euro. L'activité de réforme est passée par des phases distinctes depuis le début de la crise (graphique 1.2). Au départ, la récession a ralenti sensiblement les mesures prises suite aux priorités d'*Objectif croissance*, en raison vraisemblablement d'une préoccupation beaucoup plus marquée pour la stabilisation macroéconomique. La productivité du travail est le domaine où le rythme de la réforme a le plus chuté, suivi de l'utilisation de la main-d'œuvre. La période qui a suivi a été marquée par une forte accélération de l'action de réforme, avec un retournement particulièrement marqué pour les mesures visant à doper la productivité du travail, comme les réformes des marchés des produits ou du secteur public destinées à améliorer l'efficacité.

Graphique 1.2. **La crise a servi de catalyseur aux réformes**
Réactivité aux recommandations d'*Objectif croissance* dans les pays de l'OCDE, 2005-11¹

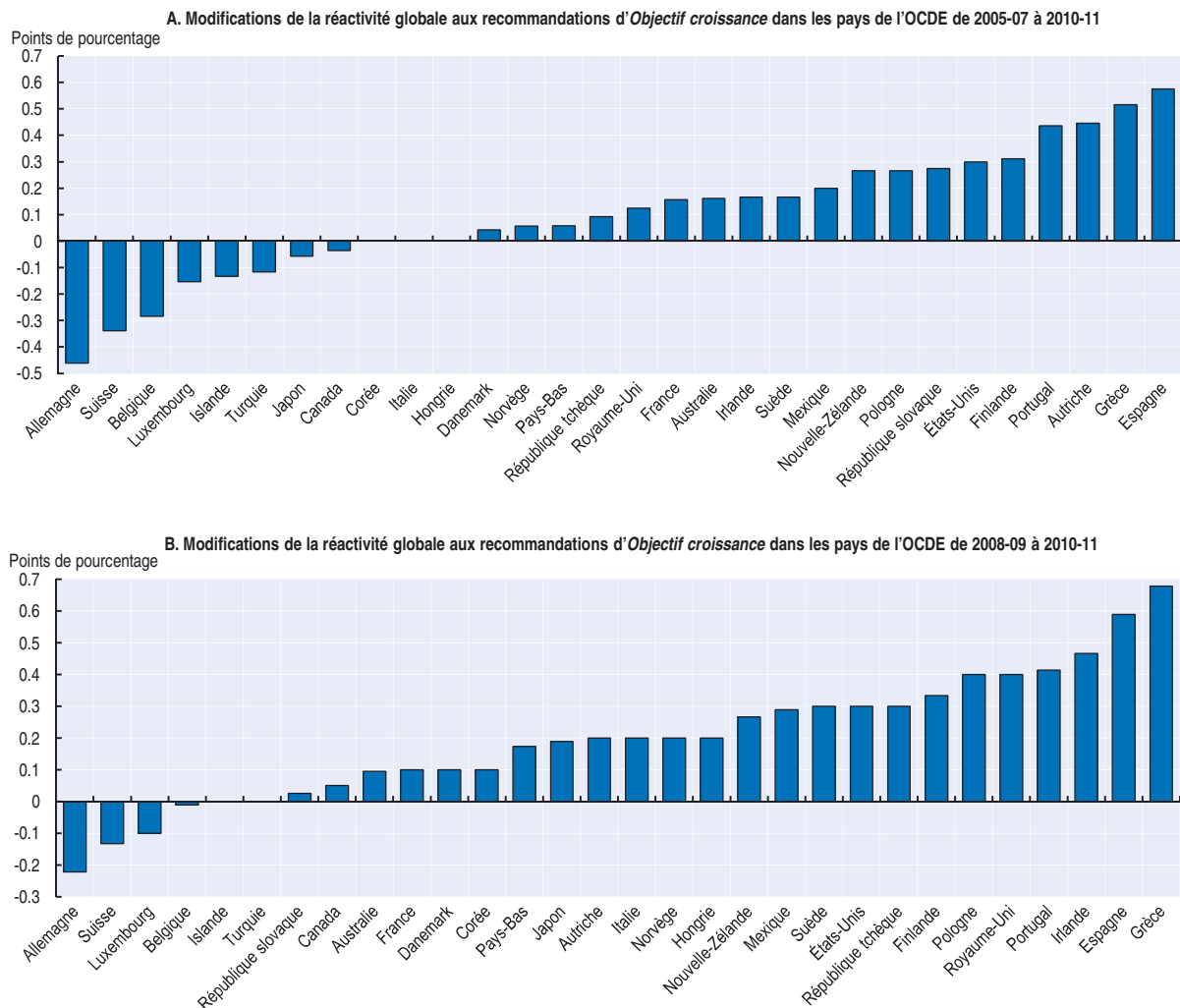


Note : Voir l'encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.


1. Moyenne pour les pays de l'OCDE à l'exclusion du Chili, de l'Estonie, d'Israël et de la Slovénie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564882>

Durant la phase de reprise de 2010-11, la réactivité aux priorités d'*Objectif croissance* s'est accrue dans plus de la moitié des pays de l'OCDE par rapport à la période préalable à la crise de 2005-07 (graphique 1.3, partie A). Dans la vaste majorité de ces pays, la tendance est renforcée lorsqu'on compare cette phase et la phase de crise (partie B). Des exceptions sont relevées néanmoins. En Allemagne, par exemple, la réactivité a reculé, en raison pour partie d'un sentiment de « lassitude » après les efforts passés et d'une performance économique globale relativement bonne. Depuis 2010, on a observé une accélération majeure de l'action de réforme : i) soit dans les pays directement touchés par la crise de la dette dans la zone euro et donc forcés de se réformer dans le cadre du plan d'aide financière de l'Union européenne et du FMI ; ii) soit dans ceux connaissant des tensions du fait des marges sur les obligations souveraines. De fait, la Grèce, l'Irlande et le Portugal apparaissent parmi les pays où la réactivité aux recommandations d'*Objectif croissance* s'est accrue le plus entre 2008-09 et 2010-11, en particulier pour l'utilisation de la main-d'œuvre, et il en va de même de l'Espagne. La gravité de la crise a contraint ces pays à mettre en œuvre des réformes peu populaires dans des domaines réputés difficiles, comme la

Graphique 1.3. **Évolution de la réactivité aux recommandations d'Objectif croissance : pays de l'OCDE**

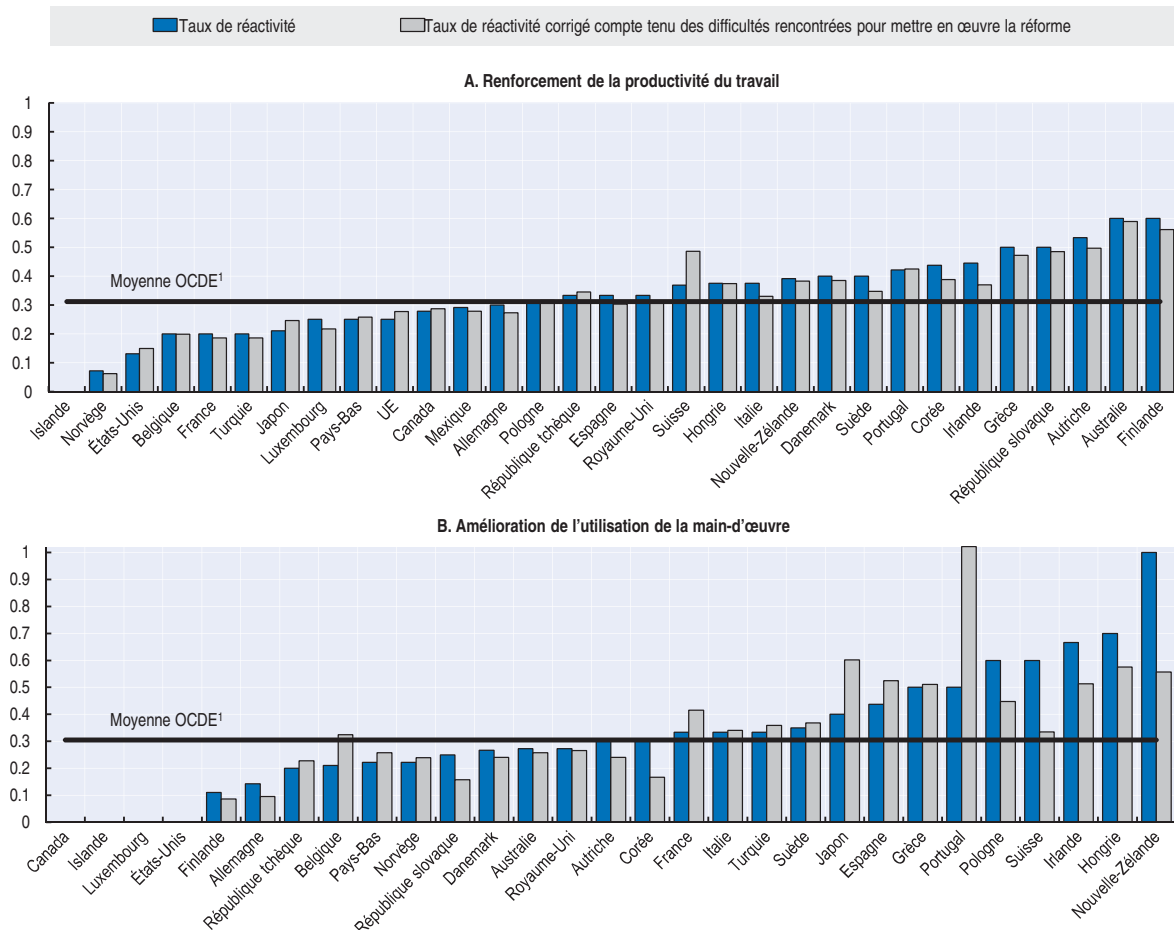
Note : Voir encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564901>

réglementation du marché du travail et les systèmes de protection sociale (par exemple, protection de l'emploi, pension et aide sociale), ainsi qu'il ressort du graphique 1.4, qui compare les taux de réactivité et les taux de réactivité corrigés (voir l'encadré 1.1 pour des précisions méthodologiques sur ces indicateurs et l'encadré 1.2 pour un examen des réformes en Grèce, en Irlande et au Portugal)⁸.


L'incidence de la crise sur l'action de réforme

Si les pays qui ont été les plus actifs dans les domaines où des priorités d'action ont été définies à leur intention depuis 2007 sont relativement divers en termes de géographie et de taille (graphique 1.4), ceux où les réformes étaient les plus nécessaires – c'est-à-dire ceux qui avaient les niveaux de PIB par habitant les plus faibles en 2007 – ont été plus réactifs aux priorités d'Objectif croissance en moyenne, comme l'illustrent, par exemple, les cas de la Grèce, de la Hongrie, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne et du Portugal (graphique 1.5).

Graphique 1.4. **Réactivité aux recommandations d'Objectif croissance : pays de l'OCDE, 2007-11**

Note : Voir encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.

1. La moyenne de l'OCDE ne comprend pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564920>

Encadré 1.2. **Les réformes structurelles catalysées par la crise de la dette de la zone euro : Grèce, Irlande et Portugal**

Comme cela a souvent été le cas par le passé, la crise de la dette a servi de catalyseur aux réformes structurelles. L'impulsion en faveur des réformes a été particulièrement forte dans les pays de la zone euro qui ont demandé une aide à l'Union européenne et au FMI. Pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal, certaines des mesures annoncées en 2010 et 2011 faisaient partie des conditions associées à l'aide financière.

La plupart des réformes mises en œuvre par ces pays visent à assurer un assainissement budgétaire crédible. C'est le cas, par exemple, de la réforme des régimes de retraite et de protection sociale, de la réforme du secteur public et des programmes de privatisation. En outre, les institutions du marché du travail, les politiques actives du marché du travail ainsi que les réglementations des marchés des produits et des marchés financiers ont été réformées, ou sont en voie de l'être, notamment pour stimuler la croissance et renforcer indirectement les budgets publics. Le présent encadré résume les réformes structurelles les plus importantes introduites par la Grèce, l'Irlande et le Portugal dans ces domaines, couvrant à la fois les actions déjà engagées et les engagements pris concernant la présentation de plans ou études de réforme futurs. Certains autres pays européens connaissant de graves difficultés sur les marchés des capitaux, comme l'Espagne, ont adopté des mesures similaires sur une base volontaire. Comme on le

Encadré 1.2. **Les réformes structurelles catalysées par la crise de la dette de la zone euro : Grèce, Irlande et Portugal (suite)**

verra ci-après, un grand nombre de ces initiatives de réforme avaient été précédemment identifiées parmi les recommandations d'action d'*Objectif croissance*. Les notes par pays qui accompagnent le présent document (chapitre 2) précisent les mesures à prendre à cet égard.

Réformes fiscales

Dans les réformes fiscales entrent notamment : i) l'élargissement de la base d'imposition en rationalisant l'impôt sur le revenu des personnes physiques et éliminant plusieurs allègements (Grèce, Irlande et Portugal) et en élargissant l'assiette de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) (Grèce et Portugal) ; ii) l'augmentation de la part des impôts neutres afin de diminuer les coûts de main-d'œuvre (Irlande) ; iii) la réforme de la fiscalité immobilière, notamment la hausse de la taxe foncière (Portugal et Grèce) ou son introduction (Irlande) et l'établissement d'un nouveau droit de timbre forfaitaire sur tous les biens immobiliers résidentiels en même temps que l'abolition de toutes les exonérations existantes (Irlande) ; iv) la montée en puissance de la fiscalité environnementale au moyen de l'augmentation des taxes carbone et de l'introduction de redevances d'utilisation d'eau (Irlande) ou de la hausse de la taxe d'immatriculation des automobiles (Portugal) ; v) la lutte contre la fraude fiscale et l'amélioration du recouvrement de l'impôt et de la discipline et de la transparence de l'administration fiscale, grâce à la mise en place d'un système d'audit fondé sur l'analyse des risques, au durcissement des sanctions en cas de fraude, à la révision des règles d'embauche des contrôleurs du fisc, au renforcement de leur surveillance et à l'adoption de mesures légales pour endiguer la corruption du personnel du fisc (Grèce).

Réformes des régimes de retraite et de protection sociale et des politiques actives du marché du travail

Dans les réformes des régimes de retraite entrent : i) le relèvement de l'âge minimum et/ou légal de départ à la retraite et un rallongement de la période de cotisation requise pour avoir droit à une retraite à taux plein (Grèce et Irlande pour la pension contributive de l'État) ; ii) la réduction de la générosité des retraites (Grèce), surtout pour les agents du secteur public se situant au-dessus d'un certain seuil de salaire (Irlande) ; iii) la réduction du nombre de départs anticipés à la retraite au moyen de la diminution des pensions versées et de la révision de la liste des emplois pénibles (Grèce) ; iv) l'introduction d'un mécanisme pour indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie (Grèce).

Dans les réformes de la protection sociale et des politiques actives du marché du travail entrent : i) la réduction des indemnités de chômage (Irlande et Portugal) et de la durée de leur versement (Portugal), l'introduction de prestations assujetties à des conditions de ressources (Grèce) ainsi qu'une extension de la population ayant droit à cette indemnisation (Portugal) ; ii) la diminution des autres prestations sociales, notamment les allocations pour enfants à charge (Irlande) ; et iii) le renforcement des politiques actives du marché du travail grâce à :

- l'accroissement des offres de formation et de stage ;
- l'amélioration de l'efficacité des services d'emploi publics, notamment un profilage plus fin pour mieux identifier les affiliés risquant de tomber au chômage ;
- une application plus stricte de l'approche des obligations mutuelles, par exemple grâce à des sanctions plus lourdes en cas de refus de participer à une formation.

Réformes des marchés des produits

Dans les réformes des marchés des produits entrent : i) les programmes de privatisation – visant essentiellement à accroître les recettes publiques – dans divers secteurs énergétiques et des transports (Grèce, Irlande et Portugal) et le recours à des partenariats publics et privés et des accords de concession pour développer certains actifs immobiliers de l'État (Grèce) ; ii) le renforcement du pouvoir, de l'indépendance ou de l'efficacité de l'autorité de la concurrence (Grèce et Portugal) et l'application du droit de la concurrence (Irlande) ; iii) l'assouplissement des formalités requises pour créer une entreprises (Grèce) et la réduction de

Encadré 1.2. **Les réformes structurelles catalysées par la crise de la dette de la zone euro : Grèce, Irlande et Portugal (suite)**

la complexité des procédures d'agrément (Grèce et Portugal) ; iv) l'amélioration de la concurrence dans les secteurs du transport et les industries des réseaux grâce à la réduction des obstacles à l'entrée dans les croisières maritimes et routières (Grèce) et à l'élimination progressive des tarifs réglementés dans l'électricité et le gaz (Grèce et Portugal) ; v) l'amélioration de la concurrence dans le commerce de détail (Portugal) et la réduction des obstacles à l'entrée dans les services professionnels (Grèce, Irlande et Portugal).

Réformes du secteur public

Dans les réformes du secteur public entrent les mesures d'amélioration de l'efficacité : i) une réorganisation des collectivités locales et de l'administration centrale (Grèce, Irlande et Portugal), la rationalisation du système de rémunération (Grèce et Irlande), la rationalisation de la gestion et l'amélioration de l'efficacité et de la gouvernance des entreprises d'État (Grèce et Portugal) ; ii) l'introduction de mesures intéressant l'ensemble du secteur public, notamment un recours plus large aux services partagés et aux technologies de l'information, la réforme des procédures de passation des marchés publics (Irlande et Portugal), des examens complets et réguliers des dépenses et l'utilisation de nouveaux modèles pour la prestation de services (Irlande) ; iii) les mesures intéressant le secteur de la santé publique, y compris le renforcement et une meilleure surveillance des règles de prescription et la rationalisation des procédures d'achat (Grèce et Portugal), la hausse du ticket modérateur (Portugal) et une meilleure comptabilité des coûts dans le secteur hospitalier (Grèce).

Réformes du marché du travail

Dans les réformes du marché du travail entrent : i) la réduction des indemnités de licenciement pour les travailleurs réguliers et la simplification des procédures de licenciement individuel ou collectif (Grèce et Portugal) ainsi que les mesures destinées à promouvoir l'emploi temporaire en prolongeant la durée maximale des contrats obtenus auprès des agences d'intérim (Grèce) ; ii) les mesures destinées à accroître la flexibilité des dispositifs de temps de travail, en réduisant les heures supplémentaires et les gains des salariés à temps partiel et en rendant possible l'annualisation du temps de travail (Grèce) ; iii) les mesures visant à introduire plus de souplesse dans la détermination des salaires, notamment en assouplissant les conditions auxquelles les entreprises peuvent se dispenser d'appliquer les accords collectifs prévoyant des augmentations des rémunérations (Grèce et Irlande) et en réformant les accords salariaux sectoriels (Irlande) ; iv) l'introduction d'un salaire inférieur au salaire minimum pour les jeunes (Grèce).

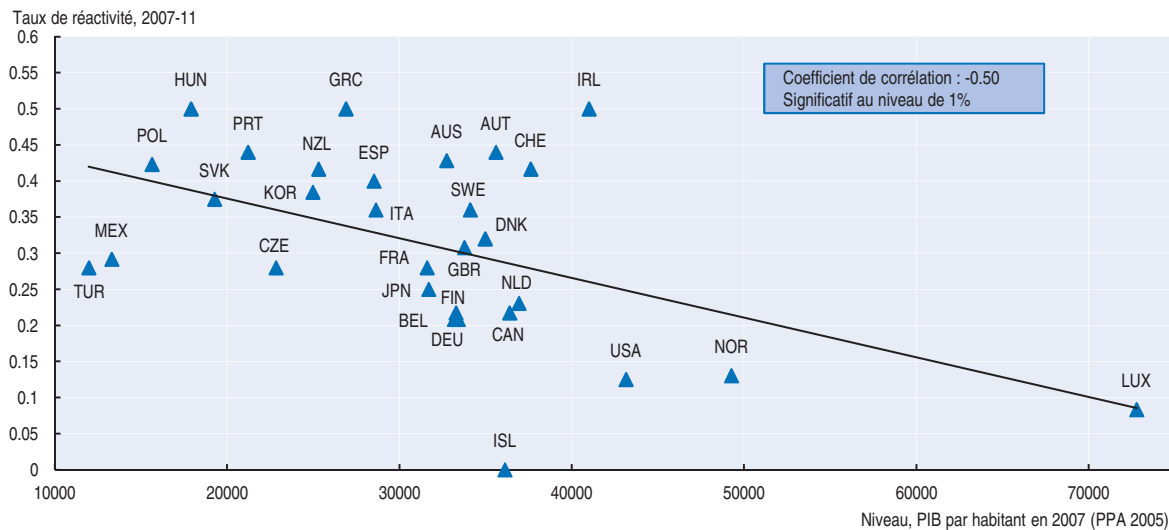
Réformes du secteur financier

Dans les réformes du secteur financier entrent : i) les mesures propres à contribuer au désendettement du système bancaire en fixant progressivement des règles de fonds propres plus strictes que celles prévues par Bâle III et en exigeant leur respect plus tôt (Irlande et Portugal) ; ii) l'amélioration de la réglementation prudentielle grâce au renforcement de la surveillance bancaire (Irlande et Portugal) et à la restructuration du système bancaire (Irlande).


Les réformes ont été plus fréquentes dans les pays les plus touchés par la crise. On observe une corrélation positive particulièrement nette entre la gravité de l'incidence de la crise sur le marché du travail (mesurée sous la forme de la variation du chômage entre le creux et le pic) et la réactivité aux recommandations d'*Objectif croissance* en matière d'amélioration de l'utilisation de la main-d'œuvre (graphique 1.6, partie A)⁹. Les difficultés majeures traversées par les marchés des capitaux semblent avoir rendus inévitables à la fois l'assainissement des finances publiques et la réalisation de réformes. Il existe une corrélation positive importante entre l'intensité des réformes récentes – mesurée par le taux de réactivité aux priorités d'*Objectif croissance* entre 2010 et 2011 – et l'intensité de l'assainissement budgétaire – mesurée sous la forme de la variation prévue du solde

Graphique 1.5. **La réforme a davantage progressé dans les pays à faible revenu**

Réactivités aux priorités d'Objectif croissance et niveaux de PIB par habitant, 2007



Note : Voir encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564939>

primaire sous-jacent sur la période comprise entre 2010 et 2012 (graphique 1.6, partie B)^{10, 11}. Cela amène à penser que les pays confrontés simultanément à des crises économiques et budgétaires majeures n'ont vraisemblablement eu guère d'autres choix que de poursuivre en même temps les objectifs de croissance et les objectifs d'assainissement des finances publiques, comme en témoignent les exemples de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal (encadré 1.2). Dans la conjoncture actuelle, il est donc difficile de faire la distinction entre les réformes véritablement destinées à améliorer les niveaux de vie en longue période et les mesures d'assainissement budgétaire. Les réformes associées à des restrictions budgétaires rapides et sans précédent ont vraisemblablement des effets positifs moindres sur la croissance que celles qui sont neutres sur le plan budgétaire (voir analyse dans le chapitre 4).

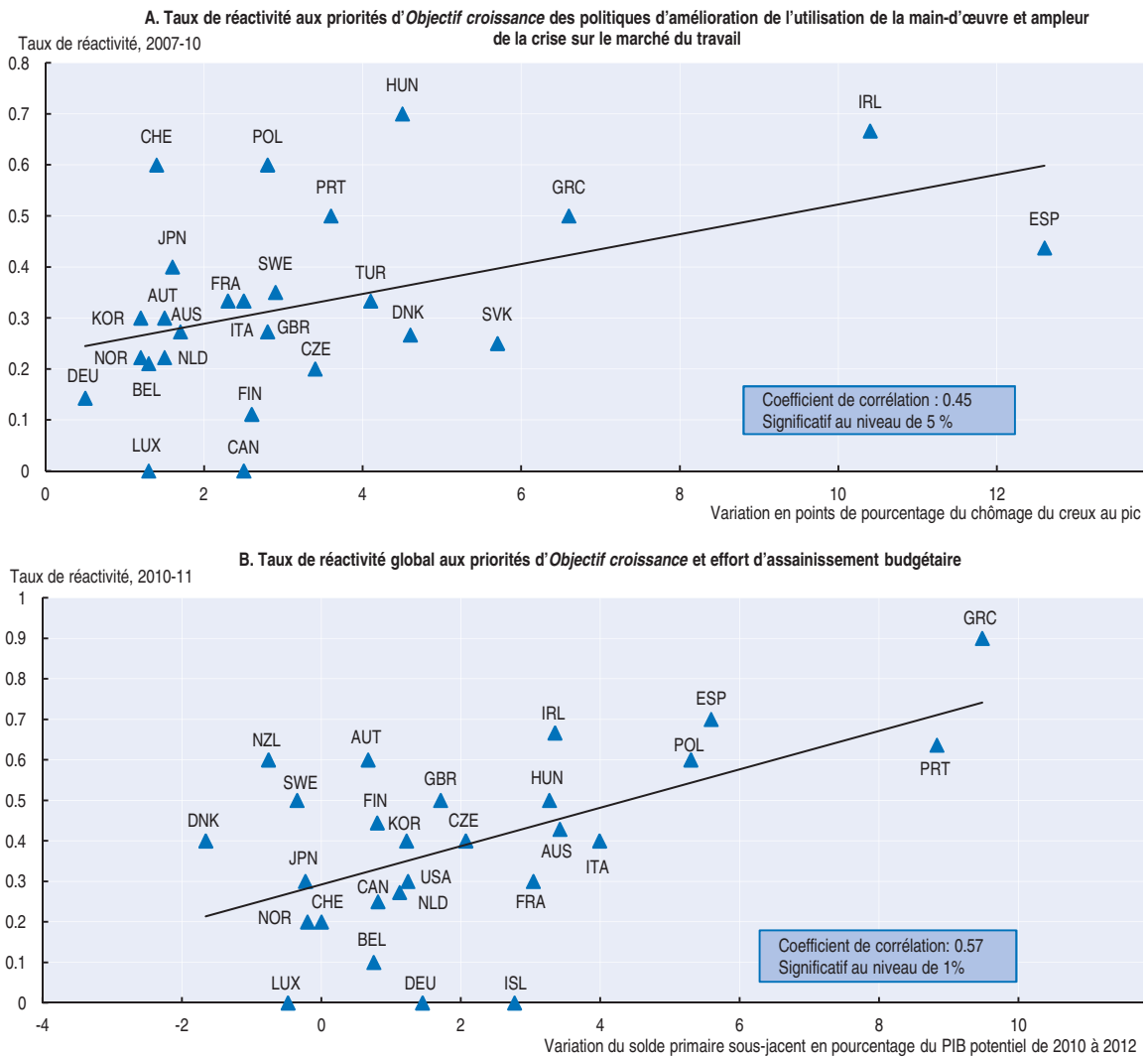
La crise et les réformes structurelles : un examen détaillé des progrès réalisés depuis 2007

La présente section rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités d'Objectif croissance depuis 2007, en faisant la distinction entre les priorités en matière d'utilisation de la main-d'œuvre et celles en matière d'amélioration de la productivité du travail. Les actions correspondantes sont détaillées dans des notes par pays séparées (chapitre 2). En outre, comme on l'a déjà noté plus haut et dans le contexte de la crise, les principales réformes du marché du travail et les interventions dans les domaines non prioritaires sont aussi couvertes (dans la section sur l'utilisation de la main-d'œuvre), sur la base des notes par pays correspondantes ainsi que d'autres travaux récents de l'OCDE (voir OCDE, 2009 ; 2010b ; 2011d ; 2011e).

Progrès dans la réforme des politiques visant à améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre dans le contexte de la crise


Depuis 2007, les recommandations visant à supprimer les obstacles à l'utilisation de la main-d'œuvre ont été formulées essentiellement à l'intention des pays européens continentaux, où les taux d'utilisation de la main-d'œuvre restent comparativement

Graphique 1.6. L'incidence de la crise sur le progrès des réformes



Note : Voir encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.

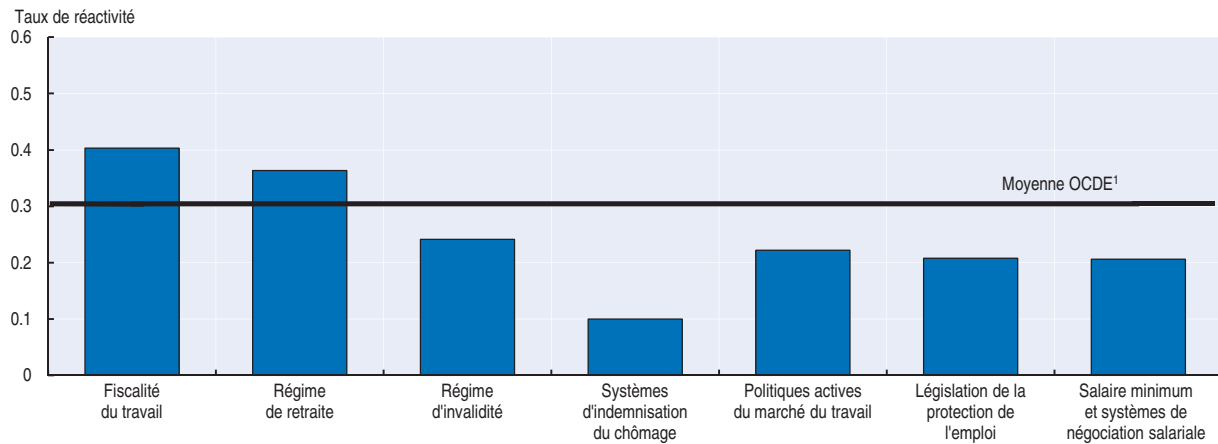
Source : OCDE, Comptes nationaux trimestriels (base de données). Principaux indicateurs économiques de l'OCDE (base de données) et n° 90 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et prévisions (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564958>

faibles malgré une certaine hétérogénéité et des progrès avant la crise (graphique 1.1). Les priorités d'action identifiées prévoyaient notamment des réductions des contre-incitations au travail pour les seniors, des obstacles à la participation des femmes et des impôts assis sur le travail, ainsi qu'une amélioration de la conception des régimes d'invalidité et de maladie et des autres politiques du marché du travail, comme la protection de l'emploi, l'indemnisation du chômage et les politiques d'activation. Des priorités ont aussi été identifiées dans ces domaines en dehors de l'Europe, souvent comme moyen de faire face à des déficiences plus particulières des résultats sur le marché du travail, par exemple le large caractère informel de ce marché dans les BRIICS. Parmi les diverses priorités signalées dans *Objectif croissance* pour ce qui est de l'utilisation de la main-d'œuvre, les pays ont surtout été actifs dans les domaines de la fiscalité du travail, des régimes de retraite et d'invalidité et des politiques actives du marché du travail (graphique 1.7).

Graphique 1.7. **Réactivité aux recommandations d'Objectif croissance dans le domaine du renforcement de l'utilisation de la main-d'œuvre**

Moyenne 2007-11



Note : Voir encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.

1. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564977>

Taxation moyenne et marginale du revenu du travail

La plupart des pays pour lesquels la fiscalité du travail a été considérée comme prioritaire dans les éditions précédentes d'*Objectif croissance* ont mis en œuvre des mesures pour soutenir l'emploi en diminuant cette fiscalité, soit sur une base permanente, soit sur une base temporaire. Malgré une forte réactivité, les mesures prises n'ont pas été jugées suffisantes pour justifier la suppression de cette priorité, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de réforme majeure, mais implique que la fiscalité du travail est un domaine où des efforts de réforme soutenus sont souvent requis pour arriver à des changements majeurs d'orientation. Les pays pour lesquels une priorité a été fixée dans ce domaine par *Objectif croissance* ont réduit les taux de l'impôt sur le revenu ou accru les allègements fiscaux (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède), introduit ou augmenté les crédits d'impôt liés au travail (Danemark, Pays-Bas, République slovaque et Suède) et diminué les cotisations de sécurité sociale (Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, Suède et Turquie)¹². L'Italie a réduit le coin fiscal sur le travail pour les jeunes et les femmes en rendant l'impôt sur les salaires déductibles de l'impôt sur le revenu. Dans certains de ces pays, les réductions de la fiscalité du travail se sont accompagnées ou, plus récemment, dans le contexte des programmes d'assainissement budgétaire, ont été suivies de relèvements compensatoires des impôts à la consommation (Allemagne, Finlande et Italie), des taxes écologiques ou énergétiques (Allemagne, Autriche et Finlande) et des impôts sur le secteur financier (Autriche).

Un grand nombre de pays de l'OCDE – y compris certains pour lesquels la fiscalité du travail n'a pas été considérée comme une priorité dans les éditions précédentes d'*Objectif croissance* – ont continué de mettre en œuvre de nouveaux systèmes de subventions à l'emploi ou à l'embauche pour faire face à la crise, ciblant souvent les demandeurs d'emploi vulnérables, comme les jeunes, les seniors ou les chômeurs de longue durée (Finlande, France, Grèce, Hongrie, Portugal et Turquie, pour qui la réduction du coût du travail a été considérée comme prioritaire dans *Objectif croissance*, ainsi que l'Espagne et l'Irlande, pour qui aucune priorité n'avait été fixée dans ce domaine). À terme, pour minimiser les pertes

potentielles de productivité résultant d'une mauvaise allocation du travail, les subventions à l'embauche devraient finir par être retirées. Sous réserve du rythme de l'assainissement budgétaire, une réduction des cotisations de sécurité sociale devrait être envisagée dans une optique à plus long terme dans les pays où les coûts de main-d'œuvre non salariaux restent élevés, et elle pourrait être associée à une modification des parts respectives de la charge fiscale en faveur des bases d'imposition qui favorisent davantage l'emploi et la croissance, par exemple les impôts fonciers, les impôts à la consommation ou les taxes écologiques. Des réformes de la structure fiscale sur cette base ont été recommandées pour dix pays dans l'édition de 2011 d'*Objectif croissance* (OCDE, 2011b).

Prestations sociales et politiques actives du marché du travail

Régimes de retraite. Des progrès ont été réalisés depuis 2007 dans la réduction des incitations financières qui découragent le travail des seniors et qui sont incorporées dans les régimes de pension vieillesse et/ou dans les programmes de transferts sociaux en place dans les pays où cette réduction a été jugée prioritaire dans *Objectif croissance*. La crise et les problèmes de viabilité budgétaire qui ont suivi dans nombre de pays de l'OCDE ont conduit à une accélération des réformes des pensions au cours de la période récente. Des mesures de grande ampleur ont été introduites dans les pays européens, en particulier – mais pas exclusivement – dans les pays du programme UE/FMI (voir encadré 1.2). Certains des pays réformateurs ont démantelé progressivement les régimes de préretraite, ou en ont restreint l'accès, en durcissant les conditions d'admissibilité (Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Pologne et République tchèque) ou ont progressivement éliminé *de facto* les possibilités de préretraite en supprimant les dérogations à la recherche d'un emploi pour les chômeurs âgés (France). D'autres ont relevé l'âge minimum et légal de départ à la retraite (Belgique pour les femmes, Espagne, France, Grèce et Hongrie) ou ont cherché à accroître l'âge effectif de départ à la retraite en augmentant la durée de cotisations nécessaire pour avoir droit à une pension à taux plein (Espagne, France et Grèce), en réduisant le niveau des prestations de retraite (Grèce et Hongrie) ou en ajustant les pensions ou l'âge de la retraite conformément à l'espérance de vie (Grèce, Espagne et Norvège). Les réformes destinées à améliorer la viabilité à long terme des régimes publics de retraite sont dans certains cas allées de pair avec une régression, à savoir la contraction du « deuxième pilier » à cotisations définies totalement capitalisé, en particulier dans certains pays d'Europe centrale et orientale. Parmi les pays de l'OCDE pour lesquels une priorité avait été fixée dans ce domaine dans *Objectif croissance*, la Hongrie a totalement démantelé le deuxième pilier, alors que la Pologne a partiellement réorienté les cotisations du secteur privé vers le secteur public. En Turquie, où elle a été jugée prioritaire, la réforme des régimes de retraite reste excessivement lente.

Une caractéristique notable de cette crise tient au fait que les seniors sont restés sur le marché du travail, contrairement à ce qui s'était passé lors de la récession précédente, où les incitations à la préretraite ont souvent encouragé le retrait du marché du travail (OCDE, 2011b ; 2011d ; et 2011e). Cela tient non seulement à une dégradation relativement minime des conditions du marché du travail (compte tenu de l'ampleur de la récession) dans plusieurs pays de l'OCDE, mais aussi aux effets positifs des réformes récentes. Pourtant, étant donné que les graves récessions ont, par le passé, conduit à des retraits significatifs du marché du travail avec un décalage notable (Duval *et al.*, 2011), de nouvelles réductions des contre-incitations financières à la poursuite du travail – notamment un démantèlement plus rapide des possibilités spéciales ou *de facto* de préretraite – contribueraient à maintenir le

lien des travailleurs seniors licenciés avec le marché du travail. En outre, ces réformes amélioreraient la viabilité à long terme des régimes de pension qui, d'après les analyses récentes de l'OCDE (OCDE, 2011e, *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2011*), n'est pas actuellement assurée. Elles peuvent être conçues comme un moyen de protéger les plus vulnérables (travailleurs à faible revenu et personnes ayant interrompu leur carrière), comme cela a été le cas dans certains pays de l'OCDE¹³.

Régimes d'invalidité. Les régimes d'invalidité et de longue maladie ont par le passé constitué un moyen de sortir du marché du travail pour les travailleurs seniors et d'âge actif. Un examen des profils conjoncturels passés des taux de chômage et d'invalidité montre que, dans plusieurs pays, les pics de chômage associés aux récessions ont en général été suivis, plusieurs années après, par des pics des taux d'invalidité¹⁴. Cela explique en partie pourquoi la réforme des prestations d'invalidité a fini par être identifiée comme prioritaire dans des pays comme l'Australie, le Danemark, les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni¹⁵. S'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, les données préliminaires (OCDE, 2011d) amènent à penser que les pourcentages de prestataires ont commencé à dériver à la hausse ou ont continué d'augmenter dans plusieurs pays de l'OCDE depuis le début de la crise (Australie, Corée, Danemark, Estonie, États-Unis, Islande, Israël et Norvège)¹⁶. Les évolutions postcrise ont été très hétérogènes suivant les pays, pour partie en raison des différences dans la conception des régimes d'invalidité et dans l'ampleur des réformes passées¹⁷. Certains des pays pour lesquels une priorité a été identifiée dans ce domaine dans *Objectif croissance* (Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) ont réformé le système juste avant le début de la crise, afin d'endiguer les entrées « excessives » de bénéficiaires et, dans certains cas, de contribuer à aider les bénéficiaires existants ayant une capacité de travail à (re)joindre le marché du travail. Les données préliminaires sur les pourcentages de bénéficiaires amènent à penser que les réformes réalisées par le passé dans ces pays ont contribué à amortir l'incidence de la crise dans ce domaine. Si des réformes similaires ont été mises en œuvre en Autriche à compter de 2011, l'action a été assez limitée dans d'autres pays pour lesquels les réformes des régimes d'invalidité ont été identifiées comme une priorité dans *Objectifcroissance*, en particulier les États-Unis où est intervenue, semble-t-il, une augmentation structurelle du pourcentage de bénéficiaires.

Système d'indemnisation du chômage. Avec la crise, plusieurs pays se sont employés à mieux protéger les revenus des chômeurs, ce qui était nécessaire dans un contexte où les possibilités d'emploi ont très fortement diminué. Un grand nombre des changements apportés au régime d'indemnisation du chômage durant la crise étaient donc des mesures temporaires, et non des réformes structurelles proprement dites. Ces impératifs à court terme ont à juste titre limité l'action des pouvoirs publics, ce qui explique la faible réactivité dans ce domaine (graphique 1.7). De fait, aucun des pays pour lesquels une recommandation a été faite n'a pris de mesure significative conforme à la priorité, sauf le Portugal, où les autorités se sont engagées à réduire la générosité des indemnités de chômage en 2012 dans le cadre du programme d'aide financière UE-FMI.

Les mesures de réponse à la crise (y compris dans les pays où la réforme de l'indemnisation du chômage n'était pas identifiée comme une priorité dans *Objectif croissance*) ont été notamment les suivantes¹⁸ :

- légères augmentations des taux de remplacement (en Belgique et en Finlande, où la réforme des prestations de chômage était une priorité d'*Objectif croissance*, mais aussi en Grèce, en Pologne et en République tchèque) ;
- allongement de la durée d'indemnisation (Canada, États-Unis, Islande et Portugal) ;
- assouplissement des critères d'admissibilité, recommandation de longue date d'*Objectif croissance* pour certains pays (par exemple, le Japon) afin d'accroître la couverture par l'assurance sociale des travailleurs non réguliers. Par exemple, les modifications des conditions d'admissibilité en Espagne, en Finlande, en France, en Israël, au Japon et au Portugal ont sans doute facilité l'accès des travailleurs temporaires ou irréguliers à l'indemnisation du chômage.

Une fois que le marché du travail se sera redressé, l'élimination des augmentations motivées par la crise du niveau de l'indemnisation et de sa durée (là où ils étaient déjà élevés) contribuerait à la reprise de l'utilisation de la main-d'œuvre, avec des avantages connexes directs pour les budgets publics. Dans plusieurs pays, la progression liée à la crise de la garantie de ressources des chômeurs a déjà été éliminée – un prolongement de la durée d'indemnisation a été annulé au Canada par exemple¹⁹ – et certains pays ont récemment pris des mesures pour réduire la générosité des prestations de chômage, en particulier ceux connaissant des pressions budgétaires comme l'Irlande et le Portugal. En revanche, certaines extensions de la couverture des prestations de chômage par rapport aux bas niveaux précédents, pourrait être pérennisées, à condition qu'elles soient associées à des mesures de conditionnalité et d'activation.

Politiques actives du marché du travail. Les pays de l'OCDE ont souscrit à la nécessité d'élaborer de saines politiques actives du marché du travail en tant qu'instrument essentiel pour remettre au travail les chômeurs de longue durée. Dans le contexte de la crise, des réformes visant à accroître les dépenses au titre de ces programmes ou à améliorer leur efficacité ont été mises en œuvre dans tous les pays pour lesquels elles avaient été identifiées comme une priorité. L'efficacité a été améliorée au moyen d'évaluations plus régulières de l'activité de recherche d'emploi (Estonie), d'un renforcement des sanctions en cas de refus d'une offre d'emploi ou de formation (Irlande depuis 2011) ou de la non-participation aux programmes actifs du marché du travail (Finlande) ainsi que de la réorganisation des services publics d'emploi (fusion des services d'administration des prestations et des services publics d'emploi en un seul département en Irlande, renforcement de la coordination entre les organismes régionaux de placement en Belgique). L'Afrique du Sud s'est engagée à accroître les financements consacrés au service d'emploi et à améliorer les informations sur les possibilités de formation et d'emploi. Plus généralement, et y compris en dehors des priorités d'*Objectif croissance*, plus des deux tiers des pays de l'OCDE ont levé des ressources pour les programmes d'aide à la recherche d'un emploi et de formation afin de faciliter le réemploi et le redéploiement durant la crise. Malgré les ressources supplémentaires consacrées aux services publics de l'emploi, la charge moyenne de travail du personnel s'est accrue dans la plupart des pays durant la crise en raison de la forte progression du nombre de chômeurs recensés. Les ressources supplémentaires des services publics de l'emploi ont donc généralement été consacrées essentiellement à la fourniture d'une aide à la recherche d'un emploi à des groupes

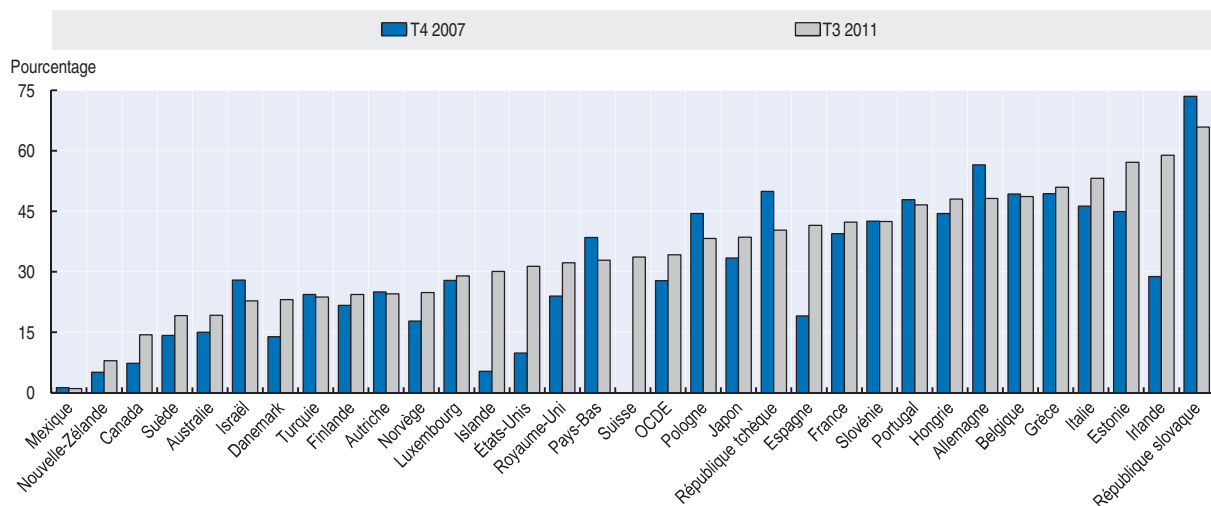
particuliers comme les jeunes, les immigrants et les travailleurs embauchés sur des contrats de courte durée ou ne recevant pas de prestations (OCDE, 2010b).

Dans les pays où la charge moyenne par employé du service public de l'emploi a fortement augmenté durant la crise suite à une nette progression du nombre de demandeurs d'emploi, il paraît justifié de s'assurer que les ressources consacrées à la recherche d'un emploi soient proportionnelles à l'objectif d'un retour au niveau d'emploi préalable à la crise. Pourtant, la pertinence des différents programmes de dépenses au titre des mesures d'activation diffère suivant la situation du marché du travail, ce qui donne à penser qu'une approche cas par cas s'impose :

- Dans les pays qui ont enregistré une forte aggravation du chômage de longue durée et en particulier dans ceux souffrant aussi aujourd'hui d'un niveau de chômage élevé (voir graphique 1.8), la persistance du chômage est la préoccupation essentielle. Plus longtemps les individus restent au chômage, plus il leur devient difficile de trouver un emploi et plus ils perdent leurs qualifications et se trouvent découragés. Ce phénomène est appelé hystérèse. Une préoccupation particulière tient au fait que certains des pays les plus touchés ont investi relativement peu dans les programmes d'activation avant la crise (OCDE, 2011d). Dans ce contexte, les programmes de formation mis en œuvre en réponse à la crise pourraient être maintenus lorsque les sorties du chômage restent peu nombreuses et si la situation des finances publiques le permet. Certains des pays les plus durement touchés ont aussi été affectés par un cycle d'expansion et de ralentissement marqué dans le secteur de la construction (par exemple, Espagne, États-Unis et Irlande), ce qui implique probablement la nécessité de redéploiements importants de main-d'œuvre et renforce le bien-fondé du maintien d'une formation adéquate pour faciliter ces redéploiements.

Graphique 1.8. Le chômage de longue durée s'est accru spectaculairement dans certains pays de l'OCDE

Part des personnes sans emploi depuis plus de 12 mois dans le chômage total¹



1. Les séries sont lissées en utilisant des moyennes mobiles centrées sur une série trimestrielle. T4 2011 pour le Canada et les États-Unis.
Source : OCDE (2012), *Indicateurs trimestriels du marché du travail* (base de données), Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, données non publiées (janvier).

- Dans les pays où le risque d'un chômage élevé et persistant est faible, en particulier ceux où la rétention de main-d'œuvre ou certaines formes de partage du travail ont atténué l'impact de la récession, les efforts doivent viser essentiellement à assurer que les services publics de l'emploi fournissent une aide et des incitations efficaces à la recherche d'un emploi. Plus généralement, à mesure que la situation du marché du travail se normalise, l'intérêt de la recherche d'emploi par rapport au programme de formation s'accroît, d'où la nécessité d'accorder une plus grande place aux programmes d'activation.

Dispositifs de chômage partiel. Parmi les interventions sur le marché du travail qui ont été motivées par la crise, les dispositifs de chômage partiel, et en particulier, les systèmes de travail de courte durée, ont joué un rôle important, ce type de mesures étant en place dans les deux tiers des pays de l'OCDE²⁰. Ces interventions visent généralement à amortir l'incidence sur le marché du travail des ralentissements de l'activité et, de ce fait, ne sont pas couvertes dans *Objectif croissance*, qui est axé sur la croissance à long terme. Néanmoins, étant donné l'incidence persistante et importante exercée par la crise sur l'emploi dans certains pays, les dispositifs de chômage partiel ont sans doute permis de préserver des emplois permanents et empêché des pertes importantes de revenu là où ils ont été mis en place. De nouveaux systèmes ont été introduits en Pologne, aux Pays-Bas, en Hongrie, en République tchèque, en République slovaque, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. En outre, nombre de pays ont élargi la couverture ou renforcé la générosité des systèmes existants, ou assoupli les conditions d'admissibilité ou les exigences administratives afin d'encourager leur mise en place. La part des salariés participant à ces systèmes s'est sensiblement accrue en Allemagne, en Belgique, en Finlande, en Italie, au Japon et au Luxembourg, ce qui a contribué à atténuer considérablement les effets de la crise sur le marché du travail (OCDE, 2010b ; Hijzen et Venn, 2011). Bien que l'on ne dispose pas d'évaluation empirique des effets à long terme de ces systèmes, l'expérience de la crise donne à penser que l'existence même de ces options et la possibilité de les activer en cas de forts ralentissements de l'activité peuvent être utiles, dans la mesure où cela permet d'éviter de perdre du capital humain spécifique au lendemain de chocs temporaires et dispense de la nécessité d'un redéploiement des ressources.

Cependant, comme pour tout autre système de subvention salariale publique, ces dispositifs ne sont pas sans risques : i) des pertes sèches peuvent être encourues si les subventions sont versées pour des emplois que les employeurs auraient maintenus même sans aide publique ; ii) des effets de déplacement peuvent intervenir si les dispositifs de chômage partiel contribuent à préserver des emplois qui ne sont pas viables à long terme, freinant le redéploiement des ressources entre les entreprises et les secteurs et se traduisant par une baisse persistante de la durée du travail et de la productivité ; iii) des pressions salariales peuvent apparaître, compromettant l'efficacité des dispositifs dans la limitation de l'aggravation du chômage. Afin de minimiser ces risques, certains aspects de leur conception doivent être revus (OCDE, 2011d et 2011e) : i) application de conditions d'admissibilité strictes (par exemple, preuve d'une réduction minimum de la production ou des ventes), cofinancement par les entreprises et (comme dans le cas de l'Allemagne et des Pays-Bas) dispositions incitant les travailleurs et les entreprises à se retirer des dispositifs de chômage partiel une fois que ceux-ci ont servi leur objectif conjoncturel, afin de réduire les pertes sèches ; ii) élimination rapide à mesure que la reprise s'installe afin d'atténuer les effets de déplacement. En outre, ces dispositifs peuvent être plus efficaces lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le contexte de négociations salariales donnant aux

entreprises individuelles une plus grande marge de manœuvre (par le biais de clauses de non participation) dans l'application des accords collectifs et, par conséquent, une plus grande flexibilité dans la détermination des conditions de travail au cours de la durée de vie des systèmes en question. Par exemple, en Allemagne, ces mesures ont complété un ajustement spontané par le secteur privé de la durée moyenne du travail, dont la mise en œuvre a été facilitée par les accords collectifs.

Obstacles à la pleine participation des femmes

Certains des obstacles à la pleine participation des femmes ont été réduits depuis 2007 dans les neuf pays où cela avait été considéré comme une priorité. Pour parvenir à ces résultats, les autorités ont développé les installations de garde d'enfants (Allemagne, Irlande et Suisse), accru les allocations familiales (Corée, Nouvelle-Zélande et République slovaque), augmenté les composantes des crédits d'impôt concernant les frais de garde d'enfants (Royaume-Uni et Suisse), diminué l'âge de la scolarité obligatoire ou encouragé la journée d'école complète (Allemagne et Suisse), réduit les différences de fiscalité entre les premier et deuxième apporteurs de revenus (Australie et Suisse) et restructuré la garantie de ressources pour les parents isolés ou les deuxièmes apporteurs de revenu afin d'encourager la participation (Australie et Royaume-Uni). Le Chili a prolongé la durée du congé de maternité et a instauré un congé de paternité, bien que les données empiriques amènent à penser que l'aide à la garde des enfants se traduit plutôt par une augmentation du taux d'activité des femmes (voir, par exemple, Jaumotte, 2003 ; Bassanini et Duval, 2006).

Réglementation du marché du travail et accords salariaux collectifs

Protection de l'emploi et autres politiques visant à réduire le dualisme du marché du travail.

Les restrictions en matière de licenciement ont sans doute limité dans une certaine mesure l'aggravation du chômage durant la crise, mais les écarts excessifs en matière de protection entre les travailleurs temporaires et les travailleurs permanents contribuent au dualisme du marché du travail, qui nuit à son tour à l'emploi et à la productivité (Bassanini et al., 2009). Les actions engagées dans les pays visés par une recommandation d'*Objectif croissance* dans ce domaine ont été plus fréquentes et de nature plus radicale durant la crise qu'auparavant, notamment dans les pays européens où la forte poussée du chômage a mis en évidence les faiblesses des stratégies de réforme partielle de la protection de l'emploi, c'est-à-dire des réformes réduisant la protection de l'emploi pour les contrats temporaires tout en maintenant une forte protection pour les contrats réguliers²¹. La Grèce et l'Espagne ont mis en œuvre d'importantes réformes de la législation de protection de l'emploi en 2010, qui visaient à réduire les indemnités de licenciement des travailleurs titulaires de contrats permanents. Au Portugal, la réforme de la protection de l'emploi de 2009 a assoupli sensiblement la protection de l'emploi au titre des contrats réguliers grâce à une simplification des procédures de licenciement et elle est suivie – dans le cadre du programme d'aide financière UE-FMI – de réductions des indemnités de licenciement pour les contrats réguliers et d'une définition plus étroite des licenciements abusifs. Les Pays-Bas ont peu à peu réduit *de facto* les indemnités de licenciement, tout d'abord en réformant les procédures judiciaires devant les tribunaux locaux puis en plafonnant les indemnités pour les travailleurs du secteur public et du secteur de la santé. La République tchèque a aussi réformé le système d'indemnisation en reliant celle-ci à l'ancienneté dans l'emploi. Une disposition permettant de mettre fin à un contrat de travail par consentement mutuel a été instituée en France en 2008, l'objectif étant de réduire les incertitudes quant aux

coûts de licenciement, mais cela n'a eu qu'une incidence limitée sur la réduction du dualisme jusqu'ici. Enfin, certains pays ont cherché à réduire le dualisme du marché du travail en renforçant la formation (Corée) ou les systèmes d'alternance (France). Ces mesures fonctionneraient probablement mieux si elles étaient ciblées sur des groupes marginaux du marché du travail et visaient à améliorer leur employabilité régulière. Aucune action n'a été engagée pour donner suite à la priorité identifiée en matière de réduction de la protection de l'emploi au titre des travailleurs réguliers en Allemagne, en Italie, en Corée, au Luxembourg, en Slovénie et en Suède.

Des réformes de la législation de protection de l'emploi ou des réformes ciblées de la formation ont aussi été recommandées pour les pays à faible revenu afin de réduire le caractère informel du marché du travail, qui est une forme extrême du dualisme. Le Brésil a récemment introduit un programme de formation professionnelle pour les travailleurs peu qualifiés. La Turquie a progressivement assoupli les conditions d'établissement de contrats de travail temporaires. Peu de progrès ont été réalisés en Inde au cours de l'année écoulée pour réduire la législation de protection de l'emploi qui établit une discrimination à l'encontre des grandes entreprises. Aucune mesure n'a été prise au cours de l'année écoulée au Chili et en Indonésie, où la réduction de la protection de l'emploi avait été recommandée en même temps que l'introduction (Indonésie) ou le développement (Chili) de l'indemnisation du chômage.

Salaires minimums et systèmes de négociations salariales. Des réductions du niveau relatif ou du taux de croissance des salaires minimums par rapport aux salaires moyens ont été recommandées pour encourager l'emploi peu qualifié et l'emploi formel aussi bien dans certains pays de l'OCDE que dans les grands pays émergents (Afrique du Sud, Australie, Grèce, Indonésie, Israël et Turquie). Une plus grande flexibilité dans la détermination des salaires a aussi été recommandée pour l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Italie et la Slovénie, afin de mieux aligner les salaires et la productivité au niveau des entreprises et au niveau régional et d'encourager ainsi la demande de travailleurs peu qualifiés. Parallèlement à la tendance observée dans le domaine de la protection de l'emploi, la réactivité à ces recommandations a été plus forte durant la crise qu'auparavant. La Grèce a introduit des salaires minimums pour les jeunes travailleurs et les apprentis. Si aucun changement dans ce domaine n'est intervenu en Belgique, la Finlande a décentralisé la négociation des salaires, comme l'a fait l'Australie en renforçant les négociations salariales au niveau des entreprises, l'Italie en convenant d'un nouveau contrat du travail encourageant une plus grande différenciation des salaires dans le secteur privé et l'Espagne en permettant aux entreprises d'opter plus facilement pour des clauses de non participation aux conventions collectives prévoyant des hausses de salaires importantes. Les réformes dans ce domaine se sont accélérées au cours de l'année écoulée, surtout dans les pays de l'Europe du Sud devant améliorer leur compétitivité. L'Espagne a introduit récemment une réforme favorisant les accords au niveau des entreprises par rapport à tout autre type de négociation pour ce qui est des questions comme les salaires et la répartition du temps de travail et visant une accélération des procédures d'arbitrage. De même, en Italie, le budget d'urgence de 2011 autorise les entreprises locales à renégocier les accords nationaux sur les salaires, à condition qu'un syndicat représentatif de l'entreprise accepte de sortir de la convention collective et signe le nouvel accord avec l'employeur. La réactivité aux priorités a été plus limitée dans les nouveaux pays membres de l'OCDE ainsi qu'en Afrique du Sud et en Indonésie depuis 2011, lorsque des priorités ont été identifiées dans

ce domaine dans *Objectif croissance*. En Afrique du Sud, le *Nouveau Pacte de croissance* contient de larges propositions de réforme des négociations salariales, ce qui pourrait contribuer à augmenter les très faibles taux d'emploi dans le secteur formel. En Israël et en Slovaquie, des hausses des salaires minimums relatifs ont été convenues pour 2011 et 2012, contrairement aux recommandations d'*Objectif croissance* à cet égard.

Politiques du logement

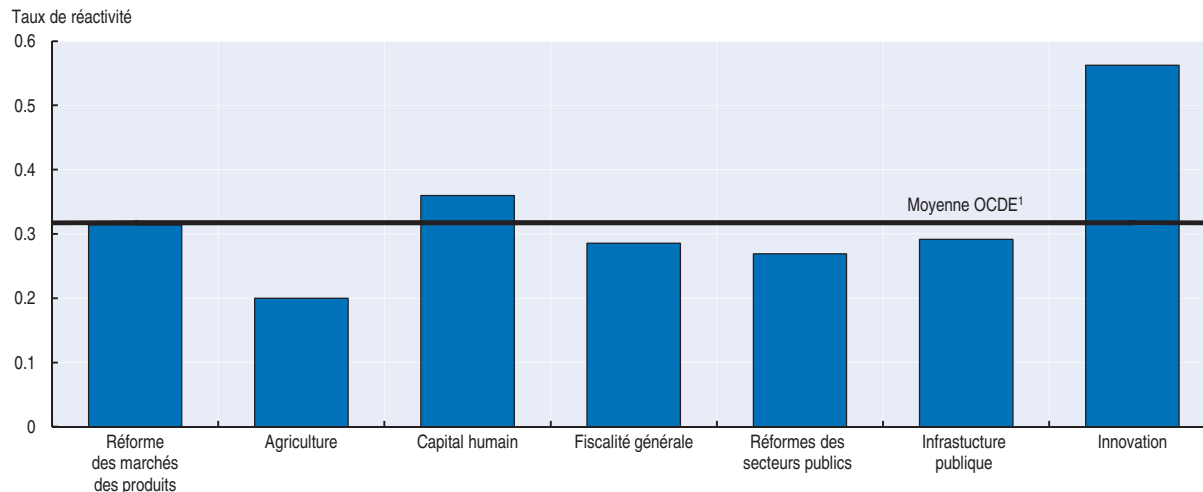
Les politiques du logement peuvent influencer sur les niveaux de vie par le biais à la fois de la productivité du travail et de l'utilisation de la main-d'œuvre (voir chapitre 4 spécial d'*Objectif croissance* 2011, OCDE, 2011b). Cependant, les priorités d'*Objectif croissance* dans ce domaine ont été davantage axées sur la promotion de l'utilisation de la main-d'œuvre. La réactivité à ces recommandations s'est à l'évidence accrue au cours des années écoulées, en raison probablement d'une reconnaissance croissante du fait que des politiques mal conçues avaient contribué à créer des bulles du logement. Certains pays ont revu les aides au logement (Islande et République slovaque), les remplaçant dans certains cas par des prestations monétaires ciblées, qui sont moins source de distorsions (Espagne). Le Royaume-Uni a simplifié les procédures d'urbanisme afin d'accroître la réactivité de l'offre de logements à la demande, alors que la Suède a pris des mesures pour introduire les principes du marché dans les sociétés immobilières municipales. Certains pays ont atténué les distorsions fiscales favorisant la propriété du logement en réduisant le montant des intérêts hypothécaires pouvant être déduit de la base d'imposition sur le revenu (Danemark) ou en égalisant le traitement fiscal des logements loués et des logements occupés par leurs propriétaires (Espagne). Les réglementations du loyer qui empêchent le développement du marché locatif ont été assouplies en Espagne, aux Pays-Bas et en Pologne. Aucune mesure n'a été prise au Luxembourg pour faire face aux rigidités observées dans ce domaine.

Progrès de la réforme des politiques visant à améliorer la productivité du travail

Davantage de priorités ont été identifiées aux fins de l'amélioration des résultats de la productivité pour les pays où la production par heure travaillée était très éloignée de celle des économies de l'OCDE les plus productives ou qui avaient enregistré une faible croissance de la productivité au cours de la dernière décennie. Parmi ces pays figuraient certains pays membres d'Amérique du Nord et de la région Asie-Pacifique, certains petits pays européens, l'Union européenne dans son ensemble et, à compter de 2011, tous les BRIICS. Les réformes suggérées pour doper la productivité prévoyaient notamment l'assouplissement des restrictions à l'entrée et des contrôles sur les opérations des entreprises dans les marchés de produits spécifiques, des politiques pour améliorer les résultats d'éducation, des réductions du soutien agricole pour améliorer l'allocation des ressources dans l'ensemble des économies et diverses autres mesures comme des réformes du système fiscal et des politiques d'innovation. Les progrès ont été partagés depuis 2007 dans le domaine de l'agriculture, mais davantage de mesures conformes aux recommandations précédentes d'*Objectif croissance* ont été prises dans d'autres domaines, notamment l'innovation²², mais aussi le capital humain et la réglementation des marchés de produits (graphique 1.9).


Graphique 1.9. Réactivité aux recommandations d'Objectif croissance concernant l'amélioration de la productivité du travail

Moyenne 2007-11



Note : Voir l'encadré 1.1 pour la définition du taux de réactivité.

1. La moyenne de l'OCDE ne comprend pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565015>

Réformes des marchés des produits

L'assouplissement des réglementations trop restrictives sur les marchés des produits a été considéré comme une priorité pour la plupart des pays de l'OCDE – en particulier ceux où la performance de la productivité était inférieure à la moyenne – et contribuera aussi dans de nombreux cas à amorcer la reprise. Si des mesures faisant suite à ces recommandations ont été relativement fréquentes, elles ont rarement été suivies d'une suppression de la priorité correspondante dans *Objectif croissance*, ce qui impliquait que certaines réformes majeures n'avaient pas été accomplies. Plus précisément, si environ les deux tiers des pays concernés ont donné suite aux recommandations d'assouplissement des réglementations des marchés des produits de 2007, les mesures ont été jugées suffisantes pour permettre une suppression des priorités correspondantes dans seulement environ un cinquième d'entre eux. Les principales réformes des marchés des produits ont été les suivantes :

- Tous les pays pour lesquels il avait été recommandé de réduire les obstacles réglementaires au niveau macroéconomique ont pris des mesures pour répondre à cette priorité : i) en rationalisant les procédures d'enregistrement et d'agrément (Belgique, Chili, Corée, Grèce, République tchèque et Turquie), y compris dans certains secteurs spécifiques (construction en Israël, services au Portugal et alimentation en Turquie) ; ii) en créant un guichet unique pour les créations d'entreprises (Grèce, Israël, Pologne et République tchèque) ; iii) en simplifiant les procédures de faillite (Estonie et République tchèque) ; et iv) en encourageant la concurrence pour les marchés publics et en réduisant la paperasserie (Danemark et Pologne). La réactivité a été limitée en Islande, en Inde et en Indonésie, où des efforts soutenus seront nécessaires pour réduire les charges réglementaires au niveau macroéconomique.
- Conformément aux recommandations d'*Objectif croissance*, des efforts ont été réalisés pour renforcer la concurrence au Danemark, en France, en Grèce et en Italie ainsi qu'en Nouvelle-Zélande, grâce à l'établissement d'une commission indépendante de la productivité en 2010 et en Afrique du Sud grâce à l'introduction de l'évaluation de

l'impact réglementaire de la nouvelle réglementation. Dans l'Union européenne, la transposition de la Directive « services », bien qu'incomplète, a bien progressé et la création d'une zone unique de paiement européen a réduit les coûts des transactions financières transfrontières. La Norvège a pris des mesures qui vont à l'encontre des recommandations faites dans *Objectif croissance* en 2008, la simplification des procédures gouvernementales permettant de passer outre les autorités de la concurrence.

- Dans la plupart des pays pour lesquels il avait été recommandé de renforcer la concurrence dans les industries de réseau, des mesures ont été prises pour donner suite à cette priorité en : i) dégroupant les secteurs de réseau (Hongrie, Portugal) ; ii) en améliorant l'accès des tiers et en assouplissant les restrictions à l'entrée (Autriche et Mexique dans les télécommunications, Grèce et Portugal dans divers secteurs de réseaux et Suisse dans les télécommunications et le transport de l'électricité) ; iii) en établissant une autorité de réglementation ou en renforçant son pouvoir (Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne et Suisse) ou en adoptant une loi sectorielle sur la concurrence (Autriche pour le secteur du gaz) ; iv) en réduisant les contrôles de prix (Belgique, Hongrie, Irlande, où un marché de l'électricité de gros a été établi en 2007 et au Portugal où une feuille de route pour éliminer les prix réglementés dans l'énergie a été élaborée en juillet 2011) ; et v) en introduisant une réglementation incitative (Allemagne et Israël). Dans l'Union européenne, la concurrence a été renforcée dans les services aériens par la première phase de l'Accord sur le transport aérien UE-États-Unis et les services postaux seront totalement libéralisés en 2012. Les Pays-Bas ont pris des mesures qui vont contre les recommandations d'*Objectif croissance* en 2012, lorsque la cour d'appel a annulé la loi de 2006 prévoyant la séparation du capital dans les réseaux de distribution de l'énergie. Aucune mesure importante n'a été prise en Afrique du Sud et au Canada pour donner suite aux priorités de renforcement de la concurrence dans les industries de réseau, ni au Japon, où la privatisation de Japan Post et de Japan Post Insurance – qui devait être achevée d'ici à 2017 – a été suspendue.
- Dans les pays pour lesquels il avait été recommandé de réduire les obstacles à la concurrence dans le commerce de détail, des mesures ont été prises pour : i) assouplir les obstacles à l'entrée, y compris pour les gros détaillants (Belgique, Espagne, Italie et Portugal) ; ii) assouplir la réglementation des prix de détail (France) ; iii) réglementer les ventes (Belgique) ; et iv) réduire les restrictions aux heures d'ouverture des magasins (Autriche, Danemark, Finlande, Italie et Portugal). Conformément aux recommandations d'*Objectif croissance*, les obstacles à l'entrée dans les services professionnels ont été réduits en Autriche, au Canada (où l'accent a été mis sur les obstacles à la mobilité inter-provinces), en Allemagne, en Corée, en Grèce, en Irlande et au Portugal (un engagement associé au programme d'aide UE-FMI). Aucun progrès n'a été réalisé sur la voie de renforcement de la concurrence dans le commerce de détail et les services professionnels au Luxembourg, où même la transposition de la directive de l'UE sur les services doit faire encore l'objet d'une législation, ni au Portugal pour encourager la concurrence dans le commerce de détail.
- La réduction de la participation de l'État au capital a souvent été recommandée dans le cadre d'un programme plus large visant à renforcer la concurrence. La privatisation des entreprises d'État pourrait se traduire par des gains d'efficacité, tout en contribuant à rétablir la viabilité des finances publiques, surtout dans les cas où l'administration et la gestion publiques ont nettement montré qu'elles nuisaient à l'efficacité. Des processus de privatisation bien conçus doivent toutefois prendre en compte les principes de la concurrence et appliquer le droit relatif. La réduction de la portée de la participation de

l'État au capital a aussi été expressément conseillée à certains pays de l'OCDE ainsi qu'en 2011 à la Chine et à la Russie, où cette participation est particulièrement généralisée. En Chine, des sociétés de gestion d'actifs sont progressivement autorisées à restructurer des entreprises d'État et la part de l'État dans le capital des entreprises publiques diminue. L'Italie a privatisé sa compagnie aérienne publique, Alitalia, en 2009. Le Mexique a progressivement accru l'indépendance et la responsabilité de la PEMEX, la société pétrolière nationale. Des privatisations ont eu lieu en Pologne et en Turquie. Plus généralement et compte tenu des préoccupations de viabilité budgétaire, la crise a accéléré le rythme de la privatisation, surtout dans les pays européens confrontés à la crise de la dette souveraine (voir encadré 1.2). En Russie, où l'intervention de l'État reste généralisée, aucun progrès significatif n'a été enregistré au cours de l'année écoulée.

- Parmi les 11 pays (8 pays de l'OCDE et, en 2011, l'Inde, l'Indonésie et la Russie), où la réduction des obstacles à l'investissement direct étranger (IDE) a été recommandée, la réactivité a été assez limitée, les pays conjuguant souvent petites avancées et régressions. Toutes les priorités identifiées dans ce domaine doivent donc encore être suivies d'effet. Les procédures d'approbation de l'IDE ont été supprimées dans le secteur bancaire non étatique en Russie au cours de l'année écoulée et ont été simplifiées de manière générale en Corée. Des efforts d'amélioration de la transparence et de simplification des procédures à suivre par les investisseurs étrangers prospectifs ont aussi été entrepris en Inde depuis 2011 (bien que les obstacles à l'IDE dans le secteur des services y demeurent élevés) ainsi qu'au Japon, dans le cadre du programme de promotion de l'investissement étranger (2010), qui prévoit une déréglementation des procédures d'investissement. Une réduction des restrictions à l'accès au capital est intervenue pour la radiodiffusion par satellite au Canada et en Corée. Peu de progrès ont été réalisés en Australie, en Islande, en Indonésie et en Nouvelle-Zélande pour réduire les restrictions à l'IDE.
- En Suisse, pays pour lequel la suppression des obstacles commerciaux non tarifaires a été jugée prioritaire en 2007, l'ouverture aux échanges a été améliorée en 2010, lorsque les mesures techniques faisant encore obstacle à plus de 80 % des importations en provenance de l'Union européenne ont été éliminées. En Russie, la suppression des distorsions touchant la politique commerciale a peu progressé en 2011, mise à part une réduction des droits de douane pour certains produits agricoles qui avaient été mis en place pour faire face au choc des prix alimentaires consécutif à la sécheresse de l'été 2010.

Agriculture

Dans le domaine agricole également, peu de mesures ont été prises pour donner suite aux priorités de réforme identifiées dans *Objectif croissance*, comme le montrent les taux relativement faibles de réactivité et la persistance des recommandations au fil du temps. Cette situation tient en partie aux difficultés politiques rencontrées pour mettre en œuvre ces réformes, ce dont témoigne aussi la progression des restrictions aux exportations agricoles au cours des quelques années écoulées. Les subventions agricoles ont été mécaniquement réduites du fait de la hausse des prix sur les marchés mondiaux. Cependant, des progrès ont été aussi réalisés vers l'atténuation des distorsions économiques associées aux interventions. Par exemple, dans la composition des aides aux producteurs agricoles, la part du soutien des prix a diminué au profit d'un soutien plus direct des revenus (Union européenne et Suisse) alors que, dans certains pays, de nouveaux paiements directs

complètent les mesures existantes de soutien des prix du marché (Corée et Japon). L'Union européenne découple progressivement le soutien aux producteurs des niveaux de production et abolira les quotas laitiers d'ici à 2015. Cependant, le retour au versement de subventions à l'exportation pour les produits laitiers en 2009 a marqué un recul. La Corée, l'Islande et la Suisse réduisent les subventions à l'exportation et les obstacles tarifaires et non tarifaires. Les États-Unis ont fait marche arrière en 2008 en fournissant de nouvelles incitations à la production locale de biocarburants à base de cellulose et peu de progrès ont été réalisés en Norvège dans ce domaine.

Capital humain

Le renforcement du capital humain a été recommandé pour relever les niveaux de productivité dans la grande majorité des pays de l'OCDE depuis 2007 et, en 2011, dans tous les BRIICS. Concrètement, les priorités visent à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et leur réactivité aux besoins du marché du travail ainsi qu'à réduire les inégalités. Si les mesures ont été très fréquentes, et de plus en plus au fil du temps, un grand nombre des priorités sont maintenues, car la réforme de l'éducation exige généralement des efforts soutenus. Le contexte de crise n'a pas marqué l'arrêt des efforts menés de longue date dans ce domaine mais, comme on l'a vu dans l'édition de 2011 d'*Objectif croissance*, beaucoup reste à faire pour améliorer l'efficacité des dépenses au titre de l'enseignement public.

Environ la moitié des pays ont pris des mesures suite aux recommandations d'*Objectif croissance* concernant la réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Parmi les réformes de l'enseignement général, figurent notamment : i) des réformes des programmes (Grèce, Islande, Luxembourg, Mexique et Turquie) ; ii) une augmentation de l'offre de formation professionnelle au niveau supérieur et une plus grande réactivité aux besoins du marché du travail (Australie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni et Turquie), notamment en développant des programmes de deuxième chance pour les adultes faiblement instruits (Brésil et Portugal) ; et iii) un renforcement des critères de qualification, de la formation ou de la certification des enseignants (Afrique du Sud, Chili, Espagne, Grèce, Indonésie, Mexique, Norvège et Suède). La responsabilisation a été renforcée grâce à : i) des évaluations des résultats des enseignants ou des établissements (États-Unis, Grèce, Mexique et Portugal) ; ii) des réformes ou une utilisation plus large des examens normalisés (Allemagne, Danemark, Espagne, Israël, République tchèque et Suède) ; iii) des normes ou des indicateurs nationaux (États-Unis, Norvège, Nouvelle-Zélande et Turquie) ou l'établissement de rapports annuels (Nouvelle-Zélande) ; et iv) une évaluation par un organisme d'assurance de la qualité (Chili). Les pays se sont efforcés d'accroître l'égalité d'accès à l'éducation, grâce notamment : i) à des mesures financières pour inciter les établissements sous-performants ou les enseignants à améliorer le niveau de réussite des élèves (Chili et États-Unis) ; ii) à un soutien accru aux étudiants venant de milieux défavorisés (Chili, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ; iii) à une baisse du nombre de redoublements (Luxembourg) ; iv) au report progressif de l'orientation des élèves (Allemagne et Autriche) ; et v) une augmentation des années obligatoires de scolarité (Israël et Portugal). Les financements consacrés à l'éducation de base et à l'infrastructure scolaire ont été accrus dans les économies émergentes, y compris l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili et la Chine, ainsi qu'en Israël, où les rémunérations des enseignants ont été augmentées et le nombre d'élèves par classe a été diminué.

La réforme des systèmes d'enseignement supérieur a été considérée comme prioritaire dans *Objectif croissance* pour nombre de pays européens continentaux. La plupart d'entre eux ont pris certaines mesures, bien que d'autres soient encore nécessaires pour faire face aux déficiences qui perdurent. Les réformes entreprises depuis 2007 dans les pays pour lesquels une recommandation dans ce domaine a été formulée sont les suivantes :

- la révision du fonctionnement de l'aide financière aux étudiants (Danemark et Finlande) et l'introduction de droits de scolarité ou l'extension de ces droits (Allemagne, Irlande, grâce à une augmentation de la part contributive des étudiants du supérieur et Suède grâce à une augmentation de ces droits mais seulement pour les étudiants venant de pays en dehors de la zone économique européenne) ;
- l'amélioration de la gouvernance des universités, notamment grâce à une plus grande autonomie (Allemagne, France, Italie et Portugal) et au renforcement des incitations financières à l'amélioration des résultats, notamment par le renforcement des mécanismes d'évaluation (Italie), entre autres en assujettissant partiellement les financements publics à la performance (Nouvelle-Zélande et République slovaque) et en effectuant des analyses comparatives des coûts entre les établissements (Suisse) ;
- la réforme des cadres d'évaluation de l'enseignement supérieur, notamment par l'établissement d'une nouvelle loi-cadre pour l'enseignement supérieur (Grèce) ou par la création ou la réforme d'un organisme d'accréditation pour soutenir des évaluations internes de la qualité des universités (Portugal et Suisse) ;
- la promotion de l'achèvement plus précoce du cursus scolaire au moyen d'un ajustement des financements universitaires et des programmes d'études (Danemark) ou d'une entrée plus précoce dans l'enseignement tertiaire par la révision des critères d'admission (Suède et Finlande) ;
- le développement des cours d'enseignement technique et professionnel de niveau supérieur (Espagne, Portugal et Turquie), qui a facilité la transition vers l'université (Espagne et Portugal).

Fiscalité générale

La réforme fiscale a gagné en importance dans l'exercice *Objectif croissance* au fil des années, en raison des données de plus en plus nombreuses montrant l'incidence de la structure d'imposition sur la croissance économique (voir Arnold *et al.*, 2011) ainsi que la nécessité pressante de rétablir la viabilité budgétaire dans nombre de pays de l'OCDE. Dans ce contexte, des stratégies d'assainissement budgétaire favorables à la croissance – ou la mise en œuvre de réformes fiscales neutres sur le plan des recettes lorsqu'il existe une marge de manœuvre pour ce faire – sont indispensables. Alors que le Brésil n'a pris aucune mesure pour réduire la fragmentation et la complexité de son régime fiscal en 2011, lorsque la priorité correspondante a été identifiée, les réformes ont été généralisées au cours des cinq dernières années dans les 13 pays de l'OCDE où l'amélioration du régime fiscal avait été considérée comme prioritaire. La Grèce et le Portugal mettent en œuvre des réformes fiscales compatibles dans une large mesure avec les priorités définies pour ces pays dans *Objectif croissance* ; en particulier, ces deux pays ont cherché à élargir leur base d'imposition en luttant contre la fraude fiscale (Grèce) et en limitant les dépenses fiscales (Portugal). Le Portugal a aussi pris des mesures pour simplifier le recouvrement des impôts et réduire les coûts de la mise en œuvre des lois fiscales. En 2011, l'Italie a introduit plusieurs modifications dans son régime fiscal dictées par la nécessité d'assainir les

finances publiques. Ces modifications devraient améliorer l'efficacité de la structure fiscale, par exemple en réduisant les impôts sur le travail et les sociétés tout en augmentant la taxe sur la valeur ajoutée et les impôts fonciers locaux. En Allemagne et en Finlande, la réduction des impôts sur le travail dans le cadre des mesures liées à la crise a été financée par des augmentations permanentes des impôts sur la consommation et sur l'environnement, qui sont à l'origine de moins de distorsions. Le Canada et Israël ont réduit le taux de l'impôt sur les sociétés. Israël a aussi réduit les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, comme le fera l'Australie d'ici à 2013. Le Japon a élargi sa base d'imposition en abolissant plusieurs exonérations fiscales en 2010. Une réforme de l'imposition est aussi intervenue en Corée, au moyen d'un élargissement de la base de l'impôt à la consommation, ainsi qu'au Mexique, tout d'abord en éliminant les lacunes du régime d'imposition sur les sociétés puis en augmentant le taux de la TVA en 2010. La Norvège a partiellement réformé son régime d'imposition sur le patrimoine en rapprochant la valeur du logement prise en compte dans l'impôt des valeurs du marché. Aucune mesure significative n'a été prise aux États-Unis pour faire face aux distorsions fiscales et élargir la base d'imposition.

Autres politiques

Les priorités d'action couvrent aussi un large éventail d'autres domaines intéressant les résultats en matière de productivité, dont certains – notamment les services financiers et l'efficacité du secteur public – pourraient également contribuer à remédier aux déséquilibres financiers des secteurs public et privé :

- **Services financiers.** La réforme des marchés des capitaux ne figure pas en général dans les priorités d'*Objectif croissance* et a été traitée séparément (par exemple dans l'encadré 1.1 d'*Objectif croissance 2011* et dans *Objectif croissance 2010*), car il s'agit, dans nombre de pays de l'OCDE, d'un enjeu clé pour lequel une large coordination internationale s'impose. Des réformes des services financiers ont été expressément identifiées comme prioritaires pour l'Union européenne depuis 2007 et pour l'Islande et les États-Unis face à la crise financière. La plupart des pays de l'OCDE – y compris ceux pour lesquels une priorité avait déjà été établie dans ce domaine – ont pris des mesures pour réformer la surveillance financière, afin de corriger certains des dysfonctionnements institutionnels qui ont conduit à la crise financière. Outre les actions des différents pays et de l'Union européenne, une réforme réglementaire est intervenue au niveau international afin de répondre à la nécessité d'établir des règles concertées pour renforcer la stabilité financière et réduire les possibilités d'arbitrage réglementaire. Un élément essentiel d'un tel régime réglementaire est l'accord de Bâle III, qui a, dans les faits, triplé la taille des réserves en capital que les banques doivent détenir pour couvrir les pertes sur la période 2011-18²³. Malgré ces avancées, les domaines où la coordination internationale doit encore progresser sont notamment la réglementation du marché des produits dérivés de gré à gré et les normes comptables. La coordination internationale de la surveillance prudentielle est particulièrement importante pour la zone euro, où de plus amples efforts pour mettre en place un système efficace de surveillance transfrontière et un cadre intégré de gestion des crises devraient figurer en tête des préoccupations des pouvoirs publics. *Objectif croissance 2011* a recommandé une libéralisation financière plus fondamentale dans la plupart des économies non membres, et notamment au Brésil et en Inde, où le crédit bancaire n'est pas totalement alloué par le marché. Depuis 2011, le Brésil n'a pris aucune mesure pour réduire le très haut niveau des réserves obligatoires,

mais l'autorisation d'établir un fichier du crédit devrait améliorer l'accès des banques aux informations sur les emprunteurs. Au cours de l'année écoulée, l'Inde a assoupli les restrictions entravant l'accès aux marchés locaux des capitaux, les particuliers étrangers étant autorisés à investir directement (à compter de 2012).

- *Réforme du secteur public.* La réactivité a été relativement élevée parmi les pays de l'OCDE où l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques avait été recommandée, ce qui tient probablement à la nécessité d'assainir les budgets publics. Parmi les réformes générales du secteur public, on peut citer une rationalisation des services publics (Hongrie et Portugal) et l'introduction de l'évaluation des performances (Portugal). Des réformes visant à accroître l'efficacité du secteur public sont intervenues dans le secteur de la santé, grâce à la réorganisation des prestataires publics et à l'introduction d'analyses comparatives (Hongrie et Nouvelle-Zélande), à l'instauration d'un ticket modérateur (République tchèque) ou à la décentralisation des dépenses pour améliorer la sensibilisation aux coûts (Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni). Des réformes plus larges du secteur de la santé ont été recommandées pour la Suisse, les États-Unis et la Russie. Aux termes de la réforme adoptée en 2010 aux États-Unis, l'assurance-maladie est devenue obligatoire et des aides assujetties à des conditions de ressources sont fournies pour financer les primes. La Suisse a renforcé l'efficacité-coût dans le secteur pharmaceutique en augmentant le ticket modérateur sur les médicaments de marque et en introduisant progressivement le financement lié au diagnostic dans le secteur hospitalier. Depuis 2011, la Russie permet à ses citoyens de choisir un généraliste référent et une société d'assurance dans le cadre du système d'assurance obligatoire. Aucun progrès significatif n'a été enregistré en Islande pour ce qui est de la réforme du secteur public.
- *Infrastructure publique.* Remédier aux déficiences de l'infrastructure publique est une priorité pour plusieurs pays de l'OCDE et plusieurs grands pays émergents. Face aux besoins d'ajustement budgétaire, l'augmentation des dépenses au titre de l'infrastructure s'est révélée plus difficile au lendemain des programmes de relance budgétaire liés à la crise mis en œuvre par les pays de l'OCDE en 2008 et 2009 (voir chapitre 1 dans OCDE, 2010a). Les politiques visant à assurer une utilisation efficace par rapport aux coûts de l'infrastructure existante ont notamment consisté à introduire un impôt foncier couplé à une redevance d'utilisation d'eau en 2012 (la pose de compteurs d'eau étant prévue d'ici à 2013) en Irlande ainsi qu'à mettre en place des péages routiers pour limiter le trafic en Australie et en Nouvelle-Zélande. L'Australie s'est aussi employée à améliorer la transparence dans la sélection des projets, grâce à la publication d'analyses coûts-avantages et à des mécanismes d'évaluation *ex post*. Si le gouvernement du Royaume-Uni a choisi, entre autres mesures d'austérité, de mettre fin à l'augmentation tendancielle de l'investissement public parmi les mesures d'austérité, la Pologne pourrait s'appuyer sur les fonds structurels de l'UE pour continuer à rénover son infrastructure de transport et de communication. Dans les économies émergentes, où le renforcement des infrastructures est indispensable pour doper les niveaux de vie et où la situation des finances publiques est généralement meilleure, les dépenses publiques au titre de l'infrastructure ont continué d'augmenter. Cependant, des régressions ont aussi eu lieu en ce qui concerne l'ouverture des secteurs de l'infrastructure aux investisseurs étrangers, l'Inde abaissant le plafond des investissements institutionnels étrangers dans les obligations émises par les sociétés d'infrastructure indiennes et le Brésil restreignant la participation privée au capital dans les secteurs pétroliers et gaziers.

- *Politiques de promotion de l'innovation.* Du fait du rôle clé de l'innovation dans la croissance à long terme, des réformes ont été recommandées dans ce domaine à sept pays de l'OCDE ainsi qu'à la Russie et à la Chine, où l'accent a été mis sur l'accélération de l'absorption des technologies existantes. Comme par le passé, la réactivité a été assez élevée dans ce domaine, bien qu'elle se soit ralentie récemment. Tous les pays concernés ont donné suite aux recommandations d'*Objectif croissance* depuis 2007 en augmentant l'aide publique aux activités de R-D grâce à des crédits d'impôt (Irlande et Italie), des dotations publiques (Nouvelle-Zélande) ou des subventions ciblées sur les PME innovantes (République slovaque) ainsi qu'en renforçant les interactions entre l'université et l'industrie (Canada, Irlande, Japon et Nouvelle-Zélande) et en mieux protégeant les droits de propriété intellectuelle (Corée). En Russie, la création récente d'une « ville de l'innovation » à Skolkovo, pourrait contribuer à améliorer la politique d'innovation à l'avenir mais au risque de cibler de plus en plus le soutien public sur les entreprises innovantes.

Dans certains pays de l'OCDE à faible revenu (par exemple, le Mexique) et dans les BRIICS, plusieurs initiatives plus spécifiques visant le renforcement de la productivité ont été recommandées, concernant notamment la réglementation foncière, la gouvernance, des réformes juridiques propres à renforcer l'état de droit, à clarifier les droits de propriété et à lutter contre la corruption et l'élimination des subventions énergétiques donnant lieu à des distorsions. Les mesures ont été assez limitées en 2011, année où les priorités correspondantes ont été établies. L'Inde et l'Indonésie ont introduit des réformes destinées à rationaliser les processus d'acquisition foncière. En Russie, tous les projets de législation doivent désormais être assujettis à une analyse d'impact réglementaire afin de mettre en évidence l'ingérence bureaucratique et injustifiée dans les activités du secteur privé et, par conséquent, de réduire les risques de corruption. La nouvelle loi sur la médiation, introduite en Chine en 2011, devrait renforcer le système judiciaire en fournissant une base solide pour le mécanisme de règlement des différends de premier niveau, généralement utilisé à l'échelon local pour le règlement des différends privés. Peu de progrès ont été réalisés en Indonésie et au Mexique pour améliorer les systèmes de gouvernance. Les subventions énergétiques ont été accrues en Indonésie, par rapport à celles qui étaient prévues dans le budget initial, contrairement à la priorité correspondante d'*Objectif croissance*.

Croissance verte

Les priorités d'*Objectif croissance* visent à encourager la croissance à long terme et plusieurs d'entre elles favoriseraient aussi la croissance verte et contribueraient à la viabilité environnementale, notamment celles concernant l'innovation, la fiscalité et l'infrastructure. La réactivité aux priorités d'*Objectif croissance* a favorisé la croissance verte dans plusieurs domaines, notamment :

- *Les réformes fiscales,* où l'accent a été mis sur la réduction des impôts directs en déplaçant partiellement la charge fiscale sur les taxes environnementales. L'Allemagne a diminué les cotisations à l'assurance-chômage sur la période 2007-09, en introduisant simultanément un élément CO₂ dans la taxe sur les véhicules en 2009, alors que la Finlande a réduit l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale durant la récession et augmenté dans le même temps les taxes énergétiques. D'autres pays ont introduit des systèmes d'échange des droits d'émission de CO₂, comme la Nouvelle-Zélande. Dans la mesure où les quotas sous-jacents sont mis aux enchères, ces systèmes pourraient aussi faire partie d'un programme de réformes fiscales favorable à la croissance.

- *Les réformes de l'infrastructure publique*, où l'accent a été mis sur la réduction des émissions de CO₂ et des encombrements routiers ainsi que sur la limitation de la demande grâce à des incitations de prix de manière plus générale. Des redevances d'utilisation d'eau sont introduites en Irlande (en 2012, sous la forme d'un montant forfaitaire par ménage et en 2013 sur la base de relevés de compteurs). L'Australie met en place un système de gestion intelligente du réseau routier, incorporant des technologies propres à améliorer la gestion de la circulation dans les grandes villes, alors que la Nouvelle-Zélande a ouvert une route à péage en 2009.

Notes

1. Plusieurs mesures plus larges du bien-être sont mises au point dans le contexte des travaux de l'OCDE sur la mesure du bien-être et du progrès. Les aspects marquants de ces travaux sont illustrés par l'Initiative pour une vie meilleure de l'OCDE, qui comporte jusqu'ici le rapport de 2011 « How's life ? » et l'instrument interactif d'évaluation du bien-être « Your Better Life Index ». Certaines mesures, prenant en compte également dans les chiffres du PIB la production non marchande et pouvant donc être considérées comme plus proches d'indicateurs du bien-être, ont été étudiées dans l'édition de l'année dernière d'*Objectif croissance*. Si beaucoup d'autres options différentes utilisées pour évaluer le bien-être sont corrélées au PIB par habitant (voir OCDE, 2006, *Objectif croissance 2006*), des mesures plus larges sont un apport important pour évaluer des questions comme la distribution du revenu, la pauvreté ou la durabilité environnementale. Sur cette dernière question, l'OCDE fournit des outils analytiques et des recommandations d'action pour encourager la croissance verte, qui seront progressivement intégrés dans l'exercice *Objectif croissance* (voir OCDE, 2011a).
2. Voir chapitre spécial sur les interventions des États durant la crise dans *Objectif croissance 2010*.
3. Voir le chapitre 2 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010* (OCDE, 2010b) pour un examen de l'incidence de la crise économique sur les économies émergentes et du rôle du marché du travail et des politiques sociales dans le soutien apporté aux travailleurs touchés et à leurs familles.
4. Voir l'annexe 1.A1 d'*Objectif croissance 2011* (OCDE, 2011b) pour une présentation détaillée de la méthodologie utilisée pour sélectionner les priorités.
5. Encadré 2.2 d'*Objectif croissance 2010* (OCDE, 2010a), qui examine les inconvénients associés aux indicateurs de l'intensité de la réforme.
6. Les données statistiques sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
7. Des profils de réforme à peu près comparables sont mis en évidence dans une étude parallèle réalisée au cours de la même période par le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) dans ses membres et les organisations ayant un statut d'observateur – c'est-à-dire les principales organisations nationales d'entreprises et d'employeurs dans les pays de l'OCDE et certaines économies émergentes. Cette dernière étude donne à penser que les membres/organisations ayant le statut d'observateur au BIAC considèrent qu'il a été répondu à la plupart des priorités d'*Objectif croissance*. De fait, ils estiment que 69 % des priorités de réforme ont été pour partie mises en œuvre depuis 2007, ce qui est compatible avec l'importante activité de réforme observée au cours de la période considérée. Il est rare qu'ils arrivent à la conclusion que les recommandations d'*Objectif croissance* ont été totalement suivies d'effets, comme en témoigne l'observation actuelle selon laquelle les mesures prises par les pouvoirs publics ont été souvent parcellaires et conduisent rarement à la suppression de la priorité correspondante.
8. Voir aussi la dernière *Étude économique sur la Grèce* (OCDE, 2011c).
9. Le graphique exclut les quatre pays qui n'étaient visés par aucune priorité ou par une seule priorité en matière d'amélioration de l'utilisation de la main-d'œuvre.
10. D'après les prévisions du n° 90 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
11. Cette conclusion contraste avec l'expérience passée et les données empiriques, par exemple Duval (2008), qui a constaté l'existence d'un arbitrage général entre la réalisation de réformes et l'assainissement des budgets publics.

12. La Hongrie a réalisé des progrès considérables dans la réduction de la fiscalité du travail au cours des deux dernières années et, plus récemment, a même introduit un taux forfaitaire pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Bien que favorisant en principe l'utilisation de la main-d'œuvre, ces réformes, telles que mises en œuvre, ont été très régressives et elles accentuent les préoccupations de viabilité budgétaire.
13. Voir (OCDE, 2011e).
14. Voir de Serres *et al.* (2011) et OCDE (2010c), *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles – Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*.
15. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont réussi dans une certaine mesure à inverser la hausse tendancielle des taux d'invalidité dans les années 2000.
16. Voir encadré 1.3 et parties A et B dans le chapitre 1 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011* (OCDE, 2011d).
17. D'autres facteurs ont joué un rôle, notamment le vieillissement de la population, car la prévalence de l'invalidité augmente avec l'âge.
18. Voir chapitre 1 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011* sur le soutien des revenus des chômeurs (OCDE, 2011d).
19. Voir annexe Internet du chapitre 1 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011* (OCDE, 2011d), tableau 1.A1.6.
20. Voir *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010* (OCDE, 2010b) pour une évaluation détaillée de ces systèmes dans les pays de l'OCDE.
21. La crise du marché du travail espagnol est un bon exemple. Voir Blanchard et Landier (2002) ; Bentolila *et al.* (2010) ; et De Serres *et al.* (2011).
22. Agir dans ce domaine n'implique pas nécessairement des réformes d'ensemble. De plus, la plupart des mesures ont en fait été prises au cours de la période 2007-09, un certain ralentissement étant observé récemment.
23. Voir, par exemple, encadré 1 du chapitre 1 d'OCDE (2011b) sur la réforme des marchés des capitaux.

Bibliographie

- Arnold, J. *et al.* (2011), « Tax Policy for Economic Recovery and Growth », *The Economic Journal*, 121, pp. F59-F80.
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 486.
- Bassanini, A., L. Nunziata, et D. Venn (2009), « Job Protection Legislation and Productivity Growth in OECD Countries », *Economic Policy*, vol. 24, n° 58, pp. 349-402, avril.
- Bentolila, S., *et al.* (2010), « Two-tier Labor Markets in the Great Recession: France vs. Spain », *IZA Discussion Paper series*, n° 5340.
- Blanchard, O. et A. Landier (2002), « The Perverse Effects of Partial Labour Market Reform: Fixed-Term Contracts in France », *Economic Journal*, vol. 112, n° 380, pp. F214-F244.
- Duval, R. (2008), « Is There a Role for Macroeconomic Policy in Fostering Structural Reforms? Panel Evidence from OECD Countries over the Past Two Decades », *European Journal of Political Economy*, vol. 24, n° 2, pp. 491-502.
- Duval, R., M. Ehris et D. Furceri (2011), « The Effects of Downturns on Labour Force Participation: Evidence and Causes », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 875, Éditions OCDE.
- Hijzen, A. et D. Venn (2011), « The Role of Short-Time Work Schemes during the 2008-09 Recession », *Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 115, Éditions OCDE.
- Jaumotte, F. (2003), « Female Labour Force Participation: Past Trends and Main Determinants in OECD Countries », *Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 376115. Éditions OCDE.
- OCDE (2006), *Réformes économiques 2006 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.
- OCDE (2009), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009 : Faire face à la crise de l'emploi*, Éditions OCDE.

- OCDE (2010a), *Réformes économiques 2010 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 : Sortir de la crise de l'emploi*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010c), *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles – Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011a), « Strengthening Going for Growth and Other WP1 Work », document établi par le Département des affaires économiques pour le Groupe de travail n° 1 du Comité de politique économique, ECO/CPE/WP1(2011)16.
- OCDE (2011b), *Réformes économiques 2011 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011c), *Études économiques de l'OCDE : Grèce 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011e), *Les pensions dans les pays de l'OCDE, 2011 : Panorama des systèmes de retraite dans les pays de l'OCDE et les pays du G20*, Éditions OCDE.
- Serres, A. (de), F. Murtin et C. De La Maisonnette (2012), « Policies to Facilitate Return to Work », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, à paraître.

ANNEXE 1.A1

Les modalités du choix des priorités de politique pour Objectif croissance

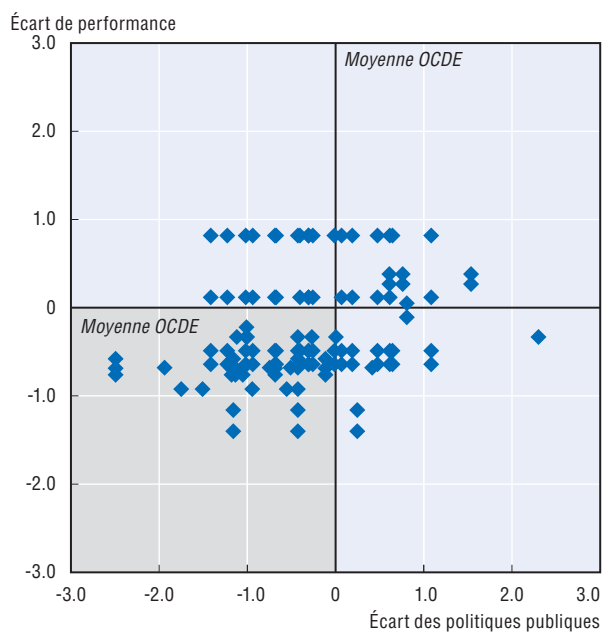
Exercice de surveillance structurelle, *Objectif croissance* a pour but de sélectionner cinq priorités de politique publique pour chaque pays membre de l'OCDE, pour les BRIICS et pour l'Union européenne. Trois d'entre elles sont choisies sur la base d'indicateurs OCDE internationalement comparables de l'état des politiques et des performances. Les deux autres s'appuient souvent sur des indicateurs, mais sont surtout le fruit d'une expertise spécifiquement nationale. Elles ont pour but d'appréhender de possibles impératifs de politique dans les domaines non couverts par les indicateurs.

Pour sélectionner les trois priorités fondées sur des indicateurs, on commence par examiner en détail la performance en matière d'utilisation de la main-d'œuvre et de productivité pour découvrir les domaines spécifiques de force et de faiblesse relatives. Chaque indicateur de performance est rapproché des indicateurs de politique correspondants, pour lesquels des recherches empiriques de l'OCDE ont montré un lien solide avec les performances, afin de voir où les faiblesses des performances se rattachent à celles des politiques. On effectue cette évaluation pour chacun des quelque 50 domaines couverts par les indicateurs de politique publique de l'OCDE.

Prenons un exemple: le graphique 1.A1.1 montre, pour un pays donné, un diagramme de dispersion où les indicateurs de politique (en abscisse) sont mis en relation avec les indicateurs de performance correspondants (en ordonnée). Comme beaucoup des quelques 50 indicateurs portent sur plus d'un domaine de performance, on doit examiner plus de 100 relations potentielles. Les indicateurs de politique et de performance sont standardisés par changement d'échelle, de sorte que chacun ait une moyenne de zéro et un écart type international de 1, les chiffres positifs représentant des positions plus favorables à la croissance que la moyenne de l'OCDE. Le diagramme de dispersion est ainsi divisé en quatre quadrants, selon que les relations politiques-performances d'un pays sont inférieures ou supérieures au score moyen en matière de politique ou de performance.

Les domaines pouvant faire objet de recommandations se trouvent donc dans le quadrant inférieur gauche, là où les indicateurs de politique et les indicateurs de performance correspondants sont les uns comme les autres inférieurs à la moyenne. Dans la plupart des pays, plus de trois domaines remplissent les conditions pour être d'éventuelles priorités (l'Allemagne, par exemple, avait 16 candidats lors de l'exercice 2009). Quand il existe plus de trois priorités possibles, la liste est écourtée en faisant intervenir à la fois l'expertise du pays et les critères suivants : i) l'effet quantitatif

Graphique 1.A1.1. Exemple de sélection de candidats aux priorités d'Objectif croissance



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932372982>

estimé des réformes dans le domaine de politique considéré sur le PIB par habitant, déterminé par une analyse antérieure de l'OCDE ; ii) la distance normalisée de la politique menée par rapport à la référence (la moyenne de l'OCDE) ; et iii) les tendances récentes des politiques et des performances. La limitation du nombre de priorités signifie que, dans certains pays, des impératifs de politique évidents ne sont pas considérés comme prioritaires parce que d'autres priorités sont jugées plus importantes.

Les recherches empiriques liant politiques et performances comprennent une longue série d'études réalisées par le Secrétariat ainsi que par des universitaires. Les études réalisées par l'OCDE (parmi lesquelles notamment OCDE, 2003 ; OCDE, 1994 ; et la version révisée de cette dernière, OCDE, 2006b). L'OCDE s'efforce de procéder continuellement à des analyses empiriques pour étayer les recommandations d'Objectif croissance. Par exemple, Bouis *et al.* (2011) proposent une nouvelle analyse des liens entre politiques publiques, facteurs institutionnels et croissance de long terme dans les pays de l'OCDE et dans les BRIICS.

Bibliographie

Bouis, R., R. Duval et F. Murtin (2011), « The Policy and Institutional Drivers of Economic Growth: New Evidence from Growth Regressions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 843.

OCDE (1994), *Étude de l'OCDE sur l'emploi : Faits, analyse, stratégies*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2003), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 : Stimuler l'emploi et les revenus*, Éditions de l'OCDE.

PARTIE I
Chapitre 2

Notes par pays

Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays où interviennent des réformes rapides.

AFRIQUE DU SUD

Priorités fondées sur des indicateurs

Élever la qualité de l'enseignement et réduire sa dispersion (2011)

Recommandations : Améliorer la formation des enseignants. Supprimer progressivement les droits de scolarité. Améliorer la disponibilité des manuels et des livres de lecture, et moderniser les infrastructures scolaires.

Mesures prises : De nouveaux manuels d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques pour les classes 1 à 6 ont été déployés à partir de janvier 2011. Un cadre stratégique pour la formation des enseignants a été lancé en 2011, et les crédits alloués aux bourses pour les professeurs stagiaires ont fortement augmenté, des hausses supplémentaires étant programmées en 2012-14. Le budget 2011-12 prévoit des moyens supplémentaires pour la modernisation des infrastructures scolaires, avec de nouvelles hausses qui interviendront entre 2012 et 2014.

Accroître la concurrence dans les industries de réseau (2011)

Recommandations : Mettre fin à la possibilité pour les entreprises publiques de bénéficier de dérogations au droit de la concurrence. S'orienter vers la séparation des fonctions de production, de transport et de distribution de l'électricité. Accroître l'indépendance et les ressources de l'autorité de réglementation des télécommunications. Dissocier les différentes divisions du groupe public de transport Transnet et préparer la privatisation de celles pour lesquelles cela est possible.

Mesures prises : Aucune.

Réformer le système de négociations salariales (2011)

Recommandations : Limiter l'extension administrative des conventions collectives dans les branches couvertes par des conseils de négociation. Fournir des lignes directrices indicatives pour la conclusion d'accords salariaux centralisés qui soient compatibles avec les objectifs d'inflation et qui ne compromettent pas les perspectives d'emploi des travailleurs non intégrés.

Mesures prises : La stratégie pour une nouvelle trajectoire de croissance à l'horizon 2020 approuvée par le Conseil des ministres en octobre 2010 propose un pacte général sur l'évolution des salaires, des prix et des primes versées aux cadres dirigeants afin de favoriser la création d'emplois et l'accélération de la croissance.

Autres priorités

Renforcer les mesures visant à remédier au chômage des jeunes (2011)

Recommandations : Moduler le salaire minimum selon l'âge dans les secteurs où il est fixé par l'État. Instituer une subvention salariale, éventuellement au travers d'un élargissement du programme de formation en alternance. Intensifier l'aide à la recherche d'emploi.

Mesures prises : La stratégie pour une nouvelle trajectoire de croissance prévoit d'allouer des crédits supplémentaires aux services de l'emploi et de revoir le fonctionnement des centres de placement afin d'améliorer l'information concernant les offres d'emplois et de formation.

Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat (2011)

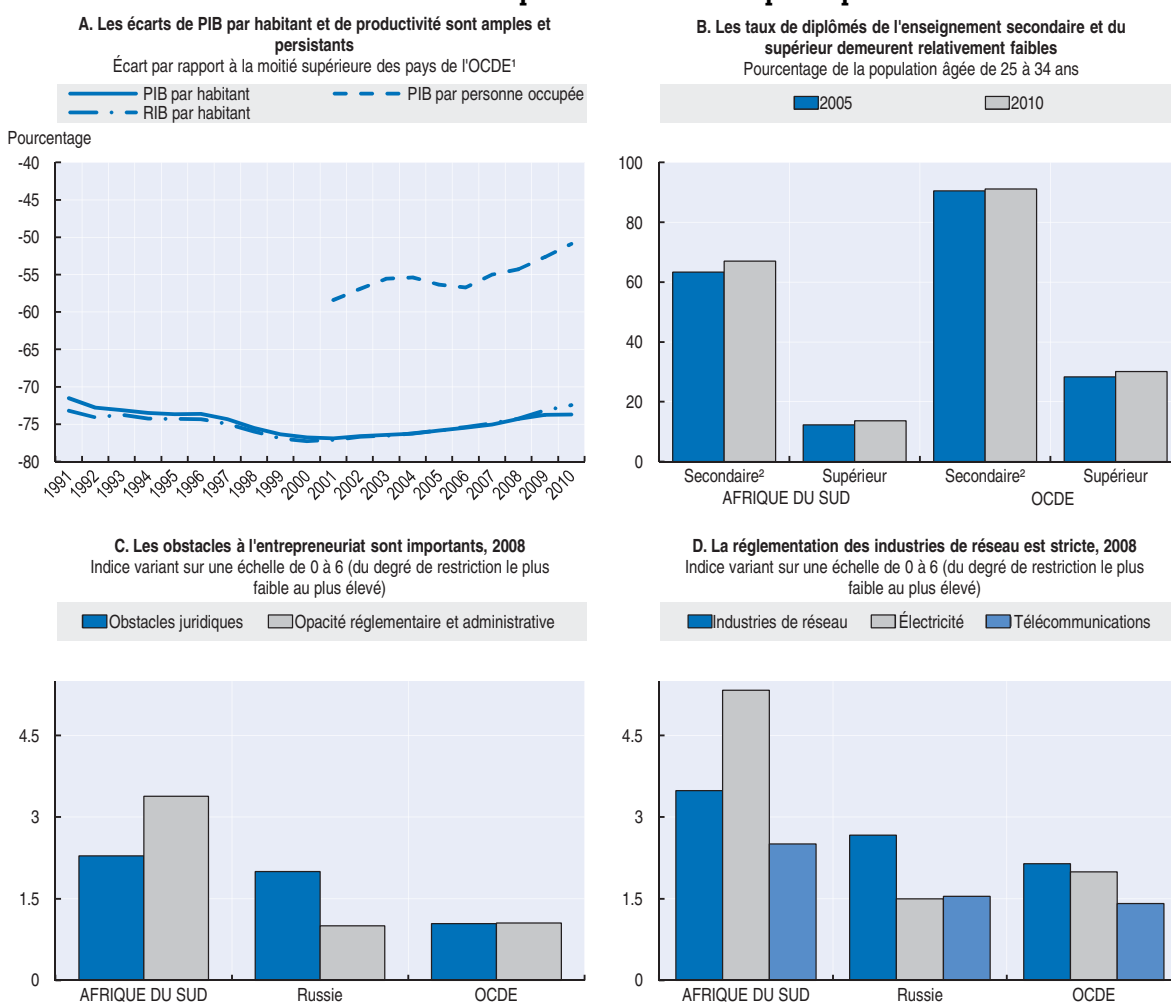
Recommandations : Appliquer systématiquement la démarche d'analyse d'impact de la réglementation à toutes les nouvelles réglementations et revoir les textes législatifs en vigueur en vue de réduire les formalités administratives.

Mesures prises : Le cadre institutionnel qui sous-tend la réalisation d'analyses d'impact de la réglementation est actuellement mis en place au sein du ministère des Finances.

AFRIQUE DU SUD


- Les importants écarts de PIB par habitant et de productivité par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE ont diminué au cours des dix dernières années, et l'amélioration des termes de l'échange a favorisé la convergence des revenus. Une grande partie de l'écart de PIB par habitant s'explique par le faible niveau d'utilisation de la main-d'œuvre.
- Dans les domaines prioritaires, des efforts ont été faits pour améliorer la qualité de l'enseignement et le système de négociations salariales. En revanche, il n'y a guère eu de mesures visant à intensifier la concurrence dans les industries de réseau, et les réformes du marché du travail sont bien timides compte tenu de l'ampleur du problème du chômage.
- Dans d'autres domaines, les principales mesures concernant le marché du travail prises pendant la crise incluaient l'expansion des programmes de travaux publics et la mise en place d'un dispositif d'aide financière aux entreprises qui envoient des salariés en formation au lieu de les licencier.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par personne occupée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Le taux de diplômés de l'enseignement secondaire correspond à la proportion de la population âgée de 25 à 34 ans ayant au moins achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : Graphique A : Banque mondiale (2011), *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde*, et Office statistique sud-africain (Statistics South Africa) ; graphique B : Samir et al. (2008), « Projection of Population by Level of Education Attainment, Age and Sex for 120 Countries for 2005-2050 », Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, *Interim Reports* ; graphiques C et D : *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565794>

ALLEMAGNE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les coïns fiscaux sur les revenus du travail et transférer une partie de la charge fiscale sur la propriété et la consommation (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer les incitations au travail en réduisant le coïn fiscal sur le travail, notamment les cotisations de sécurité sociale, et accordant une plus grande place dans le régime fiscal aux impôts moins générateurs de distorsions.

Mesures prises : Les cotisations à l'assurance chômage ont été diminuées sur la période 2007-09 (la dernière diminution étant en partie inversée en 2011) et financées pour partie par une augmentation des taxes à la consommation. Le taux normal de la TVA a été relevé en 2007, mais les taux réduits restent généralisés. Les impôts environnementaux ont été accrus en 2009 grâce à l'introduction d'un élément CO₂ dans l'impôt sur les véhicules automobiles.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Diminuer les obstacles à l'entrepreneuriat, notamment dans les services professionnels, et faciliter l'entrée non discriminatoire dans les industries de réseau.

Mesures prises : La réglementation de la rémunération des architectes a été ajustée et simplifiée en 2009. La concurrence dans les industries de réseau a été encouragée, entre autres par l'introduction d'une réglementation de caractère incitatif dans le secteur du gaz et de l'électricité en 2009 et les autorités prévoient de libéraliser les services d'autobus interurbains en 2011.

Améliorer les résultats d'éducation (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer l'éducation de la petite enfance, rendre les écoles et les enseignants plus redevables des résultats, alléger le système d'orientation au cours de la scolarité et donner à toutes les universités une plus grande autonomie.

Mesures prises : Des examens externes de sortie ont été introduits en 2007 et 2008 dans certains Länder. Certains Länder ont diminué le nombre de filières en 2009 et 2010. L'autonomie a été améliorée, davantage d'universités choisissant leurs étudiants, et un plus grand nombre de Länder ont introduit des frais de scolarité en 2007.

Autres grandes priorités

Réduire les obstacles à la participation des femmes à temps complet au marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Inciter davantage les femmes à travailler à temps complet en diminuant la charge d'imposition marginale pour les deuxièmes apporteurs de revenus et en développant l'offre de places dans les structures d'accueil des enfants ainsi que la scolarité à plein-temps.

Mesures prises : Il a été décidé en 2007 d'accroître l'offre de places dans les structures publiques d'accueil des enfants afin que 35 % environ de tous les enfants puissent y avoir accès d'ici à 2013. La scolarité à plein-temps est aussi développée.

Assouplir la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers (2009, 2011)

Recommandations : Assouplir la législation de protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers, par exemple en réduisant la durée du préavis de licenciement, en raccourcissant le délai qui s'écoule entre la notification du licenciement et la cessation d'emploi pour les travailleurs à forte ancienneté et en réformant les procédures de licenciement pour motifs économiques.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée (2007)

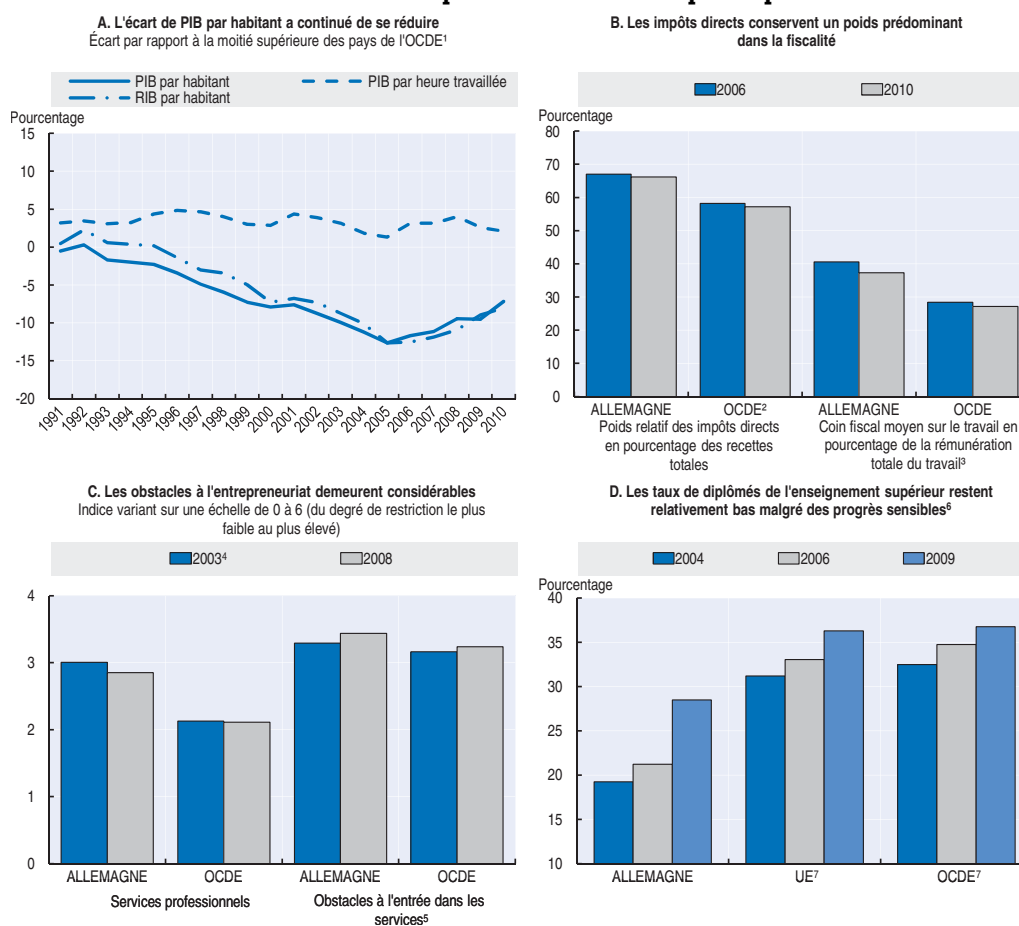
Recommandations : Préciser les responsabilités administratives liées à l'aide à la recherche d'emploi l'emploi entre les municipalités et l'Agence fédérale de l'emploi, revoir le niveau et renforcer la conditionnalité des prestations.

Mesures prises : La prestation complémentaire s'intercalant entre l'assurance chômage et les allocations d'assistance chômage est progressivement éliminée en 2011 dans le cadre de l'effort d'assainissement budgétaire. Les responsabilités administratives pour l'aide à la recherche d'emploi fournie aux bénéficiaires de l'assistance chômage ont été précisées en 2011.

ALLEMAGNE

- L'écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE s'est rétréci depuis 2005, inversant en partie le creusement intervenu depuis le milieu des années 90. L'écart restant reflète exclusivement la faible utilisation de la main-d'œuvre, alors que l'Allemagne se situe parmi les pays les plus performants de l'OCDE en termes de PIB par heure travaillée, malgré un recul récent.
- Parmi les principaux domaines prioritaires, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration des résultats d'éducation, le retour au travail des chômeurs de longue durée et le renforcement des incitations au travail ; moins d'avancées ont été observées dans les domaines de la concurrence sur les marchés produits et la législation de protection de l'emploi.
- Dans les autres domaines, les réformes du système de chômage partiel mises en œuvre durant la crise ont empêché des licenciements excessifs.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Les données se rapportent à 2009 pour l'Australie, les Pays-Bas et la Pologne.
3. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces. Le coin fiscal est calculé pour un couple avec deux enfants, dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Il correspond à la moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
4. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
5. Les obstacles à l'entrée dans les services se rapportent aux services professionnels et au commerce de détail.
6. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A.
7. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Bases de données fiscales et sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE (2011), Regards sur l'éducation.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565205>

AUSTRALIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer les capacités et améliorer la réglementation dans le domaine de l'infrastructure (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Remédier à la pénurie d'infrastructures en choisissant rigoureusement les projets publics et en faisant en sorte que la capacité existante soit utilisée efficacement, par exemple dans les transports routiers et la gestion de l'eau.

Mesures prises : La sélection et le financement des projets s'appuieront davantage sur la publication d'analyses coûts-avantages et d'évaluations *ex post* à compter de 2012. Les autorités investiront aussi dans un système autoroutier géré de façon intelligente pour réduire les encombrements dans les agglomérations.

Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger (2011)

Recommandations : Appliquer aux autres pays les procédures de contrôle allégées consenties aux États-Unis. Impliquer des organismes spécialisés (par exemple, la sécurité nationale) dans la procédure de contrôle afin d'améliorer la transparence.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer l'efficacité du régime fiscal (2011)

Recommandations : Diminuer encore les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés et accroître la taxe sur les biens et services. Simplifier et rationaliser le régime fiscal des États, en particulier en ce qui concerne le logement.

Mesures prises : Le Parlement examine une réforme visant à augmenter la taxation des ressources non renouvelables. D'ici à 2013, le taux légal de l'impôt sur le revenu des sociétés sera ramené de 30 à 29 %.

Réformer les régimes d'invalidité (2007, 2009)

Recommandations : Durcir les critères d'admissibilité au *Disability Support Pension* (DSP) et encourager les bénéficiaires de ce régime ayant une capacité de travail importante à rechercher un emploi.

Mesures prises : Un processus d'évaluation plus rigoureux des bénéficiaires du régime d'invalidité a été introduit en 2011 et des subventions salariales plus élevées seront accordées aux employeurs embauchant des personnes souffrant d'un handicap. À compter de juillet 2012, les bénéficiaires du régime d'invalidité de moins de 35 ans ayant une capacité de travail reconnue d'au moins huit heures par semaine seront invités à rechercher un emploi.

Autres priorités

Améliorer les résultats du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer et encourager l'apprentissage ainsi que l'enseignement et la formation professionnels.

Mesures prises : Des places supplémentaires de formation répondant aux besoins de compétences du secteur industriel seront financées sur le budget de 2011-12, avec un cofinancement des employeurs. Les États recevront des incitations financières à compter de 2012-13 pour réformer le système de formation et d'enseignement professionnels de façon à relever les niveaux de compétences et à améliorer les taux d'achèvement des études.

Renforcer les incitations à l'activité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les taux d'imposition marginaux effectifs du retour au travail, en particulier pour les familles à faible revenu. Assujettir les allocations pour enfants à charge trop jeunes pour être scolarisés à l'exercice d'un emploi ou la recherche d'un emploi par les parents.

Mesures prises : L'abattement en faveur des bas salaires sera effectif plus tôt dans l'année à compter de 2011-12. L'abattement au titre des conjoints à charge sera éliminé pour les conjoints atteignant 40 ans après juillet 2011. À compter de 2013, la garantie de ressources des parents isolés sera restructurée pour encourager la participation au marché du travail.

Maintenir un système de négociations salariales souple et réduire les coûts minimaux du travail (2007, 2009)

Recommandations : Rationaliser le système de sentences et maintenir des négociations salariales au niveau de l'entreprise.

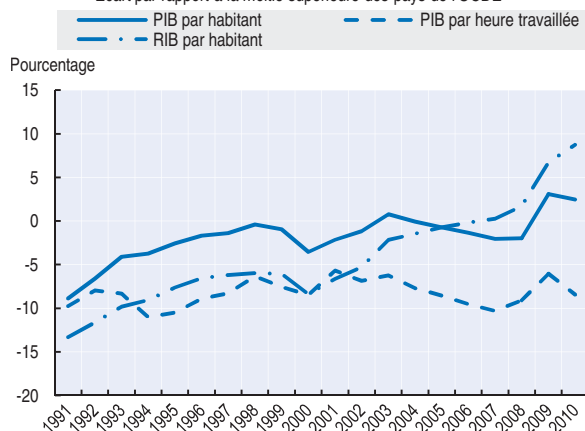
Mesures prises : En 2009, un système national de relations professionnelles dans le secteur privé a réduit le nombre de sentences, créé un seul organisme de réglementation et amélioré la protection des travailleurs. Aucune mesure n'a été prise concernant les coûts de main-d'œuvre minimaux.

AUSTRALIE

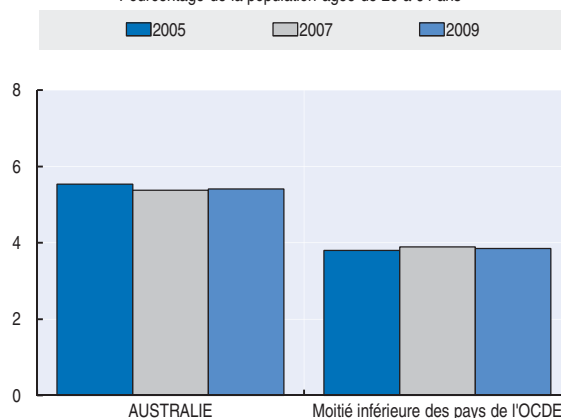
- Le PIB par habitant a augmenté pour se rapprocher de la moyenne supérieure des pays de l'OCDE mais la productivité reste à la traîne.
- Parmi les domaines d'action prioritaires, des progrès ont été réalisés pour améliorer le régime fiscal, mieux utiliser la capacité infrastructurale et encourager la participation au marché du travail, mais il faut faire davantage, notamment pour renforcer encore la structure fiscale et assouplir les obstacles à l'investissement direct étranger.
- Dans les domaines non prioritaires, une réforme a été lancée pour encourager un chemin de croissance plus durable et moins générateur de pollution en mettant en place une tarification du carbone.

Indicateurs de performance et de politique

A. L'écart de PIB par habitant a été comblé mais la productivité reste un peu à la traîne

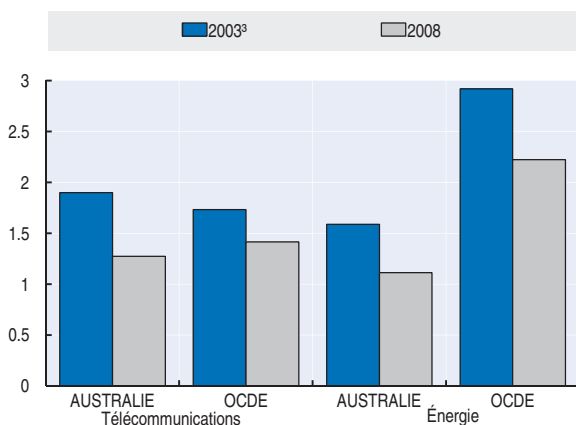
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹B. La proportion de la population d'âge actif recevant des prestations d'invalidité reste élevée²

Pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans

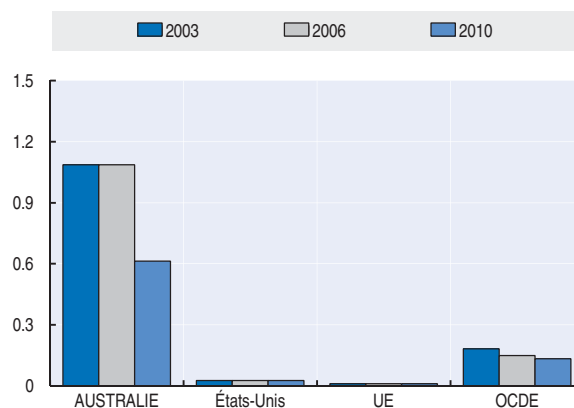


C. Les obstacles à la concurrence ont été réduits dans certaines industries de réseau

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)


D. Les procédures de sélection concernant l'investissement direct étranger ont été allégées mais demeurent relativement restrictives⁴

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Pour l'Australie, la dernière année connue est 2008. Moitié inférieure des pays de l'OCDE en termes de proportion de la population d'âge actif recevant des prestations d'invalidité. Le Chili, l'Islande et la Turquie ne sont pas pris en compte.
3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : www.oecd.org/investment/index.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565034>

AUTRICHE

Priorités fondées sur des indicateurs

Relever les taux de diplômés de l'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Repousser à un stade ultérieur les décisions d'orientation scolaire et renforcer l'aide linguistique apportée aux jeunes issus de l'immigration. Étendre le système de financement fondé sur les résultats dans l'enseignement supérieur et permettre aux universités de réintroduire des droits d'inscription, accompagnés d'un large système de prêts aux étudiants assujettis à des conditions de ressources.

Mesures prises : La « nouvelle école secondaire » (*Neue Mittelschule*), unifiant les filières « générale » et « classique » du premier cycle de l'enseignement secondaire pour les élèves de 10 à 14 ans a été lancée sous la forme d'un projet pilote en 2008-09. Les autorités ont annoncé en mai 2011 que ce système sera étendu à l'ensemble de l'enseignement secondaire d'ici à 2015-16.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Veiller à ce que les tarifs d'accès ne soient pas maintenus à un niveau artificiellement élevé. Assouplir les restrictions en matière de participation au capital et privatiser totalement le secteur de l'électricité. Stimuler la concurrence dans le transport ferroviaire. Réduire ou éliminer les subventions croisées qui subsistent dans toutes les industries de réseau.

Mesures prises : De nouvelles avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre des directives de l'UE concernant les secteurs du gaz et de l'électricité. Une loi sur le gaz naturel renforçant la concurrence a été adoptée en 2011. De nouvelles obligations en matière d'accès ont été imposées aux exploitants de réseaux de télécommunications identifiés en tant qu'entreprises puissantes sur le marché en 2010.

Réduire les incitations au retrait précoce du marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Introduire progressivement toutes les dispositions des réformes antérieures des retraites sans assouplir les conditions. Durcir les critères d'ouverture des droits aux pensions d'invalidité, afin de d'assurer que ces prestations ne sont accordées que lorsqu'elles sont clairement justifiées.

Mesures prises : Un certain retour en arrière par rapport à la réforme de 2003-04 s'est traduit par la diminution de moitié du taux de décote et la prolongation des programmes spéciaux de préretraite en 2007-08. L'admissibilité au régime des pensions a été durcie en 2011 et un resserrement de l'accès au régime de préretraite est prévu pour 2014. L'initiative « apte au travail » (« fit2work »), engagée en 2011, et un service d'information et de consultation sur la santé en milieu professionnel visent à réduire l'invalidité et les sorties précoces du marché du travail.

Autres priorités

Réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels et le commerce de détail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Alléger les réglementations applicables aux activités industrielles et commerciales et réduire les dispositions sectorielles d'autoréglementation qui font obstacle au jeu de la concurrence dans les services « professionnels ». Abolir la participation obligatoire aux associations professionnelles dans les professions libérales. Encourager davantage la concurrence dans le commerce de détail.

Mesures prises : La loi sur les activités industrielles et commerciales a été modifiée en 2008 et 2010 pour faciliter l'entrée dans diverses professions. Les horaires d'ouverture des magasins ont été étendus en janvier 2008. La loi sur les services horizontaux mettant en œuvre la Directive de l'UE sur les services au niveau fédéral a été adoptée en octobre 2011.

Abaisser les taux marginaux d'imposition des revenus du travail (2007, 2009, 2011)

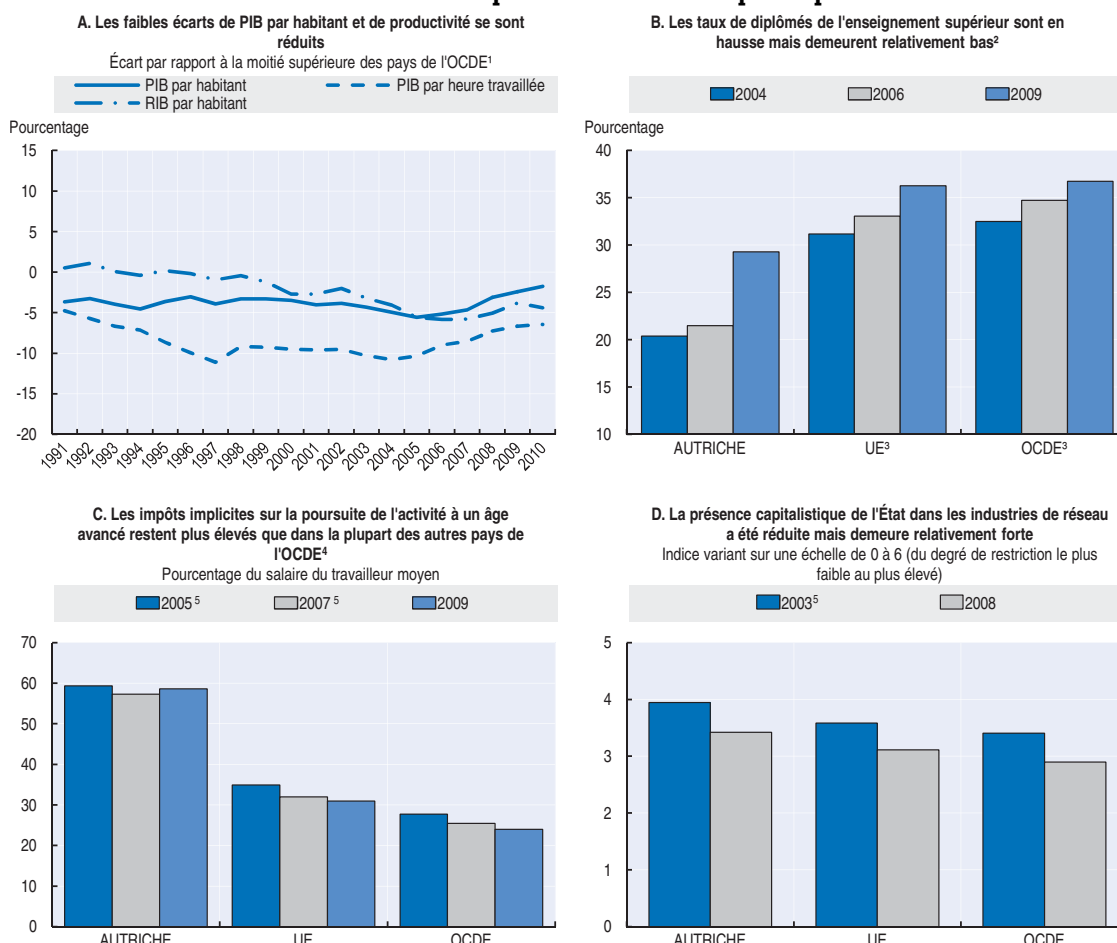
Recommandations : Réduire les taux marginaux d'imposition des revenus, en particulier pour les travailleurs faiblement qualifiés, et financer cette diminution par un nouvel élargissement de l'assiette de cet impôt, fondé sur une réduction des très nombreuses déductions fiscales et, éventuellement, sur une augmentation des impôts sur la propriété et la consommation (notamment les taxes environnementales).

Mesures prises : L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été quelque peu réduit en 2009, notamment par le biais d'allègements fiscaux accordés aux familles avec enfants, aux entrepreneurs et aux travailleurs indépendants. Les cotisations d'assurance-chômage ont été allégées pour les bas salaires en 2008. Les taxes environnementales et les taxes sur le secteur financier ont été accrues dans le cadre du programme d'assainissement budgétaire du début de 2011.

AUTRICHE


- Le faible écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE s'est réduit depuis 2005, inversant la tendance au creusement observée depuis le début des années 90. Cette amélioration est due à la fois à une progression de la productivité du travail et à une augmentation du taux d'activité, notamment pour les travailleurs âgés.
- Parmi les domaines prioritaires, des progrès ont été réalisés dans la réduction des incitations à la préretraite et les mesures prévues devraient être totalement mises en œuvre. Il faut faire davantage, pour accroître les taux de diplômés de l'enseignement supérieur, renforcer la concurrence dans le secteur des services et les industries de réseau et déplacer une partie de la charge fiscale qui pèse sur le travail.
- Dans les autres domaines, les mesures mises en place pour répondre à la crise, comme les modifications apportées au dispositif de chômage partiel et au congé formation payé, qui sont encore en vigueur, ont empêché des licenciements excessifs.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.
4. Niveau moyen de l'impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait des « voies d'accès anticipé à la retraite » (telles qu'elles sont définies dans Duval, 2003) pour les personnes âgées de 55 et 60 ans.
5. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, *Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370, Éditions OCDE, et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565053>

BELGIQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Alléger la charge fiscale pesant sur le travail et renforcer les incitations à travailler incorporées dans le régime fiscal (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Cibler les subventions salariales et les réductions de cotisations de sécurité sociale sur les travailleurs à bas salaire. Corriger les autres « trappes » du marché du travail en supprimant les variations brutales des taux d'imposition effectifs marginaux.

Mesures prises : Depuis 2005, les cotisations de sécurité sociale ont été abaissées à plusieurs reprises pour les travailleurs peu qualifiés, les jeunes, les seniors, les travailleurs de la R-D, les travailleurs soumis à des horaires variables et les travailleurs de nuit ainsi que pour les chômeurs de longue durée.

Assouplir la réglementation dans le secteur du commerce de détail et les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer les réglementations qui restreignent la concurrence dans le secteur du commerce de détail et libéraliser la réglementation en matière de zonage et d'horaires d'ouverture. Établir des régulateurs indépendants dans toutes les industries de réseau et simplifier les obligations de service universel tout en les associant à des appels d'offres concurrentiels et à des financements publics.

Mesures prises : En 2010, les restrictions propres à la Belgique dans le secteur du commerce de détail ont été assouplies, notamment par l'autorisation des ventes liées, la diminution du nombre de restrictions concernant les ventes à perte, la réduction des périodes de pré-soldes et leur limitation au secteur de l'habillement. Par ailleurs, l'ouverture de grandes surfaces a été facilitée par la suppression de l'évaluation d'impact sur les entreprises existantes.

Alléger les impôts implicites sur la poursuite d'une activité par les seniors (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer progressivement les régimes de retraite anticipée et fermer les autres possibilités de sortie du marché du travail, notamment en étendant la surtaxe sur les compléments de prestations de chômage à toutes les conventions salariales et en éliminant progressivement les dérogations professionnelles concernant l'âge minimum de la retraite.

Mesures prises : Depuis le milieu des années 2000, l'obligation de recherche d'emploi a été étendue petit à petit jusqu'à l'âge de 58 ans. De même, l'âge minimum pour la retraite anticipée a été porté à 60 ans et l'âge légal de la retraite pour les femmes est passé par étapes à 65 ans, c'est-à-dire égal à celui des hommes. Il a été créé une prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi pour les chômeurs âgés et une prime pour ceux qui restent plus longtemps sur le marché du travail. Une évaluation minutieuse des régimes de retraite anticipée est prévue pour la fin de 2011.

Autres priorités

Rendre le processus de détermination des salaires plus flexible (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Décentraliser les négociations salariales et supprimer progressivement l'indexation automatique des rémunérations.

Mesures prises : Aucune.

Renforcer les incitations à la recherche d'emploi incorporées dans le système d'indemnisation du chômage (2009, 2011)

Recommandations : Réduire les indemnités au fil de la période de chômage de manière à renforcer les incitations à la recherche d'emploi. Il faudra peut-être relever les taux de remplacement nets initiaux pour permettre cette suppression progressive des prestations.

Mesures prises : En 2009, le taux de remplacement pour la première année a été relevé mais aucune autre mesure n'a été prise.

Améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail (2007)

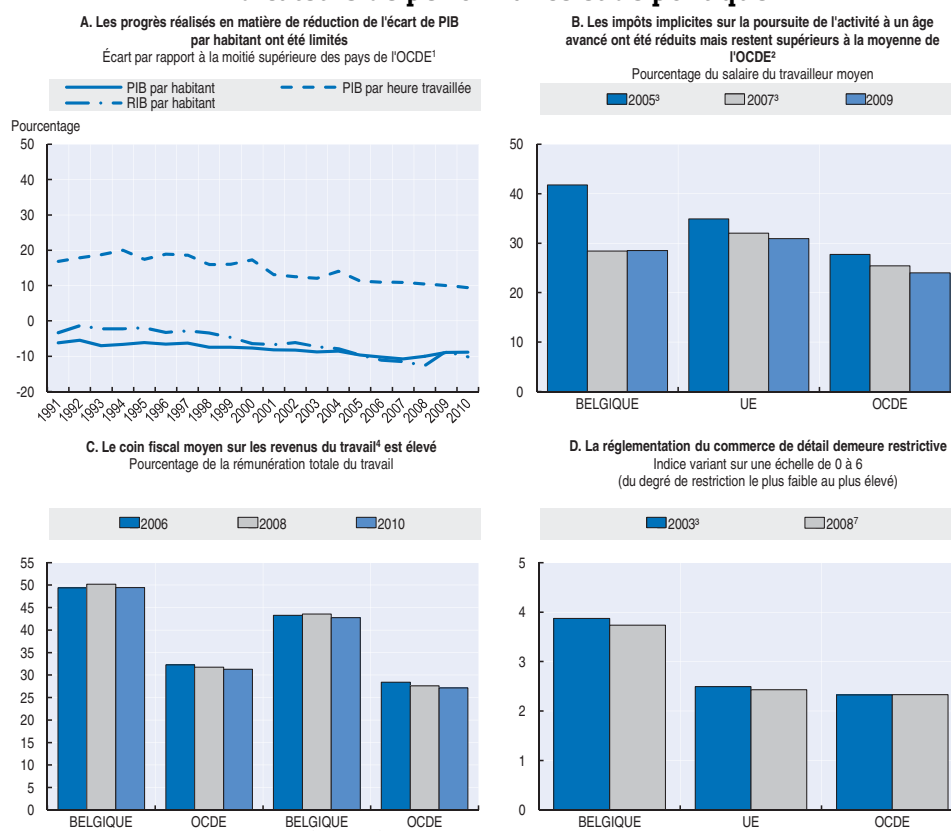
Recommandations : Améliorer le contrôle du respect des obligations de recherche d'emploi pour les chômeurs et la coordination entre les agences de placement. Réorienter les ressources des politiques actives du marché du travail de l'emploi subventionné vers la formation obligatoire.

Mesures prises : En 2008 et 2009, l'effort d'activation des jeunes chômeurs a été développé. En 2007, les agences régionales de placement ont créé une association interrégionale afin d'échanger des offres d'emploi et de coopérer en matière de formation. En 2009, la Wallonie a mis en place des aides au transport et à la garde d'enfants pour les travailleurs à bas salaire nouvellement embauchés. En revanche, les Flandres ont mis fin à la politique d'activation des chômeurs âgés (plus de 52 ans).

BELGIQUE

- L'écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE s'est stabilisé. Cette évolution s'explique essentiellement par une faible utilisation de la main-d'œuvre, bien que le taux d'activité des travailleuses âgées ait légèrement progressé. L'érosion du niveau relativement élevé de la productivité du travail a cessé.
- Parmi les principaux domaines prioritaires, des progrès ont été réalisés en matière de renforcement de la concurrence sur les marchés de produits, notamment dans le secteur du commerce de détail. Peu de progrès sont intervenus concernant les politiques du marché du travail, notamment pour ce qui touche au processus de détermination des salaires.
- Dans les autres domaines, une expansion massive des dispositifs de chômage partiel a permis de préserver des emplois durant la crise.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Niveau moyen de l'impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait des « voies d'accès anticipé à la retraite » (telles qu'elles sont définies dans Duval, 2003) pour les personnes âgées de 55 et 60 ans.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie, ainsi que le Luxembourg dans le graphique D.
4. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
5. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
6. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
7. Les chiffres de 2008 ne tiennent pas compte des dernières réformes, qui n'ont cependant qu'une incidence limitée sur les indicateurs.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370, Éditions OCDE, et calculs de l'OCDE ; graphique C : Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565072>

BRÉSIL

Priorités fondées sur les réformes

Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux (2011)

Recommandations : Améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire. Développer l'enseignement professionnel supérieur pour remédier aux pénuries de qualifications et réduire les taux d'abandon scolaire.

Mesures prises : La nouvelle édition du Plan national pour l'éducation prévoit de nouvelles augmentations des financements pour l'enseignement de base et professionnel.

Améliorer l'efficacité des marchés de capitaux (2011)

Recommandations : Éliminer progressivement les mécanismes de crédit administré, notamment pour le secteur agricole et le logement, afin d'améliorer l'allocation des ressources. Assouplir à moyen terme les coefficients de réserve obligatoire appliqués aux banques, conformément à l'objectif consistant à garantir à la fois la stabilité et le développement des marchés de capitaux.

Mesures prises : Des registres de crédit contenant des informations positives ont été autorisés en mai 2011 et amélioreront l'accès des banques à des informations sur les emprunteurs. Les coefficients de réserve obligatoire ont été relevés en décembre 2010. La banque publique de développement a annoncé une diminution des volumes des prêts au titre des mécanismes de crédit administré.

Améliorer les services d'infrastructure (2011)

Recommandations : Réduire les frais financiers, l'impôt sur le capital qui s'applique aux investissements productifs et les dépenses courantes dans le secteur public, afin de permettre une augmentation des investissements dans l'infrastructure. Encourager les États et les communes à lancer rapidement et efficacement des projets d'infrastructure. Atténuer les incertitudes réglementaires dans les secteurs du pétrole et du gaz et lever les obstacles juridiques à la concurrence, pour stimuler l'investissement privé.

Mesures prises : De nouvelles lois datant de la fin de 2010 ont réduit les incertitudes réglementaires dans les secteurs du pétrole et du gaz, mais l'ouverture du capital au secteur privé a été limitée, alors que la participation au capital de la compagnie pétrolière d'État est obligatoire.

Autres priorités

Réduire les distorsions induites par le système d'imposition (2011)

Recommandations : Réduire la fragmentation et la complexité du régime fiscal. Harmoniser les taux et les assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au niveau des États fédérés et alléger la charge pesant sur les revenus du travail.

Mesures prises : Aucune.

Renforcer les incitations à l'activité dans le secteur formel (2011)

Recommandations : Encourager le renforcement du capital humain grâce à la formation, en cours d'emploi ou hors emploi, et abaisser les cotisations sociales sur les bas salaires, en vue de faire reculer l'économie informelle. Supprimer les contre-incitations au travail dans le secteur formel qui découlent des programmes sociaux.

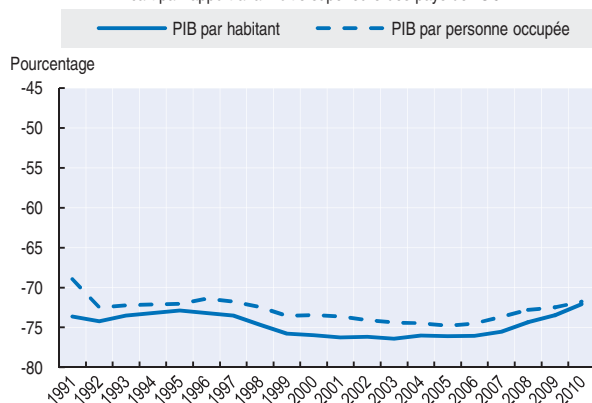
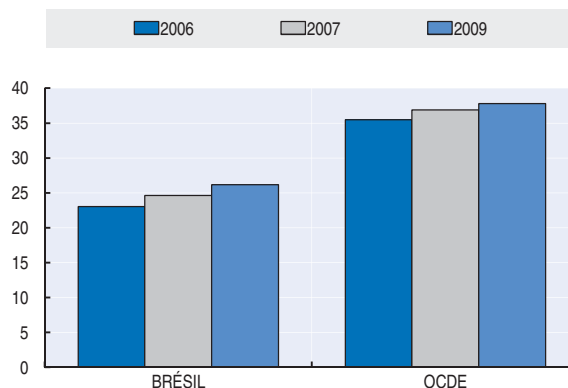
Mesures prises : Un nouveau programme adopté en 2011 accordera des financements pour la formation professionnelle des travailleurs peu qualifiés.

BRÉSIL

- L'écart de PIB par habitant avec les pays de l'OCDE se réduit et les gains des termes de l'échange ont conduit à une plus grande convergence du revenu. Néanmoins, il reste important, essentiellement en raison d'une productivité du travail relativement médiocre, qui tient quant à elle aux bas taux d'investissement, aux déficiences de l'infrastructure et aux faibles niveaux de formation.
- Parmi les domaines prioritaires, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci, la promotion de l'investissement dans les infrastructures et la réduction du caractère informel des marchés du travail. Moins de progrès sont intervenus s'agissant des marchés financiers et de la réforme fiscale.
- Dans les autres domaines, les efforts récents de lutte contre la pauvreté et l'inégalité grâce à un accès plus égal à l'éducation et à des transferts monétaires conditionnels ont été couronnés de succès.

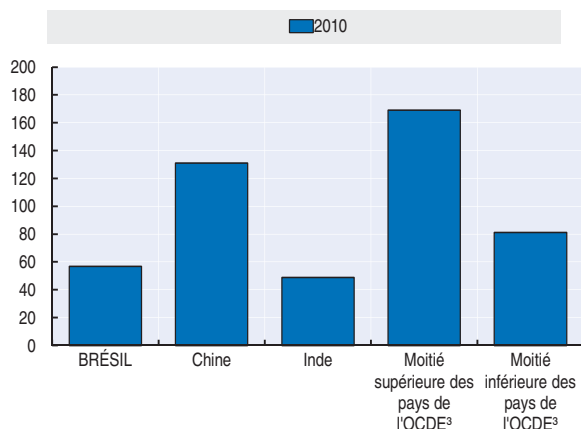
Indicateurs de performance et de politique

A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité sont amples mais ont commencé à diminuer

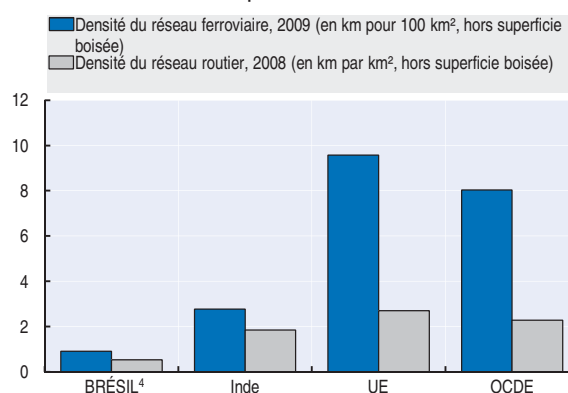
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹B. Les taux de diplômés de l'enseignement supérieur ont nettement augmenté mais restent inférieurs à la moyenne de l'OCDE²

C. Le crédit intérieur au secteur privé est relativement modeste

Pourcentage du PIB




D. Les infrastructures peuvent être considérablement renforcées



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant et de PIB par personne occupée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A.
3. Moitiés supérieure et inférieure des pays de l'OCDE classés en fonction du niveau du crédit intérieur au secteur privé. La dernière année connue est 2009 pour l'Australie, 2008 pour le Canada et la République slovaque, et 2006 pour la Norvège.
4. Pour la densité du réseau routier, les données se rapportent à 2004.

Source : Graphique A : Banque mondiale (2011), *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde*, et BIT (2011), *Base de données des Indicateurs clés du marché du travail* ; graphique B : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* ; graphiques C et D : Banque mondiale (2011), *Indicateurs du développement dans le monde*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565091>

CANADA

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les restrictions à l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications. Supprimer la limitation des participations étrangères dans le transport aérien afin de mener à son terme l'accord Canada-UE et de tirer pleinement parti de ses avantages potentiels.

Mesures prises : En 2010, la limitation des participations étrangères a été levée sur les satellites et des consultations publiques ont été organisées en vue de réduire ces restrictions dans les télécommunications. Une législation a été approuvée en 2009, portant de 25 à 49 % le plafond des participations étrangères au capital des compagnies aériennes, et des réglementations sont en cours d'élaboration afin de compléter l'Accord Canada-UE concernant la création d'une zone ouverte d'aviation transatlantique.

Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire la participation publique dans le secteur de l'électricité et développer la concurrence sur les marchés de gros et de détail. Supprimer les protections monopolistiques dont bénéficie Postes Canada.

Mesures prises : Aucune.

Réformer le régime fiscal (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Recourir davantage aux taxes environnementales, aux impôts fonciers ou aux taxes sur la valeur ajoutée et abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés et le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Harmoniser les taxes provinciales sur les ventes avec la taxe fédérale sur les produits et les services dans les provinces où cela n'a pas été fait.

Mesures prises : L'administration fédérale finira d'appliquer son programme d'allègements d'impôts sur les sociétés en 2012. Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leurs taxes de vente par la taxe fédérale de vente harmonisée en juillet 2010, mais cette mesure sera inversée en Colombie-Britannique en mars 2013. La taxe fédérale sur le capital a été supprimée et toutes les provinces en feront autant en 2012.

Réduire les obstacles à la concurrence interprovinciale dans les services professionnels (2007, 2009)

Recommandations : Accroître la mobilité entre les provinces des services professionnels et des professions commerciales en mettant en œuvre intégralement l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Mesures prises : En 2009, l'ACI a été modifié afin d'assurer la reconnaissance mutuelle des certifications professionnelles dans toutes les régions. Des accords additionnels ont été établis afin d'accroître encore la mobilité entre certaines provinces en 2009 et 2010.

Autres priorités

Réformer le régime d'assurance chômage (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire la persistance du chômage et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre en introduisant un système de bonus-malus patronal ou en limitant l'accès des travailleurs saisonniers ou temporaires au régime d'assurance chômage dans les régions à chômage élevé.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer les politiques de soutien à la recherche-développement (R-D) (2007, 2011)

Recommandations : Évaluer les politiques actuelles de soutien à la R-D et, à partir des résultats obtenus, redéfinir les programmes afin de renforcer l'innovation dans le secteur des entreprises.

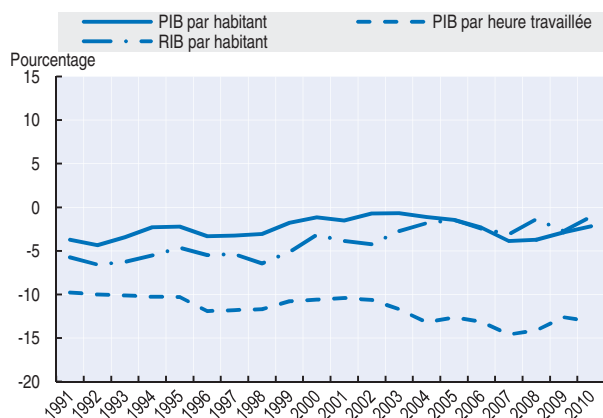
Mesures prises : Un groupe d'experts indépendants a été créé en octobre 2010 afin d'examiner d'ici à octobre 2011 le soutien fédéral à la R-D et de recommander des moyens d'améliorer son efficacité. En 2011, les autorités ont mis en place un programme de financement conjoint de projets de commercialisation entre les collèges et les universités et d'aide accrue aux petites entreprises pour l'adoption de technologies clés.

CANADA

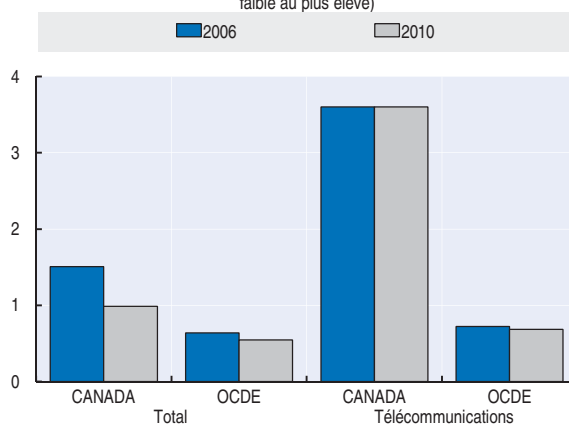
- Le léger écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE a persisté en raison d'une productivité du travail relativement faible.
- Dans les domaines prioritaires, des progrès ont été réalisés du point de vue de l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre, de la réduction des taux d'impôt effectifs sur les sociétés et des restrictions à l'investissement étranger, mais peu de mesures ont été prises pour libéraliser les secteurs des postes et de l'électricité.
- Dans les autres domaines, l'allongement de la durée de l'indemnisation du chômage et les accords de partage de l'emploi ont contribué à amortir les effets de la crise, et ces dispositifs sont maintenant en cours de démantèlement. Les initiatives ciblées sur le marché du travail ont permis de renforcer les incitations à travailler et d'améliorer les qualifications des travailleurs âgés, des autochtones, des immigrants récents et des jeunes.

Indicateurs de performance et de politique

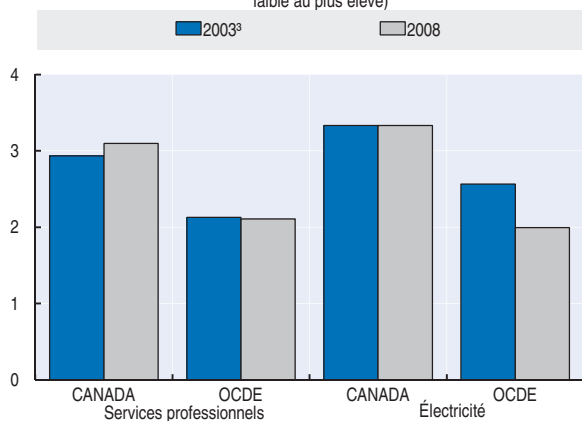
A. Un faible écart de niveau de vie perdure
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



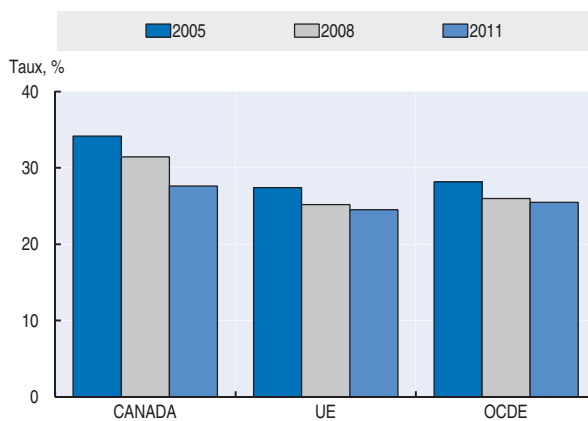
B. Les obstacles à l'investissement direct étranger ont été réduits mais demeurent relativement importants²
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



C. Les obstacles à la concurrence peuvent encore être réduits dans plusieurs secteurs
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



D. Le taux de l'impôt sur les sociétés a été sensiblement réduit et le sera encore⁴



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.
3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. Taux global (de droit commun) de l'impôt sur les sociétés correspondant à la somme des prélèvements réalisés par les administrations centrale et infranationales.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : www.oecd.org/investment/index ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données fiscales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565110>

CHILI

Priorités fondées sur des indicateurs

Assouplir la réglementation des marchés de produits (2011)

Recommandations : Alléger les charges administratives qui pèsent sur la création d'entreprises, écourter les procédures de faillite et en réduire le coût et continuer de faciliter l'accès au crédit pour les nouvelles entreprises en favorisant encore le développement des marchés du capital risque et du capital de démarrage.

Mesures prises : En janvier 2011, une loi a été adoptée qui abaisse les obstacles réglementaires pour nouvelles entreprises et ramène le délai de démarrage d'une entreprise de 22 à 7 jours en facilitant l'obtention des autorisations et le paiement des taxes et en simplifiant les obligations de notification. Le gouvernement lance actuellement divers programmes visant à améliorer l'accès au crédit pour les petites entreprises, notamment le *Fondo Capital Abeja*, destiné à favoriser l'entreprenariat féminin à l'aide de subventions ciblées.

Améliorer les résultats de l'enseignement secondaire et supérieur (2011)

Recommandations : Améliorer les qualifications des enseignants en enrichissant les programmes de formation et en mettant en place une assurance qualité rigoureuse dans la formation initiale des enseignants et dans leur formation en cours d'emploi. Renforcer la responsabilité des établissements scolaires.

Mesures prises : Un nouveau système d'assurance qualité de l'enseignement a été mis en place en 2011, avec un examen de sortie obligatoire pour les candidats à des postes d'enseignants dans les écoles maternelles et primaires. Un système de bourses de vocation pour l'enseignement a été créé afin d'encourager les bons étudiants à devenir enseignants. L'accès aux bourses est élargi et les intérêts sur les prêts étudiants garantis pour l'enseignement supérieur sont réduits.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi applicable aux travailleurs réguliers (2011)

Recommandations : Abaisser le niveau relativement élevé des indemnités de licenciement pour les travailleurs réguliers afin de faciliter l'ajustement des effectifs permanents et, ainsi, d'encourager la formalisation des relations d'emploi. En contrepartie, envisager d'augmenter encore les allocations de chômage après une évaluation approfondie des récentes réformes.

Mesures prises : Aucune.

Autres priorités

Renforcer les mesures destinées à favoriser l'activité féminine (2011)

Recommandations : Aider à concilier emploi et vie de famille, notamment en développant encore les services publics de garde d'enfants et l'enseignement préscolaire, avec un contrôle rigoureux de la qualité, et en révisant la réglementation relative au travail à temps partiel, qui est relativement stricte.

Mesures prises : En octobre 2011, une loi a été adoptée qui porte la durée du congé de maternité rémunéré de 12 semaines à – au moins – 24 semaines, étend le droit à congé de maternité aux salariées ayant un contrat temporaire et crée un congé de paternité.

Renforcer le droit de la concurrence (2011)

Recommandations : Faire mieux respecter le droit de la concurrence en rehaussant le niveau maximum des amendes, qui demeurent trop modestes, et en érigeant en infraction pénale les ententes sur les prix.

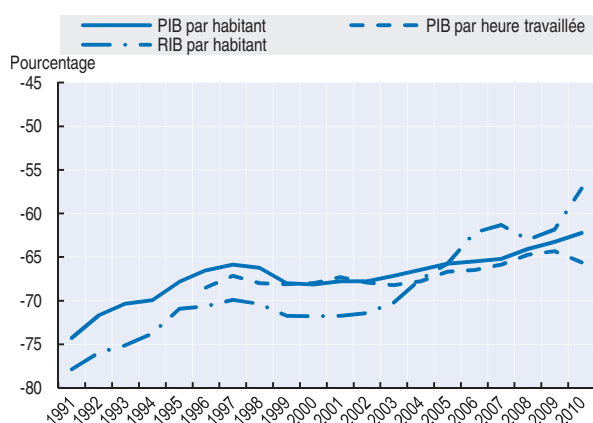
Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise depuis la réforme de 2009 du droit de la concurrence.

CHILI

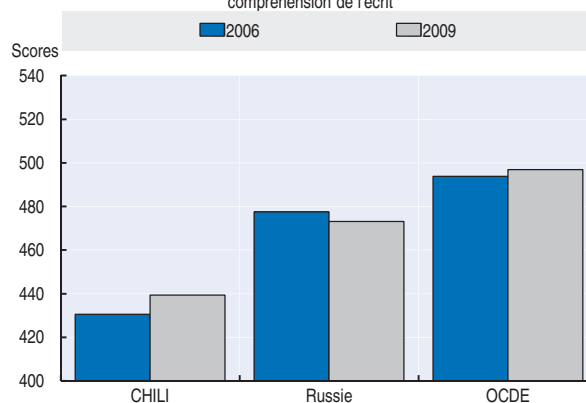
- L'écart de PIB par habitant avec les pays de l'OCDE à revenu élevé a diminué au cours de la décennie passée, mais il reste important en raison principalement d'une faible productivité du travail et, dans une moindre mesure, d'un taux assez bas d'utilisation de la main-d'œuvre.
- Parmi les domaines prioritaires, des progrès ont été accomplis en matière d'assouplissement de la réglementation des marchés de produits et d'amélioration de l'enseignement secondaire ; en revanche, il n'a pas été fait grand-chose du point de vue de l'assouplissement de la législation relative à la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers ni de l'augmentation des indemnités de chômage.
- Dans les autres domaines, l'extension des indemnités de chômage aux travailleurs ayant un contrat de durée déterminée et la mise en place d'une subvention salariale pour les jeunes travailleurs à bas salaire durant la crise ont soutenu l'emploi et atténué l'impact des licenciements sur l'économie. Par ailleurs, les inégalités de revenu ont été légèrement atténuées, mais il reste des progrès à faire.

Indicateurs de performance et de politique

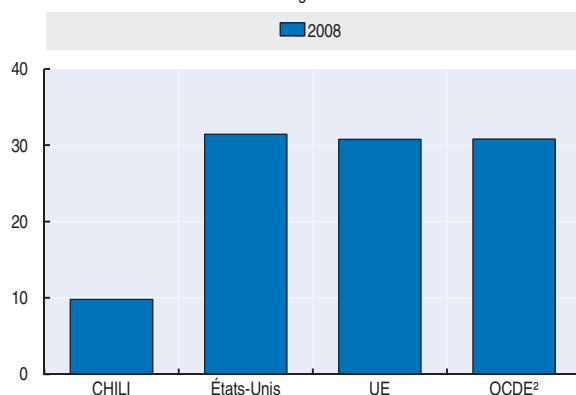
A. L'écart de PIB par habitant s'est réduit mais demeure relativement important
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



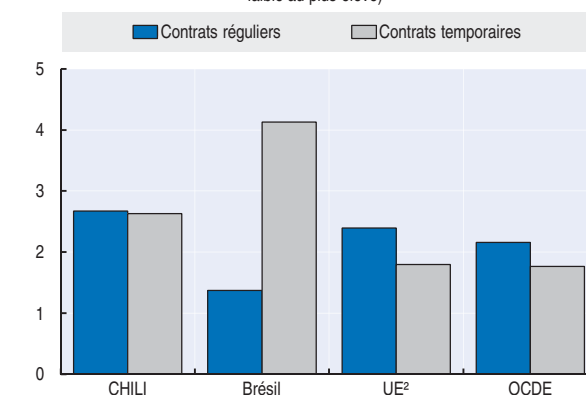
B. Malgré certains progrès, les résultats scolaires demeurent nettement en deçà de la moyenne de l'OCDE
Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit



C. Les services formels de garde d'enfants sont relativement peu utilisés
Proportion d'enfants de moins de trois ans bénéficiant de services formels de garde d'enfants




D. La législation sur la protection de l'emploi est relativement stricte, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).

2. La moyenne de l'OCDE exclut Israël, la Suisse et la Turquie. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques, Base de données des Perspectives de l'emploi ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE (2011), Assurer le bien-être des familles ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565148>

CHINE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'importance du secteur étatique dans l'économie (2011)

Recommandations : La création de grandes entreprises à capitaux privés ne devrait plus être soumise à l'approbation des pouvoirs publics, ce qui permettrait d'accroître les financements disponibles pour restructurer les entreprises d'État dont les performances laissent à désirer.

Mesures prises : De nouvelles réglementations, mises en œuvre en janvier 2011, permettent aux investisseurs étrangers d'acheter de la monnaie locale pour investir dans des partenariats de capital-investissement dans les limites d'un quota global. Les demandes d'entreprises étrangères souhaitant créer des sociétés de capital-investissement doivent être traitées dans un délai de 40 jours, ce qui limite les risques de retard.

Améliorer les taux de diplômés (2011)

Recommandations : Les inégalités observées en matière de prestations d'enseignement doivent être réduites, tant au plan régional que dans les zones urbaines. Il importe que soient rapidement mises en œuvre les dispositions destinées à améliorer l'éducation des migrants internes.

Mesures prises : En mars 2011, le gouvernement a annoncé qu'il favoriserait une réforme autorisant les enfants de migrants internes à passer les examens d'entrée à l'université sur leur lieu de résidence.

Alléger les charges administratives qui pèsent sur les entreprises (2011)

Recommandations : Obliger les institutions publiques à réaliser une analyse d'impact de la réglementation avant d'instaurer de nouvelles règles, et à réexaminer progressivement l'ensemble de la réglementation.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent, mais la réduction de l'intervention de l'État dans les activités micro-économiques sera l'un des objectifs pour la 12^e Plan quinquennal (2011-15).

Autres priorités

Réduire les obstacles à l'urbanisation (2011)

Recommandations : Les autorités devraient encore accroître les dépenses sociales, afin d'assurer une couverture plus étendue de la population et une protection sociale plus efficace. Il faut que les dispositions de la loi de 2003 sur l'exploitation des terres soient intégralement mises en œuvre, afin que les agriculteurs aient pleinement connaissance de leurs droits, ce qui élargira le marché locatif. La durée des droits d'utilisation des terres devrait être allongée, et les lois relatives à l'enregistrement des ménages révisées.

Mesures prises : Une nouvelle loi sur l'assurance sociale est entrée en vigueur en juillet 2011, en vertu de laquelle les résidents des zones rurales qui migrent vers les zones urbaines sont couverts par l'assurance sociale.

Renforcer encore l'état de droit (2011)

Recommandations : Il faudrait améliorer encore l'efficacité du contrôle de l'application des lois, en renforçant les institutions judiciaires.

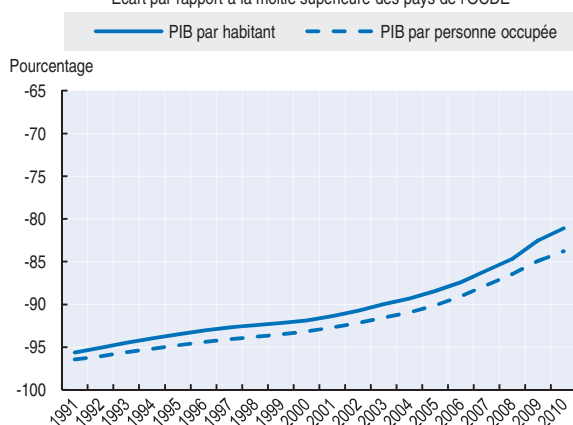
Mesures prises : En janvier 2011, une nouvelle loi sur la médiation est entrée en vigueur, qui fournit une base solide pour le mécanisme de règlement des différends de premier niveau, généralement utilisé à l'échelon local pour le règlement des différends privés.

CHINE

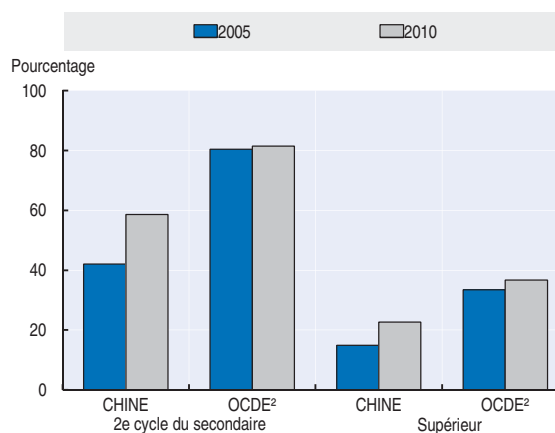
- Le PIB par habitant a fait un bond de près de 65 % sur la période de cinq ans terminée en 2010, ce qui a réduit considérablement l'écart avec les pays de l'OCDE. Les taux d'activité restant supérieurs à la moyenne, l'écart de revenu par habitant est imputable essentiellement à une plus faible productivité.
- Des progrès ont été accomplis dans les principaux domaines prioritaires, avec l'élargissement des possibilités d'investissement étranger dans des entreprises chinoises, les premières mesures prises pour atténuer les discriminations dont souffrent les enfants de migrants internes en matière d'éducation, et l'extension des programmes de sécurité sociale aux migrants.
- Dans les autres domaines, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un réseau de médecins généralistes qui filtreront l'accès au système de santé.

Indicateurs de performance et de politique

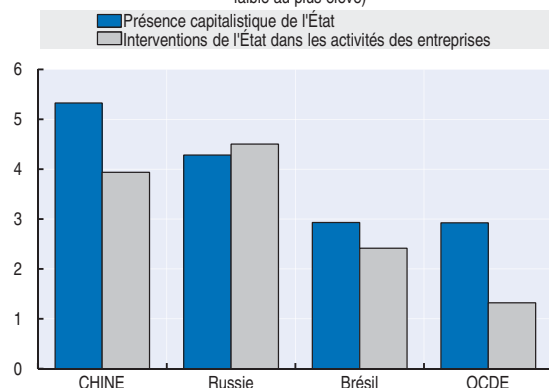
A. Les amples écarts de PIB par habitant et de productivité continuent de se réduire rapidement
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



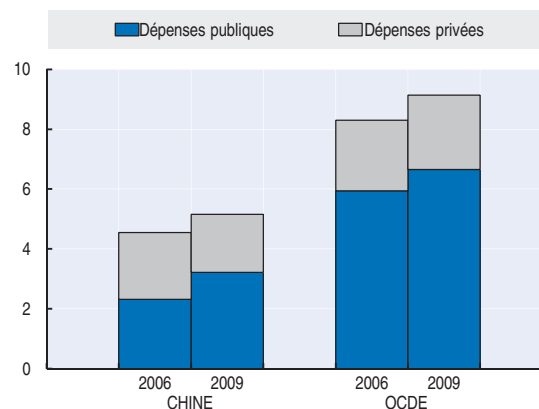
B. Les taux de diplômés sont en hausse mais demeurent nettement inférieurs à la moyenne de l'OCDE



C. Le contrôle exercé par l'État sur l'activité économique a été réduit mais pourrait l'être davantage, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)




D. Les dépenses publiques de santé ont augmenté mais restent relativement faibles
Pourcentage du PIB



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant et de PIB par personne occupée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Les données se rapportent à 2009. Taux d'obtention d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A. Pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, moyenne des pays de l'OCDE hormis l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas ; pour l'enseignement supérieur, moyenne des pays de l'OCDE hormis la Belgique, le Chili, l'Estonie, la France et la Corée.

Source : Graphique A : Banque mondiale (2011), *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde* et ministère chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale ; graphique B : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* et *Annuaire statistique de la Chine* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : *Annuaire statistique de la Chine* et Banque mondiale (2011), *Indicateurs du développement dans le monde*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565167>

CORÉE

Priorités fondées sur des indicateurs

Atténuer le dualisme du marché du travail (2009, 2011)

Recommandations : Élargir la couverture du système d'assurance sociale et assouplir la législation sur la protection de l'emploi applicable aux travailleurs réguliers. Développer les possibilités de formation pour les travailleurs non réguliers.

Mesures prises : En 2009, le gouvernement a mis en œuvre des programmes gratuits de formation à destination des travailleurs non réguliers, et les a élargis en 2010.

Assouplir la réglementation des industries de réseau et des services (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Continuer à réduire les obstacles à l'entrée, réformer la réglementation et créer des autorités de tutelles sectorielles. Assouplir les restrictions à l'IDE, notamment les plafonds sur les participations étrangères dans principaux services.

Mesures prises : Le gouvernement a assoupli 28 réglementations concernant l'entrée sur le marché, essentiellement dans les services, en 2009-10. Les plafonds sur les participations étrangères ont été relevés pour la télédiffusion par satellite et les éditeurs de programmes en 2009.

Réduire les aides à la production agricole (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Ouvrir plus largement le marché aux importations agricoles par l'intermédiaire d'accords de libre-échange et remplacer les mesures de soutien des prix du marché par des aides directes aux producteurs afin de réduire les distorsions aux échanges et à la production.

Mesures prises : Depuis 2007, la Corée a mis en place des accords de libre-échange portant notamment sur l'agriculture, avec l'Union européenne, le Pérou, l'ANASE et l'Inde. Le gouvernement a élargi les programmes d'aides directes, notamment un projet pilote mis en œuvre en 2010 visant à stabiliser les revenus des exploitants agricoles.

Réduire les obstacles à l'entrée pour les entreprises locales et étrangères (2007)

Recommandations : Réduire les obstacles à l'entrée et favoriser l'IDE en assouplissant les restrictions réglementaires.

Mesures prises : En 2009, le gouvernement a supprimé le capital minimum requis pour créer une entreprise et ramené le nombre de procédures administratives de dix à huit. Les autorités ont simplifié le processus d'approbation pour l'IDE en 2009.

Autres priorités

Renforcer les mesures en faveur de la participation des femmes au marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assouplir les mesures de contrôle des prix des services de garde d'enfants et attribuer des chèques-garderie aux parents.

Mesures prises : Le gouvernement a mis en œuvre en 2009 un dispositif de chèques-services permettant aux parents d'enfants de moins de cinq ans, à revenus modestes, de bénéficier de services de garde d'enfants gratuits. Les conditions de ressources ont été élargies aux familles dont les revenus se situent dans les sept déciles inférieurs en 2011. Le gouvernement a permis aux prestataires privés de services à la petite enfance de pratiquer des tarifs supérieurs de 50 % aux tarifs plafonnés, à titre d'essai en 2011.

Améliorer l'efficacité du système fiscal en donnant plus de poids aux impôts indirects (2011)

Recommandations : Tabler davantage sur la fiscalité indirecte pour dégager des recettes supplémentaires, et élargir l'assiette des impôts directs.

Mesures prises : Le gouvernement a élargi l'assiette de la TVA à certains services médicaux et éducatifs en 2011.

Améliorer le système d'innovation (2007, 2009)

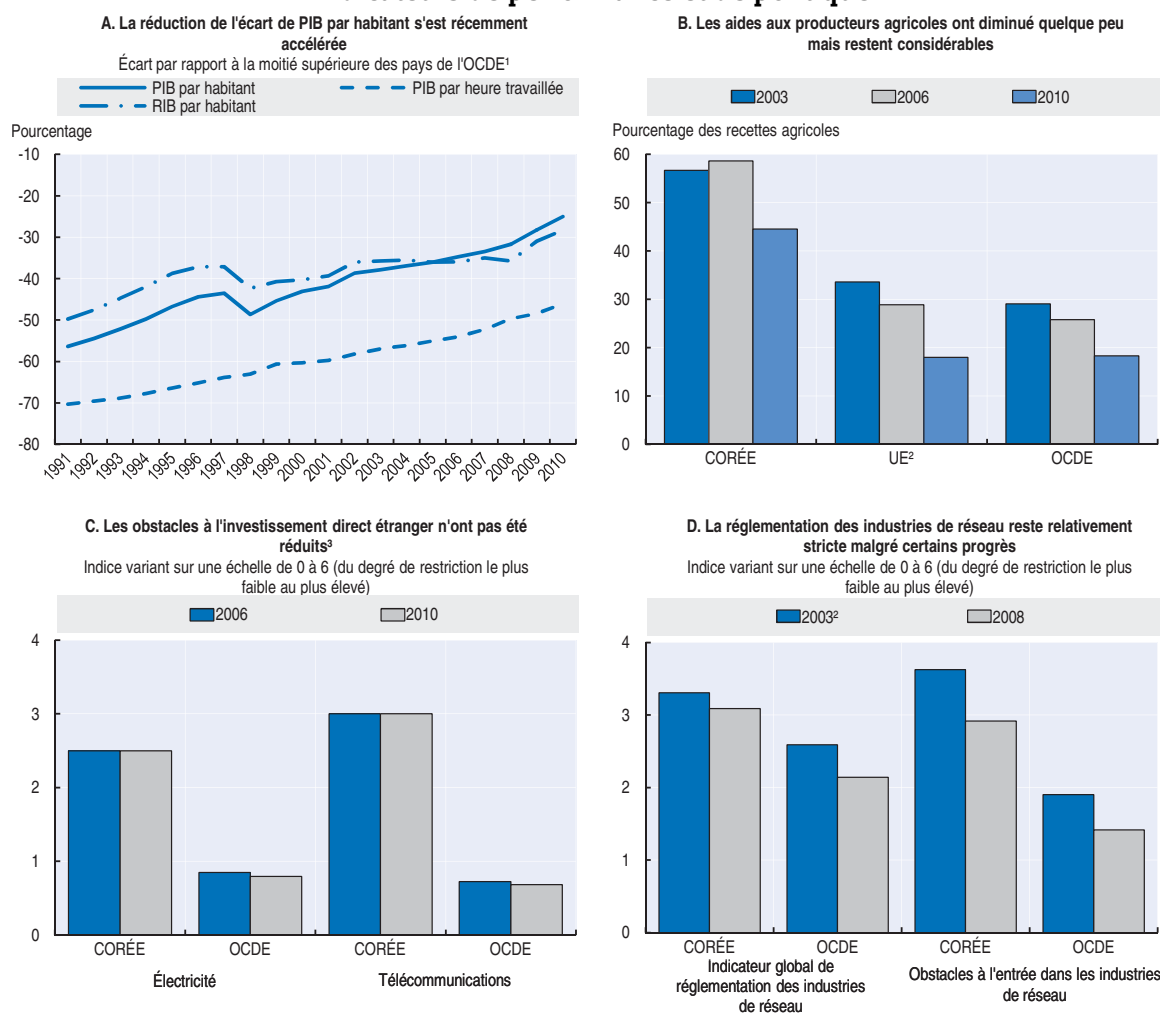
Recommandations : Améliorer la qualité des universités grâce à des mesures de déréglementation, à un renforcement de la concurrence et à une meilleure protection de la propriété intellectuelle.

Mesures prises : Le gouvernement a adopté une loi fondamentale sur les droits de la propriété intellectuelle en 2011. Les universités ont l'obligation, depuis 2008, de publier certaines informations clés afin de renforcer la concurrence.

CORÉE

- L'écart de PIB par habitant de la Corée par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE continue de se resserrer. Le taux d'utilisation de la main-d'œuvre reste le plus élevé de la zone OCDE, de sorte que l'écart restant à combler en termes de revenu est dû à des déficits de productivité, notamment dans le secteur des services.
- Des réformes importantes ont été mises en œuvre dans les domaines prioritaires, comme l'assouplissement des obstacles à l'entrée sur le marché pour les entreprises locales et les entreprises étrangères, le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle et l'attribution de chèques-services pour la garde d'enfants. Toutefois, les progrès sont moins probants pour ce qui concerne la réduction du dualisme du marché du travail, la diminution du niveau de soutien à l'agriculture et le renforcement de la concurrence dans les industries de réseau.
- Dans d'autres domaines, le recours au chômage partiel a été temporairement multiplié par deux dans le secteur public en 2009, afin d'atténuer les conséquences de la crise sur le marché du travail.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie dans le graphique D.
3. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs ; graphique C : www.oecd.org/investment/index ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565528>

DANEMARK

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'imposition marginale des revenus du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Atténuer les contre-incitations à travailler un plus grand nombre d'heures en continuant de réduire les impôts sur le revenu, notamment pour les salaires supérieurs à la moyenne, tout en maîtrisant mieux la croissance des dépenses publiques.

Mesures prises : Le Parlement a adopté une réforme fiscale en 2009, dans le cadre de laquelle le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu a été révisé à la baisse. Le crédit d'impôt sur les revenus du travail a été augmenté en 2008 et en 2009.

Réformer les régimes de congés de maladie et d'invalidité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer les incitations à reprendre un emploi normal pour les personnes malades ou handicapées conservant une certaine capacité de travail ; réduire les subventions destinées au programme pour l'emploi des handicapés (Fleksjob), qui a créé certains effets de rétention.

Mesures prises : En 2009, le Parlement a adopté de nouvelles règles en matière de congé de maladie qui renforcent le contrôle et mettent davantage l'accent sur la réadaptation. Cependant, les conditions d'accès au régime d'invalidité ont été assouplies en 2011.

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Développer la culture d'évaluation dans l'enseignement obligatoire ; en renforcer le contenu éducatif ; accélérer l'achèvement des études supérieures.

Mesures prises : En 2010, des tests nationaux ont été imposés dans l'enseignement obligatoire et le système de bourses et de prêts étudiants a été modifié. Par ailleurs, diverses incitations à accélérer l'achèvement des études universitaires, notamment l'octroi de financements supplémentaires aux universités performantes de ce point de vue, ont été mises en place en 2008 et 2010.

Autres priorités

Améliorer le cadre de la concurrence et assouplir la réglementation des marchés de produits (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Intensifier la concurrence dans certains secteurs ; rationaliser les institutions chargées de la concurrence.

Mesures prises : Des mesures ont été prises pour diminuer la paperasserie pour les entreprises en 2009, assouplir la réglementation des horaires d'ouverture dans le commerce de détail en 2010, et favoriser la concurrence dans le domaine des marchés publics en 2011. Le Parlement a adopté en 2010 une législation qui donne davantage de pouvoirs aux autorités de la concurrence pour intervenir dans les fusions.

Réduire les aides au logement et supprimer la réglementation des loyers (2007, 2009, 2011)

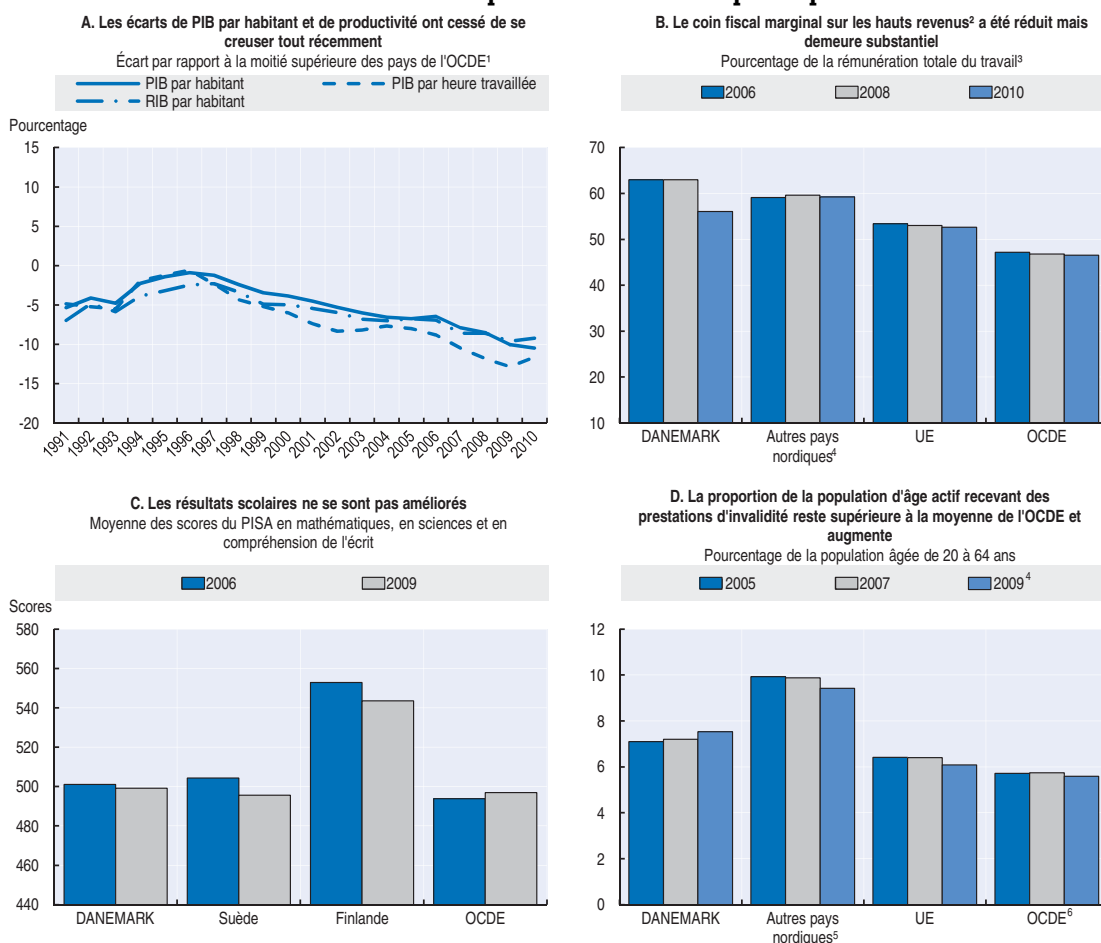
Recommandations : Assouplir la réglementation des loyers, réduire les aides au logement et allourdir la fiscalité de l'immobilier d'habitation.

Mesures prises : La réforme fiscale de 2009 a réduit la valeur de la déduction des intérêts d'emprunt hypothécaire au titre de l'impôt sur le revenu à partir de 2012. Aucune mesure n'a été prise concernant la réglementation des loyers.

DANEMARK

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé au cours des dix années passées, l'augmentation de l'utilisation de la main-d'œuvre ayant été largement compensée par une plus faible croissance de la productivité. Les taux d'emploi sont élevés, mais le nombre d'heures travaillées demeure modeste. L'écart de revenu restant est imputable principalement à un déficit de productivité du travail.
- Parmi les grandes priorités, des progrès ont été accomplis du point de vue de la réduction des impôts marginaux sur le revenu du travail, de l'amélioration de la performance du système éducatif et du renforcement de la concurrence sur les marchés de produits ; en revanche, les progrès sont moins importants en matière de remise au travail des bénéficiaires de prestations d'assurance maladie et d'assurance invalidité et de réduction des distorsions sur le marché du logement.
- Dans les autres domaines, les mesures prises en 2008 et 2009 pour soutenir le secteur financier, notamment les injections de capitaux, les garanties et les apports de liquidités supplémentaires, ont limité l'impact de la crise.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Évalué à 167 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
4. Pour le Danemark, les données se rapportent à 2010.
5. Moyenne de la Finlande, de la Norvège et de la Suède.
6. Hormis le Chili, l'Islande et la Turquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique D : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565224>

ESPAGNE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le taux de diplômés de l'enseignement secondaire (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Diminuer les redoublements en liant plus étroitement les critères d'admission en classe supérieure aux compétences de base, et améliorer les résultats scolaires en renforçant la responsabilité et l'indépendance des écoles.

Mesures prises : Des mesures ont été votées en 2011 pour faciliter le passage des élèves en difficulté du premier cycle de l'enseignement secondaire général au second cycle de l'enseignement secondaire professionnel, tester à l'échelon national l'ensemble des élèves, adapter les programmes de l'enseignement professionnel aux besoins des entreprises locales et faciliter l'accès des diplômés d'établissements professionnels à l'enseignement supérieur. Les compétences requises de la part du personnel enseignant nouvellement embauché ont été révisées à la hausse en 2009.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs permanents (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les indemnités de licenciement pour les contrats permanents.

Mesures prises : La réforme du marché du travail adoptée en 2010 devrait permettre aux entreprises de faire accepter plus facilement les licenciements comme étant justifiés, ce qui réduira sans doute leurs coûts. Elle facilite aussi les contrats prévoyant des indemnités réduites en cas de licenciement.

Rendre les salaires plus réactifs à la conjoncture économique et à la situation des entreprises (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer l'extension statutaire des conventions collectives concernant les salaires. Simplifier les négociations collectives de façon à laisser plus de place à la fixation des rémunérations et autres conditions de travail au niveau de l'entreprise.

Mesures prises : La réforme du marché du travail adoptée en 2010 assouplit les conditions que les entreprises doivent remplir pour déroger aux conventions collectives conclues au niveau sectoriel ou régional. Une réforme entrée en vigueur en 2011 facilite la fixation des salaires et du temps de travail au niveau de l'entreprise et met en place des procédures accélérées d'arbitrage.

Autres priorités

Renforcer la concurrence dans le secteur du commerce de détail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer les obstacles à la création de grandes surfaces commerciales.

Mesures prises : Le régime national de licence obligatoire pour l'ouverture de grandes surfaces a été supprimé en 2010, mais les régions peuvent encore exiger une autorisation pour des raisons impérieuses relevant de l'intérêt public.

Réduire les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé (2007, 2011)

Recommandations : Allonger la période de cotisation requise pour bénéficier d'une pension et supprimer l'extension des allocations de chômage dont bénéficient les chômeurs âgés ou les travailleurs en retraite partielle.

Mesures prises : La réforme des retraites de 2011 a porté à 67 ans l'âge légal de la retraite pour les travailleurs ayant cotisé moins de 38,5 ans et a rallongé la période de cotisation requise pour bénéficier d'une pension à taux plein. Elle a augmenté les décotes applicables aux prestations de retraite anticipée, réduit les subventions à la retraite partielle anticipée et programmé une révision des paramètres des droits à pension en fonction de l'espérance de vie.

Supprimer les distorsions sur le marché du logement (2009)

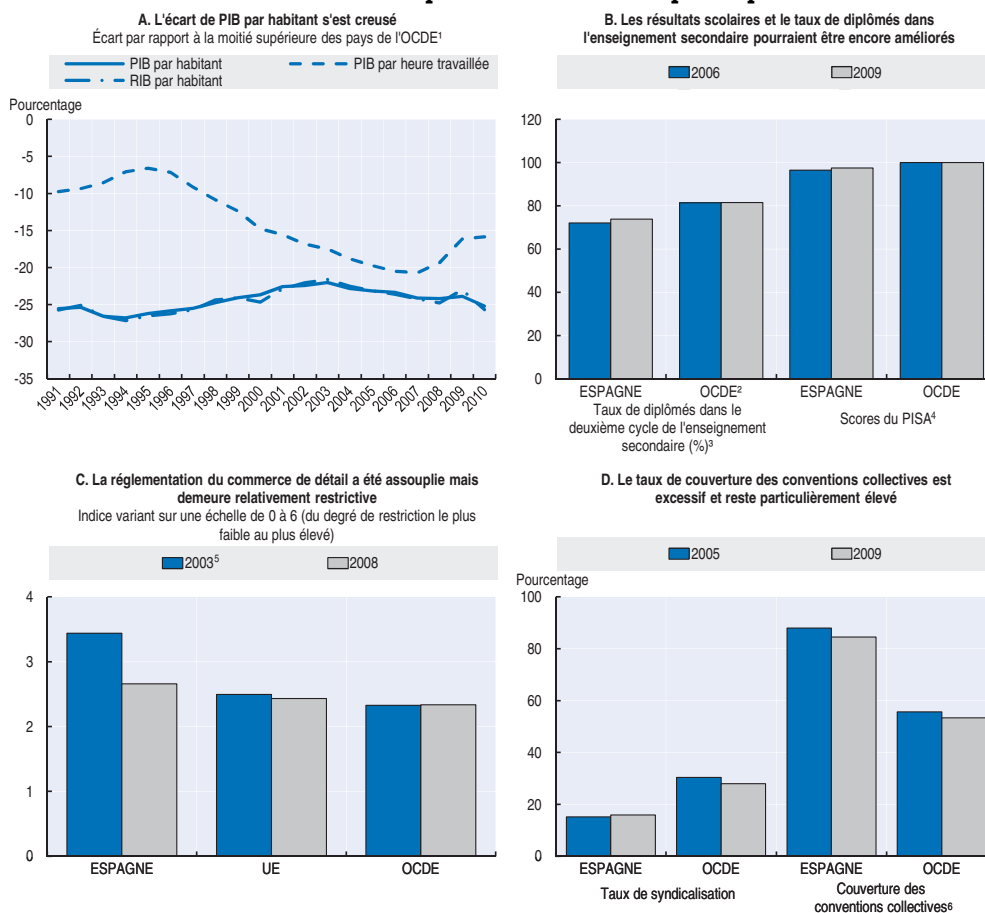
Recommandations : Supprimer les obstacles au développement du marché locatif et fournir une aide au logement aux ménages à bas revenu sous la forme de prestations en espèces au lieu de subventionner le logement social.

Mesures prises : Une législation qui harmonise le traitement fiscal du logement locatif et des logements occupés par leurs propriétaires est en vigueur depuis 2011. Les procédures d'éviction des locataires qui ne respectent pas leurs obligations contractuelles ont été accélérées à la fin 2009. Le gouvernement a réduit les subventions en faveur du logement social en 2010.

ESPAGNE


- L'écart de PIB par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE persiste et est particulièrement prononcé sur le plan de l'utilisation de la main-d'œuvre. L'amélioration récente de la productivité traduit des compressions d'effectifs dans des secteurs peu productifs, notamment dans la construction de logements.
- Parmi les domaines prioritaires, des progrès ont été accomplis en vue de réduire les coûts de licenciement pour les travailleurs titulaires de contrats permanents, moduler les salaires en fonction de la situation de l'entreprise et atténuer les contre-incitations au travail induites par le régime de retraite. En revanche, les pouvoirs publics ont été moins réactifs pour lutter contre l'abandon scolaire prématuré et assouplir la réglementation du commerce de détail.
- Dans d'autres domaines, afin d'atténuer la crise de l'emploi, le gouvernement a instauré des subventions temporaires en faveur des nouvelles embauches et a mis en place des programmes de formation ciblant les jeunes travailleurs, a abaissé les obstacles au placement des chômeurs par des organismes privés et augmenté durablement les ressources allouées aux services publics de l'emploi.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays de l'OCDE hormis l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas.
3. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
4. Score moyen des élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit. Indice, base 100 pour la zone OCDE.
5. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
6. Pour l'Espagne, les données se rapportent à 2004 et 2008.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2011), Regards sur l'éducation et OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur l'emploi ; graphique D : estimations de l'OCDE, et Visser, J., ICTWSS Database on Institutions, Coordination, Trade Unions, Wage Setting and Social Pacts (version 3.0), Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies (2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565243>

ESTONIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2011)

Recommandations : Ouvrir le marché de l'électricité à de nouveaux fournisseurs. Recourir davantage aux mécanismes d'incitation du marché pour renforcer l'efficacité énergétique, notamment en trouvant un meilleur équilibre entre secteurs public et privé en matière de transport de voyageurs.

Mesures prises : Le marché de gros de l'électricité a été ouvert en 2010. L'intégration avec les réseaux d'électricité régionaux des pays nordiques et baltiques est en cours d'amélioration et le marché de l'électricité sera entièrement libéralisé en 2013.

Alléger les charges administratives qui pèsent sur les entreprises (2011)

Recommandations : Envisager d'assouplir les restrictions existantes à l'achat de terrain par des non-résidents permanents de l'UE.

Mesures prises : Les restrictions à l'achat de terrain ont été levées. Des modifications de la législation réduisant les charges administratives ont été adoptées dans plusieurs domaines. Les services électroniques se développent, notamment avec le lancement d'un portail du Registre central du commerce.

Renforcer l'attractivité du secteur manufacturier pour l'IDE (2011)

Recommandations : Contrôler l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'entrepreneuriat et, en particulier, le système de subventions pour les entreprises, qui suppose que les autorités soient à même de sélectionner les entreprises « gagnantes ». S'assurer que ces mesures sont aussi efficaces pour renforcer l'attractivité pour les investisseurs directs étrangers.

Mesures prises : L'évaluation à mi-parcours des programmes de soutien aux entreprises et à l'innovation est prévue en 2011.

Autres priorités

Améliorer les services de placement en termes quantitatifs et qualitatifs (2011)

Recommandations : Améliorer encore la capacité du fonds d'assurance chômage à fournir une aide efficace en matière de recherche d'emploi, notamment aux chômeurs en fin de droits.

Mesures prises : Un modèle plus flexible de financement des services de placement a été mis en place en 2011 qui permet un programme d'emploi temporaire. Les plans d'action individuels ont été rendus plus flexibles et sont désormais évalués régulièrement. Tout un éventail d'activités de recherche d'emploi est maintenant à la disposition des chômeurs et des employeurs par le biais d'une base de données en ligne. Le programme existant de bons a été étendu au reclassement. Un système permettant d'effectuer trois jours d'essai dans un emploi a été mis en place.

Améliorer les procédures de faillite des particuliers (2011)

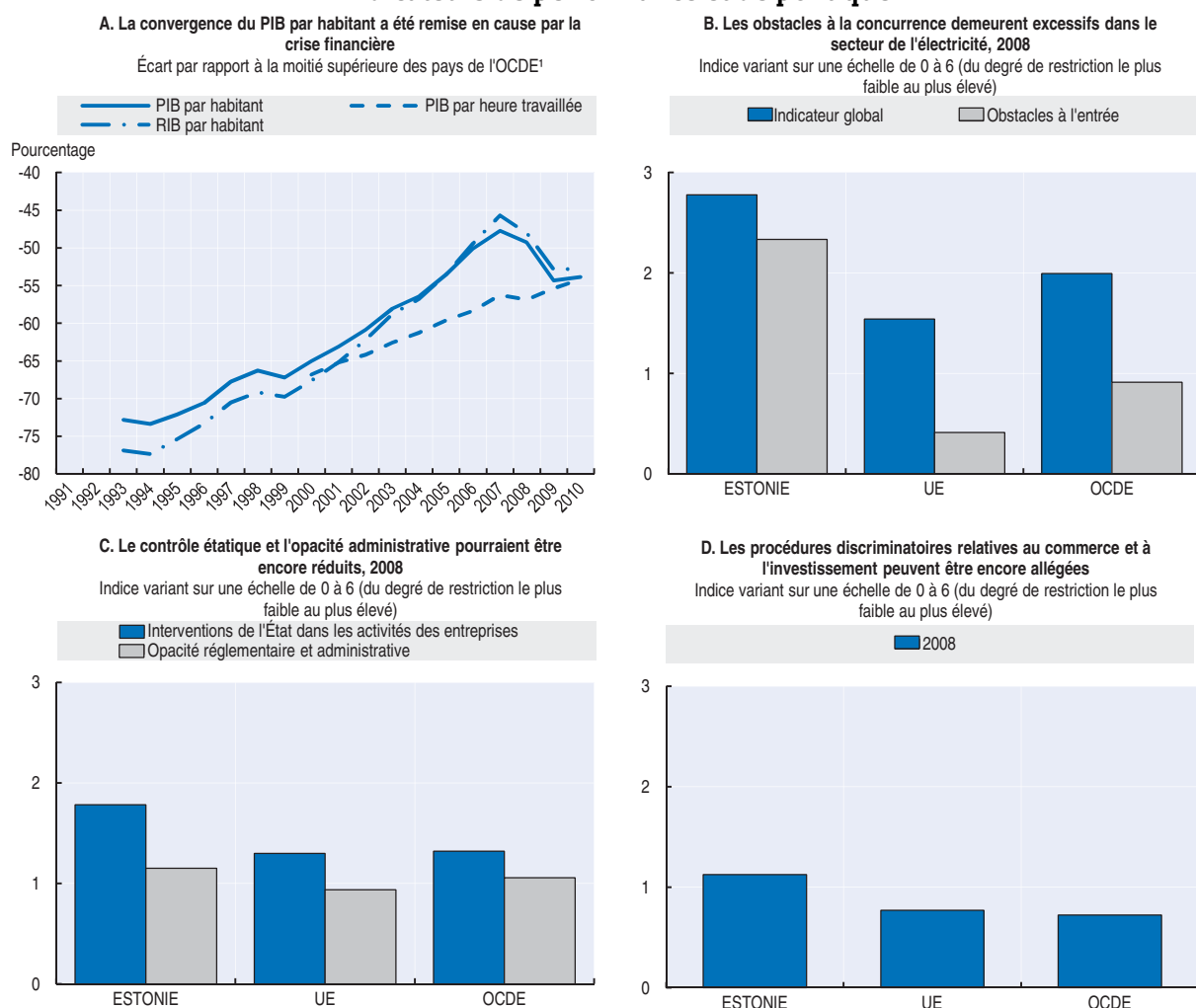
Recommandations : Revoir les procédures de faillite des particuliers et envisager notamment une restructuration des dettes, y compris en relogant les propriétaires occupants dans des habitations de taille plus modeste, au coût plus abordable. Veiller à ce que les banques ne puissent imposer des taux d'intérêt exorbitants ou des barèmes de frais abusifs.

Mesures prises : La loi sur la restructuration et la protection des dettes qui est entrée en vigueur en avril 2011 permet aux débiteurs de restructurer leurs dettes de façon plus flexible et les protège contre des taux d'intérêts ou des pénalités de retard excessifs. En même temps, un amendement à la loi sur les faillites a raccourci la période minimum après laquelle le tribunal peut, dans des conditions particulières, libérer partiellement une personne de ses obligations restantes.

ESTONIE

- Il y a eu un rattrapage des niveaux de vie dans le sillage de l'entrée dans l'UE, mais l'important écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé de nouveau en raison de la crise. L'écart de PIB par habitant est dû à la faiblesse de la productivité, tandis que le taux d'utilisation de la main-d'œuvre est relativement élevé.
- Dans les domaines prioritaires, l'Estonie a continué d'alléger les charges administratives pesant sur les entreprises au moyen de modifications de la législation et du développement des services électroniques. Des progrès ont été accomplis en matière de renforcement des politiques actives du marché du travail et d'amélioration des procédures de faillite. Les obstacles à l'entrée sur les marchés de l'énergie ont été réduits et les restrictions à l'achat de terrain par des non-résidents de l'UE ont été levées.
- Dans les autres domaines, le cadre de surveillance bancaire transfrontière a été amélioré.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphiques B, C et D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565262>

ÉTATS-UNIS

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le système d'enseignement primaire et secondaire (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer la formation des enseignants. Insister sur la responsabilité des établissements scolaires eu égard aux progrès de leurs élèves.

Mesures prises : Le fonds « Race to the Top » encourage les États à adopter des normes de qualité en matière d'enseignement, à améliorer le suivi des élèves et à renforcer l'évaluation des enseignants par le biais de subventions accordées sur appel d'offres en 2010. Ces réformes font partie de la refonte proposée par l'Administration de la loi sur l'enseignement primaire et secondaire.

Améliorer l'efficacité du secteur de la santé (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assurer une assurance maladie universelle. Mettre en place des subventions sous condition de ressources pour la souscription d'une assurance-maladie. Réduire l'exonération fiscale au titre de l'assurance maladie fournie par l'employeur. Réduire les dépenses de Medicare.

Mesures prises : La réforme du système de santé de 2010 rend obligatoire la souscription d'une assurance-maladie, alloue des subventions sous condition de ressources à cette fin, et crée un organisme chargé de tester les réformes de la rémunération des prestataires affiliés à Medicare.

Améliorer l'efficacité du système fiscal (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Élargir les bases d'imposition en supprimant progressivement la déduction des intérêts hypothécaires pour l'acquisition d'un logement lorsque le marché de l'immobilier se sera rétabli et en limitant l'exonération fiscale au titre de l'assurance-maladie. Recourir davantage aux impôts sur la consommation.

Mesures prises : Aucune.

Autres priorités

Réduire les aides à la production agricole (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les aides à la production agricole, notamment le soutien des prix des produits laitiers et les droits de douane sur les importations d'éthanol et de sucre.

Mesures prises : Un recul a été enregistré dans la mesure où le *Food, Conservation and Energy Act* de 2008 offre de nouvelles incitations à la production locale de biocarburants celluloseux.

Renforcer la politique en faveur de la mobilité sociale (2011)

Recommandations : Réduire la pauvreté chez les enfants et renforcer l'égalité des chances dans l'enseignement.

Mesures prises : Des subventions ont été débloquées pour les établissements les moins performants. Le programme Pell Grant a été étoffé durant l'année universitaire 2010-11 afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants issus de milieux modestes.

Renforcer et rationaliser la surveillance financière (2009)

Recommandations : Améliorer et simplifier le cadre réglementaire afin qu'il soit plus unifié et complet. Les établissements financiers d'importance systémique devraient être soumis à des normes prudentielles rigoureuses. Le financement du logement devrait être progressivement confié au secteur privé à condition qu'il soit bien réglementé.

Mesures prises : La Loi Dodd-Frank de 2010 sur la réforme du système financier a mis en place un conseil de surveillance des services financiers, chargé la Réserve fédérale de la régulation de toutes les institutions financières d'importance systémique, légèrement réduit le nombre d'organismes de réglementation et créé un bureau de protection financière du consommateur. Elle a également instauré un processus de liquidation ordonnée d'un établissement en faillite.

Réformer les prestations d'invalidité (2007)

Recommandations : Durcir les critères d'éligibilité au régime d'assurance invalidité.

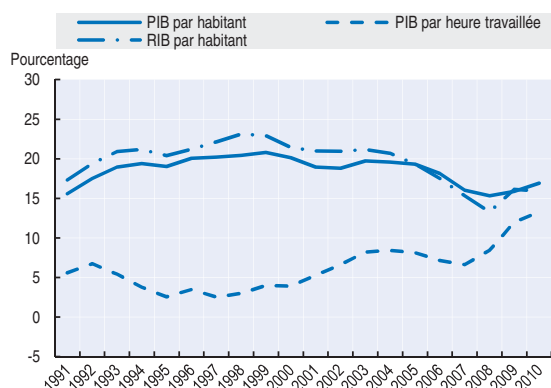
Mesures prises : Aucune.

ÉTATS-UNIS

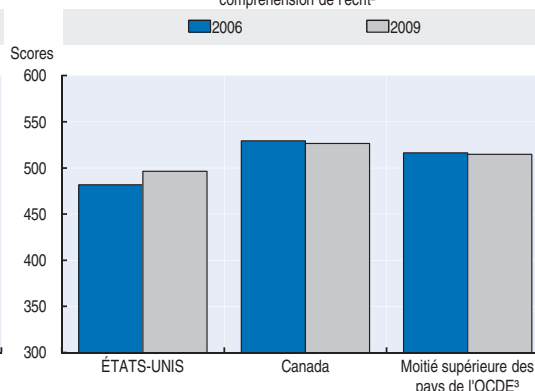
- Après un certain tassement pendant la plus grande partie des années 2000, l'écart positif du PIB par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE augmente légèrement depuis 2008. Ce redressement reflète une croissance de la productivité du travail plus forte que dans les autres pays, partiellement compensée par un recul de l'utilisation relative de la main-d'œuvre.
- Dans les domaines prioritaires, des progrès notables ont été faits en matière de régulation financière et de soins de santé, bien que de nouvelles réformes soient probablement nécessaires pour freiner l'augmentation des dépenses de santé. Certaines avancées ont été obtenues dans le domaine de l'enseignement et de la mobilité sociale, mais une refonte du système fédéral d'éducation voulue par l'Administration est toujours bloquée par le Congrès. En revanche, des reculs sont à déplorer dans l'agriculture.
- Dans d'autres domaines, l'allongement de la durée d'indemnisation du chômage, qui devrait rester en vigueur jusqu'à la fin de 2011, a permis d'atténuer les pertes de revenu des chômeurs et de soutenir l'activité économique pendant la récession et au cours de la reprise qui a suivi.

Indicateurs de performance et de politique

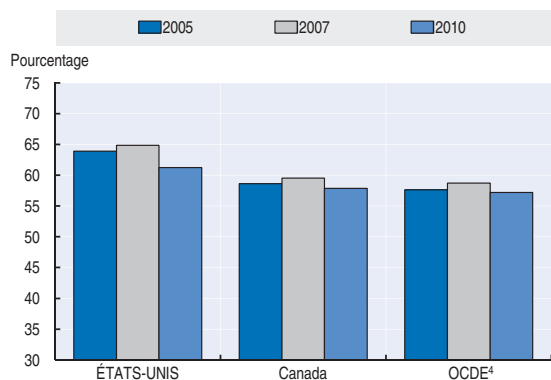
A. L'écart positif de PIB par habitant perdure
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



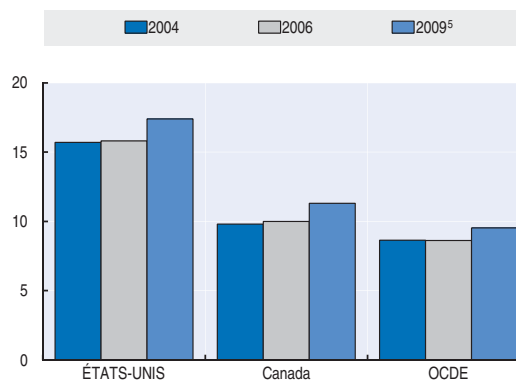
B. Les résultats scolaires se sont améliorés dans l'enseignement secondaire
Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit²



C. Les impôts directs conservent un poids prédominant dans la fiscalité malgré certains progrès
Poids relatif des impôts directs en pourcentage des recettes totales




D. Le niveau des dépenses de santé est très élevé et a augmenté
Pourcentage du PIB



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. En raison de problèmes de disponibilité des données, le score en compréhension de l'écrit n'est pas inclus dans la moyenne des scores du PISA pour les États-Unis en 2006.
3. Moitié supérieure des pays de l'OCDE classés en fonction des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit.
4. Les données se rapportent à 2009 pour l'Australie, les Pays-Bas et la Pologne.
5. 2010 pour le Canada.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur les recettes fiscales ; graphique D : OCDE (2011), Base de données sur la santé.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565775>

FINLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Atténuer le coïnc fiscal sur les revenus du travail et améliorer l'efficacité de la structure fiscale (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Continuer de réduire l'impôt sur les revenus du travail au profit des impôts indirects et sur le patrimoine. Aligner la valeur imposable des biens sur leur valeur marchande et supprimer les taux réduits de TVA.

Mesures prises : Le gouvernement a abaissé les taux de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale durant la récession, dans le cadre des mesures de relance budgétaire. Des recettes supplémentaires sont assurées par des taux plus élevés de TVA – sauf sur l'alimentation – et des taxes sur l'énergie. Toutefois, les taux de cotisations sociales augmenteront sur la période 2011-14.

Réduire les désincitations au travail à un âge avancé (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Relever l'âge légal minimum de la retraite, revoir le système de pensions d'invalidité, et fermer la voie d'accès à la retraite anticipée offerte par le régime d'assurance-chômage. Relever le taux d'acquisition des droits à pension après 65 ans, et fonder l'ajustement actuariel des pensions sur l'ensemble de la vie active.

Mesures prises : Le gouvernement et les organisations concernées sont convenus en 2009 de relever progressivement l'âge effectif moyen de départ en retraite de trois ans mais aucune mesure concrète n'a été appliquée jusqu'à présent.

Réformer le régime d'assurance-chômage (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les taux de remplacement assurés par les allocations de chômage et les rendre dégressifs sur toute la durée des périodes de chômage. Veiller à ce que les dispositifs d'activation obligatoire des chômeurs s'appliquent plus rapidement.

Mesures prises : Une indemnité de réinstallation a été créée en 2007 et la perception d'indemnités de chômage au-delà de 500 jours a été subordonnée à la participation à des programmes actifs du marché du travail. Face à la récession, les taux de remplacement ont été majorés.

Autres priorités

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement supérieur (2009, 2011)

Recommandations : Réformer les procédures de sélection qui ralentissent l'accès à l'enseignement supérieur et mettre en place des droits de scolarité ainsi que des prêts étudiants publics dont le remboursement serait subordonné aux revenus futurs.

Mesures prises : Pour accélérer l'obtention de diplômes et assurer un revenu pendant la durée des études à temps plein, les procédures de sélection des étudiants dans l'enseignement supérieur sont en cours de révision et les aides financières sont en cours de rationalisation.

Augmenter la productivité des communes (2011)

Recommandations : Organiser des appels d'offres concurrentiels pour les achats de services non essentiels des communes, favoriser les regroupements de communes et les programmes axés sur la productivité au niveau municipal, en recourant davantage à l'évaluation comparative.

Mesures prises : Aucune mesure importante n'a été prise.

Mieux aligner les salaires sur la productivité (2007, 2009)

Recommandations : Réformer le système de détermination des salaires de façon que les rémunérations correspondent davantage à la productivité individuelle.

Mesures prises : Les négociations salariales ont été décentralisées et se déroulent au niveau sectoriel depuis 2007, mais la flexibilité locale reste faible.

Accroître la concurrence sur les marchés de produits (2007)

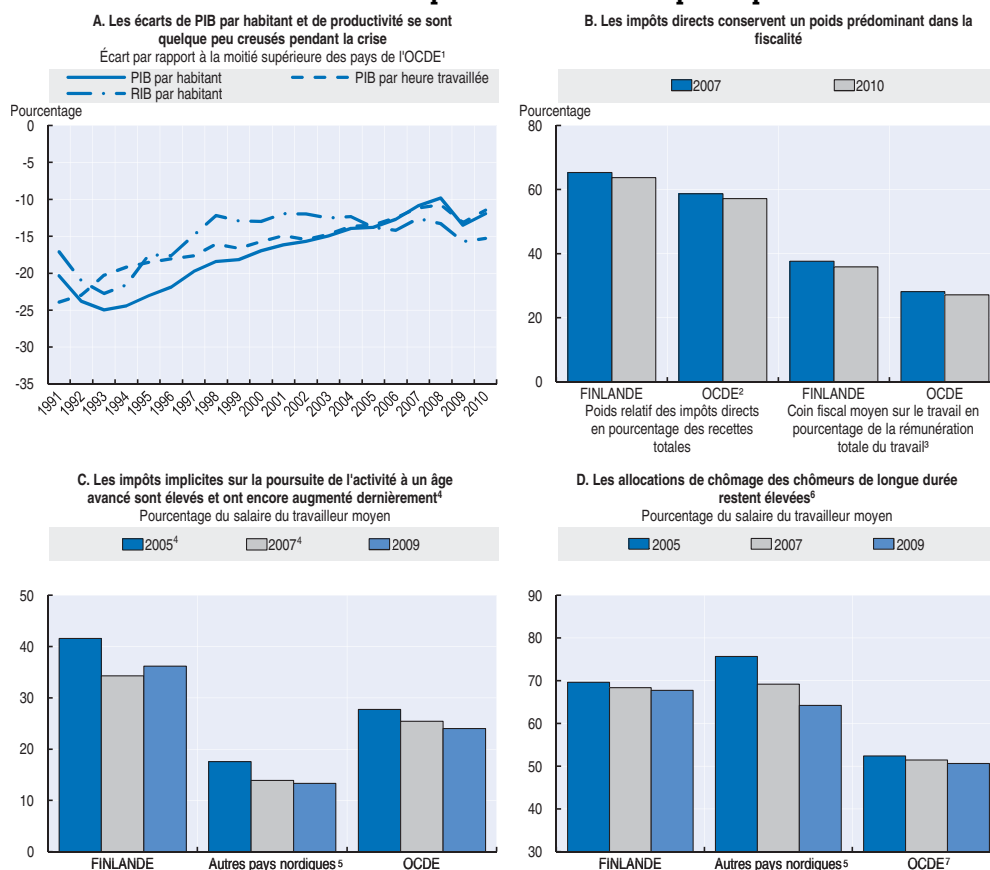
Recommandations : Intensifier la concurrence sur les marchés de produits, surtout dans le secteur du détail.

Mesures prises : Depuis 2009, tous les magasins sont autorisés à ouvrir le dimanche toute l'année. Les règles concernant les horaires d'ouverture n'en demeurent pas moins très rigides.

FINLANDE


- L'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les plus performants s'est rétréci du milieu des années 90 à 2008, mais il s'est accentué de nouveau durant la crise. Cet écart reflète principalement un déficit de productivité du travail.
- Dans les domaines prioritaires, les récentes réformes des pensions ont réduit les contre-incitations à travailler, les mesures d'activation ont été renforcées afin d'encourager le retour au travail et le système d'enseignement tertiaire est en cours de révision, notamment en ce qui concerne la sélection des étudiants.
- Dans les autres domaines, afin d'atténuer les difficultés des chômeurs durant la crise, diverses prestations sociales ont été majorées à titre permanent.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Les données se rapportent à 2009 pour l'Australie, les Pays-Bas et la Pologne.
3. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces. Le coin fiscal est calculé pour un couple avec deux enfants, dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Il correspond à la moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
4. Niveau moyen de l'impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait des « voies d'accès anticipé à la retraite » (telles qu'elles sont définies dans Duval, 2003) pour les personnes âgées de 55 et 60 ans. Pour 2005 et 2007, la moyenne des pays de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
5. Moyenne du Danemark, de la Norvège et de la Suède.
6. Moyenne des taux de remplacement nets appliqués au bout de cinq ans de chômage aux actifs qui gagnaient 67 et 100 % du salaire du travailleur moyen au moment où ils ont perdu leur emploi.
7. Moyenne des pays de l'OCDE hormis le Chili et le Mexique.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370, Éditions OCDE et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565300>

FRANCE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le dualisme du marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire le niveau et l'imprévisibilité des coûts de licenciement. Afin d'améliorer l'intégration des jeunes peu qualifiés, cibler davantage les contrats en alternance sur les personnes peu qualifiées et évaluer régulièrement l'efficacité de ces dispositifs.

Mesures prises : La rupture de contrat de travail à l'amiable, possible depuis 2008, constitue un premier pas en vue de limiter l'incertitude des coûts de licenciement mais n'a eu que peu d'effet en matière de réduction du dualisme. Les autorités ont adopté une loi en juillet 2011 qui facilite le recours aux contrats en alternance.

Réduire le coin fiscal sur le travail et le coût minimum du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Continuer de faire baisser le coût minimum du travail par rapport au coût moyen. Renforcer les incitations à travailler des salariés à bas revenu. Alléger la charge fiscale pesant sur le travail.

Mesures prises : Conformément aux recommandations d'une commission d'experts indépendants créée en 2009, la hausse du salaire minimum a été limitée au minimum légal. En 2009, les autorités ont mis en place un régime social renforçant l'incitation à trouver un emploi.

Réduire les contre-incitations à travailler pour les seniors (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer progressivement toutes les formes de retraite anticipée et renforcer le lien entre prestations, recherche d'emploi et participation à des mesures actives, en s'appuyant sur des services publics de l'emploi efficaces.

Mesures prises : La réforme des retraites de 2010 prévoit un relèvement de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite. La période de cotisations requises pour obtenir une pension à taux plein a été allongée suivant l'augmentation de l'espérance de vie, mais l'indexation n'est pas automatique. L'exonération de l'obligation de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés sera supprimée en 2012.

Autres priorités

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Lever les obstacles réglementaires à l'entrée dans les secteurs ou les segments potentiellement concurrentiels des industries de réseau. Assouplir les restrictions à la concurrence par les prix dans le secteur du commerce de détail et à l'ouverture de nouveaux magasins.

Mesures prises : Une nouvelle autorité de la concurrence a été créée en 2009. Une plus grande flexibilité a été accordée aux détaillants pour négocier les prix avec les fournisseurs. S'il est vrai que les restrictions de zonage ont été quelque peu assouplies, un projet de loi va les durcir de nouveau en intégrant le zonage commercial dans le droit de l'urbanisme.

Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)

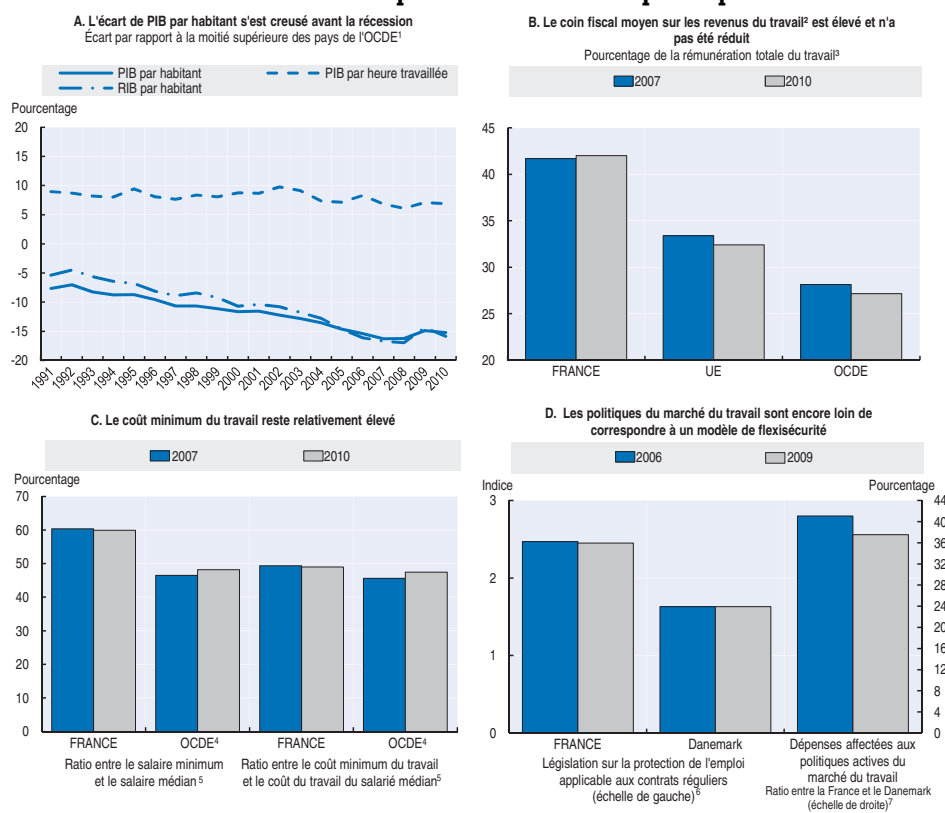
Recommandations : Stimuler le financement privé de l'enseignement supérieur et élargir l'autonomie des universités. Prendre en compte les informations sur les perspectives du marché du travail dans l'orientation professionnelle et développer l'enseignement professionnel.

Mesures prises : Les universités ont gagné en autonomie, mais elles ont encore peu de latitude en matière de rémunérations. Aucune mesure n'a été prise concernant la sélection des étudiants et les frais de scolarité. La création de « centres d'excellence » continuera de renforcer la coopération entre les grandes écoles et les universités.

FRANCE

- Après une dégradation continue depuis le début des années 90, le PIB par habitant s'est stabilisé ces cinq dernières années par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE. L'écart reflète principalement de faibles taux d'emploi aux deux extrémités de la pyramide des âges.
- Parmi les principaux domaines prioritaires, les universités ont gagné en autonomie et le système de retraite a été réformé afin de relever l'âge effectif de départ à la retraite. En revanche, les progrès ont été limités en matière de réduction du dualisme du marché du travail, de développement des politiques actives du marché du travail et d'allègement de la charge fiscale pesant sur le travail.
- Dans les autres domaines, les dispositifs de chômage partiel et la durée d'indemnisation du chômage ont été étendus, et les contrats aidés ont été relancés, afin d'amortir l'impact de la récession. La taxe professionnelle, qui pénalisait l'investissement, a été supprimée en 2010, et un nouveau statut d'auto-entrepreneur a simplifié les procédures administratives et les règles fiscales.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Le coin fiscal est calculé pour un couple avec deux enfants, dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Il correspond à la moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
4. La moyenne de l'OCDE exclut certains pays membres de l'Organisation dépourvus de salaire minimum légal national, ainsi que le Mexique, pour lequel on ne dispose pas de données.
5. Le salaire médian est le niveau de rémunération qui divise exactement en deux la population constituée par l'ensemble des salariés dans les pays de l'OCDE. Le coût du travail est égal au salaire augmenté des cotisations patronales de sécurité sociale.
6. Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé).
7. Dépenses affectées à l'ensemble des politiques actives du marché du travail par chômeur en France rapportées à ces mêmes dépenses au Danemark, mesurées sur la base des PPA de 2005. Pour les politiques actives du marché du travail, moyenne des ratios calculés sur la période 2002-05 pour 2006, et moyenne des ratios calculés sur la période 2005-08 pour 2009.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE (2011), Base de données des Perspectives de l'emploi et Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur les programmes du marché du travail et Base de données du n° 90 des Perspectives économiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565319>

GRÈCE

Priorités fondées sur des indicateurs

Alléger la fiscalité implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Encourager l'activité des travailleurs âgés par une réforme des retraites visant notamment à restreindre les possibilités de retraite anticipée.

Mesures prises : La réforme des retraites de 2010 a durci les conditions d'accès à la retraite anticipée, notamment pour les travailleurs ayant des métiers durs et pénibles, et réduit les prestations pour ceux qui partent en retraite avant 65 ans. L'âge de la retraite a aussi été indexé sur l'espérance de vie.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer les charges administratives pesant sur les entreprises et réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels et les industries de réseau.

Mesures prises : Une nouvelle loi sur la concurrence a été promulguée, un Registre général du commerce (GEMI) a été créé et des guichets uniques pour les nouvelles entreprises ont été mis en service en 2011, tandis que le Parlement a approuvé d'autres réformes, notamment des procédures simplifiées de délivrance de licences, l'ouverture de plus de 150 professions fermées et la libéralisation du secteur de l'énergie. Une loi de 2010 a libéralisé le secteur du transport routier de marchandises. Un plan ambitieux de privatisation pour la période 2011-15 a été adopté au milieu de 2011 mais il tarde à être mis en œuvre.

Atténuer le coin fiscal sur les revenus d'activité et élargir la base d'imposition (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les incitations à la fraude fiscale et à l'activité informelle en élargissant la base d'imposition et en abaissant le niveau élevé du coin fiscal sur le travail dans le moyen terme, une fois que les objectifs budgétaires auront été atteints.

Mesures prises : Les réformes adoptées depuis avril 2010 ont élargi la base d'imposition et amélioré le recouvrement de l'impôt en simplifiant le système fiscal. Des mesures ont aussi été prises pour lutter contre la fraude fiscale généralisée au moyen de contrôles axés sur les risques, avec un alourdissement des pénalités en cas de fraude et un renforcement de la responsabilité de l'administration fiscale. Le rythme de la mise en œuvre de ces mesures est cependant lent jusqu'à présent.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007)

Recommandations : Réduire les différences de rigueur de la législation en matière de protection de l'emploi entre les différents groupes de travailleurs et améliorer la rotation de la main-d'œuvre et faciliter l'ajustement du marché du travail.

Mesures prises : À la fin de 2010, la législation relative à la protection de l'emploi des travailleurs non manuels a été assouplie par un abaissement des coûts totaux de licenciements. Des règles plus flexibles ont été adoptées concernant le règlement des indemnités de licenciement.

Autres priorités

Améliorer l'efficacité et la qualité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer l'éducation formelle grâce à un enseignement de meilleure qualité et une amélioration des programmes scolaires et l'alignement des normes de l'enseignement supérieur sur les niveaux internationaux.

Mesures prises : En 2010, la politique de « Nouvelle école » pour l'enseignement primaire et secondaire s'est traduite par des programmes scolaires flexibles, une rationalisation des modules d'enseignement, la création d'un certificat d'aptitude pédagogique pour les enseignants et la mise en place d'un système d'évaluation des enseignants et des établissements scolaires. Une nouvelle loi cadre pour l'enseignement supérieur a été adoptée en 2011, qui introduit notamment un système d'évaluation indépendante du personnel enseignant.

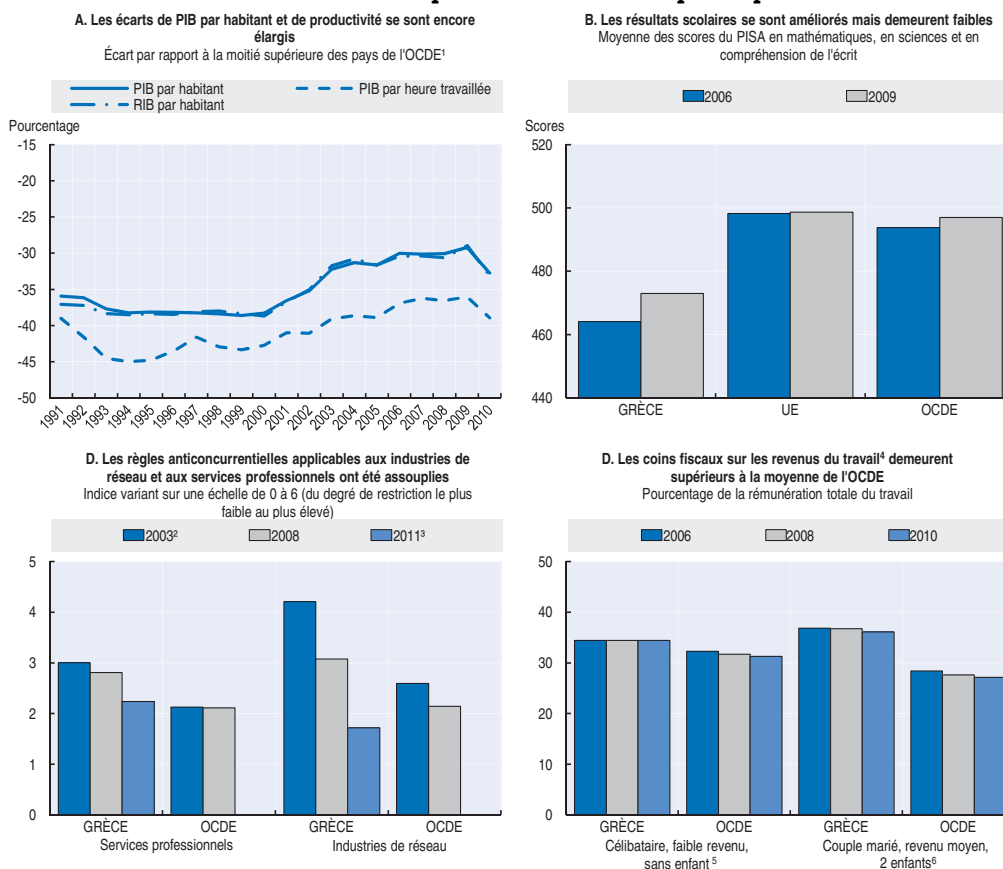
Faciliter l'entrée sur le marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les obstacles à l'entrée pour les jeunes travailleurs en abaissant le coût élevé de la main-d'œuvre.

Mesures prises : Les lois de 2010 et 2011 prévoient des salaires inférieurs au salaire minimum pour les travailleurs de 18 à 25 ans et pour les apprentis de 15 à 18 ans.


- La crise économique a accentué l'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, annulant en grande partie le rattrapage observé avant la crise.
- Dans le contexte de la récession et de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, la Grèce a négocié un programme d'aide financière UE/FMI dans le cadre duquel diverses réformes structurelles sont actuellement mises en œuvre. Des progrès ont été accomplis dans les principaux domaines prioritaires, notamment la réduction des obstacles réglementaires à la concurrence, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des incitations à travailler pour les travailleurs âgés. Le vigoureux processus de réforme doit impérativement se poursuivre à un rythme accéléré, notamment en ce qui concerne la réforme fiscale.
- Dans les domaines non prioritaires, des réformes ont été lancées récemment dans le secteur de la santé en vue d'améliorer la maîtrise des dépenses et la qualité des services. Le système de rémunération public est en cours de rationalisation.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
3. Les indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) relatifs à 2011 reposent sur une mise à jour intermédiaire et partielle, réalisée dans le contexte de l'*Étude économique de l'OCDE* de 2011 concernant la Grèce, et non sur une mise à jour complète couvrant l'ensemble des pays.
4. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
5. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
6. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565357>

HONGRIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire le coin fiscal en allégeant les charges sociales. Poursuivre l'effort de remplacement des allègements et déductions fiscaux par des crédits d'impôt sur les revenus d'activité.

Mesures prises : En 2009-10, les impôts sur le revenu des personnes physiques et les cotisations sociales patronales ont été réduits d'environ 6.5 points. En 2011, le passage à un taux uniforme d'imposition sur le revenu des personnes physiques et de nouveaux allègements fiscaux octroyés aux familles avec enfants ont encore atténué le coin fiscal. En 2012, malgré le rétrécissement de la base d'imposition en-dessous du salaire moyen, le coin fiscal pesant sur les travailleurs à bas salaire s'accroît en raison de la majoration des cotisations de sécurité sociale et de la suppression du crédit d'impôt pour l'emploi.

Réduire les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Durcir les critères d'accès aux prestations d'invalidité, relever l'âge légal de la retraite et supprimer progressivement les dispositifs de retraite anticipée.

Mesures prises : La dissolution inopportune du deuxième pilier du régime de retraite en 2011 a abaissé les taux de remplacement anticipés, et l'âge légal de la retraite passera de 62 à 65 ans en 2022. À partir de 2012, les pensions de retraite existantes et nouvelles versées par les régimes spéciaux seront amputées du montant de l'impôt sur le revenu (avant l'âge légal de la retraite), mais les conditions d'admissibilité pour toutes les options de retraite anticipée resteront inchangées.

Assouplir la réglementation des entreprises (2009, 2011)

Recommandations : Limiter encore les participations de l'État dans les industries de réseau en réduisant les contrôles de prix. Lever les dernières restrictions à la liberté de choix entre fournisseurs de services de télécommunications.

Mesures prises : des mesures plus radicales de séparation verticale et de déréglementation des prix ont été adoptées dans le secteur de l'énergie, en deux étapes, en 2007 et 2009.

Autres priorités

Améliorer l'efficacité et l'équité dans le système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Différer l'orientation précoce des élèves et réformer la formation continue des enseignants afin de rehausser la performance de l'enseignement secondaire. Mieux adapter la formation professionnelle aux besoins du marché et instaurer des droits d'inscription à l'université tout en offrant davantage de prêts étudiants en fonction des ressources.

Mesures prises : Un référendum organisé en 2008 a supprimé les frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire.

Renforcer l'efficacité du secteur public (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Veiller à ce que les prestations de services soient d'un bon rapport coût-efficacité. Inciter davantage les communes à exploiter les possibilités d'économies d'échelle. Faciliter le suivi et l'évaluation de l'administration publique.

Mesures prises : L'efficacité a été accrue par une diminution de l'emploi public au cours de la période 2004-08, mais cette amélioration a été partiellement annulée, depuis, par des programmes de travaux publics. La création d'agences locales polyvalentes est en cours et les préparatifs pour la rationalisation des hôpitaux et des établissements scolaires ont aussi commencé en 2011.

Réduire l'activité économique parallèle (2007)

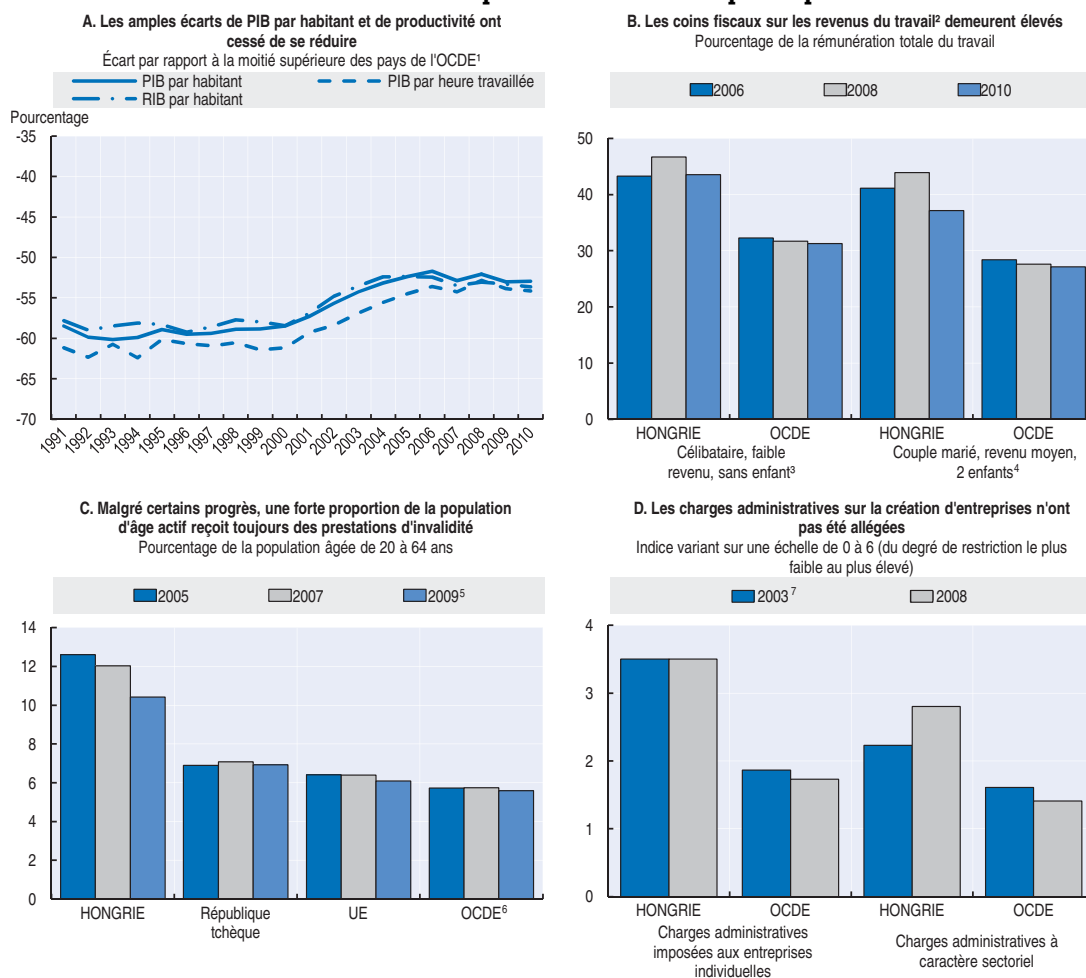
Recommandations : L'accès aux services de santé devrait être lié davantage au paiement des cotisations, les prestations sociales devraient être plus favorables à l'emploi et les sanctions en cas d'abus devraient être durcies.

Mesures prises : Les contrôles fiscaux ont été renforcés et leur efficacité devrait être améliorée par une fusion des deux principales autorités fiscales en une institution unique en 2011.

HONGRIE

- Le resserrement progressif de l'écart de revenu et de productivité par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE avait déjà cessé avant la récession mondiale. Cet écart est imputable à une faible productivité mais les taux d'emploi pourraient aussi être accrus sensiblement.
- Parmi les grandes priorités, des progrès notables ont été réalisés en matière d'atténuation du coin fiscal, de relèvement de l'âge de la retraite et de réduction des incitations à la retraite anticipée, ce qui devrait aider à accroître l'utilisation de la main-d'œuvre.
- Des mesures ont aussi été prises dans plusieurs autres domaines, notamment une réduction importante de la générosité des indemnités de chômage.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
4. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
5. Pour la Hongrie, les données se rapportent à 2010.
6. Hormis le Chili, l'Islande et la Turquie.
7. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565376>

INDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles aux échanges et à l'IDE ainsi que les charges administratives (2011)

Recommandations : Assouplir les restrictions à l'IDE dans les secteurs de services, en particulier dans le commerce de détail. Abaisser les obstacles au commerce, surtout dans les secteurs où ils sont particulièrement élevés, notamment celui de la construction automobile. Réduire la paperasserie et l'incertitude juridique et réglementaire.

Mesures prises : En avril 2011, le gouvernement a émis des réglementations révisées supprimant l'obligation pour les investisseurs étrangers participant à des co-entreprises d'obtenir l'autorisation de l'État avant d'effectuer un investissement distinct dans le même secteur. En janvier 2012, le gouvernement a assoupli les restrictions à l'IDE dans le secteur du commerce de détail, portant de 51 à 100 % le plafond de participations étrangères pour les entreprises propriétaires de magasins de détail monomarkets.

Améliorer le système d'enseignement (2011)

Recommandations : Accroître l'efficacité des enseignants en les responsabilisant davantage et en améliorant la qualité de la formation et l'accès à cette formation. Augmenter les ressources affectées à l'enseignement d'une manière efficace par rapport au coût. Réformer les systèmes de réglementation et d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur. Donner une plus grande autonomie aux établissements.

Mesures prises : Le gouvernement a déposé un projet de loi visant à mettre en place un nouveau régulateur pour l'enseignement supérieur. Le Parlement examine aussi une nouvelle législation visant à élargir le cadre d'évaluation de la qualité, à réduire la publicité mensongère et à rendre plus clairs les dispositifs réglementaires pour les établissements d'enseignement étrangers.

Renforcer la flexibilité du marché du travail (2011)

Recommandations : Réformer la législation en matière de protection de l'emploi, qui opère une discrimination à l'égard des grandes entreprises en les obligeant notamment à obtenir l'autorisation de l'État pour procéder à des licenciements.

Mesures prises : Aucune.

Autres priorités

Accroître l'offre de services d'infrastructure (2011)

Recommandations : Atténuer l'incertitude réglementaire dans les secteurs d'infrastructures afin de favoriser une participation plus importante du secteur privé. Simplifier les procédures d'achat de terrain afin de réduire les coûts et les délais. Supprimer les subventions croisées dans les secteurs de l'électricité et des transports.

Mesures prises : Le gouvernement a relevé les plafonds des investissements institutionnels étrangers dans les obligations émises par les sociétés d'infrastructure indiennes. L'administration centrale prépare une législation en vue de réformer le régime de titres fonciers et les dispositifs d'acquisition de terres appartenant à l'État.

Engager des réformes de grande envergure dans le secteur financier (2011)

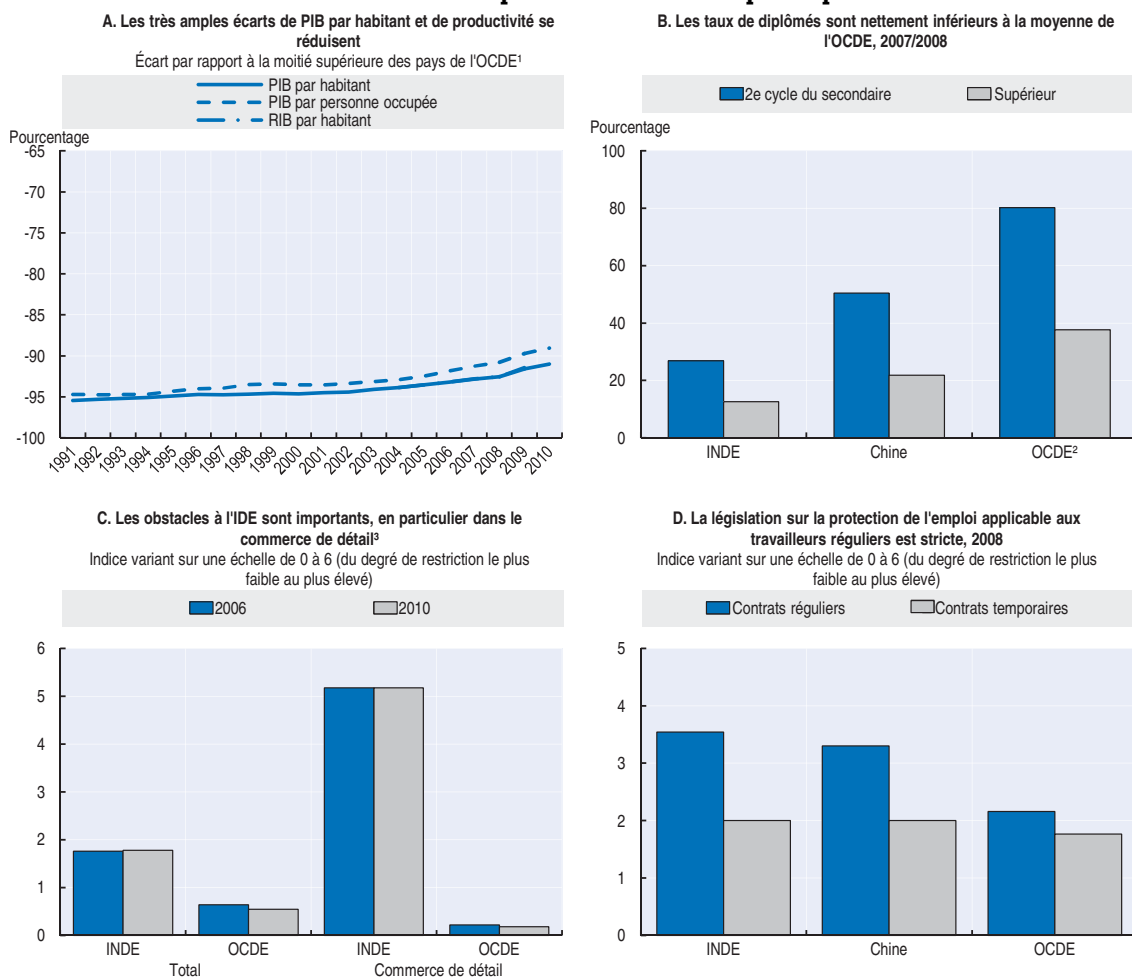
Recommandations : Permettre aux investisseurs étrangers de jouer un plus grand rôle dans le secteur des services et encourager l'entrée de nouvelles banques privées. Réformer les règles générales de fonctionnement des banques. Mettre en place une nouvelle autorité indépendante de gestion de la dette.

Mesures prises : En 2011, le gouvernement a annoncé qu'il attribuerait des licences supplémentaires à de nouvelles banques privées. Un Conseil pour stabilité financière et le développement du secteur financier (*Financial Stability and Development Council*) a été créé afin de suivre le contrôle macro-prudentiel et d'améliorer la coordination en matière de réglementation. Le gouvernement procède à l'établissement d'un nouvel Office public indépendant de gestion de la dette. Les restrictions entravant l'accès aux marchés de capitaux indiens ont été assouplies avec la possibilité donnée aux particuliers étrangers, à partir de 2012, d'investir directement sur les marchés boursiers locaux.

INDE


- L'économie indienne a continué de croître rapidement, assurant une forte progression du revenu par habitant et un rétrécissement de l'écart de revenu avec les pays de l'OCDE. Cet écart demeure cependant très marqué, en raison d'une faible productivité du travail.
- Dans les principaux domaines prioritaires, le gouvernement a proposé des réformes législatives des réglementations régissant l'enseignement supérieur, en vue de rehausser la qualité et d'encourager la participation de prestataires étrangers. Il y a eu aussi des réalisations notables dans les principaux secteurs d'infrastructures, mêmes s'il subsiste des goulets d'étranglement importants.
- Dans les autres domaines, de nouveaux progrès ont été accomplis du point de vue de la déréglementation des prix de l'énergie et de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par personne occupée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Taux d'obtention d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A. Pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, moyenne des pays de l'OCDE hormis l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas ; pour l'enseignement supérieur, moyenne des pays de l'OCDE hormis la Belgique, le Chili, l'Estonie, la France et la Corée.
3. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : Banque mondiale (2011), *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde*, Enquête nationale par sondage (National Sample Survey) de différentes années, estimations annuelles de la population des services du directeur général de l'état civil (Registrar General) et estimations de l'OCDE ; graphique B : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* ; Enquête nationale par sondage (National Sample Survey) (2007/8) de l'Inde et *Annuaire statistique de la Chine* ; graphique C : www.oecd.org/investment/index ; graphique D : OCDE, *Base de données sur l'emploi*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565414>

INDONÉSIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Accroître les ressources de l'enseignement secondaire et améliorer l'efficacité globale du système éducatif (2011)

Recommandations : Subordonner les transferts de revenus à la fréquentation de l'enseignement secondaire par les enfants, et supprimer les droits d'inscription dans l'enseignement secondaire pour les enfants issus de milieux défavorisés, afin de rehausser les taux d'inscription. Évaluer régulièrement les compétences pédagogiques des enseignants, pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Mesures prises : Le Plan stratégique national pour l'éducation est en cours de mise en œuvre en vue de réduire les disparités d'accès à l'éducation, d'accroître la qualité de l'enseignement et d'améliorer la gestion et la responsabilité.

Améliorer le cadre réglementaire des infrastructures (2011)

Recommandations : Réduire les incertitudes et les obstacles réglementaires, afin de stimuler l'investissement privé. Accorder leur indépendance aux organismes de régulation, les contraindre à rendre davantage des comptes au public, et en créer de nouveaux dans les secteurs où ils font défaut. Réformer les procédures d'expropriation foncière afin de raccourcir le délai d'obtention de décisions équitables en termes de dédommagement.

Mesures prises : Un projet de loi sur l'acquisition de terres visant à sécuriser les procédures d'achat de terrain pour des projets d'infrastructure a été soumis au Parlement. Le Président a annoncé un nouveau plan d'amélioration de la connectivité entre les provinces.

Réformer le droit du travail pour remédier au problème de l'économie informelle (2011)

Recommandations : Afin de renforcer l'efficacité du système d'assurance contre les pertes de revenu salarial, mettre en place une forme d'allocations de chômage, tout en simplifiant les procédures de licenciement et en réduisant les indemnités de licenciement. En outre, plafonner les hausses du salaire minimum en termes réels afin qu'elles ne soient pas supérieures aux gains de productivité du travail.

Mesures prises : Une réglementation a fixé l'augmentation du salaire minimum à 15,4 % en 2011 dans la province de Jakarta (ce qui représente à peu près le triple de l'augmentation appliquée dans l'ensemble de l'économie au premier semestre 2010).

Autres priorités

Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et renforcer les institutions chargées de lutter contre la corruption (2011)

Recommandations : Simplifier les procédures administratives de création de nouvelles entreprises en réduisant le nombre d'autorisations professionnelles et en mettant en place des guichets uniques dans les districts où ils font actuellement défaut. Réduire encore les restrictions à l'IDE, surtout dans les secteurs des télécommunications et des transports. Poursuivre les efforts de lutte contre la corruption, en réformant l'administration des impôts et en simplifiant encore le système d'autorisations professionnelles.

Mesures prises : En mai 2011, le gouvernement a cessé temporairement d'autoriser les investisseurs étrangers à exploiter de nouvelles plantations de palmiers à huile.

Supprimer progressivement les subventions à l'énergie (2011)

Recommandations : Respecter le calendrier prévu pour l'élimination des subventions aux énergies fossiles et élargir la portée de cet engagement aux subventions à l'électricité, tout en offrant des garanties de ressources plus efficacement ciblées sur les ménages les plus démunis.

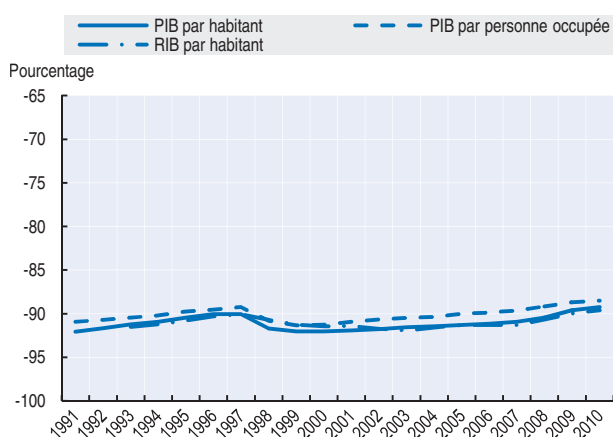
Mesures prises : La hausse des tarifs de l'électricité prévue pour janvier 2011 a été reportée. En avril 2011, le montant global des subventions à l'énergie a été accru par rapport aux prévisions budgétaires. Dans le budget de l'État, le gouvernement prévoit de réduire les subventions à l'électricité et aux combustibles pour 2012.

INDONÉSIE

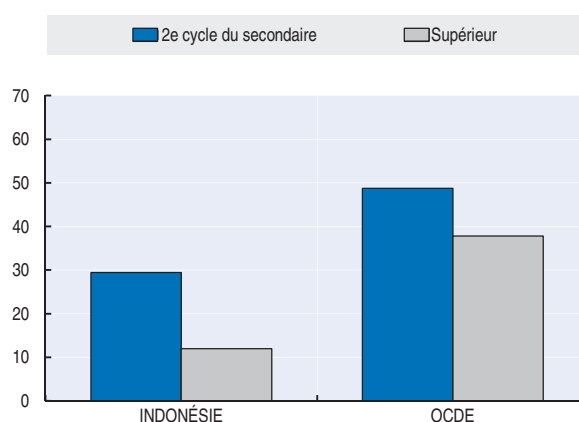
- Le revenu par habitant converge vers le niveau des pays de l'OCDE, mais l'écart reste considérable, essentiellement du fait d'un déficit de productivité de la main-d'œuvre.
- Dans les domaines prioritaires, on note un progrès du point de vue du renforcement de l'enseignement et de l'infrastructure. Par contre, il n'a pas été fait grand-chose pour réformer la réglementation du marché du travail, et les réformes engagées dans les domaines des conditions offertes aux entreprises, de la suppression progressives des subventions à l'énergie et de la limitation des hausses réelles du salaire minimum sont allées dans la mauvaise direction.
- Dans les autres domaines, le gouvernement a lancé en 2011 un Plan nation d'action dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition afin de lutter contre la malnutrition maternelle et infantile.

Indicateurs de performance et de politique

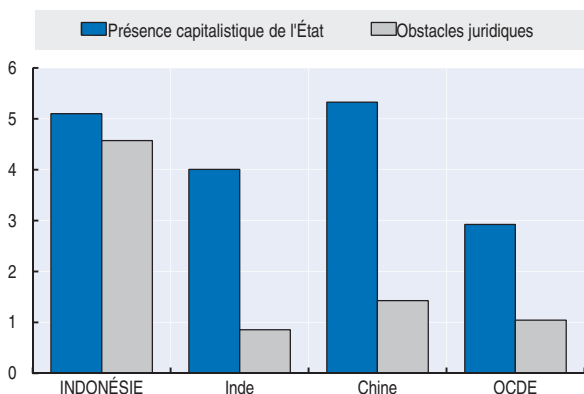
A. L'écart de PIB par habitant a diminué assez lentement
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



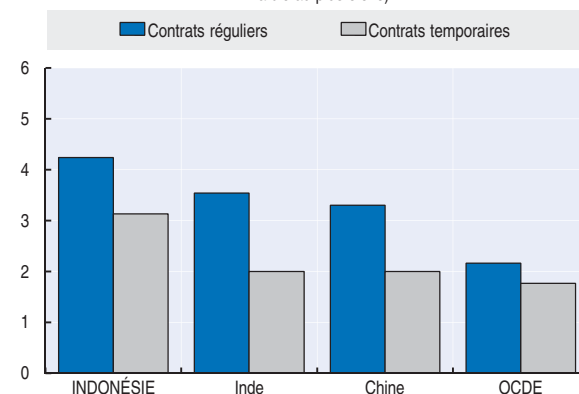
B. Les taux de diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur restent bas, 2009²



C. La réglementation des marchés de produits est stricte, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)




D. La législation sur la protection de l'emploi est stricte, en particulier pour les contrats réguliers, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par personne occupée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un diplôme d'enseignement général du deuxième cycle du secondaire, d'une part, et d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A, d'autre part. Pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, moyenne des pays de l'OCDE hormis la Grèce et le Royaume-Uni ; pour l'enseignement supérieur, moyenne des pays de l'OCDE hormis la Grèce et le Luxembourg.

Source : Graphique A : Banque mondiale (2011), *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde*, et BIT (2011), *Base de données des Indicateurs clés du marché du travail* ; graphique B : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*, et Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis Beyond OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 799, Éditions OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur l'emploi*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565395>

IRLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer les incitations au travail pour les femmes (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer l'accès aux services de garde d'enfants et repenser la fiscalité du second revenu du foyer.

Mesures prises : Le gouvernement a supprimé le complément pour jeune enfant (*Early Childcare Supplement*) remplacé en 2010 par un programme gratuit d'éducation préscolaire destiné aux petits âgés de 3 et 4 ans.

Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer la concurrence dans les services d'utilité publique et le secteur des services.

Mesures prises : Un marché de gros de l'électricité a été créé en 2007 et l'interconnexion avec le Royaume-Uni a été développée. En 2011, le gouvernement a réduit la marge de détail perçue par les pharmacies et promu une réforme du *numerus clausus* limitant le nombre de généralistes dans le secteur public, mis en place une autorité de tutelle indépendante pour les professions juridiques et augmenté les amendes pour infractions au droit de la concurrence.

Augmenter les investissements dans la R-D et l'innovation (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer le dispositif d'incitation à la R-D et rationaliser le financement des établissements publics.

Mesures prises : Le gouvernement a rendu le crédit d'impôt pour la R-D plus généreux en 2009, et annoncé que, dans le cadre du budget 2012, ce dispositif serait élargi et gagnerait en flexibilité, ce qui devrait être particulièrement bénéfique pour les petites et moyennes entreprises. Les pouvoirs publics ont renforcé plusieurs initiatives afin de resserrer les liens entre les entreprises et les chercheurs (chèques-innovation, centres de recherche communs, prix de l'innovation...).

Améliorer l'accès à l'éducation et augmenter le financement de l'enseignement supérieur (2007, 2009)

Recommandations : Développer l'éducation préscolaire. Dans l'enseignement supérieur, instaurer des frais de scolarité couplés à un dispositif de remboursement des prêts étudiants en fonction des revenus.

Mesures prises : Les frais à la charge des étudiants de l'enseignement supérieur seront portés de 1 500 EUR en 2010-11 à 2 000 EUR en 2011-12, puis 2 250 EUR en 2012-13.

Autres priorités

Améliorer encore les infrastructures (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer les infrastructures par des dispositifs présentant un bon rapport coût-efficacité. Accélérer l'aménagement du territoire. Instaurer un nouveau système de facturation de l'eau pour garantir une utilisation efficace de l'infrastructure.

Mesures prises : En 2012, le gouvernement instaurera une taxe de 100 EUR par foyer regroupant la taxe foncière et la redevance pour les services de l'eau. Il mettra en place des compteurs d'eau chez les particuliers en 2013, dans le cadre d'une vaste réforme des services de l'eau. Le réseau d'autoroutes reliant les principales agglomérations a été achevé en 2010.

Améliorer les politiques d'activation (2011)

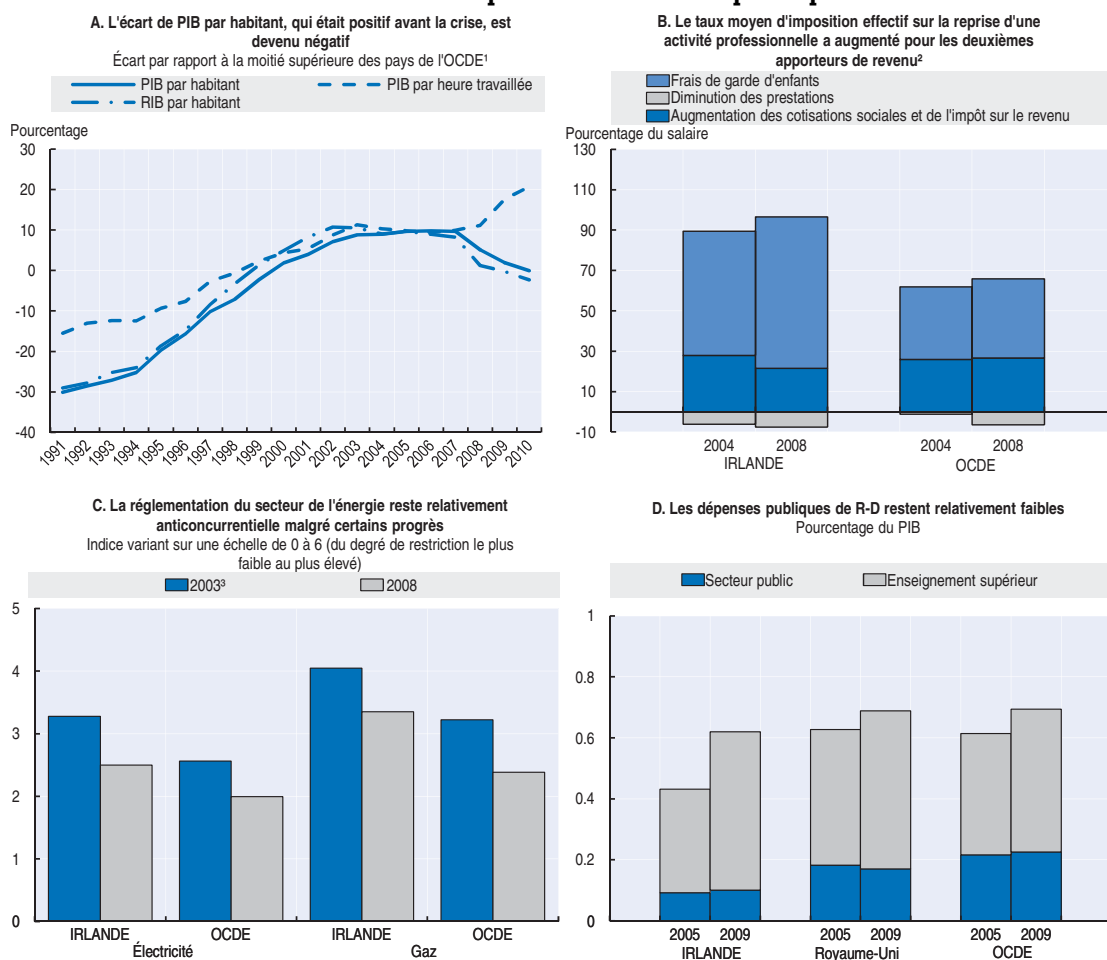
Recommandations : Durcir les obligations imposées aux chômeurs en matière d'activation et élargir les mesures d'activation.

Mesures prises : En 2011, le gouvernement a poursuivi le transfert des compétences des services publics de l'emploi (PES, *Public Employment Service*) et des services sociaux au ministère de la protection sociale (DSP, *Department of Social Protection*) afin de conjuguer prestations sociales et activation. En 2011, le DSP a mis en place un dispositif permettant de repérer les individus les plus susceptibles de devenir chômeurs de longue durée. En avril 2011, les sanctions en cas de refus d'une offre d'emploi ou d'une formation ont été alourdies. Des places supplémentaires de formation ou de stage ont été ouvertes en 2011.

IRLANDE

- Le PIB par habitant de l'Irlande par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE a reculé entre 2007 et 2011, de sorte que le pays a perdu son avance et accuse désormais un retard. Ce retard s'explique intégralement par la faiblesse du taux d'utilisation de la main-d'œuvre, puisque la productivité horaire reste élevée.
- Dans un contexte de crise économique et financière majeure, l'Irlande bénéficie du programme d'aide de l'UE et du FMI, dans le cadre duquel certaines réformes structurelles sont mises en œuvre. Parmi les priorités, des progrès ont été réalisés dans le développement de l'éducation préscolaire, la promotion de l'innovation et l'amélioration des infrastructures. Les mesures d'activation ont été renforcées, mais la marge de progression reste importante.
- Outre l'amélioration des politiques d'activation, les principales mesures relatives au marché du travail prises pendant la crise ont porté sur le renforcement des programmes de formation pour les personnes sans emploi. De nouvelles places de formation ont été ouvertes en 2011.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Cet indicateur est estimé à l'aide de l'impôt implicite sur la reprise d'une activité professionnelle, qui est égal à la somme des frais de garde d'enfants, des réductions de prestations liées aux revenus et des augmentations de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu des personnes physiques, exprimée en pourcentage de la rémunération du nouvel emploi. Cet impôt implicite est mesuré pour les deuxièmes apporteurs de revenu rémunérés à hauteur de deux tiers du salaire moyen. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël, l'Italie, le Mexique, la Turquie et la Slovaquie.
3. Moyenne des pays de l'OCDE hormis le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565433>

ISLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Rendre les établissements davantage comptables des résultats scolaires. Améliorer la qualité des enseignants, accroître le temps effectifs d'enseignement et faire baisser les taux d'abandon scolaire.

Mesures prises : Les réformes de 2009 concernant l'enseignement secondaire devraient réduire les taux d'abandon scolaire en permettant aux élèves d'achever plus rapidement leur cycle d'études et en incitant les établissements à offrir des programmes nouveaux et plus courts.

Réduire les aides à la production agricole (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abaisser les droits de douane et les droits d'accise, supprimer les quotas de production, réduire les autres formes de soutien aux producteurs et les découpler de la production.

Mesures prises : Les droits d'accises sur les denrées alimentaires importées (autres que le sucre et les produits sucrés) ont été supprimés en 2007 et le taux général des droits de douane sur les produits à base de viande importés a été abaissé sensiblement.

Abaisser les obstacles à l'entrée pour les entreprises nationales et étrangères (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les restrictions relatives aux prises de participations étrangères dans les secteurs de l'électricité et de la pêche et céder au secteur privé les activités de production de la Compagnie nationale d'électricité.

Mesures prises : Aucune.

Autres priorités

Accélérer la réforme du secteur public (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Mettre en place un système de budgétisation fondé sur les résultats et renforcer la divulgation de conflits d'intérêt.

Mesures prises : Aucune.

Réduire les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits (2011)

Recommandations : Réduire la paperasserie, rédiger les réglementations dans un langage simple et abaisser les obstacles à l'entrée dans les secteurs de l'électricité, des télécommunications et des transports.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer la réglementation et le contrôle dans le secteur financier (2009)

Recommandations : Durcir les règles relatives aux positions de gros volume, aux prêts à des parties liées et à la qualité des propriétaires des banques et donner une base légale à la surveillance macro-prudentielle afin de pouvoir encadrer le comportement des banques.

Mesures prises : La Loi de 2010 sur les entreprises financières a durci les règles relatives aux positions de gros volume, aux prêts à des parties liées et à la qualité des propriétaires. Un accord de coopération a été signé en 2011 avec l'autorité de surveillance macroprudentielle mais il ne contrôle pas les instruments permettant d'encadrer le comportement des banques.

Réduire les aides publiques au logement (2007)

Recommandations : Faire payer au Fonds public pour le financement du logement (HFF) la garantie de remboursement des prêts dont il bénéficie et réduire l'allègement fiscal au titre des intérêts d'emprunts immobiliers.

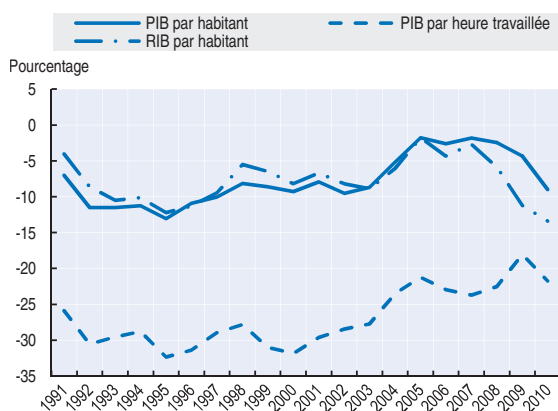
Mesures prises : Le gouvernement prépare un plan de restructuration général pour le HFF en réponse à une décision de l'Autorité européenne de surveillance selon laquelle l'aide octroyée par l'État au HFF doit profiter uniquement à ses activités de service public. Par contre, les allègements fiscaux au titre des intérêts d'emprunts immobiliers ont été temporairement accrus sur la période 2009-11 et une bonification temporaire de ces intérêts a été mise en place en 2011 pour les ménages dont le revenu net est inférieur à un certain seuil.

ISLANDE

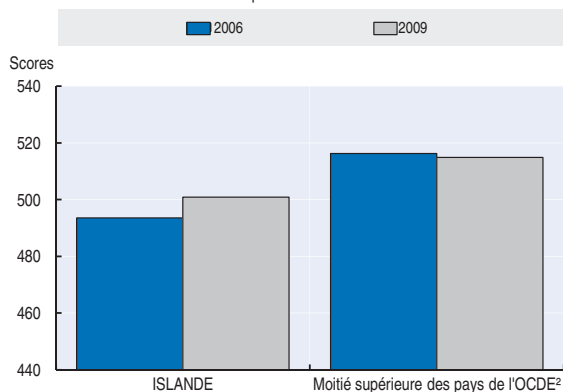
- Après une certaine convergence au cours de la décennie terminée au milieu des années 2000, l'écart de PIB par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé depuis le début de la crise financière. Cet écart de revenu reflète une productivité du travail relativement faible, compensée en partie par l'un des taux les plus élevés d'utilisation de la main-d'œuvre dans la zone OCDE.
- Dans les principaux domaines prioritaires, des efforts ont été faits pour améliorer la réglementation du secteur financier, renforcer le système d'enseignement et réduire la protection du secteur agricole. En revanche, il n'a pas été fait grand-chose pour intensifier la concurrence sur les marchés de produits et rehausser l'efficacité du secteur public, et l'action en matière de soutien public au logement est allée à contresens des recommandations.
- Dans les autres domaines, un accroissement considérable des ressources affectées au service public de l'emploi et aux programmes actifs du marché du travail a réduit le risque de voir la hausse du chômage due à la crise prendre un caractère structurel.

Indicateurs de performance et de politique

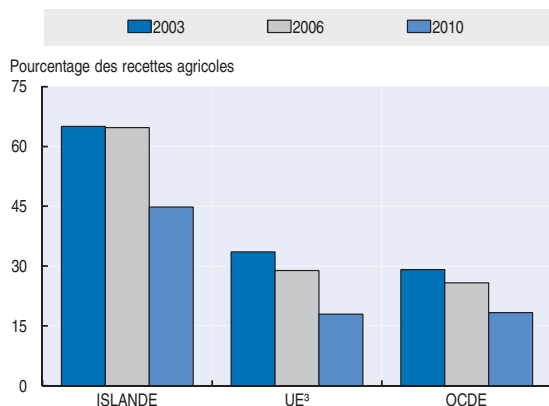
A. L'écart de PIB par habitant s'est creusé ces dernières années
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



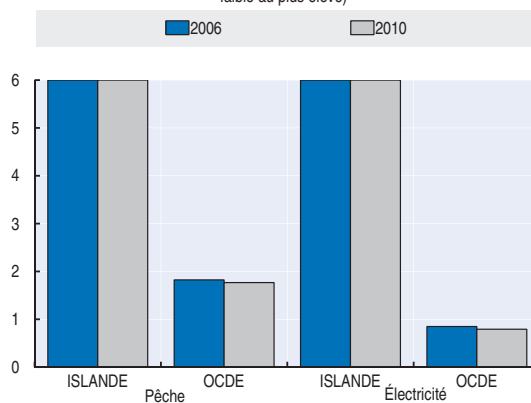
B. Les résultats scolaires demeurent relativement médiocres
Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit



C. Les aides aux producteurs agricoles ont sensiblement diminué
mais restent considérables




D. Les obstacles à l'IDE figurent parmi les plus importants de la zone OCDE et n'ont pas été réduits⁴
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moitié supérieure des pays de l'OCDE classés en fonction des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE.
4. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs ; graphique D : www.oecd.org/investment/index.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565452>

ISRAËL

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats du système d'enseignement (2011)

Recommandations : Améliorer la qualité de l'enseignement public obligatoire, en particulier pour les élèves arabes. Dans les écoles religieuses indépendantes ultra-orthodoxes, conditionner davantage le financement par l'État au respect des programmes scolaires et faire effectivement appliquer ces conditions. Dans l'enseignement supérieur, instaurer des frais de scolarité, couplés à un dispositif de remboursement des prêts étudiants en fonction des revenus.

Mesures prises : La réforme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mise en œuvre à la rentrée 2011, prévoit une augmentation de la rémunération des enseignants en contrepartie d'un allongement du temps de travail, et une série de mesures pédagogiques et autres. D'autres réformes en cours portent sur l'allongement de la scolarité obligatoire, la réduction du nombre d'élèves par classe, la modification des examens de fin d'étude et la révision des mécanismes de financement des établissements.

Alléger les formalités administratives imposées aux entreprises (2011)

Recommandations : Mettre à exécution les projets d'assouplissement des règles relatives à la construction, et poursuivre les efforts de réduction du nombre d'autorisations que doivent obtenir les entreprises, et des délais de traitement des demandes d'autorisations.

Mesures prises : La libéralisation partielle de la propriété foncière est en cours, mais les tentatives de rationalisation et de décentralisation de l'aménagement du territoire, de même que les procédures d'approbation, marquent le pas. Toutefois, les mesures portant sur l'accélération de la construction de logements ont été prises pour contrecarrer l'augmentation rapide du prix des logements. Un système de guichet unique pour les petites et moyennes entreprises est en cours de mise en place.

Mener à bien les réformes des industries de réseau (2011)

Recommandations : Sortir de l'impasse dans le secteur de l'électricité, créer une autorité de régulation des télécommunications indépendante et aller plus loin dans l'ouverture à la concurrence des services postaux, du transport ferroviaire et des services de l'eau.

Mesures prises : Dans la téléphonie mobile, la réduction des tarifs d'interconnexion s'est poursuivie en 2011. Dans le secteur de la production d'électricité, une étape supplémentaire en faveur de la production privée a été franchie, la construction d'une grande centrale ayant obtenu le feu vert des autorités en 2011.

Autres priorités

Stimuler l'emploi des ménages à bas revenu (2011)

Recommandations : Appliquer de façon plus active les programmes de remise au travail des bénéficiaires de l'aide sociale, élargir le champ d'application de la réduction d'impôt sur le revenu au titre d'activités professionnelles (EITC) et accroître sa valeur, et conjuguer une meilleure application du droit du travail à une réduction du salaire minimum par rapport au salaire moyen.

Mesures prises : Le programme pilote, pourtant prometteur, de services de placement confié au secteur privé a été abandonné. De même, des augmentations exceptionnelles du salaire minimum ont été accordées pour juillet 2011 et octobre 2012. L'EITC devrait s'appliquer dans l'ensemble du pays, mais aucune augmentation de sa valeur n'est prévue.

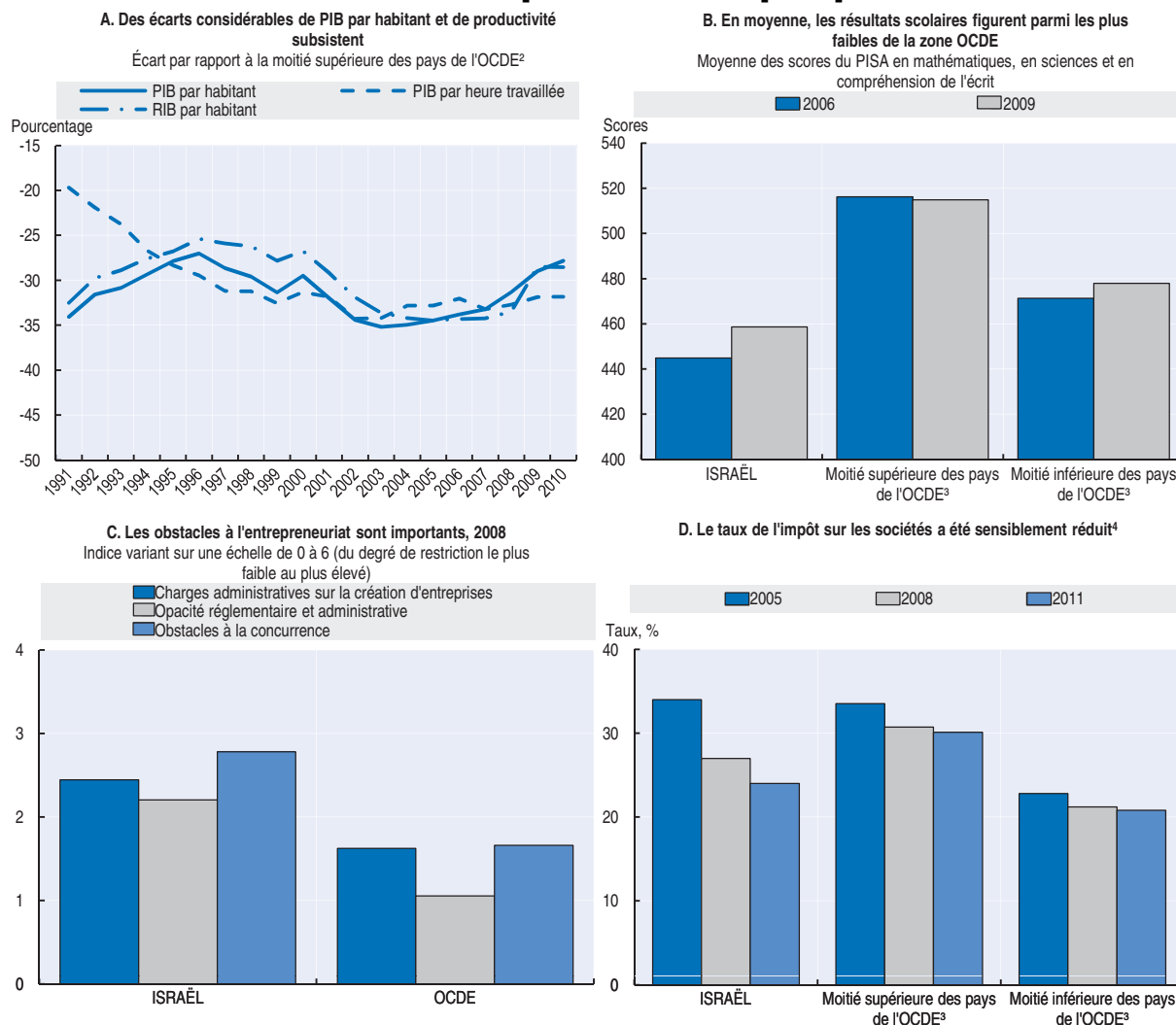
Réduire le poids relatif des impôts directs dans la fiscalité (2011)

Recommandations : Emprunter des voies praticables pour augmenter les impôts indirects et poursuivre le programme de baisses de l'impôt sur le revenu.

Mesures prises : Le taux d'impôt sur les sociétés a été réduit en janvier 2011, de même que certains taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

- Le PIB par habitant d'Israël se rapproche progressivement du niveau de la moitié supérieure des pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000, mais un écart marqué subsiste, du fait d'un déficit de productivité.
- Pour ce qui concerne les grandes priorités, les réformes de la fiscalité et de l'éducation ont progressé, mais les autorités ont fait un pas en arrière dans les mesures de remise au travail des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Dans d'autres domaines, le régime fiscal applicable au gaz naturel offshore a été amélioré et plusieurs mesures ont été prises pour éviter la flambée du prix des logements.

Indicateurs de performance et de politique



1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
3. Moitié supérieure et moitié inférieure des pays de l'OCDE classés en fonction des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit dans le graphique B, et en fonction du taux de l'impôt sur les sociétés dans le graphique D.
4. Taux global (de droit commun) de l'impôt sur les sociétés correspondant à la somme des prélèvements réalisés par les administrations centrale et infranationales.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données fiscales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565471>

ITALIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau et les services professionnels, la distribution et les services locaux.

Mesures prises : Les mesures mises en œuvre au titre du décret de 2011 ont permis de libéraliser le commerce de détail (ex. : élargissement des horaires d'ouverture des magasins, allègement de plusieurs barrières à l'entrée, notamment pour la grande distribution). Ces mesures peuvent toutefois être annulées par la politique territoriale des collectivités locales. Le décret donne également à l'autorité de la concurrence la capacité de contester des réglementations devant les tribunaux. Le gouvernement envisage de mettre en œuvre des mesures importantes pour alléger les contraintes pesant sur les professions libérales et les services de transport en 2012.

Améliorer le taux de scolarisation et de réussite dans l'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Lier la progression de carrière des enseignants à leurs performances, introduire progressivement des frais de scolarité et proposer aux étudiants des prêts remboursables en fonction des revenus futurs, décentraliser le financement et la gestion des universités.

Mesures prises : Une loi de 2011 a permis de séparer la gestion administrative de l'université, de l'enseignement et de la recherche, et de renforcer les dispositifs d'évaluation.

Améliorer l'efficacité de la structure fiscale (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail. Reporter le poids de la fiscalité sur le patrimoine et la consommation.

Mesures prises : Dans le cadre de la loi de finances d'urgence de 2011, la TVA a été augmentée et les entreprises bénéficient d'une nouvelle déduction pour fonds propres au titre de l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du travail a été allégée pour les femmes et les jeunes, l'impôt sur la masse salariale étant désormais déductible de l'impôt régional sur le revenu. Une nouvelle taxe locale sur le patrimoine, plus élevée, sera mise en place en 2012.

Autres priorités

Réduire les participations publiques (2009, 2011)

Recommandations : Réduire les participations publiques notamment dans les médias télévisuels, les transports, l'énergie et les services locaux.

Mesures prises : Les projets de privatisation des services de l'eau ont été rejetés par référendum en 2011. Le nouveau gouvernement envisage de poursuivre le processus de privatisation.

Atténuer le dualisme du marché du travail (2011)

Recommandations : Assouplir la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers.

Mesures prises : Aucune action n'a été prise, mais le nouveau gouvernement prévoit une réforme globale du marché du travail visant à assouplir la protection de l'emploi pour les contrats réguliers. Cette réforme devrait s'accompagner d'une vaste refonte de la protection sociale des personnes sans emploi.

Décentraliser le système de négociation des salaires (2007, 2009)

Recommandations : Promouvoir la possibilité de moduler les salaires en décentralisant le système de négociation salariale.

Mesures prises : Les partenaires sociaux ont signé en 2009 un accord portant sur la modulation des salaires dans le secteur privé. Aux termes de la loi de finances d'urgence de 2011, les accords salariaux locaux peuvent s'imposer aux accords nationaux, sous réserve qu'une organisation syndicale représentative accepte de renoncer à l'accord collectif et de signer un nouvel accord avec l'employeur.

Renforcer les incitations à l'innovation (2009)

Recommandations : Augmenter les incitations fiscales en faveur de la R-D et resserrer les liens entre les entreprises et les universités.

Mesures prises : La loi de finance 2011-13 accorde un crédit d'impôt aux entreprises qui confient des travaux de recherche à des universités ou des centres de recherche publics.

Réformer le gouvernement d'entreprise (2007)

Recommandations : Réformer la législation en matière de faillite et améliorer le gouvernement d'entreprise et la transparence des instruments financiers.

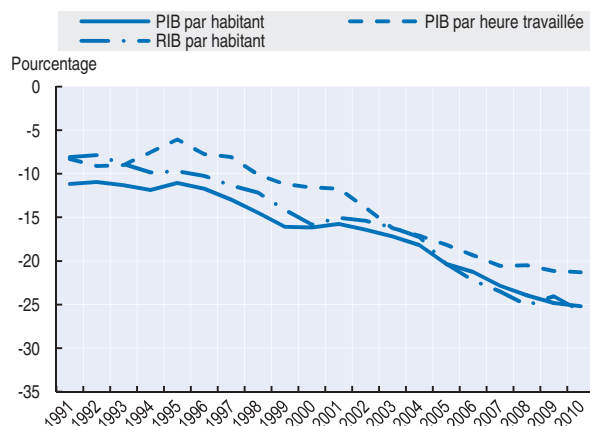
Mesures prises : En 2010, les mesures visant à dissuader les établissements de crédit d'octroyer des prêts ont été allégées, de même que les obstacles à la participation des actionnaires aux assemblées générales. Le décret de décembre 2011 proscrit la participation croisée d'administrateurs et de dirigeants aux conseils d'administration d'établissements financiers concurrents.

ITALIE

- Le PIB par habitant de l'Italie stagne depuis une décennie, creusant sensiblement l'écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE.
- Dans les principaux domaines prioritaires, on observe des avancées dans la réforme de l'enseignement supérieur, la décentralisation des négociations salariales et le renforcement du gouvernement d'entreprise. Peu de progrès sont enregistrés en revanche dans la réduction des participations publiques et la levée des obstacles réglementaires à la concurrence, ni en matière d'assouplissement de la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers. Toutefois, un décret voté en décembre 2011 s'attache à certaines de ces questions et de nouvelles mesures ont été prises début 2012.
- Dans les autres domaines, le dispositif d'indemnisation pour les salariés mis en chômage partiel (*Cassa Integrazione Guadagni*), toujours en vigueur, a fait office « d'amortisseur social » et a permis de limiter les licenciements pendant la crise.

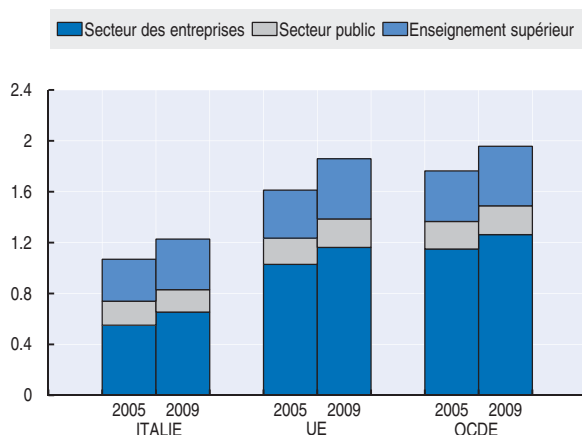
Indicateurs de performance et de politique

A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont nettement élargis

Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹

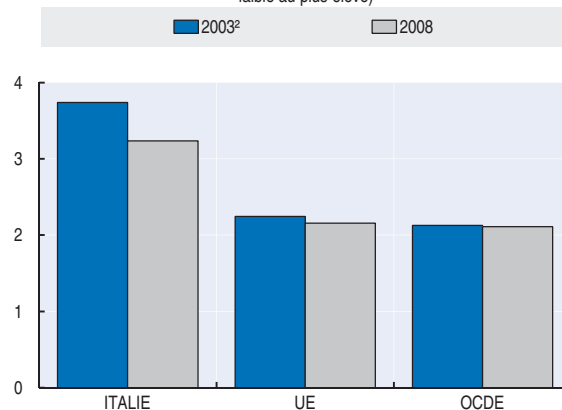
C. Les dépenses de R-D sont relativement faibles

Pourcentage du PIB



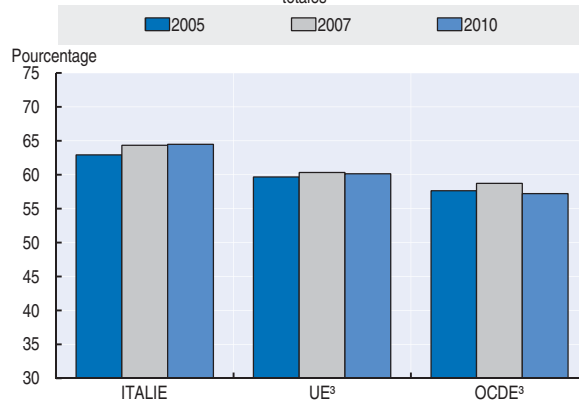
B. Les obstacles à l'entrée dans les services professionnels restent substantiels mais se réduisent

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



D. Les impôts directs conservent un poids prédominant dans la fiscalité

Poids relatif des impôts directs en pourcentage des recettes fiscales totales



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
3. Les données se rapportent à 2009 pour l'Australie, les Pays-Bas et la Pologne.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE, Base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie ; graphique D : OCDE, Base de données fiscales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565490>

JAPON

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Accélérer la réforme de la réglementation des industries de réseau, tout en renforçant la politique de la concurrence. Poursuivre le processus de privatisation de la Poste japonaise, comme prévu dans la loi de 2005.

Mesures prises : La privatisation de la Banque postale et des Assurances postales du Japon, qui devait être achevée en 2017, a été suspendue. La loi sur la radiodiffusion, révisée en 2010, prévoit l'intégration des services de radiodiffusion et de communications.

Réduire le dualisme du marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers tout en élargissant la couverture sociale et en améliorant les programmes de formation pour les travailleurs temporaires.

Mesures prises : Une loi de 2008 vise à assurer un traitement plus équilibré des travailleurs réguliers et des travailleurs temporaires, mais elle risque de dissuader les employeurs d'embaucher dans la deuxième catégorie. Le gouvernement a assoupli les conditions d'ouverture des droits à l'assurance chômage en 2009 et 2010, qui sont passées à 31 jours de travail, contre une année auparavant.

Réduire les aides à la production agricole (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire le niveau de soutien particulièrement élevé à l'agriculture et remplacer les mesure de soutien des prix par des aides directes aux exploitants, afin de réduire les effets de distorsion sur les échanges et la production, et de favoriser l'intégration économique régionale.

Mesures prises : Le gouvernement a mis en place en 2011 un système d'aide directe au revenu des exploitants pour certaines céréales, dont le riz, le blé et le soja, dont le montant représente 0.1 % du PIB.

Autres priorités

Limiter les restrictions à l'IDE (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Favoriser l'IDE en allant plus loin dans la libéralisation des échanges, en réduisant les obstacles à l'investissement et à l'actionnariat, en accélérant les réformes relatives aux procédures administratives et en assouplissant le droit du travail.

Mesures prises : Le gouvernement a décidé, en 2010, la mise en place un programme visant à promouvoir les entrées d'IDE en allégeant la fiscalité des entreprises, en assouplissant les procédures d'investissement et en mettant en place des incitations comme un régime fiscal préférentiel et des subventions.

Réformer le système fiscal (2009, 2011)

Recommandations : Mettre en œuvre une réforme fiscale globale, axée sur l'élargissement de l'assiette des impôts directs, tout en augmentant essentiellement l'impôt sur la consommation pour dégager de nouvelles recettes.

Mesures prises : Le gouvernement a élargi l'assiette des impôts en 2010 en supprimant ou réduisant 41 niches fiscales. Il envisage par ailleurs de multiplier par deux le taux de l'impôt sur la consommation pour le porter à 10 % aux alentours de 2015, et de ramener l'impôt sur les sociétés de 40 à 35 %.

Améliorer les conditions cadres de l'innovation (2007)

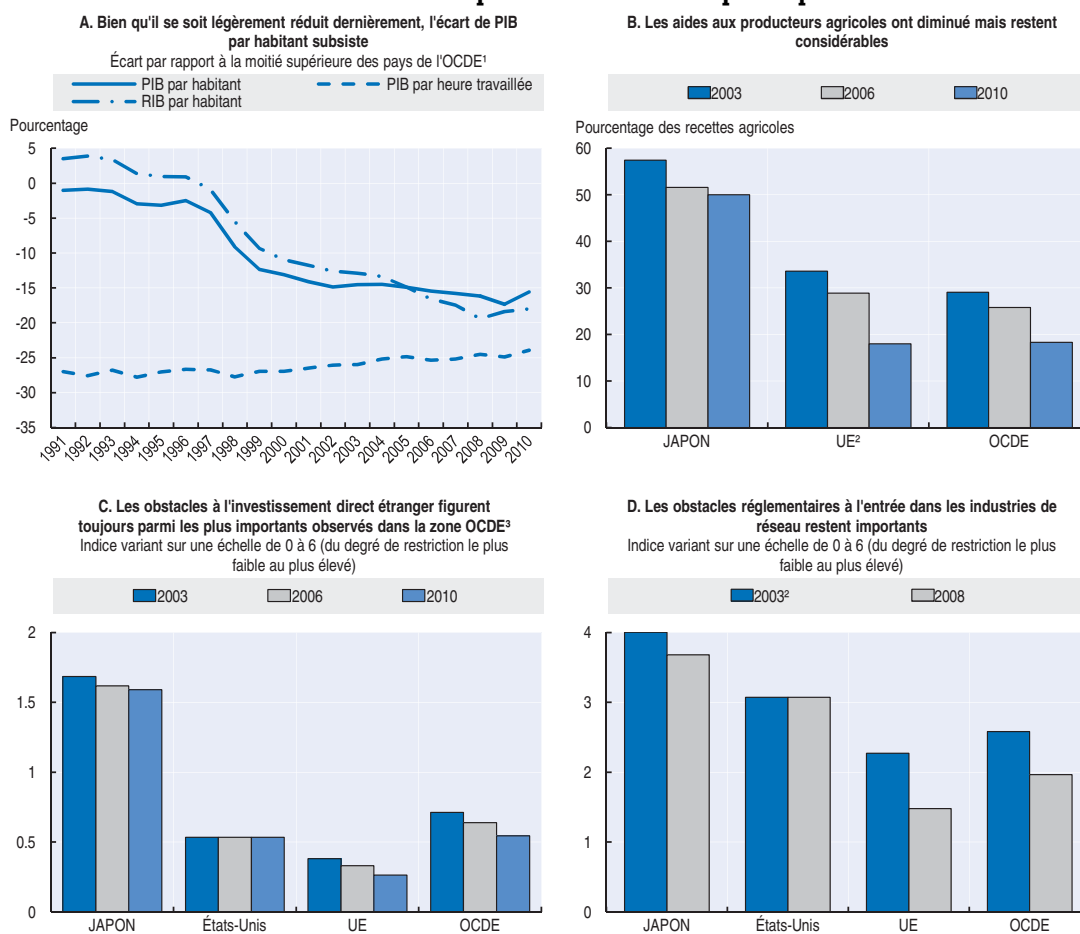
Recommandations : Développer la coopération entre les universités, le gouvernement et les instituts de recherche. Augmenter la part des fonds publics de recherche alloués aux universités au terme d'un processus de sélection.

Mesures prises : Le troisième plan quinquennal (2006-10) pour la science et la technologie renforce le rôle de l'enseignement supérieur dans l'innovation, en s'appuyant en partie sur des politiques visant à promouvoir le transfert de technologie par concession de licence de la part des universités.

JAPON

- L'écart de PIB par habitant du Japon par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE persiste depuis une décennie, les gains de productivité relatifs ayant été neutralisés par une baisse de l'utilisation de la main-d'œuvre, qui se rapproche de la moyenne des pays de l'OCDE. La productivité moyenne du travail reste inférieure de 20 % à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, alors que le taux d'utilisation de la main-d'œuvre est légèrement supérieur.
- Les grandes réformes dans les domaines prioritaires ont notamment porté sur la mise en place d'un système d'aide directe au revenu (moins préjudiciable) pour les exploitants et sur l'élargissement de la couverture sociale aux travailleurs temporaires. En outre, le taux d'impôt sur les sociétés a été réduit, même s'il reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Les réformes ont moins progressé pour ce qui concerne la réglementation de l'IDE et les industries de réseaux.
- Dans les autres domaines, une indemnité de subsistance à destination des salariés non couverts par l'assurance chômage ayant entrepris une formation professionnelle a été mise en place dans le cadre du « deuxième filet de protection sociale » en 2009, et pérennisée en 2011.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie dans le graphique D.
3. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs ; graphique C : www.oecd.org/investment/index ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565509>

LUXEMBOURG

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les incitations à travailler (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abaisser les taux de remplacement des programmes de protection sociale et réduire progressivement les indemnités chômage au cours de la période passée sans emploi. Durcir les conditions d'éligibilité à l'assurance chômage pour les jeunes qui n'ont jamais travaillé. Renforcer les obligations d'activation et améliorer l'efficacité-coût des programmes d'activation.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise pour réformer le système d'indemnisation chômage. Les politiques d'activation s'améliorent grâce aux mesures mises en œuvre pour corriger les faiblesses organisationnelles du service public de l'emploi (ADEM), notamment le nombre important de dossiers traités par chaque agent dans certains bureaux.

Réduire les contre-incitations à la poursuite du travail pour les seniors (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer les régimes de retraite anticipée afin de relever l'âge effectif de départ à la retraite. Les autorités devraient envisager une réforme ambitieuse des retraites réduisant progressivement le taux de remplacement, limitant les crédits pour les années de non-activité, introduisant la neutralité actuarielle autour de l'âge légal de la retraite et indexant l'âge de la retraite sur la longévité.

Mesures prises : Les autorités ont fait des propositions visant à rendre le système plus neutre autour de l'âge de la retraite et à supprimer les obstacles à la poursuite de l'activité à un âge plus avancé.

Intensifier la concurrence dans le secteur intérieur des services (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Pour les services professionnels, lever les restrictions en matière de publicité, faciliter la coopération entre professions et mettre fin aux prix minimums ou de référence. Les horaires d'ouverture des magasins devraient être rendus plus flexibles. L'autorité de la concurrence devrait être réorganisée comme organisme unique pourvu de ressources suffisantes.

Mesures prises : Aucune, et la transposition de la Directive « Services » de l'UE n'a pas encore fait l'objet d'une loi.

Renforcer les systèmes d'enseignement primaire et secondaire (2007, 2009)

Recommandations : Il faudrait donner une plus grande autonomie aux établissements scolaires afin de permettre aux directeurs et aux enseignants d'adapter les programmes aux besoins des élèves. En outre, l'enseignement des langues devrait être rééquilibré de manière à mieux refléter les besoins du marché du travail.

Mesures prises : Des réformes visant à améliorer l'enseignement des langues et à réduire les taux de redoublement ont été lancées à partir de l'année scolaire 2009-10.

Autres priorités

Améliorer le fonctionnement du marché du travail en assouplissant la législation de protection de l'emploi (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assouplir les conditions fixées pour les licenciements collectifs et les plans sociaux. Augmenter la durée de la période d'essai pour les travailleurs peu qualifiés ayant un contrat régulier. Allonger la durée totale des contrats temporaires et faciliter leur renouvellement.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer le fonctionnement du marché du logement (2011)

Recommandations : Réformer le régime d'urbanisme afin de faciliter la construction de logements. Réduire les aides fiscales implicites à l'accession à la propriété et les incitations à la rétention de terrains à bâtir.

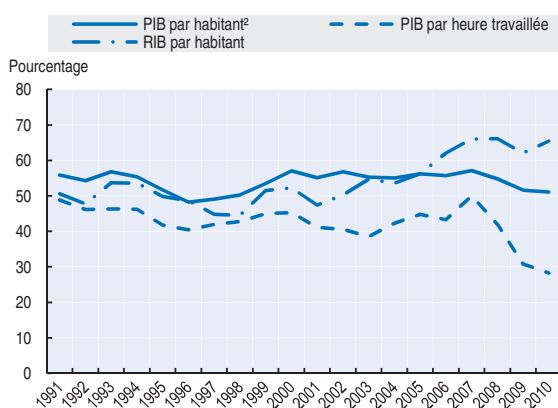
Mesures prises : Aucune.

LUXEMBOURG

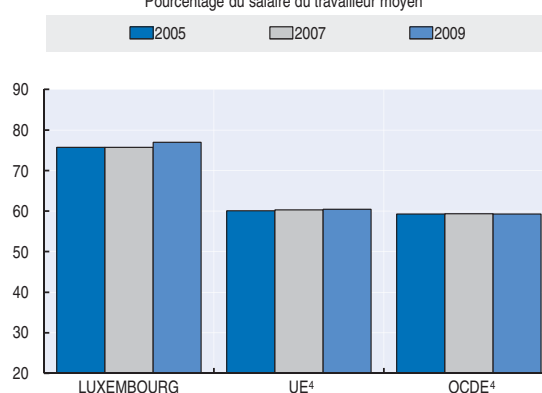
- Le PIB par habitant est le plus élevé de la zone OCDE, reflétant pour partie l'importance des travailleurs transfrontaliers. Cependant, la productivité du travail reste bien inférieure à son point haut d'avant la crise.
- Dans les domaines prioritaires, les vastes réformes du système scolaire entreprises ces dernières années amélioreront les perspectives d'éducation pour les résidents. Le service public de l'emploi est en cours de réaménagement, afin d'améliorer l'adéquation et de renforcer la conditionnalité. Les réformes dans les autres domaines prioritaires ont été limitées.
- Dans les autres domaines, des mesures sont en cours d'adoption en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique.

Indicateurs de performance et de politique

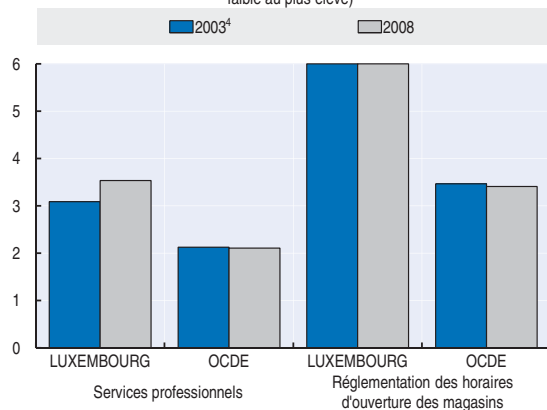
A. L'écart positif de PIB par habitant demeure important
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



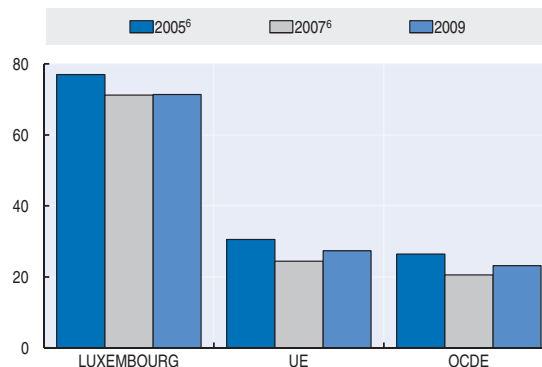
B. Les allocations de chômage versées sur toute la durée des périodes de chômage sont relativement élevées³
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



C. La réglementation des services professionnels et du commerce de détail reste stricte
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)




D. Les impôts implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé figurent toujours parmi les plus élevés de la zone OCDE⁵
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. On ajoute à la population le nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
3. Moyenne des taux de remplacement appliqués aux chômeurs récents et de longue durée qui gagnaient 67 et 100 % du salaire du travailleur moyen au moment où ils ont perdu leur emploi.
4. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
5. Impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait du système normal de pension de vieillesse pour les personnes âgées de 60 ans.
6. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires ; graphique C : Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370, Éditions OCDE et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565547>

MEXIQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Redéployer les ressources consacrées à l'enseignement en faisant une plus large place aux dépenses non salariales et revoir les mécanismes incitant les enseignants à améliorer les résultats des élèves.

Mesures prises : En 2008, le gouvernement a lancé un programme visant à rénover progressivement les établissements scolaires et à les équiper d'ordinateurs. Depuis 2008, les nouveaux enseignants sont sélectionnés au moyen d'un examen d'entrée centralisé et le gouvernement a commencé à mettre en œuvre en 2010 un nouveau programme incitatif axé sur la performance des enseignants. Pour ce qui concerne les ressources, les dépenses non salariales ont augmenté de 24 % en valeur réelle entre 2007 et 2010, alors que les dépenses salariales n'ont augmenté que de 4 %.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer la concurrence, en particulier dans les principales industries de réseau.

Mesures prises : La réforme de la politique de la concurrence engagée en 2011 a permis d'augmenter les amendes et d'élargir le champ des infractions pénales dans les affaires de collusion. Le gouvernement a mis aux enchères une partie du spectre radio ainsi qu'un réseau de fibre optique en 2010.

Réduire les obstacles aux prises de participations étrangères (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assouplir les restrictions concernant l'investissement direct étranger dans les services et les infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'électricité et de la téléphonie fixe.

Mesures prises : La chambre basse a voté en 2008 une loi réduisant les restrictions aux prises de participations dans les télécommunications. Elle devrait être approuvée prochainement par la chambre haute.

Autres priorités

Améliorer le respect du droit (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer le respect du droit en précisant les droits de propriété et en assurant une application plus prévisible et plus efficace de la législation.

Mesures prises : En 2011, la Cour suprême de justice a estimé que le recours formé par les opérateurs n'était pas suspensif et que les opérateurs devaient donc appliquer la décision de l'autorité de tutelle concernant les tarifs d'interconnexion.

Réformer la compagnie pétrolière publique (2009, 2011)

Recommandations : Améliorer le gouvernement d'entreprise et l'efficacité opérationnelle de PEMEX, la compagnie pétrolière nationale, en levant les obstacles aux prises de participation et en renforçant l'obligation de rendre des comptes. Faciliter le partage des risques et des bénéfices avec d'autres entreprises pour obtenir un accès plus large à la technologie.

Mesures prises : Depuis l'approbation par la Cour suprême, en 2010, de la réforme mise en œuvre par le gouvernement en 2008, PEMEX peut désormais verser des primes aux sous-traitants, ce qui favorise l'investissement dans le secteur pétrolier. La mise aux enchères des premiers contrats assortis de primes entre PEMEX et le secteur privé a été couronnée de succès en août 2011. Toutefois, PEMEX ne peut pas partager les bénéfices ni les droits de propriété sur les hydrocarbures.

Réformer le système fiscal (2007)

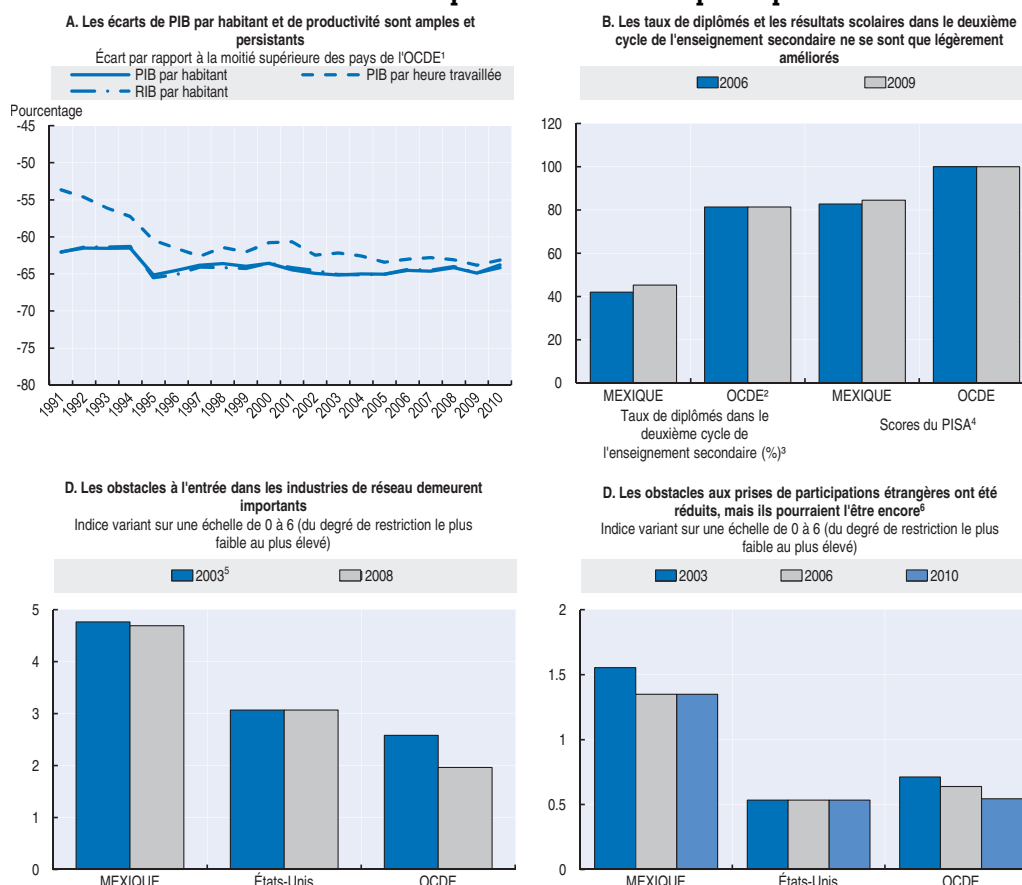
Recommandations : Simplifier le système et élargir l'assiette de l'impôt en limitant les exonérations et les régimes préférentiels afin de financer efficacement des investissements porteurs de croissance.

Mesures prises : Le gouvernement a instauré un impôt minimum sur les entreprises (*Impuesto Empresarial a Tasa Unica*, IETU) en 2007, qui limite dans une certaine mesure les possibilités d'évasion fiscale. Le taux de TVA a été augmenté, comme celui de certaines autres taxes, en 2010, mais l'assiette n'en a pas été élargie.

MEXIQUE

- L'écart de revenu considérable affiché par le Mexique par rapport aux grands pays de l'OCDE s'explique essentiellement par une productivité encore faible, qui progresse trop lentement depuis quelques années pour pouvoir rattraper son retard.
- Dans les grands domaines prioritaires, le Mexique aligne progressivement sa politique de la concurrence sur les meilleures pratiques internationales, mais peu de mesures ont été prises en faveur de l'efficacité des procédures judiciaires. Des réformes ont permis d'améliorer la qualité de l'éducation et la structure fiscale. La réduction des obstacles à l'investissement étrangers n'a que peu progressé.
- Dans les autres domaines, le Congrès débat d'une proposition de réforme du marché du travail visant à réduire le coût des procédures de recours suite à un licenciement et à instaurer des périodes probatoires et de formation. Le gouvernement a également mis en place un dégrèvement fiscal pour les entreprises embauchant des personnes travaillant pour la première fois dans les secteurs formels de l'économie. *Oportunidades*, un programme de transferts conditionnel bien ciblé, a été élargi dans l'optique de lutter plus avant contre l'extrême pauvreté et les inégalités.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays de l'OCDE hormis l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas.
3. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
4. Score moyen des élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit. Indice base 100 pour la zone OCDE.
5. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
6. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2011), Regards sur l'éducation et OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : www.oecd.org/investment/index.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565566>

NORVÈGE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réformer les régimes d'invalidité et d'assurance maladie (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Recourir davantage aux praticiens indépendants pour valider les congés maladie et les demandes de pension d'invalidité et/ou limiter les incitations en réduisant les taux d'indemnisation. Ouvrir les droits aux pensions d'invalidité partielle aux handicapés qui acceptent un travail à temps partiel.

Mesures prises : L'obligation, décidée en 2008, pour les bénéficiaires de congés maladie de planifier avec leur employeur leur retour au travail n'a pas permis d'inverser la tendance. De nouvelles mesures ont été prises en 2011, qui prévoient notamment des sanctions pour les employeurs et les employés et une formation obligatoire pour les experts médicaux.

Accroître la concurrence sur les marchés de produits (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer la concurrence dans les industries de réseau, notamment dans le transport et les services postaux, mais aussi dans la distribution. Réduire les participations de l'État.

Mesures prises : L'État a cédé une entreprise de fibre optique, mais quelques pas en arrière ont par ailleurs été observés, comme la simplification des procédures permettant au gouvernement d'annuler les décisions de l'autorité de la concurrence (2008) et le durcissement des restrictions pour l'ouverture de centres commerciaux à l'extérieur des villes.

Réduire les aides à la production agricole (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abaisser les droits de douanes, les quotas et les restrictions d'importations ponctuelles, sur les produits agricoles. Réduire les restrictions aux échanges de quotas de pêche.

Mesures prises : Aucune.

Autres priorités

Améliorer les performances et l'efficacité de l'éducation (2009, 2011)

Recommandations : Réduire le nombre d'écoles et mieux répondre aux besoins des immigrés. Responsabiliser davantage les chefs d'établissement et les enseignants en s'appuyant davantage sur des indicateurs de performance. Relever le niveau de formation des enseignants et améliorer leurs perspectives de carrière.

Mesures prises : Depuis 2009, les candidats à la formation d'enseignant doivent satisfaire à des critères d'admission plus exigeants. L'obligation pour les communes de publier des rapports de performance a été renforcée en 2010. Les communes ne sont pas tenues de publier les résultats par établissements.

Améliorer l'efficacité de la structure fiscale (2009, 2011)

Recommandations : Réduire l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques et rééquilibrer la composition des recettes fiscales en donnant une plus large place aux impôts sur la consommation et sur la propriété immobilière. Supprimer la sous-valorisation du logement dans l'impôt sur le patrimoine.

Mesures prises : En 2010, des mesures ont été prises pour rapprocher la valorisation du logement de la valeur du marché, au titre de l'impôt sur le patrimoine, mais l'écart est loin d'être comblé.

Procéder à une refonte du système de retraite (2007)

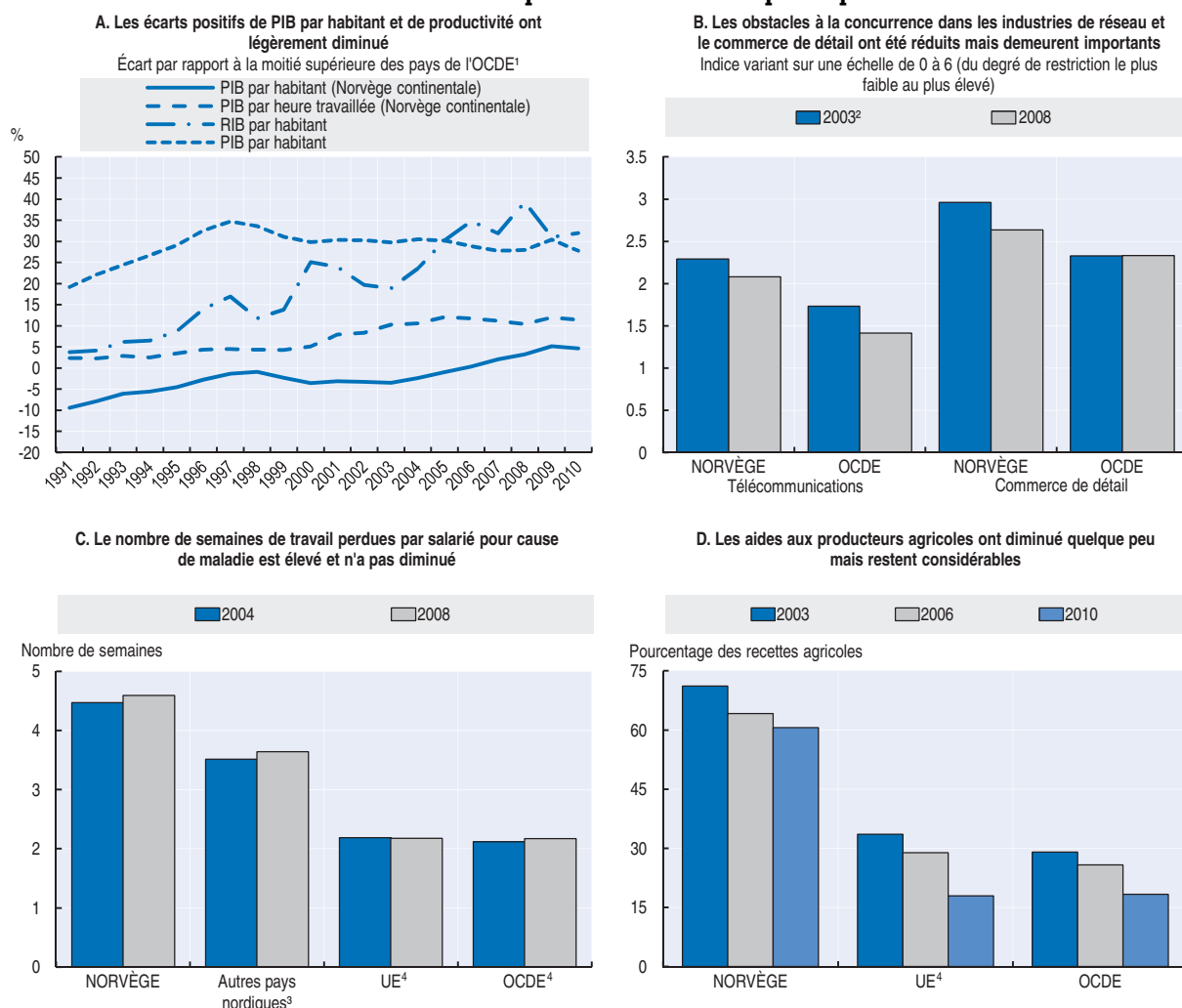
Recommandations : Mettre en œuvre un nouveau système actuariellement neutre visant à relever l'âge effectif de la retraite.

Mesures prises : La réforme du système national, achevée en 2011, garantit la neutralité actuarielle et instaure un âge variable de la retraite à partir de 62 ans. Toutefois, si le régime de retraite anticipée a été adapté en conséquence dans le secteur privé, les incitations à un départ anticipé restent fortes dans le secteur public.

NORVÈGE

- L'économie norvégienne hors pétrole continue d'afficher un PIB par habitant élevé par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, grâce notamment à une forte productivité.
- Dans les domaines prioritaires, des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité de l'enseignement, et le système de retraite du secteur privé a été réformé. Peu de mesures ont été prises pour endiguer l'envolée des prestations maladie et invalidité et pour renforcer la concurrence sur le marché des produits.
- Dans les autres domaines, le regroupement du service public de l'emploi et de la caisse nationale d'assurances a été mené à bien début 2011.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005). Le PIB par habitant de la Norvège continentale exclut les activités de production pétrolière et de transport maritime. Si l'on surestime le potentiel de revenu durable en le mesurant avec le PIB total, on le sous-estime légèrement en utilisant le PIB continental, étant donné que le rendement des actifs financiers détenus à l'étranger par le Fonds pétrolier n'est pas pris en compte.
 2. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
 3. Moyenne du Danemark, de la Finlande et de la Suède.
 4. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie dans le graphique C.
- Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique D : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565604>

NOUVELLE-ZÉLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Céder les participations détenues par l'État et supprimer les obstacles à la concurrence dans l'énergie, les transports aériens, les télécommunications et le transport ferroviaire. Renforcer l'indépendance et la responsabilité des autorités de tutelle.

Mesures prises : Deux agences indépendantes (une autorité de l'électricité et une commission de la productivité) ont été créées en 2010-11. Le réseau ferré a été renationalisé en 2008.

Lutter contre l'échec scolaire dans certaines populations (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Intervenir à un stade précoce pour améliorer les compétences de base des élèves présentant un risque d'échec scolaire. Constituer un corps enseignant de qualité par des incitations à la responsabilisation des enseignants et par la formation continue.

Mesures prises : En 2009-10, le gouvernement a financé un programme de formation et de perfectionnement professionnels des enseignants, plus spécifiquement axé sur les établissements affichant une forte concentration d'élèves défavorisés.

Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger et l'opacité de la réglementation (2011)

Recommandations : Adopter la loi sur la responsabilité en matière de réglementation (*Regulatory Responsibility Act*) établissant des indicateurs qualitatifs transparents et imposant une analyse claire des avantages nets des réglementations. Assouplir le régime d'autorisation des IDE, supprimer le droit de veto discrétionnaire des ministres et préciser le critère de protection des « zones sensibles ».

Mesures prises : Aucune.

Favoriser l'accès aux services de garde d'enfants pour les parents qui travaillent (2007)

Recommandations : Améliorer l'accès aux services de garde d'enfants pour les familles défavorisées et les enfants de trois et quatre ans.

Mesures prises : En 2007, le gouvernement avait accordé 20 heures hebdomadaires gratuites de garde et d'enseignement préscolaire pour les enfants de trois et quatre ans.

Autres priorités

Renforcer l'efficacité des systèmes de santé et d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer les incitations aux gains d'efficacité et l'obligation de rendre des comptes, pour les prestataires publics du secteur de la santé et de l'enseignement. Continuer à améliorer l'accès des minorités aux services.

Mesures prises : Des normes nationales ont été définies et mises en œuvre dans les écoles primaires en 2011 ; elles feront l'objet d'un compte-rendu annuel dès 2012. À partir de 2012, les financements publics des établissements d'enseignement supérieur seront partiellement liés à la performance. Depuis 2009, les réformes du système de la santé ont porté sur le regroupement des hôpitaux régionaux et des établissements de soins primaires, le recours croissant aux indicateurs et une décentralisation accrue.

Renforcer l'efficacité des aides à la R-D (2009, 2011)

Recommandations : Réintroduire les incitations pour soutenir la R-D des entreprises, renforcer l'efficacité des financements publics directs de la R-D, et améliorer la coordination des politiques de soutien.

Mesures prises : En 2010, le gouvernement a mis en œuvre un nouveau programme pour soutenir la R-D des entreprises, comportant des bourses ciblées et des chèques-innovation, et a regroupé les grandes agences de l'innovation en un unique ministère des Sciences. Un réseau national de centres de commercialisation a été créé et les incitations au financement de la recherche universitaire ont été adaptées pour favoriser la recherche appliquée et la recherche à visée commerciale.

Remédier aux goulets d'étranglement qui caractérisent les infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie (2007, 2009)

Recommandations : Modifier la réglementation, notamment en réduisant la liberté d'appréciation et les incohérences dans l'approbation des ressources locales, afin de débloquer les investissements. Appliquer des péages ou des tarifs modulés en fonction du trafic pour contenir la demande.

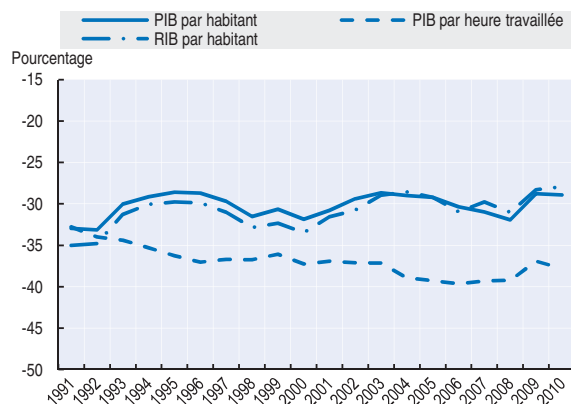
Mesures prises : Le gouvernement a modifié la loi sur les ressources naturelles en 2009 pour simplifier les procédures d'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation de ces ressources. La première route à péage a été ouverte en 2009.

NOUVELLE-ZÉLANDE

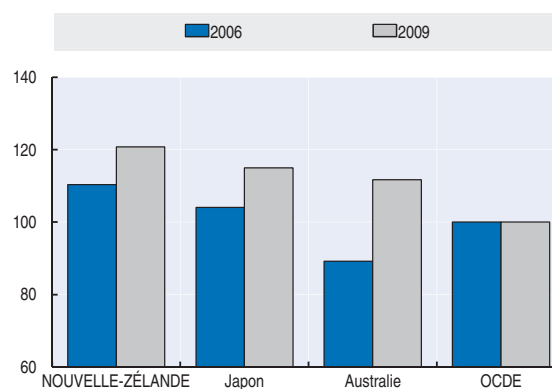
- L'écart de PIB par habitant de la Nouvelle-Zélande par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE reste important, même s'il s'est resserré dans le contexte de la crise mondiale. Il s'explique essentiellement par un retard significatif de la productivité horaire du travail, alors que le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre figure parmi les plus élevés des pays de l'OCDE.
- Dans les domaines prioritaires, les réformes dans les secteurs de la santé, de l'enseignement et du soutien à la R-D s'orientent vers une efficacité accrue des dépenses publiques. En revanche, des progrès restent à faire pour supprimer les obstacles à l'investissement direct étranger.
- Dans les autres domaines, un système d'échange de droits d'émission a été mis en place et les taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés ont été réduits.

Indicateurs de performance et de politique

A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité restent amples

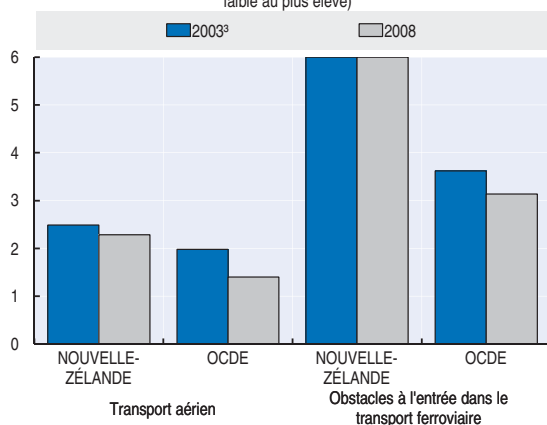
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹

B. Les résultats scolaires sont inégaux et cette disparité s'accroît

Variance totale de la performance des élèves en compréhension de l'écrit, en % de la variance moyenne de la zone OCDE²

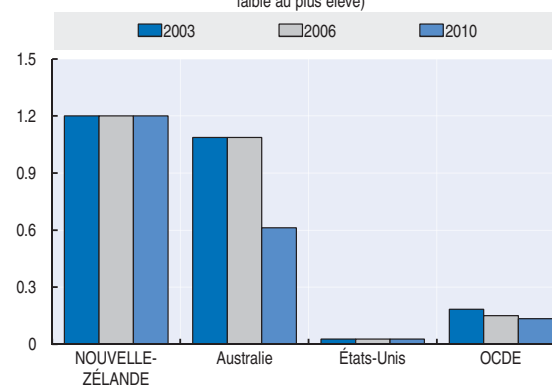
C. Les obstacles à la concurrence dans les transports ferroviaire et aérien sont encore relativement importants

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



D. Les procédures d'autorisation des flux d'IDE restent relativement strictes

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Les composantes de la variance, uniquement pour la compréhension de l'écrit, ont été estimées pour tous les élèves des pays participants à partir de données sur leur situation socioéconomique et sur les programmes d'enseignement.
3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données des enquêtes 2006 et 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : www.oecd.org/investment/index.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565623>

PAYS-BAS

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le taux d'imposition marginal des revenus du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les allocations pour les logements occupés par leurs propriétaires et élargir l'assiette de la TVA pour financer la baisse de la fiscalité du travail. Réduire le taux effectif marginal lié à certaines prestations, comme le crédit d'impôt lié au revenu du ménage, le crédit d'impôt pour le deuxième apporteur de revenu, l'allocation logement, les prestations pour enfants.

Mesures prises : En 2009, le gouvernement a instauré plusieurs crédits d'impôt liés aux revenus afin d'inciter les actifs à bas revenu et le deuxième apporteur de revenu à augmenter le nombre d'heures travaillées.

Réformer le régime d'invalidité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer le filtrage et les contrôles médicaux pour les bénéficiaires actuels de prestations d'invalidité. Supprimer progressivement le lien entre les prestations d'invalidité et les revenus antérieurs et exclure ces prestations des accords salariaux.

Mesures prises : En 2010, des réformes visant à limiter le nombre de nouveaux bénéficiaires du régime Wajong, destiné aux jeunes handicapés, sont entrées en vigueur. Les propositions du gouvernement de durcir les critères d'accès au régime d'invalidité pour ceux (partiellement) aptes à travailler et de valoriser le travail d'ici 2013 doivent encore être validées par le Parlement.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats réguliers (2009, 2011)

Recommandations : Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats réguliers en adoptant des procédures de licenciement plus simples et plus prévisibles. Plafonner les indemnités de licenciement, notamment pour les travailleurs âgés.

Mesures prises : En 2009, les juridictions locales ont adopté de nouvelles directives limitant le montant des indemnités de licenciement susceptibles d'être accordées par voie judiciaire, qui réduisent quelque peu ces indemnités. L'accord de la coalition de 2010 prévoit le plafonnement des indemnités de licenciement à 75 000 EUR, pour les salariés du secteur médical et du secteur public.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (2007)

Recommandations : Privatiser les activités appartenant aux collectivités locales dans les industries de réseau et garantir une séparation verticale effective de ces activités. Mettre en place des tarifs d'accès fondés sur les coûts. Adopter une règle de « consentement tacite » pour la délivrance des autorisations.

Mesures prises : En 2006, une loi prévoyant la séparation totale, avant 2011, de la propriété des réseaux de distribution d'énergie et des fournisseurs, a été adoptée, avant d'être annulée par la cour d'appel en 2010.

Autres priorités

Développer le segment non réglementé du marché du logement (2007, 2011)

Recommandations : Déréglementer le secteur locatif. Rééquilibrer la fiscalité en baissant l'impôt sur les mutations et en augmentant l'impôt foncier, et assouplir les règles de zonage résidentiel.

Mesures prises : En 2011, l'impôt sur les mutations a été temporairement réduit et la réglementation du secteur locatif dans les zones très recherchées et pour les hauts revenus a été assouplie.

Réformer le régime d'assurance-chômage (2009, 2011)

Recommandations : Réduire la durée maximale des allocations chômage et les rendre plus rapidement dégressives au cours de la période d'indemnisation. Abaisser le plafond des allocations chômage pour accroître les incitations à la recherche d'emploi parmi les chômeurs ayant un niveau élevé de qualification.

Mesures prises : Aucune.

Promouvoir la concurrence dans le commerce de détail (2007, 2009)

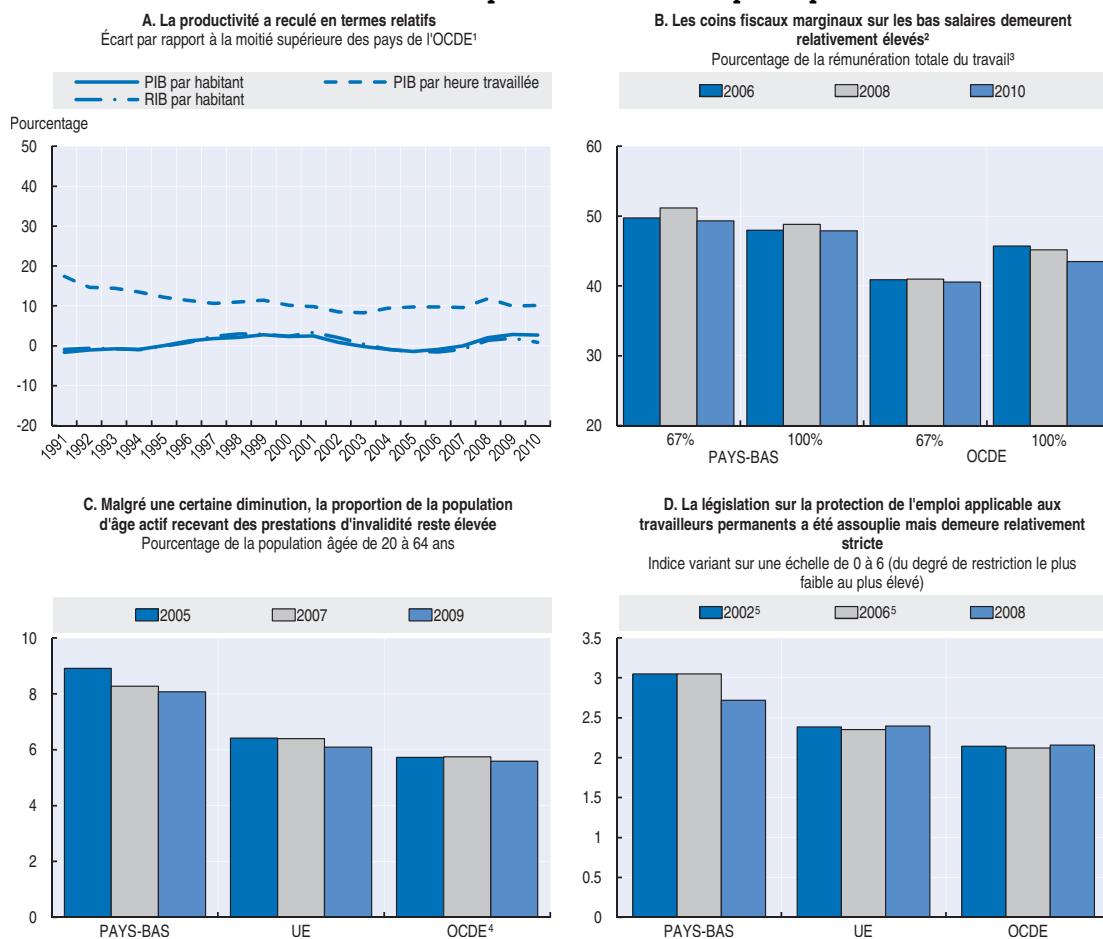
Recommandations : Supprimer progressivement les restrictions relatives aux horaires d'ouverture. Alléger la réglementation applicable aux grandes surfaces et assouplir les règles d'urbanisme.

Mesures prises : Aucune.

PAYS-BAS


- Depuis deux décennies, le PIB par habitant des Pays-Bas se maintient dans la moyenne supérieure des pays de l'OCDE. La productivité horaire est supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 2000, et cet écart reste stable, malgré un nombre relativement faible d'heures travaillées.
- Dans les domaines prioritaires, le gouvernement a mis en œuvre des réformes du régime d'invalidité visant à augmenter le taux d'emploi et le filtrage médical des handicapés, mais la plupart de ces lois ne sont pas encore votées. Les programmes en cours portant sur la réduction des indemnités de licenciement prévoient de limiter le plafonnement des indemnités au secteur médical et au secteur public. Quelques mesures ont été prises pour améliorer le fonctionnement du marché du logement, mais aucune pour ce qui concerne la l'assurance chômage ni la réglementation du commerce de détail.
- Dans les autres domaines, des mesures temporaires ont contribué à atténuer les conséquences de la crise en termes d'emploi (programme de chômage partiel, possibilités accrues pour les employeurs de proposer des contrats temporaires).

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Évalué à 67 et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
4. Hormis le Chili, l'Islande et la Turquie.
5. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565585>

POLOGNE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les participations publiques et abaisser les obstacles à l'entrepreneuriat (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Dynamiser le processus de privatisation. Limiter l'intervention de l'État dans les entreprises privatisées et réduire le délai nécessaire pour créer une entreprise.

Mesures prises : Le processus de privatisation a démarré lentement, mais s'est accéléré depuis 2009, en partie pour freiner l'accroissement du ratio dette publique/PIB. En 2009, le gouvernement a mis en place un guichet unique pour les jeunes entreprises, et une nouvelle loi a été votée en 2011 en vue de simplifier plus encore les formalités et de lever les obstacles à l'entrepreneuriat.

Réformer le système de prélèvements et de prestations (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire le coin fiscal et durcir les conditions d'accès aux régimes de retraite anticipée.

Mesures prises : De 2007 à 2009, la Pologne a réduit les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale, et instauré un crédit d'impôt pour enfant à charge. En 2008, les pouvoirs publics ont sensiblement durci les critères d'éligibilité au régime général de retraite anticipée. Le transfert partiel des cotisations de retraite du deuxième pilier par capitalisation au premier pilier par répartition (comptes notionnels) en 2011 améliorera très probablement la viabilité budgétaire à long terme, mais au prix d'une nouvelle diminution des taux de remplacement déjà très bas.

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Développer l'enseignement préscolaire gratuit pour les enfants âgés de trois à cinq ans. Instituer des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur, parallèlement à un système plus accessible de bourses versées sous condition de ressources et de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs. Renforcer les contrôles de qualité et la transparence des mécanismes de promotion des enseignants dans l'enseignement supérieur.

Mesures prises : Une loi favorisant la préscolarisation des enfants de cinq ans dans des structures publiques a été votée en 2009, mais sa mise en œuvre a été reportée à 2013. Une loi de 2011 oblige les établissements d'enseignement supérieur à pourvoir les postes d'enseignement et de recherche au moyen d'une procédure concurrentielle.

Autres priorités

Moderniser les infrastructures de transport et de communication (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer les infrastructures de transport et de communication.

Mesures prises : Le réseau de transport est en cours de modernisation grâce à des financements de l'UE.

Réformer la politique du logement (2009, 2011)

Recommandations : Rendre obligatoire la publication des plans d'urbanisme par les communes, imposer l'ouverture de comptes bloqués pour protéger les acomptes versés par les acheteurs, et assouplir encore l'encadrement des loyers.

Mesures prises : En 2010, le gouvernement a supprimé les restrictions sur les loyers, assoupli les dispositions de la loi sur la protection des locataires et généralisé le taux d'imposition réduit de 8.5 % sur les revenus locatifs pour enrayer le développement du marché locatif informel.

Encourager la concurrence dans les services professionnels et les télécommunications (2007)

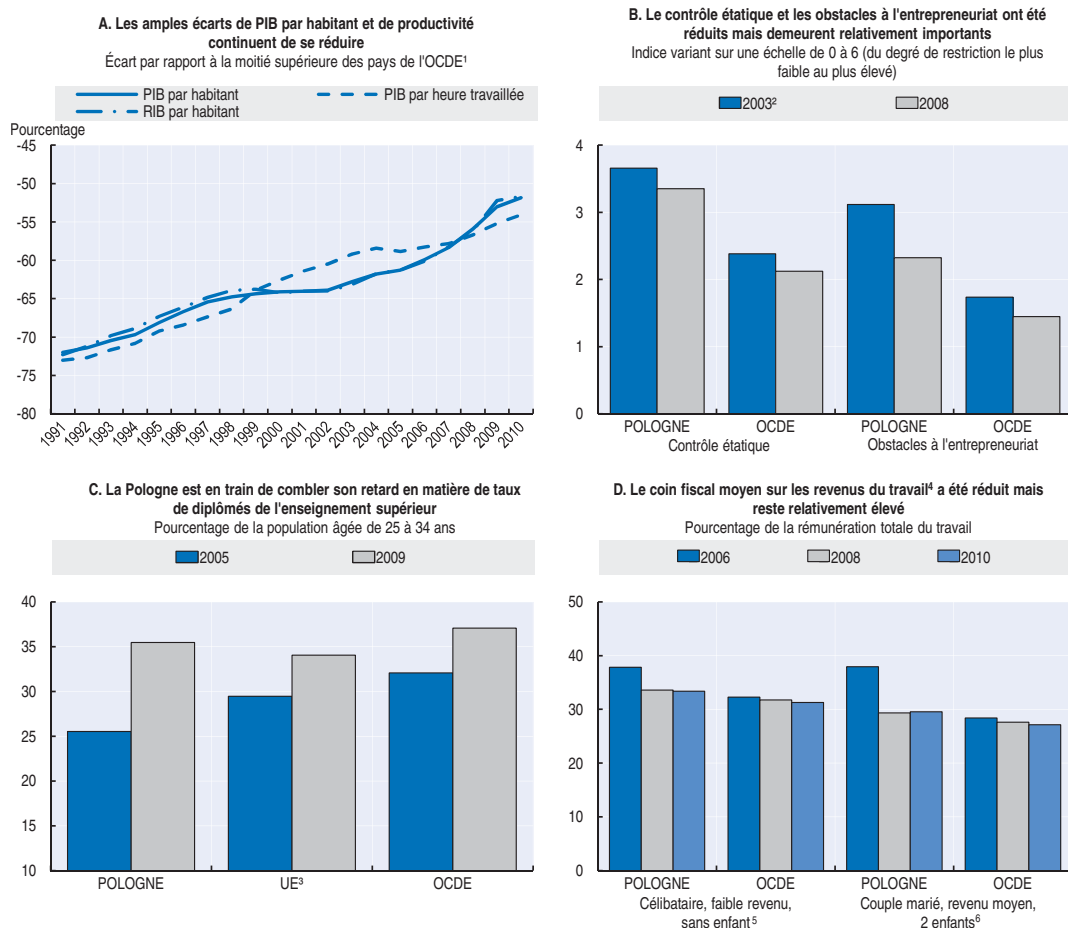
Recommandations : Simplifier les réglementations applicables aux services professionnels et faciliter l'accès de tiers au segment de réseau (y compris à l'Internet haut débit) dans le secteur des télécommunications.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise concernant les services professionnels. L'autorité de réglementation des télécommunications a gagné en indépendance par rapport à l'État en 2009, grâce à la fois à un mandat fixe de cinq ans pour son président et à la formalisation des conditions de licenciement.

POLOGNE

- La convergence du PIB par habitant s'est accélérée, mais l'écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE reste important, en raison principalement du déficit de productivité de la main-d'œuvre.
- S'agissant des domaines prioritaires, le coin fiscal a été considérablement réduit, contribuant à soutenir la demande de main-d'œuvre pendant la crise. Les critères d'éligibilité aux régimes de retraite anticipée et d'invalidité ont été durcis et les obstacles à l'entrepreneuriat abaissés. Néanmoins, aucune initiative n'a été engagée en vue d'améliorer l'efficacité du système d'enseignement et de lever les obstacles à la propriété étrangère, et il convient d'accélérer la privatisation des participations majoritaires dans les entreprises publiques.
- Dans d'autres domaines, des mesures temporaires ont été prises en vue d'atténuer les conséquences de la crise, notamment l'augmentation de la flexibilité du temps de travail et des subventions en faveur de l'emploi ; par ailleurs, les pouvoirs publics ont mis l'accent sur les politiques actives du marché du travail, qui s'inscrivent dans un effort de longue haleine pour promouvoir la flexicurité.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE.
4. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
5. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
6. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE (2011), Regards sur l'éducation ; graphique D : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565642>

PORTUGAL

Priorités fondées sur des indicateurs

Augmenter le taux de diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer les résultats et l'équité en réduisant les taux de redoublement et en responsabilisant davantage les enseignants et les établissements. Continuer de développer l'éducation et la formation professionnelles (EFP).

Mesures prises : Les autorités ont étoffé l'EFP pour les jeunes et les adultes peu qualifiés (programme *Novas Oportunidades*) et ont engagé des réformes de l'enseignement supérieur depuis 2007, qui portent sur la gouvernance, les diplômés et la participation des adultes. L'âge de fin de scolarité obligatoire a été porté de 15 à 18 ans (2009). Les autorités ont mis en place (2007) et révisé (2010) un système national d'évaluation des performances des enseignants.

Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau, le commerce de détail et les services professionnels.

Mesures prises : Les autorités ont scindé les réseaux énergétiques, assoupli la réglementation des grandes surfaces (2009, 2010), supprimé les droits spéciaux de l'État dans des entreprises privatisées (2011) et présenté une feuille de route en vue d'éliminer progressivement les tarifs réglementés dans le domaine de l'énergie (2011). En 2011, elles ont également annoncé des plans visant à privatiser des industries de réseau et à libéraliser des professions réglementées.

Atténuer le dualisme du marché du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats réguliers et réduire la durée des prestations d'assurance chômage et les taux de remplacement pour les seniors, mais étendre l'éligibilité en faveur des jeunes.

Mesures prises : Les autorités ont assoupli la législation relative aux contrats réguliers (2009), principalement en allégeant les formalités et en réduisant les délais de préavis pour les licenciements individuels. En 2011, elles ont adopté une législation qui révisé à la baisse les indemnités de départ pour les nouvelles embauches, et prévoient de poursuivre les réformes en 2012 en élargissant la définition du licenciement non abusif et en réduisant la générosité des prestations d'assurance chômage, tout en étendant l'éligibilité.

Autres priorités

Simplifier le système fiscal et élargir l'assiette des impôts (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer le recouvrement des recettes et réduire sensiblement les dépenses fiscales dans toutes les catégories d'impôts.

Mesures prises : L'administration fiscale a accompli des progrès constants en matière de traitement des déclarations de revenus et de paiement des impôts par voie électronique, raccourci les délais de règlement des litiges (2009) et engagé une vaste actualisation de la valeur imposable des logements (2011). Le budget 2012 prévoit d'importantes réformes destinées à élargir l'assiette des impôts sur la consommation et sur le revenu.

Réduire les formalités administratives imposées aux entreprises (2009, 2011)

Recommandations : Alléger les formalités administratives, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'autorisation et au niveau local.

Mesures prises : Les autorités ont continué de simplifier les procédures administratives au niveau de l'administration centrale et des collectivités locales (programmes *Simplex* et *Simplex Autárquico*). En 2011, les pouvoirs publics ont adopté une législation qui supprime les procédures d'autorisation pour certains services, qui sera étendue à d'autres secteurs.

Réformer l'administration publique (2007)

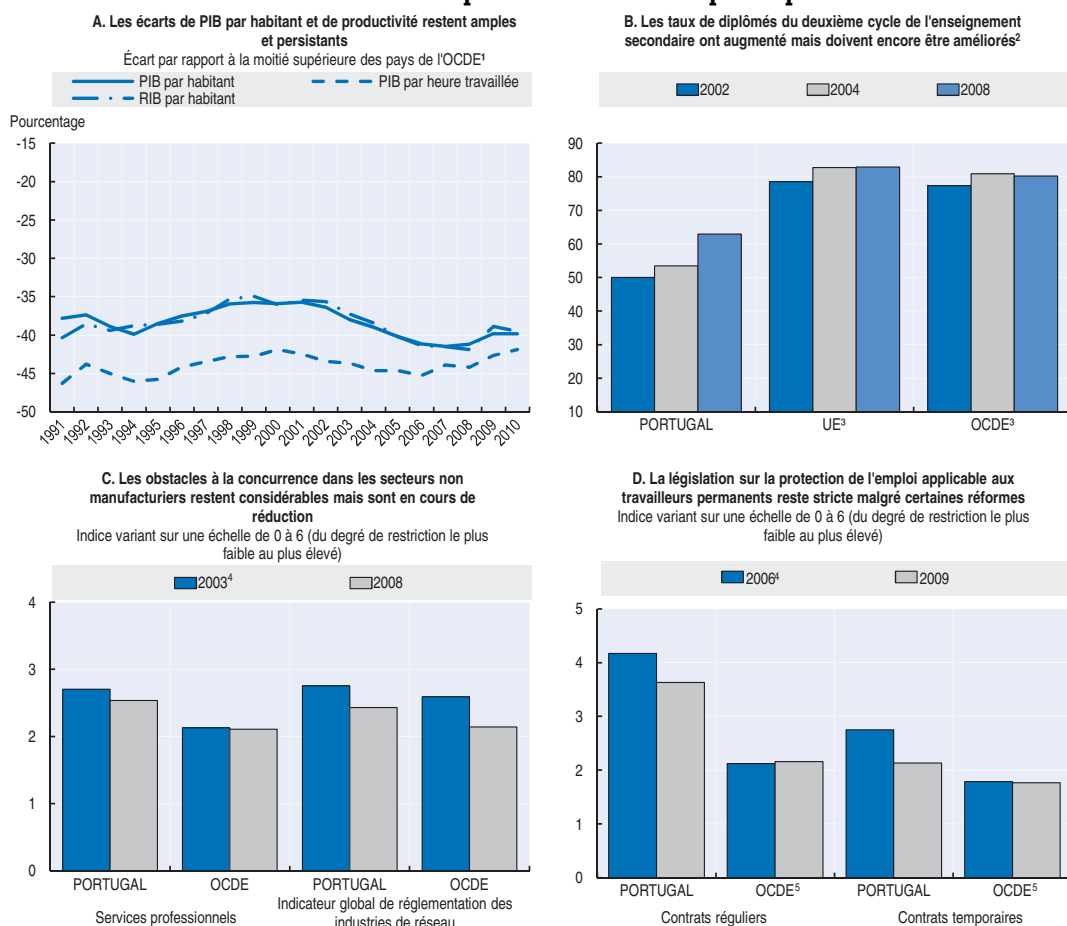
Recommandations : Restructurer l'administration, mesurer les performances et accroître la mobilité des agents.

Mesures prises : Les autorités ont restructuré l'administration centrale (programme PRACE) et déployé un système d'évaluation des performances en 2009. En 2011, elles ont lancé un nouveau cycle de rationalisation de l'administration centrale qui sera étendu aux collectivités locales en 2012-13, et ont annoncé des réformes destinées à encourager la mobilité.

PORTUGAL

- Le PIB par habitant a baissé au cours des dix dernières années par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE. Ce fléchissement tendanciel est principalement imputable à la baisse relative de l'utilisation de la main-d'œuvre, mais la faiblesse de la productivité explique à elle seule le large écart entre les niveaux de revenu.
- Sur fond de récession et de crise des dettes souveraines dans la zone euro, le Portugal a négocié un programme d'aide financière avec l'UE et le FMI, assorti de la mise en œuvre de certaines réformes structurelles. Dans les domaines prioritaires, des progrès notables ont été accomplis depuis 2007 pour améliorer le taux de diplômés, réduire les formalités administratives imposées aux entreprises et réformer la protection de l'emploi, même si de nouveaux efforts sont nécessaires pour remédier au dualisme du marché du travail. Les progrès sont moins sensibles en ce qui concerne les prestations d'assurance chômage et l'élargissement de l'assiette des impôts.
- Dans d'autres domaines, une vaste réforme des retraites a été menée en 2007-08. Les mesures de soutien au marché du travail adoptées pendant la crise, et pour la plupart démantelées en 2010, incluaient des réductions ciblées des coûts non salariaux, le développement du travail à temps partiel et la promotion de la recherche d'emploi, de la formation et de la garantie de revenu pour les chômeurs.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas.
4. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
5. Les données se rapportent aux années 2006 et 2008.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2001), Regards sur l'éducation ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565661>

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le financement et l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Faciliter l'intégration des enfants roms, adapter la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, instaurer des droits d'inscription pour les étudiants à plein-temps et mettre en place des prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs.

Mesures prises : Depuis 2009, le système de financement public des universités fait une plus large place aux indicateurs de résultats. En 2011, les autorités prévoient de revoir le système d'orientation précoce et de réformer l'accréditation des programmes d'enseignement supérieur.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2009, 2011)

Recommandations : Réduire les charges administratives pesant sur les entreprises, relancer le processus de privatisation dans les industries de réseau et supprimer l'affiliation obligatoire aux associations professionnelles pour les professions libérales.

Mesures prises : En 2010, le système de guichets uniques a été étendu aux professions libérales et sera amélioré en 2011.

Réduire les obstacles à l'activité des femmes (2009, 2011)

Recommandations : Réduire la durée du congé parental et lui substituer des aides à la garde d'enfants, et supprimer les contre-incitations fiscales au travail pour le deuxième apporteur de revenu.

Mesures prises : Depuis 2011, les parents qui travaillent peuvent percevoir des aides à la garde d'enfants.

Réduire le coin fiscal pour les bas revenus (2007)

Recommandations : Freiner la croissance du coût minimum du travail et instaurer une prestation liée à l'exercice d'un emploi.

Mesures prises : Une prestation liée à l'exercice d'un emploi (prime salariale) a été mise en place en 2009 pour les travailleurs titulaires de contrats réguliers dont la rémunération est proche du salaire minimum.

Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité professionnelle à un âge avancé (2007)

Recommandations : Indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie. Porter la décote en cas de retraite anticipée et la surcote en cas de départ différé à des taux actuariellement neutres.

Mesures prises : Les conditions d'accès à la retraite anticipée ont été durcies et une réforme ambitieuse des retraites est envisagée pour 2011 ; elle prévoit de relever l'âge de la retraite proportionnellement aux gains d'espérance de vie, et d'instaurer un mécanisme de stabilisation automatique permettant d'ajuster les pensions aux évolutions démographiques.

Autres priorités

Améliorer les politiques d'activation (2009, 2011)

Recommandations : Renforcer les moyens du service public de l'emploi (SPE), renforcer les exigences de conditionnalité pour les demandeurs d'emploi, développer la formation et recentrer la création d'emplois aidés sur des publics plus restreints.

Mesures prises : Les pouvoirs publics envisagent de remanier les politiques actives du marché du travail et de mettre en place des prestataires de services privés pour le placement et la formation.

Améliorer le cadre du soutien à l'innovation (2011)

Recommandations : Réduire les charges administratives sur la création d'entreprise, faciliter l'accès au capital-risque et aux TIC, encourager la collaboration entre organismes publics et privés dans le domaine de la R-D et améliorer la qualité du financement public de la R-D.

Mesures prises : En coopération avec le Fonds européen d'investissement, le gouvernement lancera d'ici 2013 l'initiative JEREMIE, un programme de l'UE qui octroie des financements aux PME innovantes.

Réformer les marchés du logement (2007, 2009)

Recommandations : Assouplir la réglementation du marché locatif privé, accélérer le règlement des litiges avec les locataires, renforcer la concurrence dans le secteur de la construction, et mieux cibler les subventions au logement.

Mesures prises : Le gouvernement a débloqué des crédits publics jusqu'alors alloués à l'aide à la construction de logements occupés par leurs propriétaires en faveur de projets de logements locatifs en 2009 et 2010.

Renforcer le système judiciaire et d'application de la loi (2007)

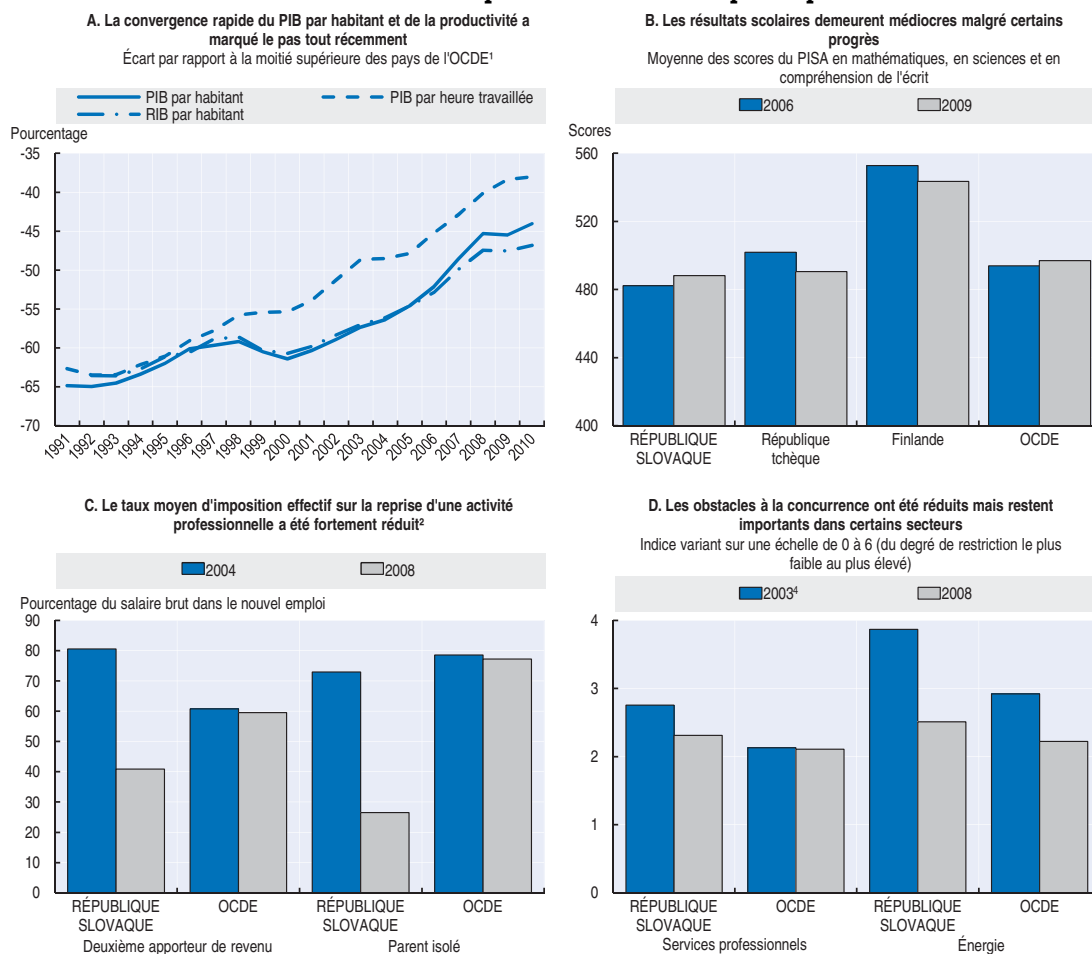
Recommandations : Améliorer la responsabilité de la justice en diffusant des indicateurs de performance et des statistiques des tribunaux. Recourir davantage à des procédures transparentes et ouvertes pour les marchés publics.

Mesures prises : La loi de 2011 sur les marchés publics rendra progressivement les enchères électroniques obligatoires pour la plupart des contrats et imposera la publication des évaluations des soumissions.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

- Le PIB par habitant continue de converger par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, malgré des revers récents imputables à la crise. Bien que la productivité horaire ait augmenté de manière continue et plus rapidement que dans les pays de l'OCDE les plus performants, des écarts importants subsistent en matière d'utilisation de la main-d'œuvre et de productivité du travail.
- Dans les domaines prioritaires, des mesures ont été prises en vue d'accroître les incitations à travailler, d'augmenter le nombre de diplômés et de renforcer la concurrence dans les industries de réseau. En revanche, les pouvoirs publics n'ont guère agi sur d'autres fronts, comme l'augmentation du taux d'activité des femmes, le renforcement de l'intégration dans le système éducatif et la suppression des obstacles réglementaires sur le marché du logement.
- Dans d'autres domaines, la mise en place d'un dispositif de travail à temps partiel et l'introduction de comptes épargne-temps flexibles ont contribué à empêcher les licenciements pendant la crise ; la réforme du code du travail de 2011 a rendu cette dernière mesure définitive.

Indicateurs de performance et de politique



- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
- Cet indicateur est calculé en tenant compte des frais de garde d'enfants et des variations des prélèvements et prestations en cas de prise d'un emploi rémunéré à hauteur de deux tiers du salaire du travailleur moyen.
- La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël, l'Italie, le Mexique, la Slovénie et la Turquie.
- La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565699>

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises sur les marchés (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abaisser le niveau minimum de capital exigé pour la création d'une entreprise. Réduire la durée et le coût des procédures judiciaires en matière d'exécution des contrats et de faillite. Renforcer la concurrence dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications.

Mesures prises : Un abaissement sensible du niveau minimum de capital exigé pour la création d'une entreprise est actuellement en débat au Parlement. Les procédures d'enregistrement et de notification des entreprises individuelles ont été simplifiées en 2008 et 2009, avec un recours plus général aux systèmes de communication électroniques. Une nouvelle législation sur les faillites est en vigueur depuis 2008. Le troisième « paquet énergie » de l'UE a été mis en œuvre, intensifiant la concurrence sur le marché de l'électricité.

Améliorer les résultats scolaires (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Mettre fin à l'orientation trop précoce dans l'enseignement secondaire et établir un système de droits de scolarité dans l'enseignement tertiaire, avec des prêts étudiants accordés en fonction des ressources. Renforcer la responsabilité des établissements scolaires.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise concernant l'orientation précoce. Un examen national de fin d'études a été organisé pour la première fois en 2011. Les autorités ont présenté des projets de réforme de l'enseignement tertiaire et un nouveau système d'aide financière pour les étudiants. Ces deux projets devraient être adoptés comme lois en 2012 et entrer en vigueur l'année suivante.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Lier l'indemnité et licenciement et le délai de préavis à l'ancienneté dans l'emploi et, de façon plus générale, simplifier les licenciements, en particulier pour les travailleurs réguliers.

Mesures prises : Un amendement au code du travail sur la question de l'indemnité de licenciement est entré en vigueur en 2012.

Réformer le système de prélèvements et de prestations (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Atténuer l'important coin fiscal sur les bas salaires et réduire les contre-incitations à l'activité pour le second apporteur de revenu. Assurer une meilleure coordination des systèmes de prélèvements et de prestations au sein de l'administration.

Mesures prises : Un taux uniforme d'impôt a été mis en place en 2008, qui réduit le coin fiscal, notamment sur les bas salaires. Le système de prestations a été réformé, avec un abaissement des taux moyens effectifs d'imposition, mais il subsiste des taux élevés lors du retrait des prestations, et une nouvelle rationalisation du système est prévue pour 2013-14.

Autres priorités

Améliorer l'efficience des dépenses publiques (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Mettre en œuvre une réforme du système de santé, centrée sur les économies d'efficience dans le système existant.

Mesures prises : La participation des patients au financement des soins a été mise en place en 2008. Une réforme du système de fixation des prix des médicaments et un durcissement du cadre réglementaire sont actuellement en débat au Parlement et devraient entrer en vigueur en 2012. Les autorités procèdent actuellement à un examen des capacités hospitalières en vue de les rationaliser.

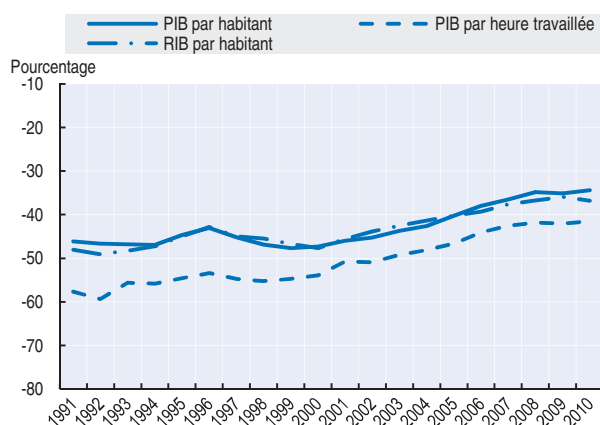
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- L'écart de PIB par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE reste considérable en raison d'un important déficit de productivité du travail. Les deux écarts se sont réduits avant la crise mais la convergence est pratiquement stoppée depuis 2008. Le taux d'utilisation de la main-d'œuvre demeure élevé.
- Un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre dans la plupart des domaines prioritaires, les progrès les plus marquants étant l'augmentation des taux de diplômés de l'enseignement tertiaire et l'allègement des charges administratives pour les nouvelles entreprises.
- Dans les autres domaines, un système de temps de travail flexible introduit dans le code du travail en 2007 s'est révélé très populaire durant la récession et a aidé à limiter les licenciements.

Indicateurs de performance et de politique

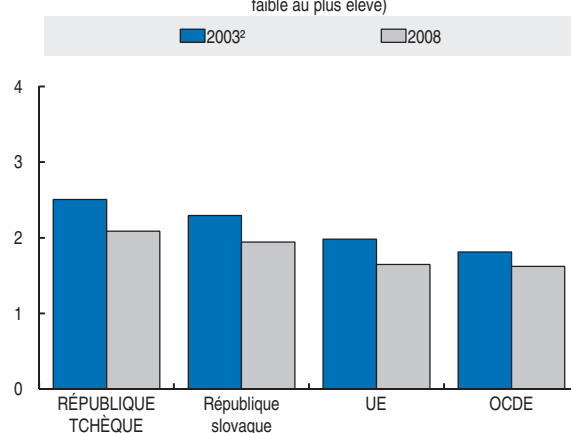
A. La convergence modérée des niveaux de revenu et de productivité a récemment marqué le pas

Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



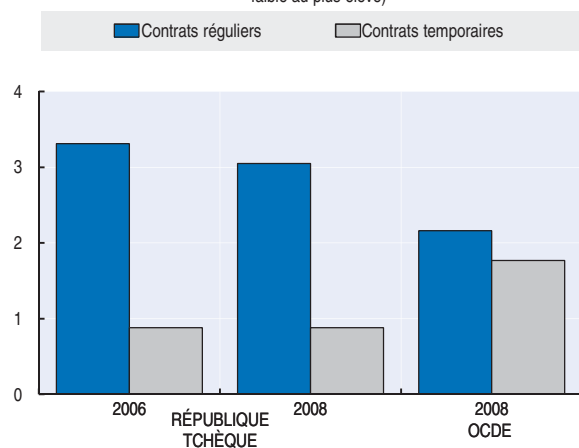
B. Les charges administratives sur la création d'entreprises ont été allégées mais demeurent relativement lourdes

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



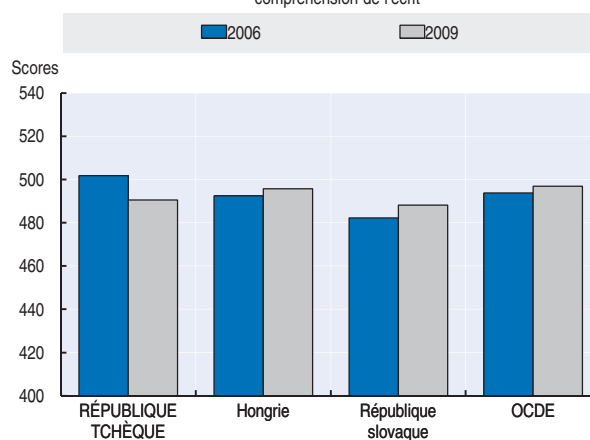
C. La législation sur la protection de l'emploi reste déséquilibrée

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



D. Les résultats scolaires se sont dégradés

Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).

2. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE, Base de données sur l'emploi ; graphique D : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

ROYAUME-UNI

Priorités fondées sur des indicateurs

Réforme des régimes d'invalidité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Étendre le dispositif « Passerelles pour l'emploi » à tous les bénéficiaires existants du régime d'invalidité et aux nouveaux demandeurs. Freiner les entrées dans le régime d'invalidité en contrôlant à un stade précoce l'état de santé des demandeurs.

Mesures prises : Le dispositif « Passerelles pour l'emploi » a été progressivement étendu entre 2008 et 2010, avant d'être remplacé par le « Programme pour l'emploi » en 2011 sans grande modification en ce qui concerne la couverture et le contrôle. À compter de 2011, tous les demandeurs seront réexaminés au moyen d'une évaluation de l'aptitude au travail.

Améliorer les résultats scolaires des jeunes (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Mettre l'accent sur les compétences de base en lecture, écriture et calcul. Accroître les ressources en faveur des élèves défavorisés et améliorer le ciblage sur les étudiants qui risquent d'abandonner leurs études. Développer les programmes de formation professionnelle et faire en sorte qu'ils permettent d'acquérir des compétences utiles.

Mesures prises : En 2011, les pouvoirs publics ont institué une prime pour les élèves défavorisés et ont augmenté le nombre de places en apprentissage. L'allocation pour poursuite des études (*Education Maintenance Allowance*), qui donnait de bons résultats, a été supprimée en 2011 et remplacée par un programme de bourses plus ciblé et géré par les écoles.

Améliorer les infrastructures publiques, en particulier dans le domaine des transports (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Isoler les investissements dans les infrastructures du programme de réduction des dépenses publiques. Mettre en place un système national de tarification routière pour atténuer la congestion des routes.

Mesures prises : L'investissement dans les infrastructures a beaucoup augmenté au cours de la période examinée, mais selon les prévisions budgétaires du gouvernement, il devrait accuser une forte chute.

Autres priorités

Réformer les règles d'urbanisme (2009, 2011)

Recommandations : Adopter des procédures plus souples et plus prévisibles en matière d'aménagement du territoire et inciter les autorités locales à libérer des terrains constructibles tout en continuant de protéger l'environnement.

Mesures prises : Le projet de 2011 relatif à un Cadre national pour les politiques de planification simplifie le processus d'aménagement du territoire et la prime aux logements neufs (*New Homes Bonus*) devrait inciter les collectivités locales à autoriser les projets immobiliers.

Augmenter l'efficacité du secteur public (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer l'efficacité des services financés sur fonds publics. Dans le secteur de la santé, contenir la rémunération de certaines catégories de personnel à hauts salaires du *National Health Service (NHS)*. Intensifier la concurrence entre prestataires de santé et articuler de façon plus cohérente les responsabilités entre les organismes publics concernés.

Mesures prises : Une réforme en cours visant à confier les achats de soins hospitaliers aux médecins généralistes pourrait améliorer l'efficacité.

Améliorer les incitations à l'emploi des parents isolés et des deuxièmes apporteurs de revenu (2007)

Recommandations : Réduire le taux marginal d'imposition effectif et le coût de la garde d'enfant supporté par les parents isolés afin de renforcer les incitations à travailler.

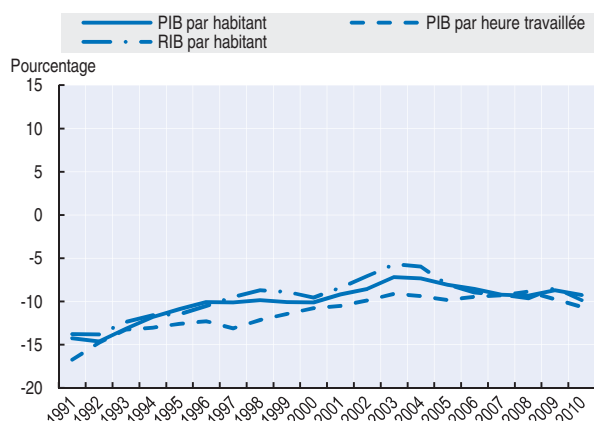
Mesures prises : Le volet garde d'enfant du crédit d'impôt pour les familles qui travaillent a été majoré en 2009 et 2010. En 2013, le crédit universel remplacera un certain nombre de prestations liées à l'exercice d'un emploi et de crédits d'impôt, ce qui réduira la complexité du système et améliorera les incitations à travailler pour les parents isolés et les deuxièmes apporteurs de revenu.

ROYAUME-UNI

- L'écart du PIB par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE continue de se creuser. Le taux d'utilisation de la main-d'œuvre reste élevé, mais le PIB par heure travaillée est faible par comparaison internationale et est orienté à la baisse.
- S'agissant des grandes priorités, des progrès ont été accomplis pour réduire le nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité et améliorer les incitations à l'emploi des deuxièmes apporteurs de revenu, mais les avancées sont peu nombreuses concernant l'efficacité du secteur public et les résultats scolaires.
- Dans d'autres domaines, la mise en place du programme « Flexible New Deal » en 2009 a probablement atténué l'augmentation du chômage des jeunes induite par la crise. Le crédit universel voté en 2011, qui sera déployé à partir de 2013, simplifiera le système de prestations sociales et renforcera les incitations à travailler.

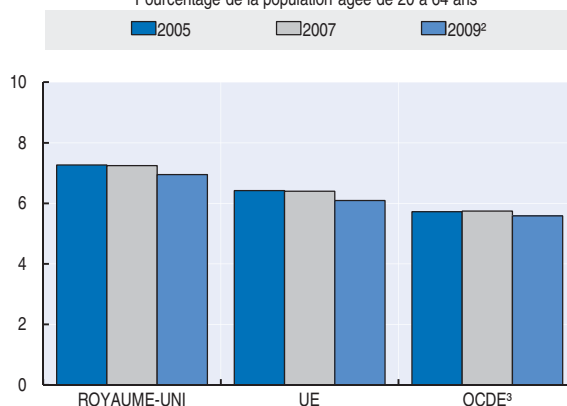
Indicateurs de performance et de politique

A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont un peu creusés

Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹

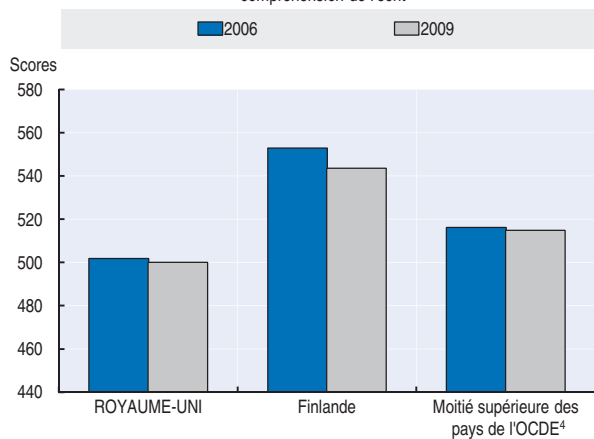
B. La proportion de la population d'âge actif recevant des prestations d'invalidité a été réduite mais reste supérieure à la moyenne de l'OCDE

Pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans



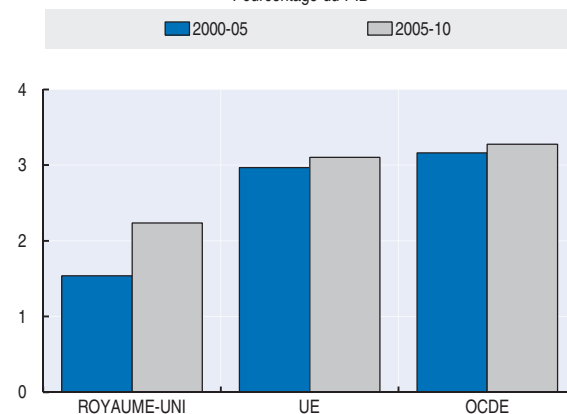
C. Les résultats scolaires pourraient être améliorés

Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit



D. L'investissement public est resté faible, même avant les récentes coupes

Pourcentage du PIB




1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).

2. Pour le Royaume-Uni, les données se rapportent à 2008.

3. Hormis le Chili, l'Islande et la Turquie.

4. Moitié supérieure des pays de l'OCDE classés en fonction des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique C : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique D : Base de données du n° 90 des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565338>

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger (2011)

Recommandations : Mettre fin aux mesures commerciales discriminatoires adoptées pendant la crise. Réduire le niveau et la dispersion des droits de douane. Réduire le nombre de secteurs stratégiques dans lesquels les acquisitions étrangères sont soumises à l'autorisation préalable des autorités.

Mesures prises : En mars 2011, la réduction de la liste des activités d'importance stratégique menées par des banques privées a supprimé l'obligation d'autorisation préalable des autorités pour les acquisitions étrangères dans ce secteur. Les droits de douane sur certains produits agricoles ont été réduits en réaction à la flambée des prix alimentaires provoquée par la sécheresse de l'été 2010.

Réduire le contrôle de l'État sur l'activité économique (2011)

Recommandations : Réduire le nombre d'entreprises stratégiques. Utiliser plus souvent les solutions réglementaires que l'intervention directe.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer l'efficacité de la politique d'innovation (2011)

Recommandations : Poursuivre les réformes dans le secteur scientifique d'État. Suivre et vérifier périodiquement les résultats des projets spéciaux. Soutenir l'activité d'innovation du secteur privé par des incitations budgétaires universelles et des mesures législatives, en évitant le risque de sélection.

Mesures prises : La nouvelle stratégie des pouvoirs publics en faveur de l'innovation, baptisée « Innovation Russie 2020 », souligne l'importance des activités d'innovation du secteur privé. La construction de la « cité de l'innovation » de Skolkovo peut favoriser cette stratégie, mais le régime spécial dont elle bénéficie sur le plan fiscal et réglementaire va à l'encontre des principes d'universalité des règles et des incitations.

Autres priorités

Améliorer la qualité de l'administration publique (2011)

Recommandations : Poursuivre les efforts déployés pour simplifier la réglementation et les procédures et réduire l'ingérence de l'administration dans les activités du secteur privé. Limiter le risque de corruption en réduisant le plus possible la marge de décision laissée aux fonctionnaires.

Mesures prises : Aux termes d'un acte législatif d'avril 2011, tous les projets de loi doivent faire l'objet d'une analyse d'impact de la réglementation afin de déceler les dispositions qui érigent des obstacles injustifiés à l'investissement.

Réformer le système de santé (2011)

Recommandations : Augmenter encore les ressources publiques consacrées au système de santé et améliorer l'efficacité de celui-ci. Axer les efforts de prévention sur le changement des modes de vie. Encourager le recours aux soins primaires plutôt qu'aux soins hospitaliers. Inciter davantage les prestataires à offrir des services de soins de qualité.

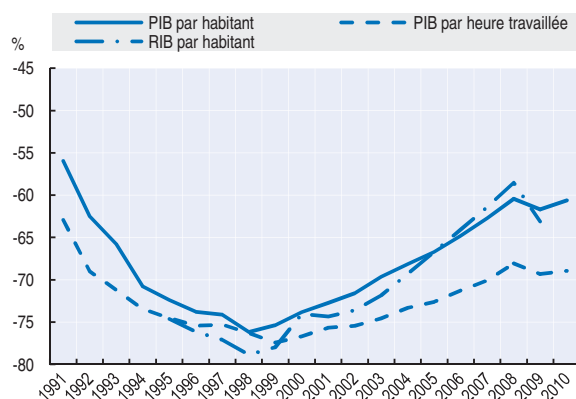
Mesures prises : Depuis le 1^{er} janvier 2011, les citoyens peuvent choisir un médecin généraliste et une compagnie d'assurance à l'intérieur du régime d'assurance santé obligatoire.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

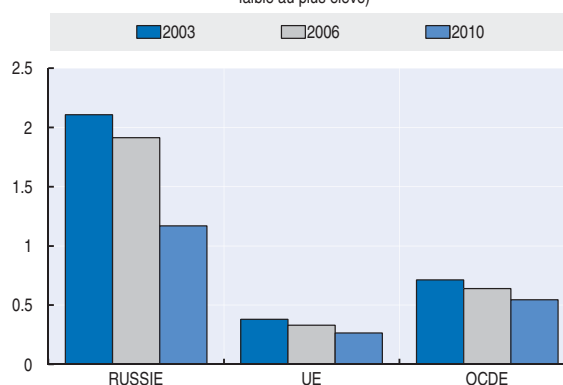
- La réduction rapide de l'écart de revenu par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est interrompue en 2009, la Russie ayant été assez durement touchée par la crise mondiale. La convergence des revenus a repris, mais l'écart par rapport aux pays de l'OCDE les plus performants reste important, et est principalement imputable à l'insuffisance de la productivité.
- Des progrès ont été faits dans la plupart des domaines prioritaires, comme l'assouplissement des restrictions à l'IDE et l'amélioration des politiques d'innovation et de santé. En revanche, les autorités n'ont guère agi pour abaisser les obstacles aux échanges ou réduire le contrôle de l'État sur l'activité économique.
- En dehors des domaines prioritaires, la décision de ne plus nommer de fonctionnaires au sein du conseil d'administration de plusieurs entreprises d'État contribue à améliorer leur gouvernement d'entreprise.

Indicateurs de performance et de politique

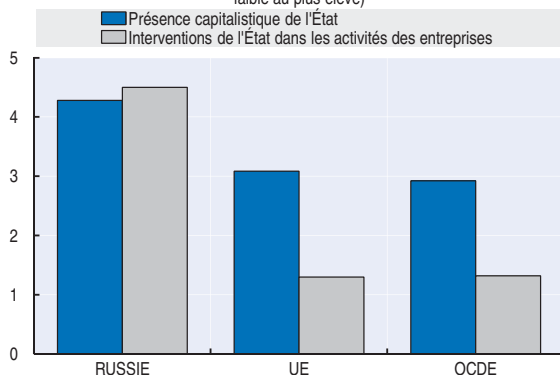
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont réduits mais restent assez importants
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



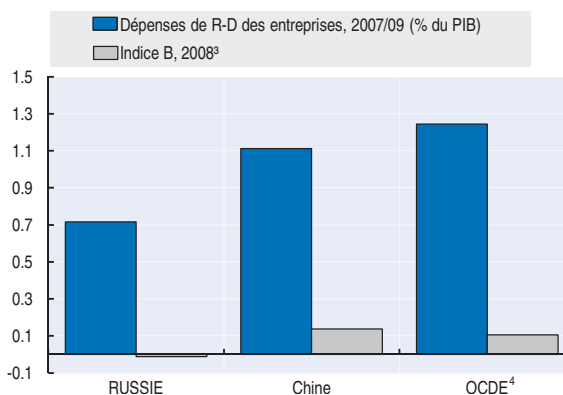
B. Les obstacles aux prises de participations étrangères ont été réduits, mais ils restent importants²
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



C. Le contrôle exercé par l'État sur l'activité économique reste substantiel, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



D. Les aides publiques à la R-D privée restent faibles



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.
3. L'indicateur utilisé (indice B) mesure la générosité des incitations fiscales à investir dans la recherche-développement (R-D) à partir du montant du résultat avant impôts nécessaire pour couvrir le coût initial d'une dépense de R-D d'un dollar et acquitter l'impôt sur les sociétés sur un bénéfice de un dollar. Une valeur de zéro signifierait que l'allègement fiscal consenti au titre de la R-D suffit juste à compenser l'effet de l'impôt sur les sociétés. Moyenne calculée pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises.
4. Hormis l'Estonie et la Slovaquie pour l'indice B.

Source : Graphique A : Banque mondiale (2011), *Base de données des Indicateurs du développement dans le monde*, et BIT (2011), *Base de données des Indicateurs clés du marché du travail* ; graphique B : www.oecd.org/investment/index ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE, *Base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565680>

SLOVÉNIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'intervention de l'État dans l'économie (2011)

Recommandations : Faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans les industries de réseau en réduisant les participations étatiques et en stimulant la concurrence. Mettre au point des règles rigoureuses et transparentes pour déterminer quels actifs doivent rester dans le giron de l'État.

Mesures prises : Un projet de stratégie relative à la gestion des actifs appartenant à l'État a été soumis au gouvernement en juin 2011.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi (2011)

Recommandations : Réduire encore les délais de préavis, alléger les formalités administratives et assouplir les critères de justification pour les licenciements individuels.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise depuis le rejet par référendum du projet de loi sur les « mini-emplois » en avril 2011.

Reculer l'âge légal de la retraite et réduire les contre-incitations à travailler à un âge avancé (2011)

Recommandations : Relever l'âge légal de la retraite et limiter l'accès à la retraite anticipée. Accroître les incitations financières à différer la cessation d'activité. Donner plus de poids à l'inflation dans la formule d'indexation des pensions.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise depuis le rejet par référendum d'une nouvelle législation sur les retraites en juin 2010.

Autres priorités

Améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement supérieur (2011)

Recommandations : Mener une action visant à encourager l'achèvement des études supérieures. Instaurer des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur, en parallèle avec un système de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs. Subordonner le versement des aides aux étudiants à la progression des études.

Mesures prises : En mars 2011, le gouvernement a adopté le Plan-cadre national de l'enseignement supérieur 2011-20, approuvé par le Parlement en mai 2011, qui comprenait des propositions visant à faire payer aux étudiants une partie des frais de scolarité au-delà de la durée normale des études.

Réformer le système de négociation des salaires (2011)

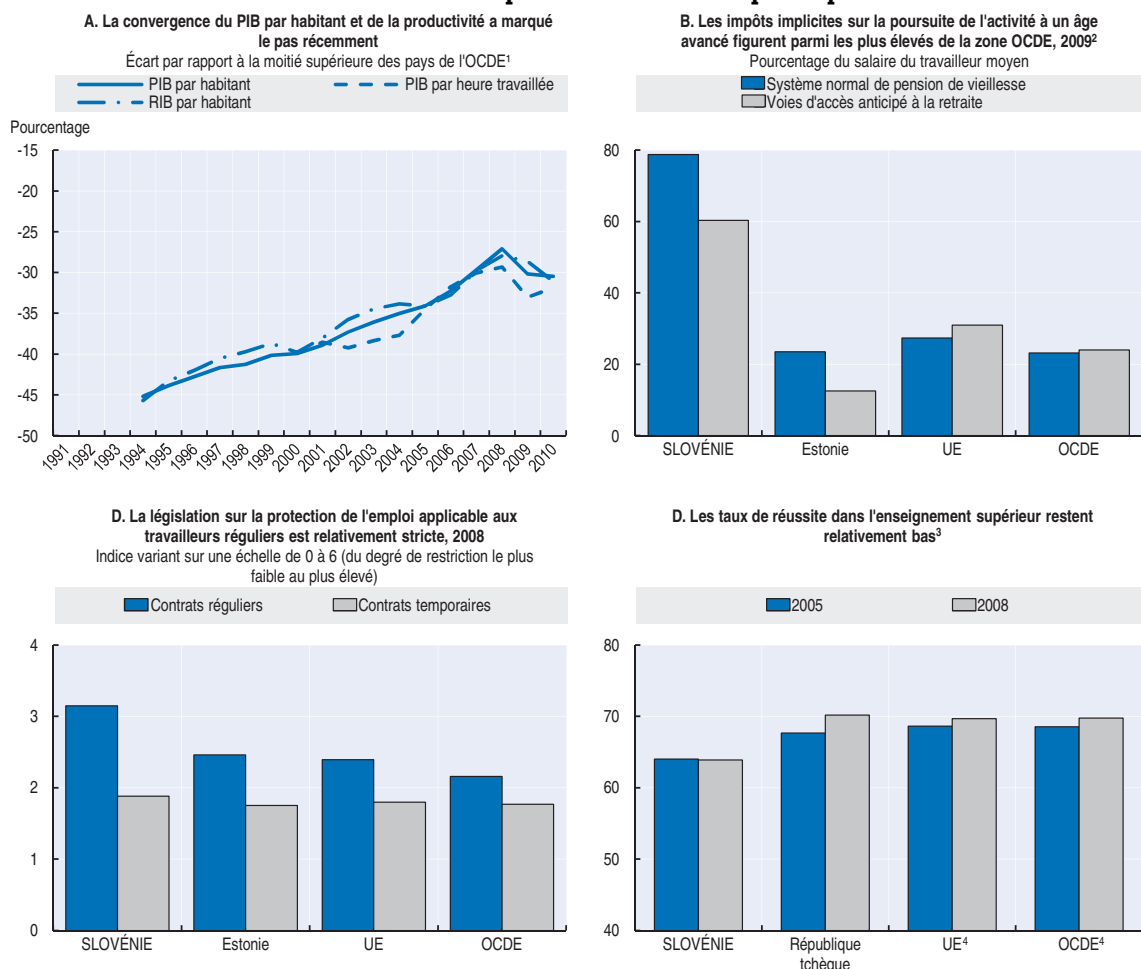
Recommandations : Au lieu de les reporter, supprimer les dernières étapes de la péréquation horizontale des salaires du secteur public qui a entraîné des hausses excessives des rémunérations des fonctionnaires par le passé. Indexer pendant quelque temps le salaire minimum sur l'inflation.

Mesures prises : En 2011, les autorités ont imposé un gel des rémunérations dans le secteur public. Le salaire minimum a été augmenté de 23 % début 2010, en autorisant les entreprises confrontées à des difficultés financières à appliquer graduellement cette hausse d'ici 2012 (avec l'accord des salariés).

SLOVÉNIE

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, qui s'était sensiblement resserré avant la crise, a recommencé à se creuser, principalement en raison du déficit de la productivité du travail.
- Dans les domaines prioritaires, certains progrès ont été faits en matière de gestion des actifs appartenant à l'État, tandis que les tentatives pour réformer le système de retraite et alléger la législation sur la protection de l'emploi ont échoué.
- Dans d'autres domaines, afin d'atténuer l'impact de la crise sur le marché du travail, un mécanisme de travail à temps partiel et des subventions visant à indemniser les travailleurs en situation de chômage technique ont été mis en place, puis supprimés. En outre, les autorités ont renforcé les politiques actives du marché du travail, assoupli les critères d'éligibilité aux prestations d'assurance chômage et relevé les niveaux des prestations.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Impôts implicites qui pèsent sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait du système normal de pension de vieillesse pour les personnes âgées de 60 ans, d'une part, et du fait des « voies d'accès anticipés à la retraite » (telles qu'elles sont définies dans Duval, 2003) pour les personnes âgées de 55 et 60 ans, d'autre part.
3. Le taux de réussite dans l'enseignement supérieur de type A est la proportion d'étudiants qui obtiennent au moins un premier diplôme supérieur de type A parmi les étudiants inscrits dans un programme de ce niveau.
4. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. En 2005, les moyennes de l'OCDE et de l'UE excluent le Chili, la Corée, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, Israël, le Luxembourg et la Turquie ; en 2008, elles excluent le Canada, l'Estonie, la Hongrie et l'Italie.

Source : Graphique A : OCDE, *Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques* ; graphique B : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370, Éditions OCDE et calculs de l'OCDE ; graphique C : *Base de données sur l'emploi* ; graphique D : OCDE (2010 et 2008), *Regards sur l'éducation*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565718>

SUÈDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réformer les régimes d'assurance maladie et invalidité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Mieux contrôler l'accès aux prestations de maladie et d'invalidité. Limiter les entrées des jeunes dans ces régimes.

Mesures prises : Diverses mesures ont été prises dans le cadre de la réforme globale de 2007, y compris l'adoption de critères d'éligibilité plus stricts et la limitation de la durée de versement des prestations en 2007, le renforcement des incitations financières en faveur des handicapés pour qu'ils acceptent un emploi en 2009 et la suppression des prestations d'invalidité temporaires en 2010.

Réduire l'imposition marginale des revenus du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Alléger l'imposition du revenu pour les titulaires d'une rémunération supérieure à la moyenne en relevant encore le seuil d'assujettissement à l'impôt national sur le revenu ou en réduisant son taux. Parallèlement, reporter une partie de la charge fiscale sur les impôts fonciers et sur la consommation.

Mesures prises : En 2009, le seuil d'assujettissement à l'impôt national sur le revenu a été relevé et les cotisations de sécurité sociale ont été réduites. Le crédit d'impôt sur les revenus du travail a été augmenté en 2009 et en 2010.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Alléger la protection de l'emploi pour les contrats à durée indéterminée, par exemple en assouplissant les procédures de licenciement ou, à défaut, en allongeant la période d'essai.

Mesures prises : Aucune mesure significative n'a été engagée.

Autres priorités

Réduire les distorsions sur le marché du logement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Poursuivre l'allègement de la réglementation des loyers, intensifier la concurrence dans le secteur de la construction, simplifier le processus d'aménagement du territoire et revenir sur les mesures d'allègement des impôts sur le logement adoptées en 2008.

Mesures prises : La possibilité d'être directement propriétaire de l'appartement que l'on occupe a été instaurée en 2009 pour les immeubles neufs, et devrait développer le marché locatif. De nouvelles mesures réglementaires, prenant effet en 2011, obligent les sociétés municipales de logement à s'aligner sur les principes du marché.

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

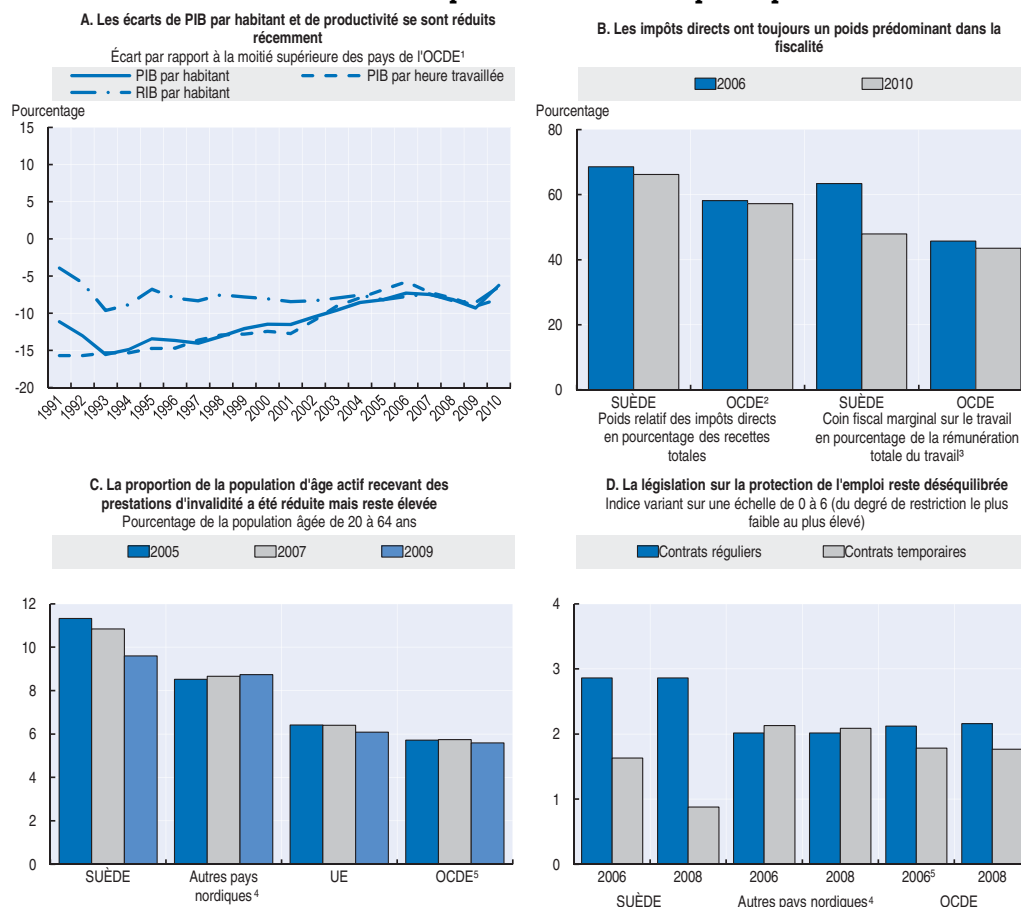
Recommandations : Améliorer les résultats de l'enseignement secondaire et professionnel. Réduire l'âge moyen d'entrée dans l'enseignement supérieur et accélérer le déroulement des études supérieures.

Mesures prises : Le gouvernement a mis en place un système de certification des enseignants en 2008 et a progressivement accru l'utilisation des tests dans l'enseignement obligatoire. Il a réformé les critères d'admission en 2010 afin d'encourager une entrée plus précoce à l'université et a instauré des droits de scolarité en 2011 pour les étudiants non ressortissants de l'Espace économique européen.

SUÈDE

- Après s'être un peu creusé, l'écart de revenu par rapport aux économies de l'OCDE les plus dynamiques s'est récemment réduit, reflétant un rebond de la croissance de la productivité. Les taux d'emploi sont élevés, mais la durée moyenne du travail est faible. L'écart restant en termes de PIB par habitant est principalement imputable au déficit de productivité.
- Parmi les principales priorités, des progrès ont été faits pour accroître les taux d'activité en réformant les régimes d'assurance maladie et invalidité et en réduisant l'imposition marginale sur les revenus du travail, ainsi que pour améliorer les résultats du système d'enseignement. En revanche, il n'y a guère eu d'avancées en ce qui concerne la réforme de la législation sur la protection de l'emploi et la réduction des distorsions sur le marché du logement.
- Dans d'autres domaines, les crédits supplémentaires importants alloués aux programmes actifs du marché du travail et l'augmentation de la capacité d'accueil du système éducatif ont contribué à atténuer l'impact de la crise sur le marché du travail, et ces mesures sont toujours en vigueur.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Les données se rapportent à 2009 pour l'Australie, les Pays-Bas et la Pologne.
3. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces. Évalué à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
4. Moyenne du Danemark, de la Finlande et de la Norvège.
5. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Islande et la Turquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires et base de données fiscales ; graphique C : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565737>

SUISSE

Priorités fondées sur des indicateurs

Lever les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire encore le contrôle de l'État, améliorer l'accès des concurrents au réseau et renforcer les pouvoirs des régulateurs sectoriels.

Mesures prises : L'accès des concurrents au réseau a été amélioré dans la téléphonie fixe en 2007 et dans la distribution d'électricité en 2008. La commission indépendante de l'électricité a entrepris ses travaux en 2008. Le champ du monopole légal pour la distribution du courrier a été progressivement réduit.

Réduire le soutien à la production dans l'agriculture (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abaisser les obstacles commerciaux et les subventions aux producteurs et découpler les subventions de la production. Réformer le droit foncier.

Mesures prises : Les autorités ont supprimé la plupart des subventions à l'exportation en 2007 et les quotas de production laitière en 2010. Le soutien aux producteurs est remplacé progressivement par un soutien direct aux revenus, ce qui crée moins de distorsions.

Faciliter le travail à temps complet des femmes (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer l'offre d'éducation préscolaire et de garde d'enfants à des prix abordables. Passer de la taxation conjointe à la taxation séparée pour le calcul de l'impôt sur le revenu des conjoints.

Mesures prises : Le gouvernement fédéral a décidé en 2010 de continuer de cofinancer partiellement les structures d'accueil des enfants jusqu'en 2014. En 2009, le Parlement a approuvé une déduction fiscale pour frais de garde d'enfant et de nombreux cantons ont décidé de faire démarrer à quatre ans la scolarité obligatoire. La législation réduisant les différences d'imposition entre le principal apporteur de revenu et le second est entrée en vigueur en 2008.

Autres priorités

Accroître l'efficacité du système de santé (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abandonner le système de financement mixte des hôpitaux. Laisser plus de latitude aux assureurs pour passer contrat avec les prestataires de soins. Prendre davantage en compte la nature des risques lors de la définition du montant des primes d'assurance.

Mesures prises : Une loi de 2007 a augmenté le ticket modérateur pour les médicaments de marque lorsqu'un équivalent générique moins cher est disponible. Le système de financement des hôpitaux fondé sur des groupes homogènes de malades sera introduit en 2012.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur (2009, 2011)

Recommandations : Mettre en place un système de prêts remboursables en fonction du revenu tout en autorisant les universités à relever les frais de scolarité. Revoir le panachage de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général dans les filières professionnelles du deuxième cycle du secondaire.

Mesures prises : Une loi de 2009 coordonne la politique de la Confédération et des cantons en matière d'enseignement supérieur universitaire et met en place un organisme d'accréditation indépendant et un système d'évaluation comparative des coûts entre les établissements d'enseignement supérieur universitaire. Les administrations régionales envisagent d'élargir quelque peu les prêts étudiants.

Supprimer les obstacles commerciaux non tarifaires (2007)

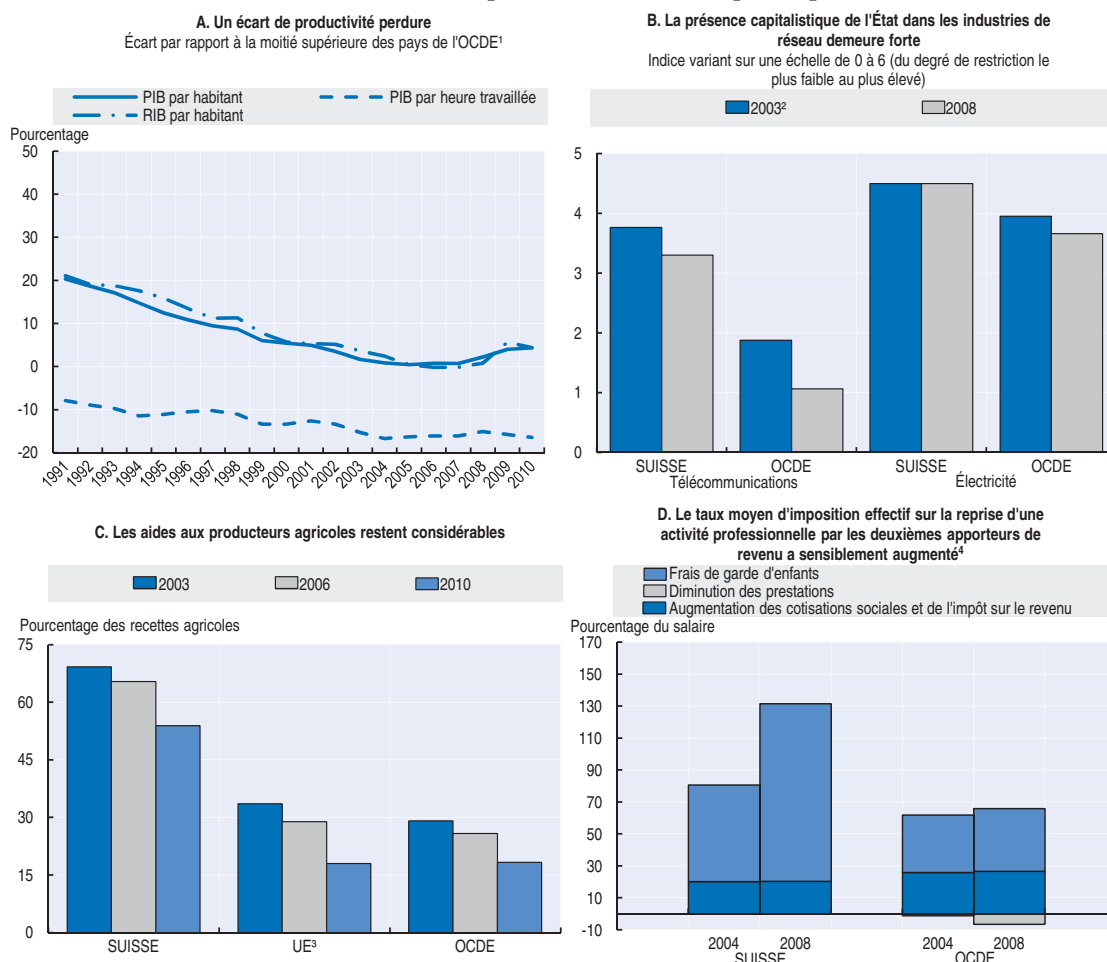
Recommandations : Les produits conformes aux normes de l'UE doivent être acceptés.

Mesures prises : Les autorités ont introduit le « principe du cassis de Dijon » en 2010, éliminant les obstacles techniques restants pour plus de 80 % des importations en provenance de l'UE, et ont facilité l'approbation nationale des produits pharmaceutiques étrangers qui sont commercialisés légalement à l'étranger.

SUISSE

- Le PIB réel par habitant a augmenté au cours des cinq années passées par rapport aux pays les plus performants, en raison notamment de l'accroissement de l'utilisation de la main-d'œuvre. Même si l'écart de productivité par rapport aux pays les plus performants a cessé de se creuser, il reste important.
- Dans les domaines prioritaires, des progrès considérables ont été réalisés en matière de réduction des obstacles commerciaux non tarifaires. Les industries de réseau ont été ouvertes à la concurrence mais l'écart par rapport aux meilleures pratiques est encore grand. De nombreuses marges de manœuvre subsistent pour réduire la protection de la production agricole nationale, pour abaisser le coût des soins de santé et pour faciliter le travail à temps complet des femmes.
- Dans les autres domaines, les autorités ont récemment envoyé une proposition de réforme législative au Parlement afin de résoudre les problèmes liés aux intermédiaires financiers d'importance systémique.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE.
4. Cet indicateur est estimé à l'aide de l'impôt implicite sur la reprise d'une activité professionnelle, qui est égal à la somme des frais de garde d'enfants, des réductions de prestations liées aux revenus et des augmentations de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu des personnes physiques, exprimée en pourcentage de la rémunération du nouvel emploi. Cet impôt implicite est mesuré pour les deuxièmes apporteurs de revenu rémunérés à hauteur de deux tiers du salaire moyen. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël, l'Italie, le Mexique, la Turquie et la Slovénie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs ; graphique D : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565129>

TURQUIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats scolaires (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Accroître l'offre de formation de qualité et financer cet effort en élargissant l'assiette des impôts. Réviser les programmes en fonction des besoins du marché du travail. Financer les établissements scolaires en fonction du nombre d'élèves et leur donner davantage de responsabilités en matière de gestion tout en les obligeant à rendre des comptes. Les nouvelles universités devraient bénéficier de financements suffisants.

Mesures prises : Un *Plan d'action visant à renforcer les liens entre enseignement professionnel et emploi* a été publié en 2010, comportant 37 priorités, dont la mise en place d'un système national de classification des compétences, la révision des programmes des établissements professionnels autour de nouveaux pôles de compétences, et le renforcement de la coopération avec les employeurs en vue de créer de nouveaux cours de formation professionnelle.

Réduire le coût minimum du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Limiter la croissance du salaire minimum officiel et le moduler selon les régions. Réduire les cotisations de sécurité sociale et faire en sorte qu'au moins une partie de ces réductions temporaires accordées pendant la crise deviennent permanentes.

Mesures prises : En 2008, les taux des cotisations patronales de sécurité sociale ont été réduits de 19.5 à 14.5 %. Les cotisations ont également été réduites pour les premières années d'emploi des jeunes et des femmes (jusqu'en 2015) et pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre dans certaines provinces.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assouplir la protection de l'emploi dans le secteur formel en réduisant les indemnités de licenciement et en libéralisant le travail temporaire. Autoriser de nouvelles formes de contrats de travail plus flexibles à caractère volontaire.

Mesures prises : En 2009, le Président a opposé son veto à une réforme autorisant les agences de recrutement à proposer des services de travail temporaire. En 2011, les restrictions à l'instauration de contrats de travail temporaire ont été partiellement assouplies.

Autres priorités

Simplifier la réglementation des marchés de produits (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Simplifier la réglementation des marchés de produits, et notamment les régimes d'autorisations sectorielles. Intensifier la concurrence dans les industries de réseau, notamment en facilitant l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur de la production d'électricité et du transport ferroviaire.

Mesures prises : La procédure d'agrément des producteurs alimentaires est désormais centralisée au sein du ministère de l'Agriculture en vue de simplifier la réglementation. Les autorisations de projets dans le domaine environnemental sont également regroupées dans un « permis environnemental » unique géré en ligne. Les privatisations ont repris dans le secteur de la distribution d'électricité après la crise.

Réduire les incitations à la retraite anticipée (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les incitations au départ en retraite anticipée en renforçant la neutralité actuarielle des pensions de retraite et en instaurant une cotisation d'assurance santé pour les jeunes retraités. Supprimer le droit aux indemnités de licenciement pour les travailleurs qui partent en retraite (dans les nouveaux contrats de travail).

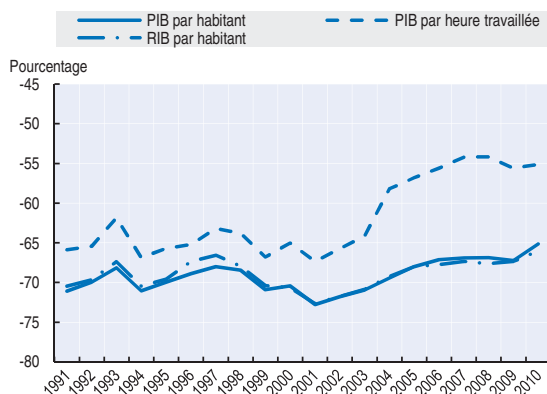
Mesures prises : Aucune.

TURQUIE

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est resserré dans les années 2000, mais il reste très important en raison du faible niveau tant de la productivité du travail que de l'utilisation de la main-d'œuvre. Le rattrapage accéléré observé tient essentiellement à des gains de productivité.
- Concernant les grandes priorités, les autorités ont simplifié les formalités pour la création d'entreprises, encouragé l'investissement direct étranger, engagé des privatisations visant à réduire le contrôle de l'État, et lancé un plan d'action en faveur de la formation professionnelle. Des réformes ont été engagées afin d'abaisser les coûts du travail et de renforcer la flexibilité du marché du travail, mais elles sont encore de portée très restreinte.
- Des initiatives de nature à stimuler la croissance ont été prises dans d'autres domaines, notamment une révision du système d'incitation à l'investissement industriel, avec la mise en place d'un cadre unique et plus transparent d'aides régionales et sectorielles à l'investissement.

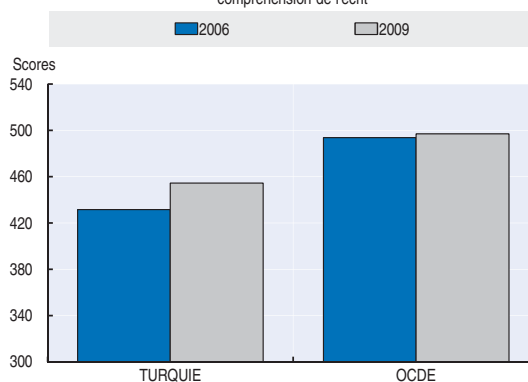
Indicateurs de performance et de politique

A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont réduits quelque peu mais restent considérables

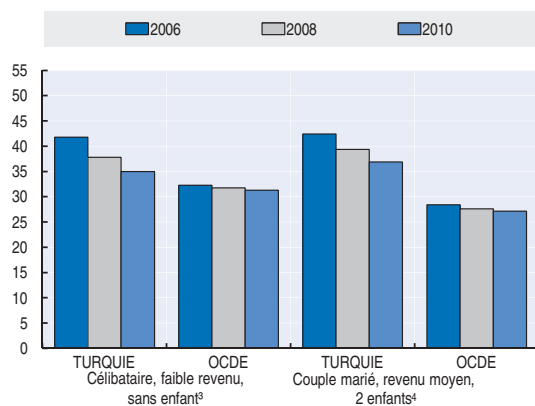
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹

B. Les résultats scolaires demeurent relativement faibles malgré certains progrès

Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit

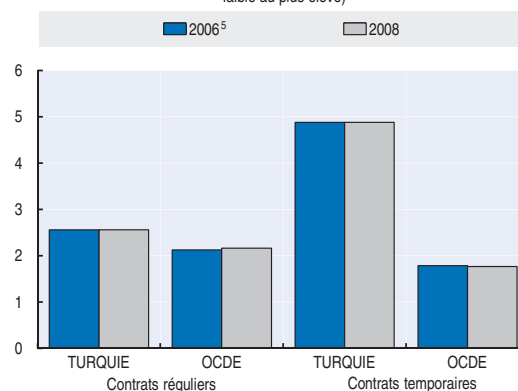
C. Le coin fiscal moyen sur les revenus du travail² a été réduit mais reste élevé

Pourcentage de la rémunération totale du travail



D. La législation sur la protection de l'emploi reste très stricte pour les travailleurs temporaires

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
4. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
5. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565756>

UNION EUROPÉENNE

Priorités fondées sur des indicateurs

Intensifier la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer la concurrence dans les transports, les postes, les télécommunications, les services portuaires et les marchés de l'énergie.

Mesures prises : La production et la distribution de l'électricité ont été séparées, mais on est encore loin d'un dégroupage total de la propriété. La concurrence a été intensifiée dans les services aériens par la première phase de l'Accord sur le transport aérien entre l'UE et les États-Unis. Les services postaux seront entièrement libéralisés en 2012.

Réduire le soutien à la production dans le secteur agricole (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Étendre le découplage complet des paiements à la production de viande et dissocier davantage les paiements de la production dans les autres domaines. Réduire les obstacles à l'accès au marché par les pays non membres de l'UE. Abaisser les prix de soutien. Réduire les subventions aux biocarburants.

Mesures prises : Depuis 2003, le découplage s'est opéré progressivement dans de nombreux secteurs. Les quotas laitiers seront supprimés par étapes d'ici à 2015. Le rétablissement des subventions à l'exportation pour les produits laitiers en 2009 a marqué un recul.

Intensifier la concurrence dans le secteur des services (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Accroître les pressions concurrentielles dans le secteur des services, en réduisant les obstacles administratifs à l'entrée et en assouplissant la charge réglementaire liée aux activités sur les marchés nationaux. Renforcer la concurrence dans le régime des marchés publics de l'UE.

Mesures prises : La transposition de la Directive « Services » de 2006 est bien avancée, mais encore incomplète. Un espace unique européen des paiements a été créé en 2010.

Autres priorités

Réformer la réglementation financière et approfondir l'intégration des marchés (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer la robustesse du système financier et mettre en place un nouveau cadre transfrontière de surveillance financière et de gestion de la crise.

Mesures prises : Des réformes de grande envergure ont déjà amélioré, et continueront d'améliorer, les normes réglementaires pour les banques et les compagnies d'assurance dans des domaines comme les fonds propres des banques, la gestion de la liquidité et les systèmes de garantie des dépôts. En 2011, des autorités européennes de surveillance (AES) ainsi qu'un Conseil européen du risque systémique ont été créés. Tous les pays se sont engagés à mettre en place des mécanismes de résolution des crises pour le système bancaire.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail et accroître la mobilité des travailleurs au sein de l'Union européenne (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Même si les objectifs européens concernant le marché du travail doivent être atteints principalement au moyen d'instruments nationaux, la politique de l'UE devrait accroître la portabilité des droits sociaux et des droits à pension et peut soutenir les initiatives mondiales par le biais de la surveillance et de la pression des pairs.

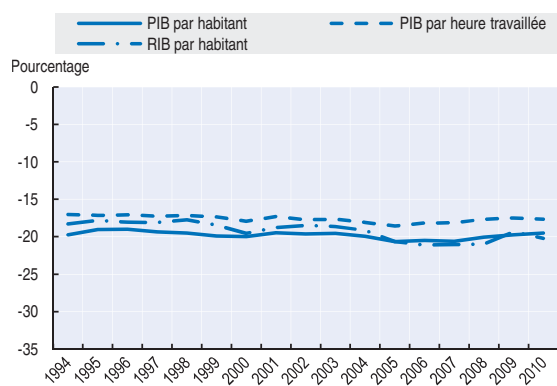
Mesures prises : Les restrictions à la mobilité des travailleurs pour les nouveaux États membres de l'UE sont en cours de démantèlement. Le Plan d'action pour la mobilité de l'emploi contient une série de mesures, notamment un renforcement du réseau de Services européens de l'emploi (EURES).

UNION EUROPÉENNE

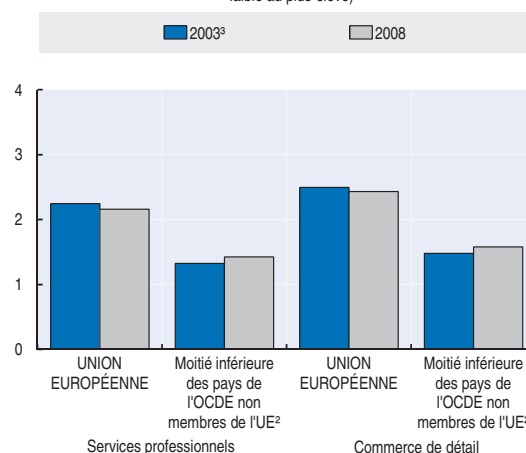
- Il subsiste un important écart de revenu par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE. Le taux d'utilisation de la main-d'œuvre est inférieur à celui des pays de tête, mais c'est principalement l'écart de productivité du travail qui explique la différence des niveaux de vie. La productivité du travail a augmenté péniblement au cours de la décennie passée.
- Dans les domaines prioritaires, la mise en œuvre de la Directive « Services » renforce la concurrence. La réforme de la réglementation financière a progressé. Le programme du marché unique prévoit un large éventail de mesures favorables à la croissance.
- Dans les autres domaines, un nouveau cadre pour la gouvernance économique est établi pour améliorer la stabilité économique, budgétaire et financière. Le Programme Europe 2020 fixe d'ambitieux objectifs économiques et sociaux, notamment dans les domaines du climat, de l'éducation et de la pauvreté.

Indicateurs de performance et de politique

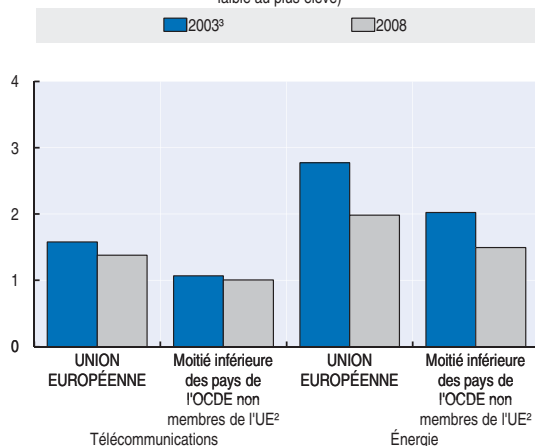
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité perdurent
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



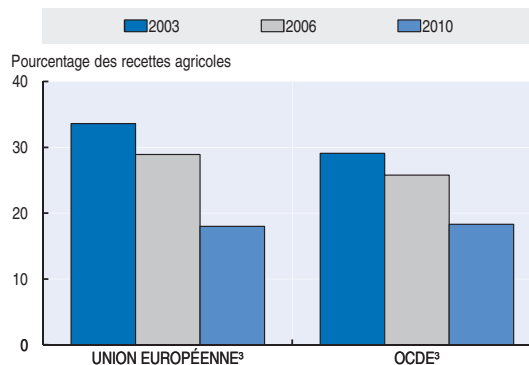
B. La réglementation des services professionnels et du commerce de détail reste relativement stricte
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



C. La réglementation de certaines industries de réseau a été assouplie mais pourrait l'être davantage
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)




D. Les aides aux producteurs agricoles ont diminué



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moitié inférieure des pays de l'OCDE non membres de l'UE classés en fonction de la rigueur de la réglementation dans les services professionnels et le commerce de détail (graphique B) ou dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie (graphique C).
3. Moyenne des pays européens et non européens membres de l'OCDE, à l'exclusion de l'Estonie et de la Slovénie dans les graphiques B et C.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphiques B et C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565281>

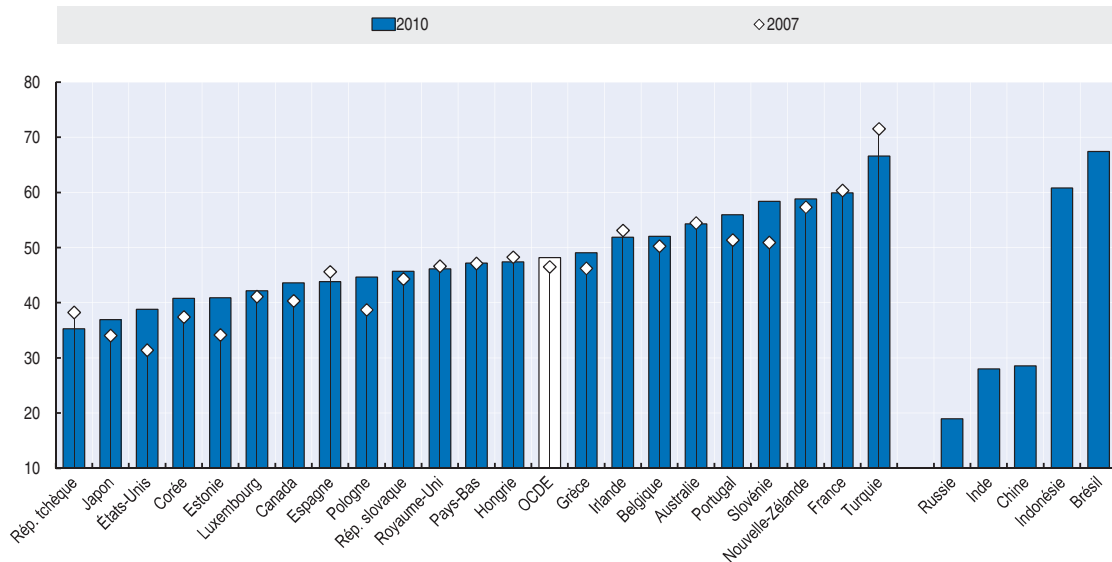
PARTIE I
Chapitre 3

Indicateurs de politique structurelle

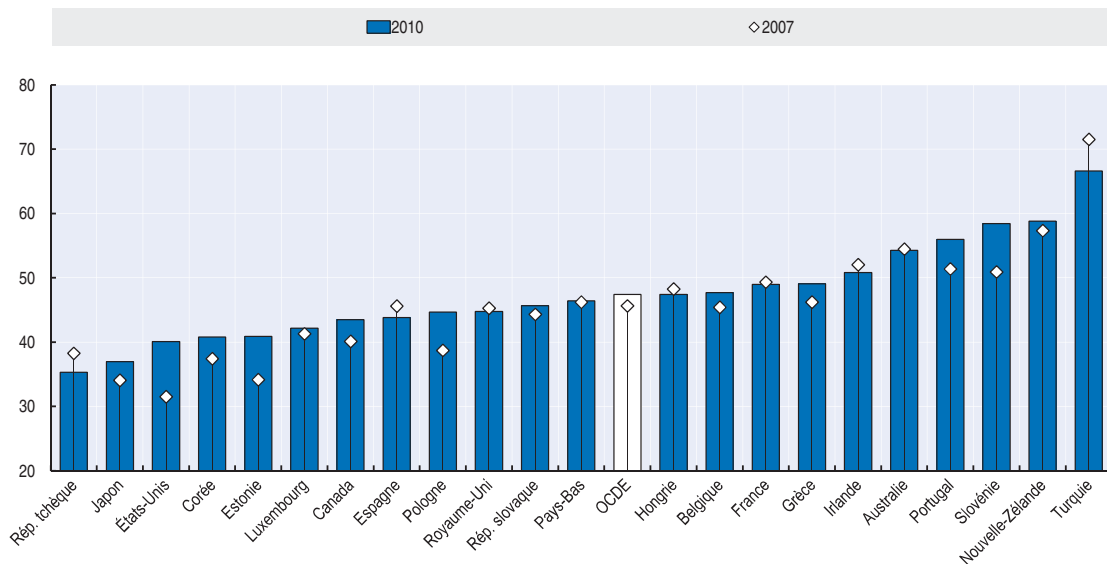
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus refléter complètement la situation actuelle dans les pays qui ont poursuivi des réformes rapides.

Graphique 3.1. Coût du travail

A. Salaires minimums¹
En pourcentage du salaire médian²



B. Coût minimum du travail³
En pourcentage du coût du travail du salarié médian²



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

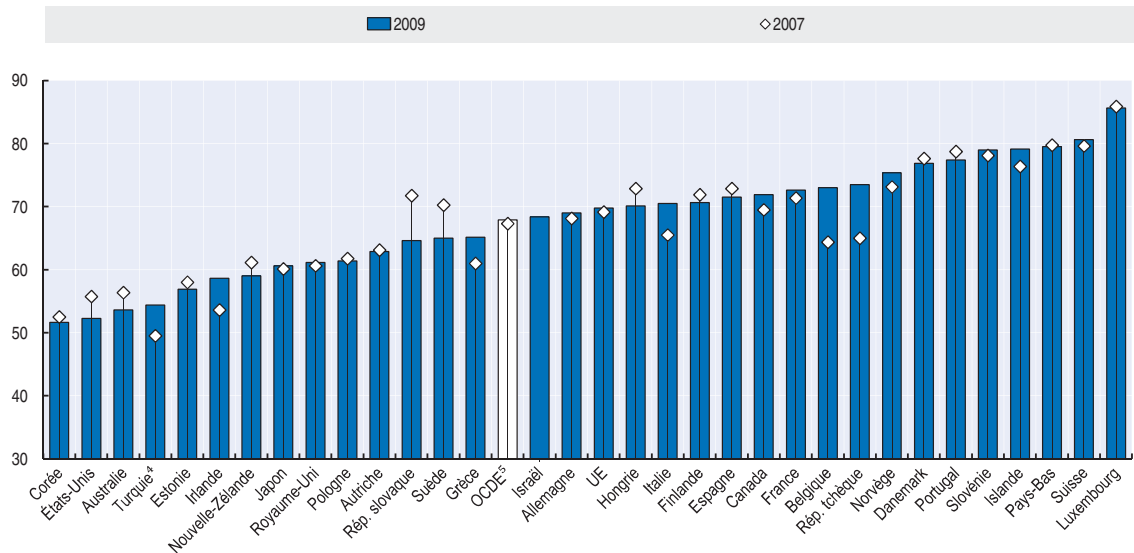
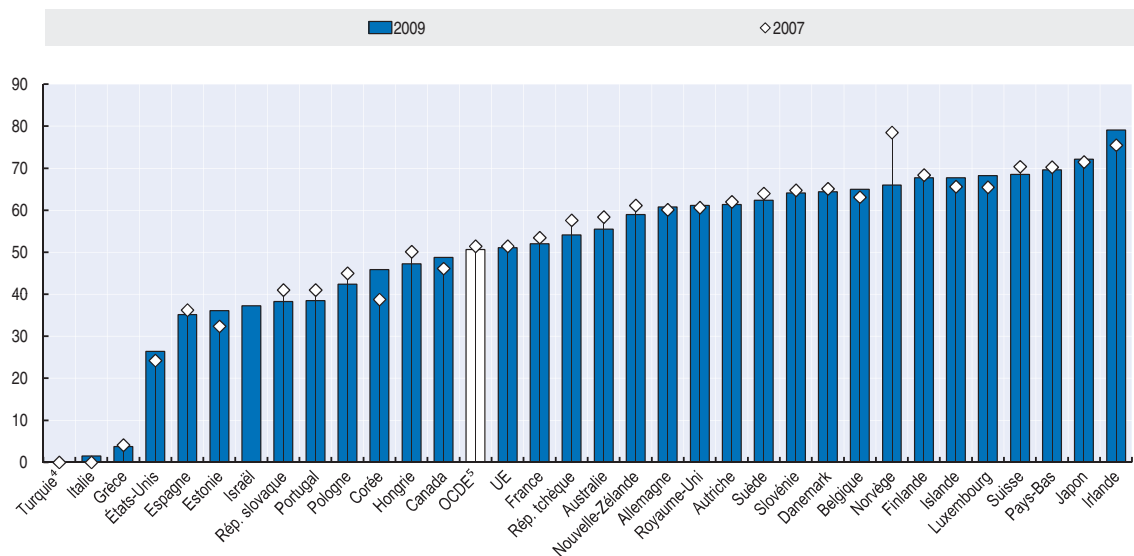
1. Les pays manquants n'ont pas de salaire minimum légal national, à l'exception du Chili, d'Israël et du Mexique, pays pour lesquels on ne dispose pas de données.
2. Pour les pays de l'OCDE, le salaire minimum est effectivement exprimé en pourcentage du salaire médian, c'est-à-dire du niveau de rémunération qui divise exactement en deux la population constituée par l'ensemble des salariés. Pour les pays non membres de l'OCDE, le salaire minimum est exprimé en pourcentage du salaire moyen pour le Brésil (2010), la Chine (2010), l'Indonésie (2011) et la Russie (2011) ; et en pourcentage du salaire moyen dans le secteur manufacturier pour l'Inde (2004).
3. Le coût du travail est égal à la somme du salaire et des cotisations patronales de sécurité sociale correspondantes.

Source : Graphique A : OCDE (2011), *Base de données des Perspectives de l'emploi* ; ministère chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale ; Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE, Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística), recensement de la population (*Censo Demográfico*) ; Base de données de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; Office central des statistiques (BPS, Badan Pusat Statistik) d'Indonésie ; Service fédéral des statistiques de Russie (ROSSTAT) et OCDE (2007), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2007* (encadré 1.3) ; graphique B : OCDE (2011), *Perspectives de l'emploi* et *Base de données sur les impôts sur les salaires*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565813>

Graphique 3.2. **Taux nets de remplacement du revenu en cas de chômage¹**


En pourcentage du salaire

A. Chômage de courte durée (première année)²B. Chômage de longue durée (au bout de cinq ans)³

Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Moyenne des taux de remplacement appliqués aux chômeurs qui gagnaient 67 % et 100 % du salaire du travailleur moyen.
2. Phase initiale de chômage, après un éventuel délai de carence. Il est supposé que les personnes concernées ne disposent d'aucun complément de revenu au titre de l'aide sociale, en situation d'emploi comme en situation de non-emploi. L'impôt sur le revenu à acquitter sur les allocations de chômage est calculé par rapport à la valeur annualisée de ces prestations (c'est-à-dire leur valeur mensuelle multipliée par 12) même si la durée maximale d'indemnisation est inférieure à 12 mois.
3. Taux de remplacement calculé après impôt et en tenant compte des allocations de chômage, de l'aide sociale, des allocations familiales et des allocations de logement au 60^e mois d'indemnisation. La valeur de l'indicateur est égale à zéro pour la Turquie en 2007 et 2009, et pour l'Italie en 2007.
4. Pour la Turquie, le salaire du travailleur moyen (STM) n'est pas disponible. Les calculs sont donc fondés sur le salaire de l'ouvrier moyen (SOM).
5. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili et le Mexique.

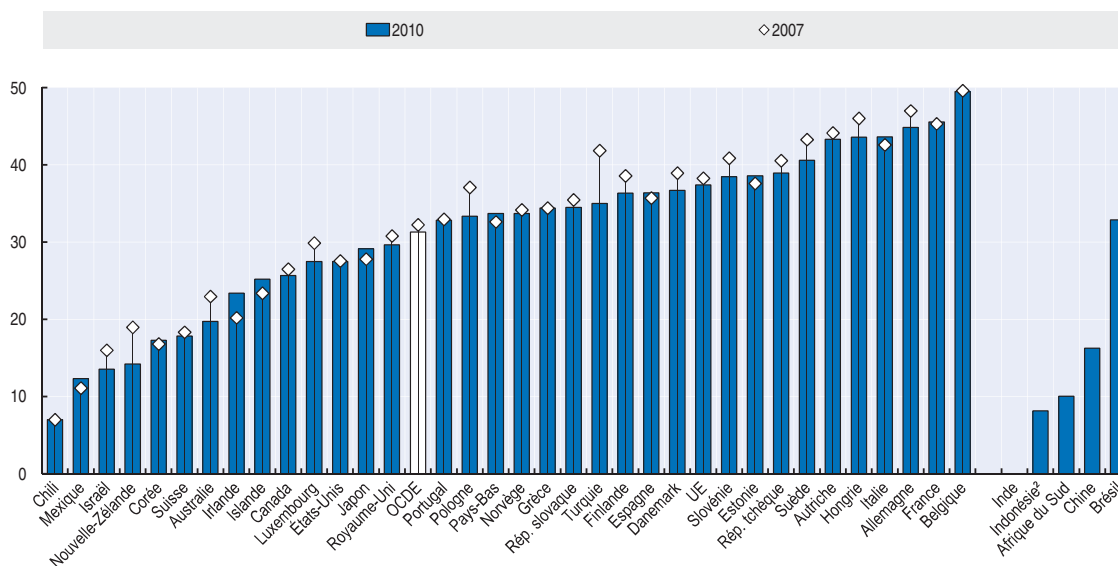
Source : OCDE (2011), Base de données sur les prestations et salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565832>

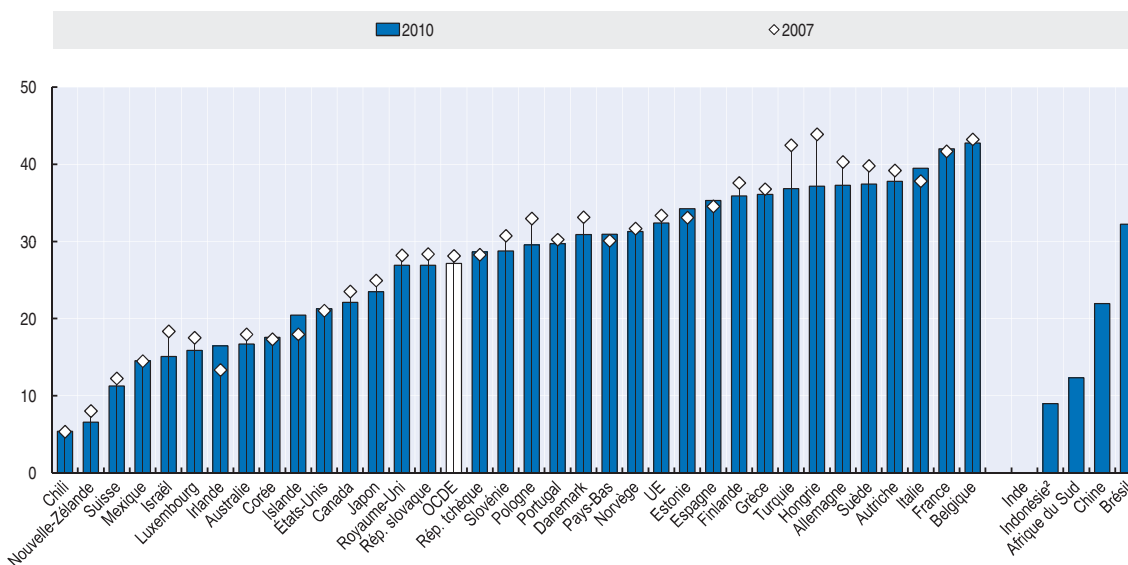
Graphique 3.3. Coin fiscal moyen sur le travail¹

En pourcentage de la rémunération totale du travail

A. Évalué à 67 % du salaire du travailleur moyen, pour un célibataire sans enfant



B. Évalué à 100 % du salaire du travailleur moyen, pour un couple avec deux enfants³



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

- Mesure l'écart entre la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la rémunération nette effectivement perçue par le salarié, en pourcentage de la rémunération totale du travail. Tant les cotisations patronales que salariales de sécurité sociale sont donc prises en compte. Dans le cas de l'Inde, le coin fiscal est égal à zéro en 2010. Pour ce même pays, les données se rapportent aux travailleurs des entreprises du secteur manufacturier comptant moins de dix salariés, qui représentent 95 % des entreprises de cette branche d'activité. En Chine, une forte proportion de la population active n'est pas couverte par le système de sécurité sociale, ce qui implique que le coin fiscal qui s'applique véritablement à ces personnes est sensiblement inférieur à celui qui ressort de ce graphique.
- Les données se rapportent à 2009 pour l'Indonésie.
- Pour un couple avec deux enfants dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen.

Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0 %, 33 % et 67 % du salaire du travailleur moyen).

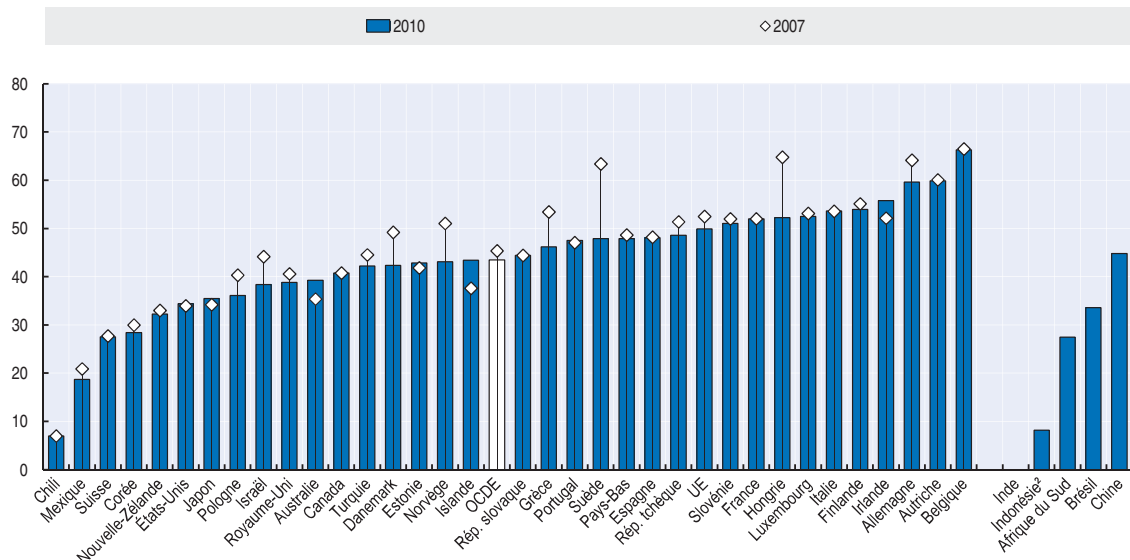
Source : OCDE (2011), *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; Gandullia, L., N. Lacobone et A. Thomas (2012), « Modelling the Tax Burden on Labour Income in Brazil, China, India, Indonesia and South Africa », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE (à paraître).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565851>

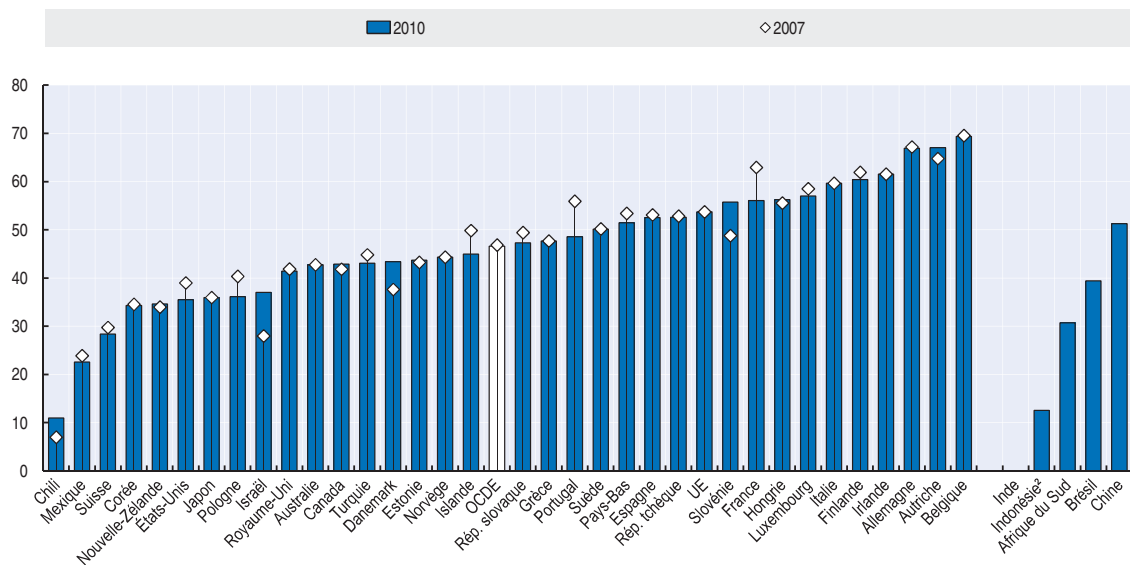
Graphique 3.4. **Coin fiscal marginal sur le travail**¹

En pourcentage de la rémunération totale du travail

A. Évalué à 100 % du salaire du travailleur moyen, pour un célibataire sans enfant



B. Évalué à 167 % du salaire du travailleur moyen, pour un célibataire sans enfant




Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Mesure l'écart entre la variation de la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la variation de la rémunération nette effectivement perçue par le salarié qui est observé lorsque le revenu du travail augmente d'une unité monétaire nationale. Cet écart est exprimé en pourcentage de la variation de la rémunération totale du travail. Dans le cas de l'Inde, le coin fiscal est égal à zéro en 2010. Pour ce même pays, les données se rapportent aux travailleurs des entreprises du secteur manufacturier comptant moins de dix salariés, qui représentent 95 % des entreprises de cette branche d'activité. En Chine, une forte proportion de la population active n'est pas couverte par le système de sécurité sociale, ce qui implique que le coin fiscal qui s'applique véritablement à ces personnes est sensiblement inférieur à celui qui ressort de ce graphique.

2. Les données se rapportent à 2009 pour l'Indonésie.

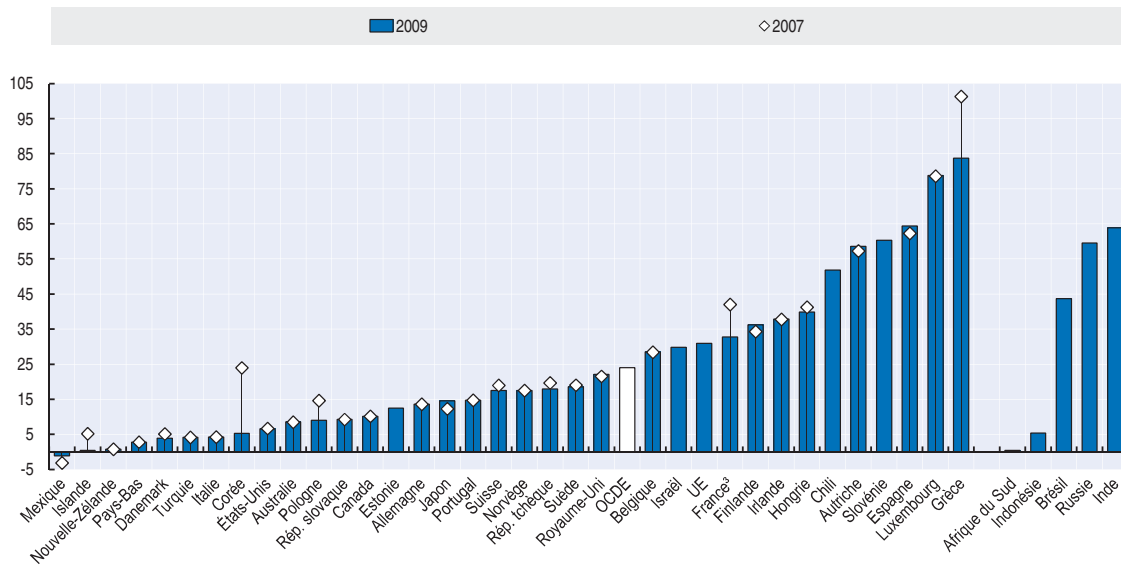
Source : OCDE (2011), *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; Gandullia, L., N. Lacobone et A. Thomas (2012), « Modelling the Tax Burden on Labour Income in Brazil, China, India, Indonesia and South Africa », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE (à paraître).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565870>

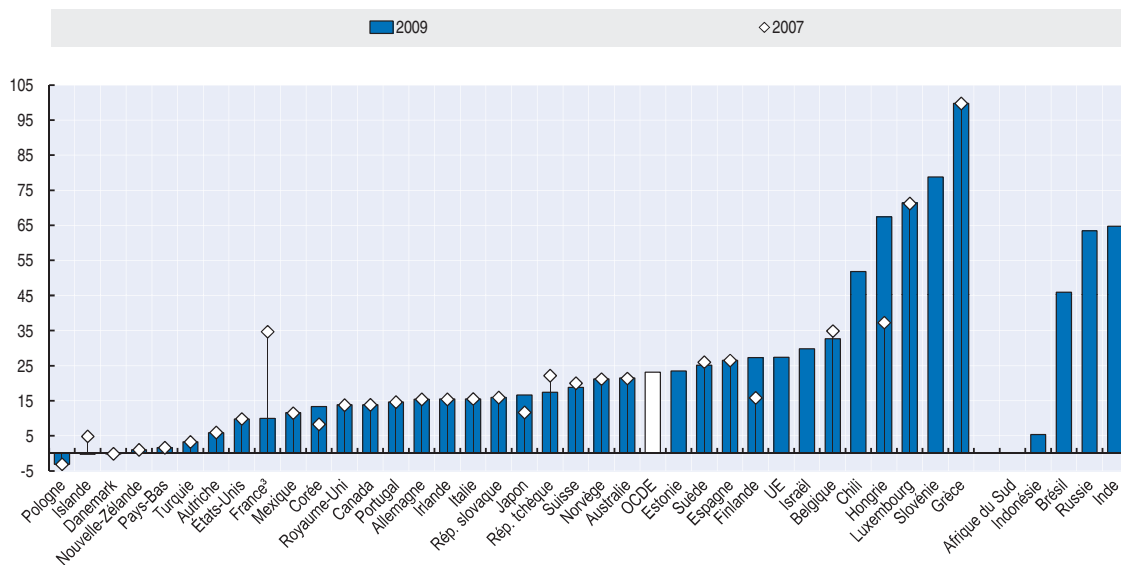
Graphique 3.5. Impôts implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé

En pourcentage du salaire du travailleur moyen

A. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : retraite anticipée¹



B. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : pensions de vieillesse²



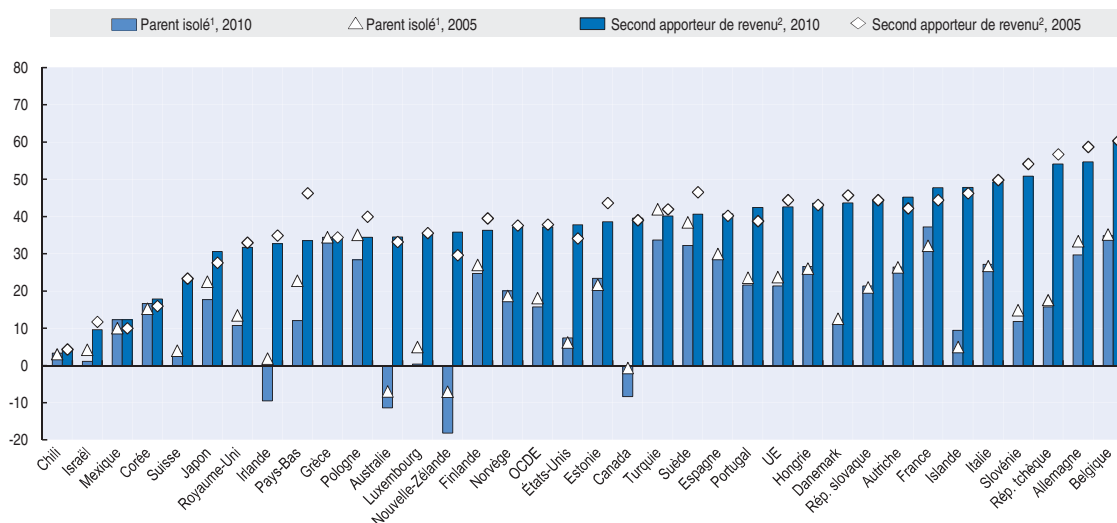
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Niveau moyen, pour les personnes âgées de 55 et 60 ans, de l'impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait des « voies d'accès anticipé à la retraite », telles qu'elles sont définies dans Duval (2003).
2. Impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans du fait du système normal de pension de vieillesse. Le chiffre relatif à l'Afrique du Sud est égal à zéro en 2009.
3. Année 2010 pour la France.

Source : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370, Éditions OCDE et calculs de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565889>

Graphique 3.6. **Coin fiscal moyen : Situation d'un parent isolé et d'un deuxième apporteur de revenu**
En pourcentage



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

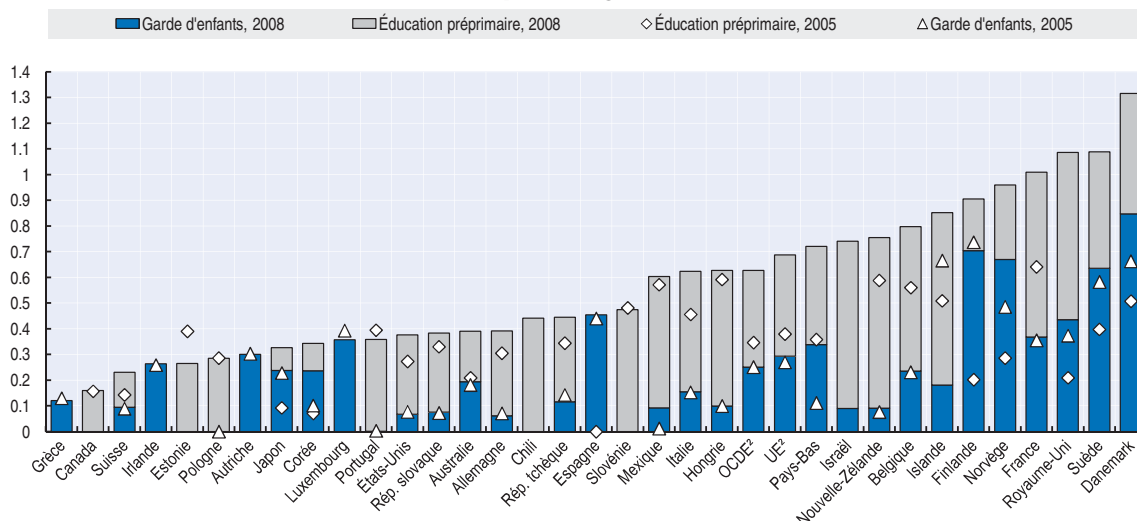
1. Parent isolé rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen.

2. Couple avec deux enfants dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire moyen, et le deuxième apporteur de revenu à hauteur de 67 % du salaire moyen.

Source : Modèles utilisés dans la publication de l'OCDE (2011), *Les impôts sur les salaires*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565908>

Graphique 3.7. **Dépenses publiques au titre des services de garde d'enfants¹**
En pourcentage du PIB



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Les dépenses de garde d'enfants correspondent aux enfants de moins de 3 ans inscrits dans des structures de garde et aux enfants âgés de 3 à 5 ans inscrits dans des établissements préscolaires. On entend par garde d'enfants les services formels de garde, tels que les garderies et le placement auprès d'une assistante maternelle. L'enseignement préscolaire recouvre les jardins d'enfants et les garderies qui offrent généralement un contenu éducatif en sus des services classiques de garde d'enfants (niveau 0 de la Classification internationale type de l'enseignement (CITE) de l'UNESCO).

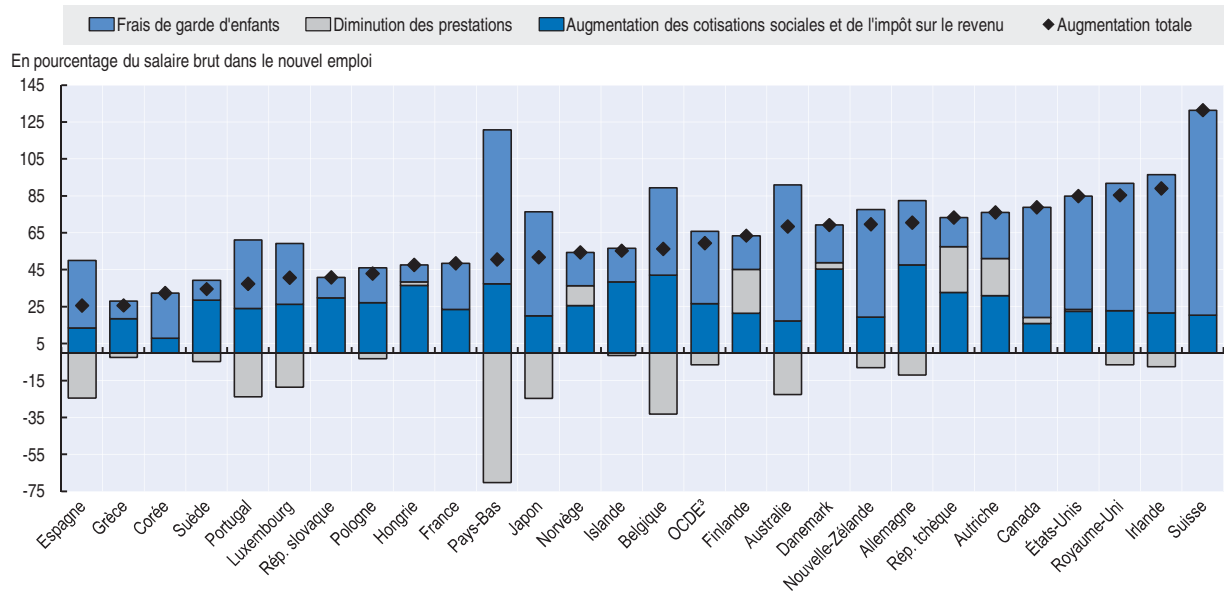
2. UE désigne la moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'OCDE et de l'UE excluent la Turquie. Les données sont manquantes pour le Chili et Israël en 2005 ; pour la Grèce, l'Irlande et l'Autriche en ce qui concerne l'éducation préprimaire en 2005 et 2008 ; pour le Luxembourg en 2005 et l'Espagne en 2008, en ce qui concerne l'éducation préprimaire ; pour le Canada et la Slovaquie en ce qui concerne la garde d'enfants en 2005 et 2008 ; et pour la Pologne en ce qui concerne la garde d'enfants en 2008. Les moyennes correspondantes de l'OCDE et de l'UE (le cas échéant) n'incluent pas ces pays.

Source : OCDE (2011), *Base de données sur les dépenses sociales (SOCX)*, www.oecd.org/els/social/dépenses.

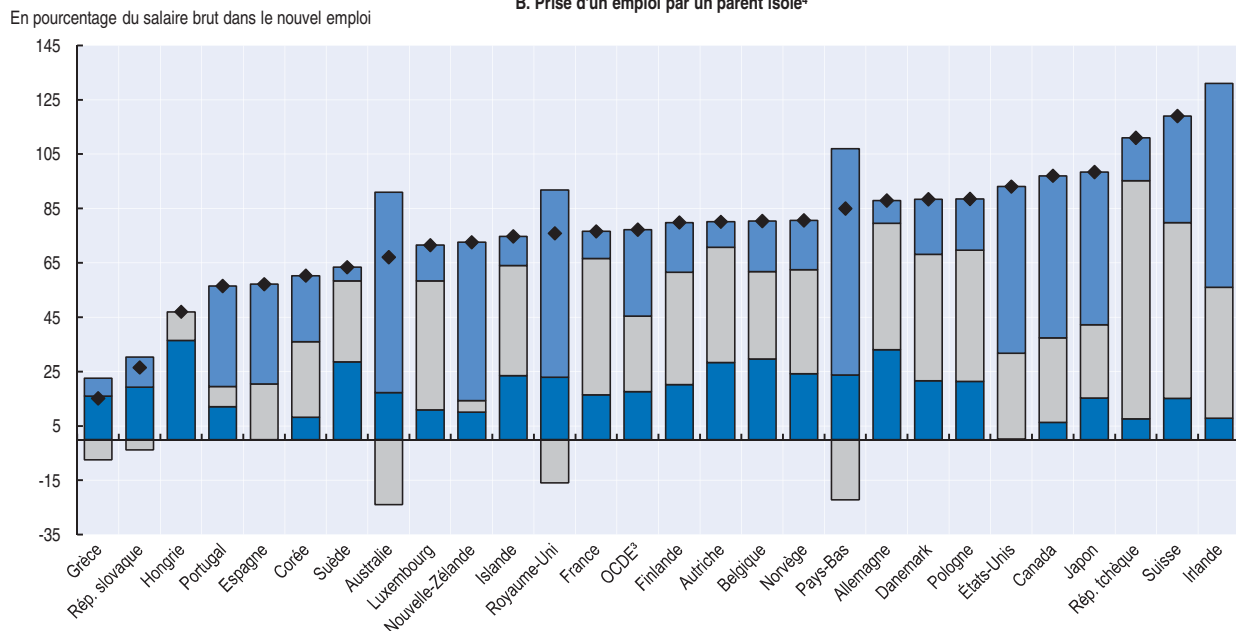
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565927>

Graphique 3.8. Impôt implicite sur la reprise d'une activité professionnelle¹
 Transferts nets et frais de garde d'enfants pour un ménage avec deux enfants âgés de 2 et 3 ans, 2008

A. Prise d'un emploi par le deuxième apporteur de revenu²



B. Prise d'un emploi par un parent isolé⁴



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

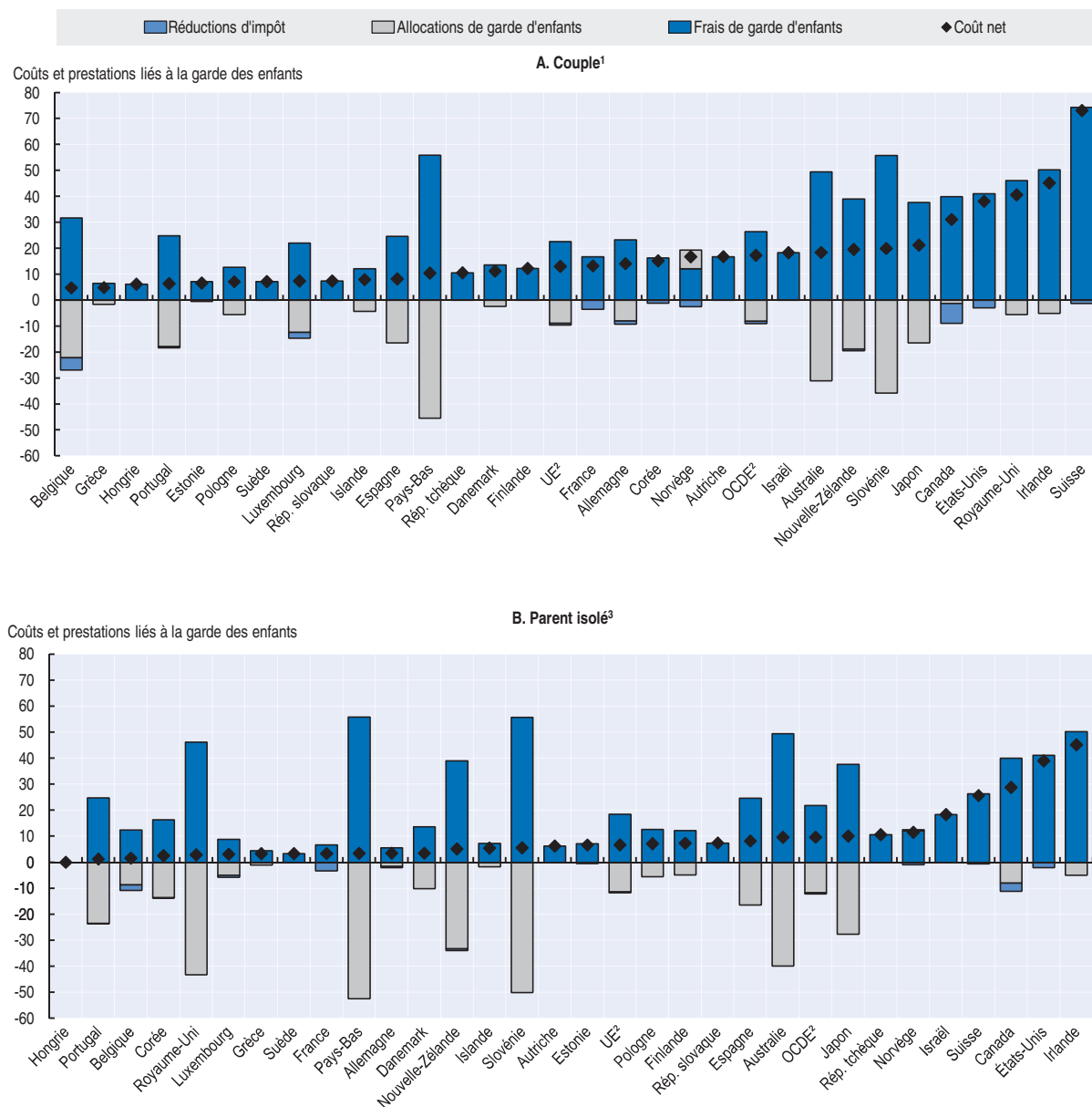
1. L'impôt implicite sur la reprise d'une activité professionnelle est calculé en tenant compte des frais de garde d'enfants et des variations des prélèvements et prestations en cas de prise d'un emploi rémunéré à hauteur de deux tiers du salaire du travailleur moyen.
2. Prise d'un emploi rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen par le deuxième apporteur de revenu, sachant que le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire moyen.
3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël, l'Italie, le Mexique, la Turquie et la Slovaquie.
4. Prise d'un emploi rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen par un parent isolé.

Source : OCDE (2011), Base de données sur les prestations et salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565946>

Graphique 3.9. **Coûts nets de garde d'enfants**

En pourcentage du salaire moyen, 2008



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

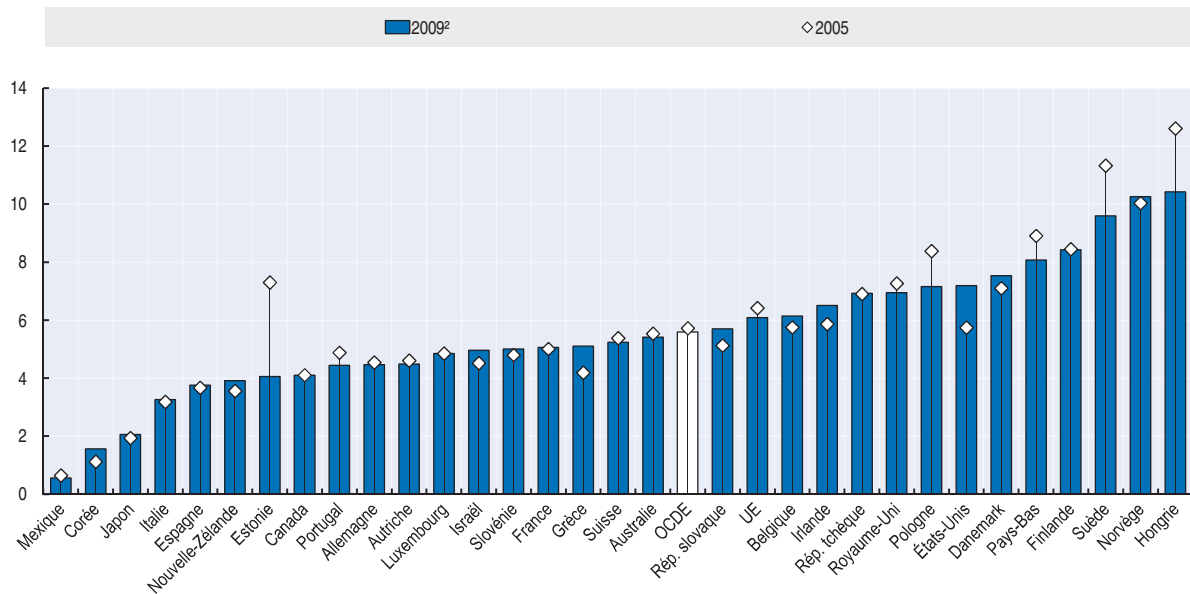
1. Couple dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire moyen, et le deuxième apporteur de revenu à hauteur de 67 % du salaire moyen. Dans le cas du Canada et du Royaume-Uni, les allocations de garde d'enfants recouvrent également d'autres prestations.
2. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Italie, le Mexique et la Turquie.
3. Parent isolé rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen. Dans le cas du Canada et du Royaume-Uni, les allocations de garde d'enfants recouvrent également d'autres prestations.

Source : OCDE, *Modèles impôts-prestations*, www.oecd.org/els/social/prestationsetsalaires.

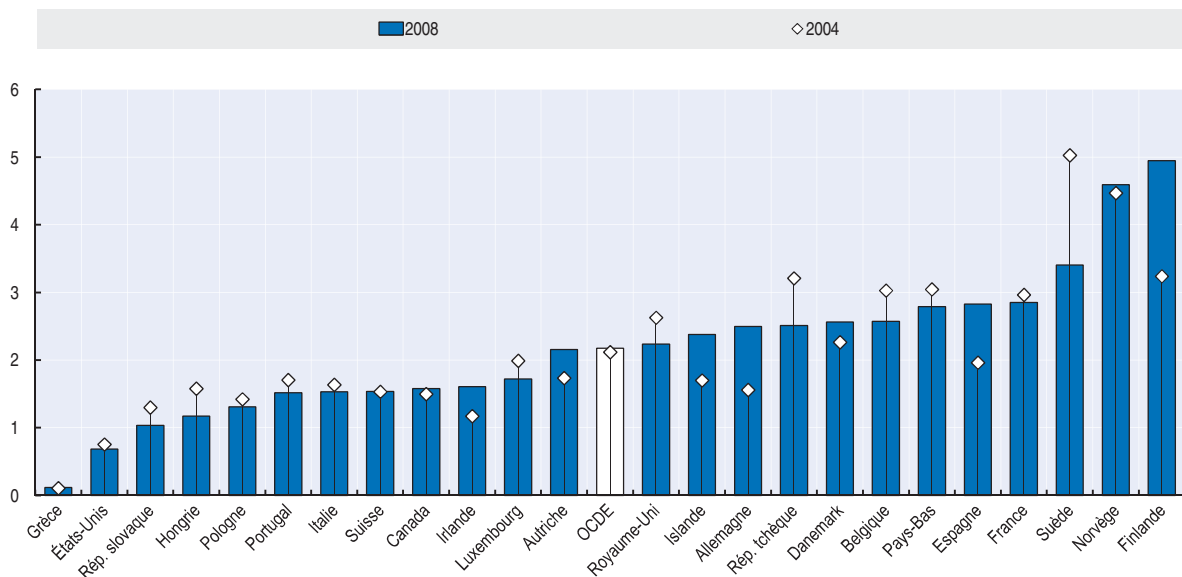
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565965>

Graphique 3.10. Garantie de revenu en cas d'invalidité et de maladie

A. Pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans recevant des prestations d'invalidité¹



B. Nombre de semaines perdues pour cause de congé maladie



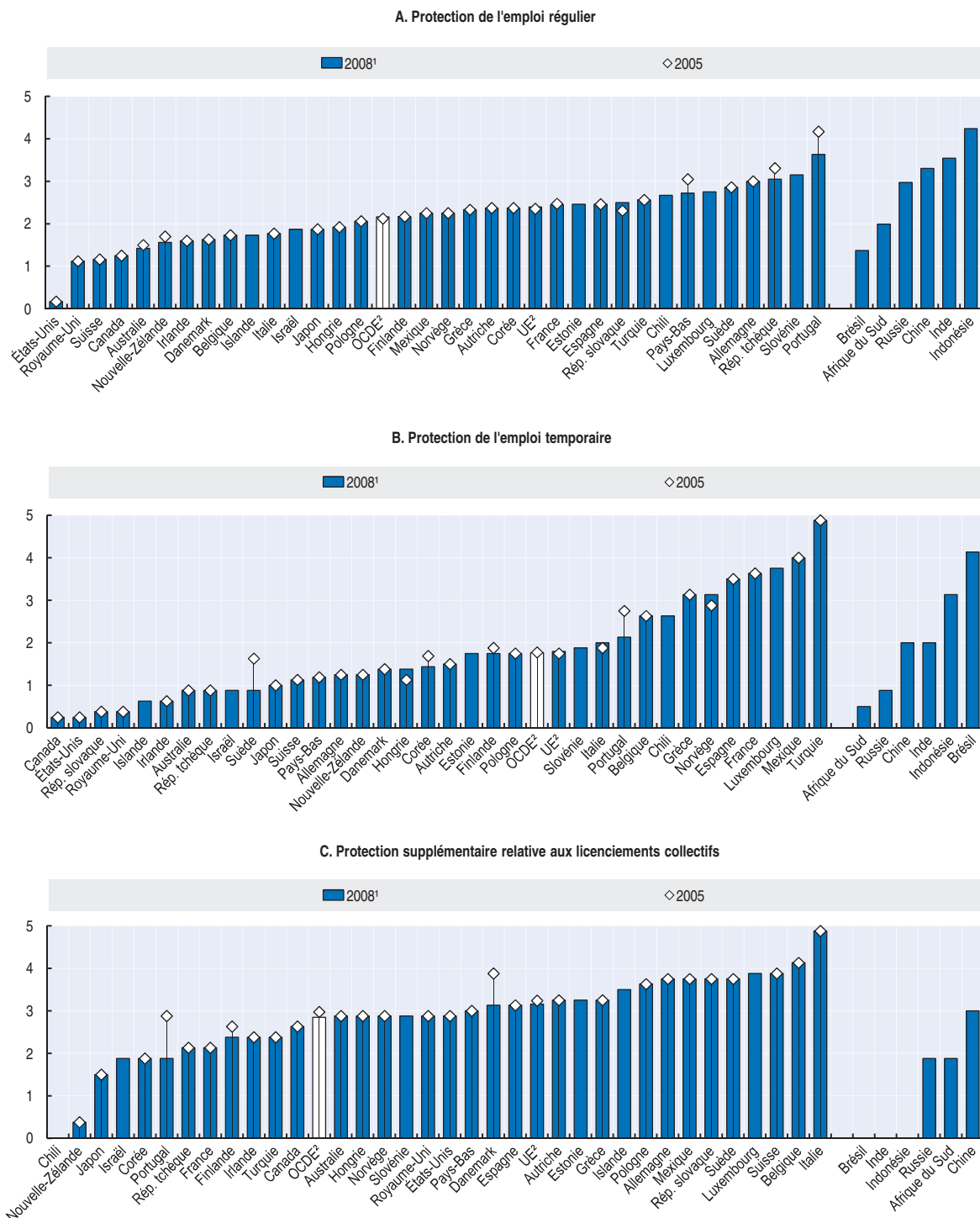
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Les prestations d'invalidité recouvrent les transferts provenant des régimes auxquels les bénéficiaires ont cotisé (dispositifs contributifs), des programmes financés par les recettes fiscales générales (dispositifs non contributifs) ainsi que des régimes d'indemnisation des accidents du travail.
2. La dernière année connue est 2005 pour le Luxembourg ; 2007 pour le Canada, la France, l'Italie, l'Espagne et la Pologne ; 2008 pour l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Irlande, le Japon, la Corée et la Slovaquie ; 2010 pour le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, Israël et le Portugal.

Source : OCDE (2010), *Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*. Les estimations des pourcentages de la population âgée de 20 à 64 ans recevant des prestations d'invalidité ont été actualisées (données non publiées).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565984>

Graphique 3.11. **Législation sur la protection de l'emploi (LPE)**
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)




Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

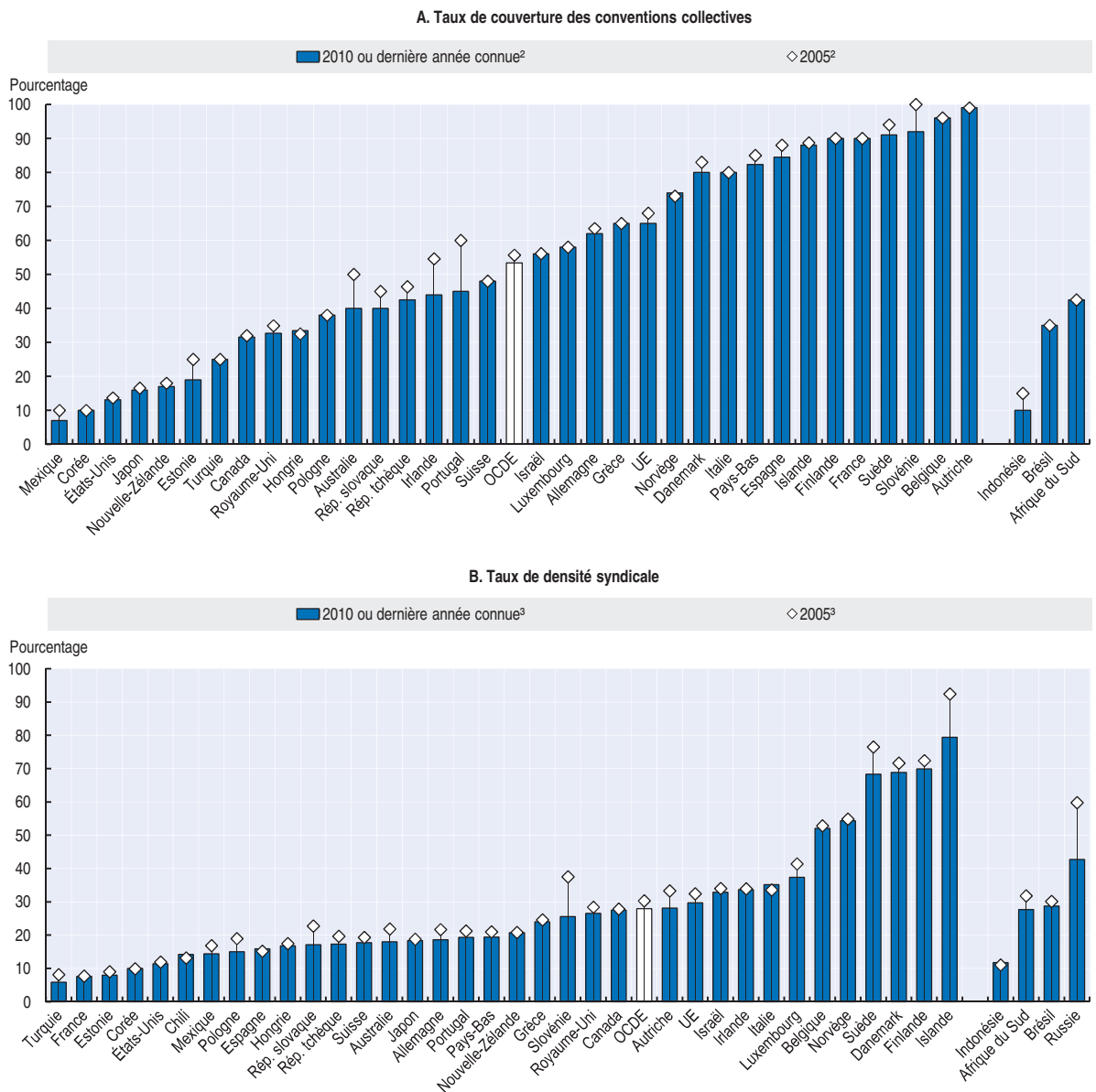
1. 2009 pour la France et le Portugal. Dans le graphique C, la valeur des indicateurs relatifs au Brésil, à l'Inde et à l'Indonésie est égale à zéro en 2008.

2. En 2005, les moyennes de l'OCDE et de l'UE excluent le Chili, l'Estonie, l'Islande, Israël, le Luxembourg et la Slovenie.

Source : OCDE (2011), *Base de données sur l'emploi*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566003>

Graphique 3.12. **Taux de couverture des conventions collectives et taux de syndicalisation**¹



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

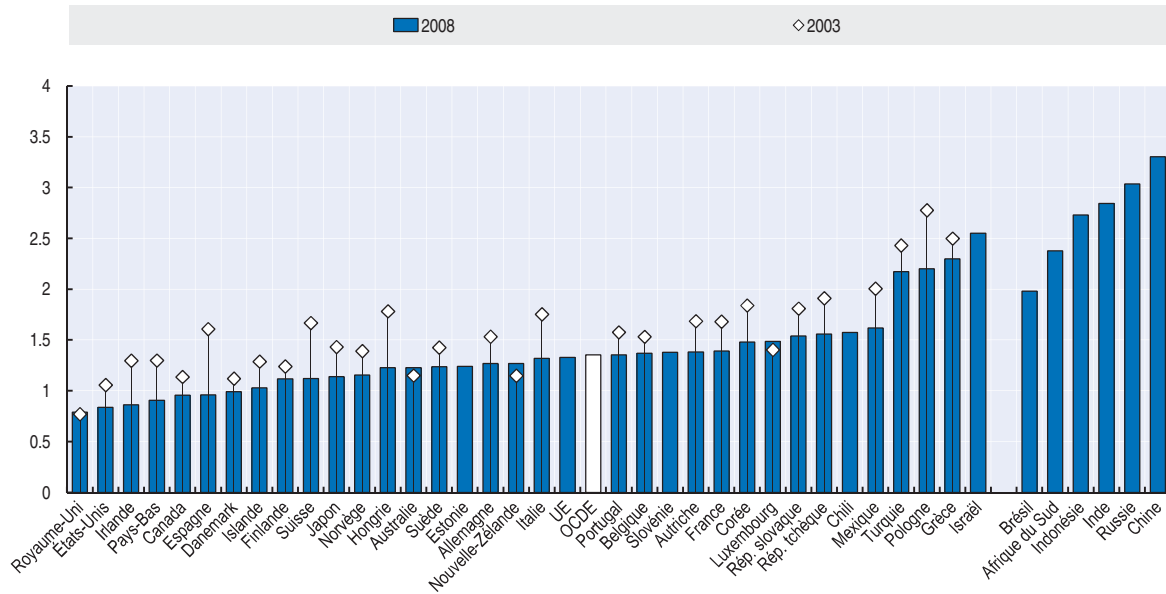
1. Le taux de couverture conventionnelle est égal au pourcentage de travailleurs couverts par une convention collective, qu'ils soient ou non syndiqués. Le taux de syndicalisation est égal au pourcentage de travailleurs syndiqués. Ces taux se rapportent aux travailleurs salariés.
2. Pour 2010, la dernière année connue est 2009 pour l'Allemagne, le Canada, l'Estonie, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la Slovaquie, la République slovaque, la République tchèque et le Royaume-Uni ; 2008 pour l'Afrique du Sud, la Belgique, le Brésil, la Corée, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Indonésie, l'Irlande, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et la Suisse ; 2007 pour l'Australie, le Danemark, la Finlande et la Nouvelle-Zélande ; 2006 pour Israël et la Turquie. S'agissant de 2005, les données se rapportent à 2006 pour la Corée, la République slovaque et la Suisse ; 2004 pour l'Espagne ; 2003 pour le Brésil, l'Indonésie, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande ; 2002 pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Islande, le Mexique et la Turquie ; 2001 pour l'Australie et le Chili et 2000 pour Israël.
3. Pour 2010, la dernière année connue est 2009 pour la Belgique, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque, la Slovaquie, la Suisse et la Turquie ; 2008 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, le Luxembourg, la République slovaque et la Russie ; 2007 pour l'Indonésie et Israël. S'agissant de 2005, les données se rapportent en fait à 2006 pour Israël ; 2003 pour la Slovaquie ; 2002 pour l'Islande et 2001 pour la Russie.

Source : Estimations de l'OCDE et J. Visser, Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies (2011), ICTWSS Database on Institutions, Coordination, Trade Unions, Wage Setting and Social Pacts (version 3.0).

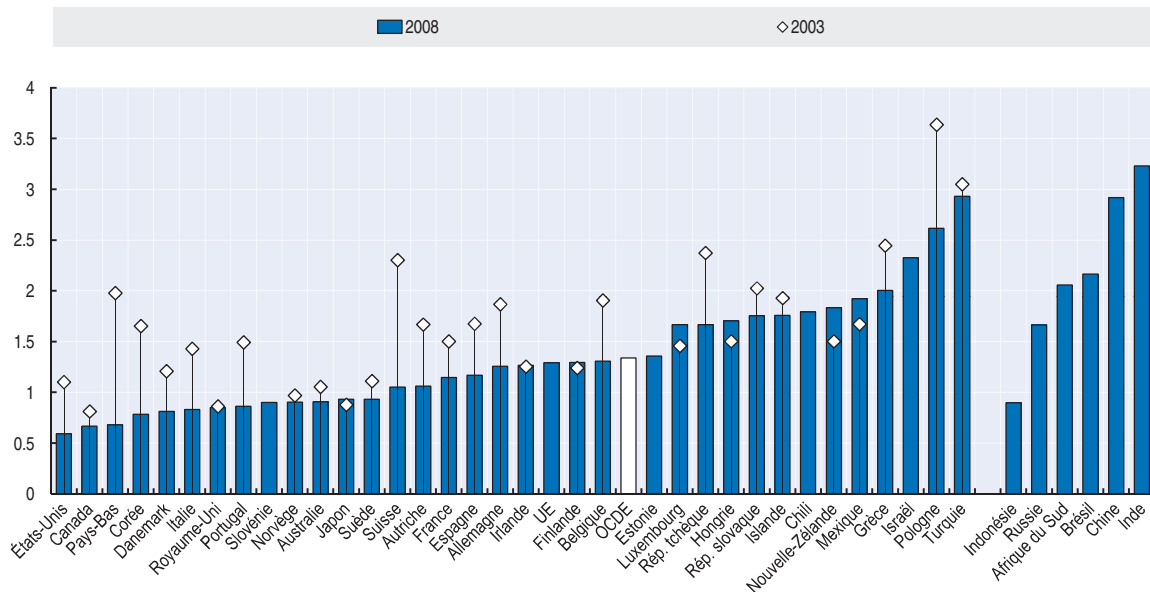
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566022>

Graphique 3.13. Réglementation des marchés de produits
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Rigueur de la réglementation des marchés de produits dans l'ensemble de l'économie




B. Rigueur de la réglementation administrative dans son ensemble¹



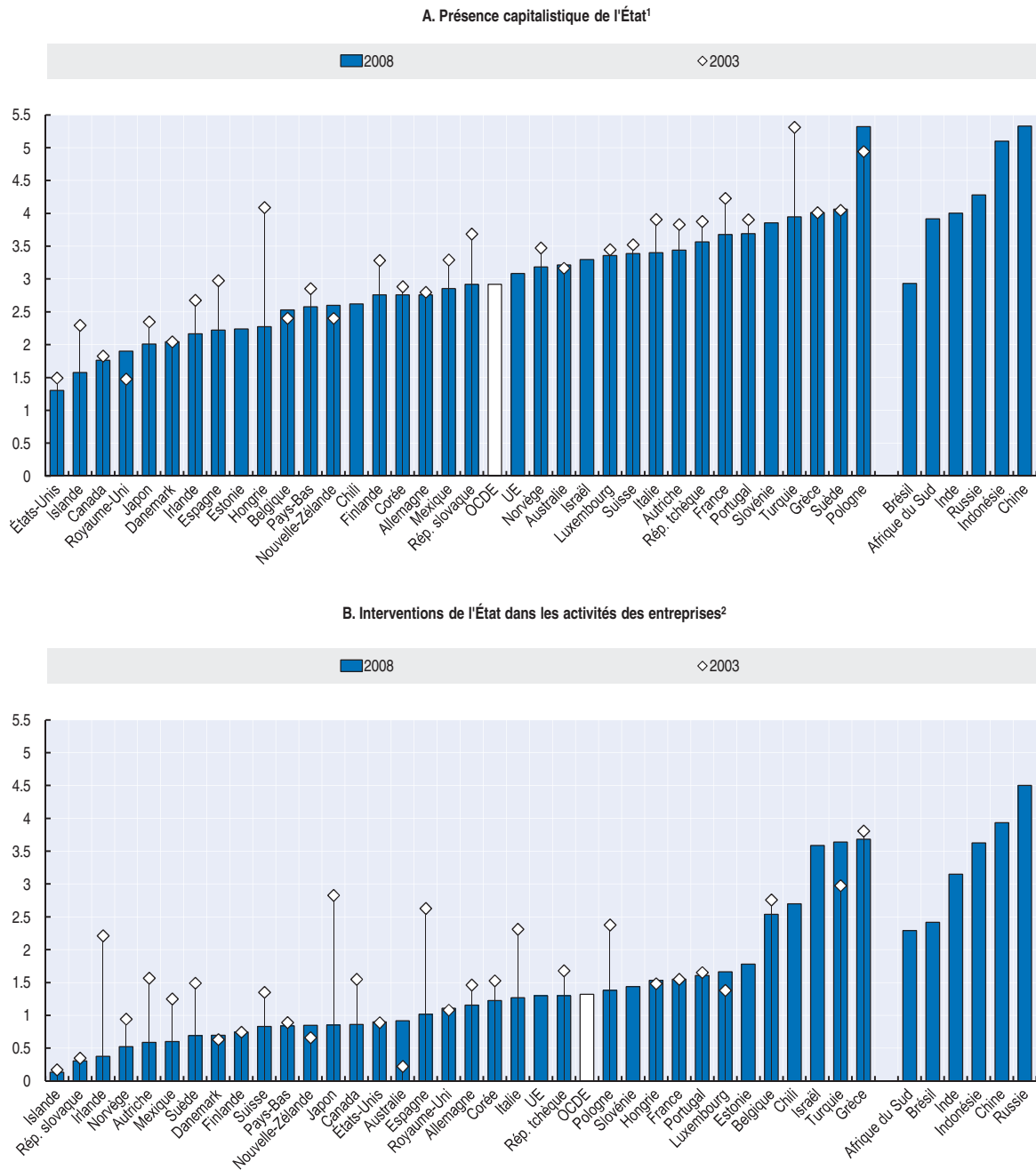
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Moyenne simple des indicateurs relatifs à l'opacité réglementaire et administrative et aux charges administratives sur la création d'entreprises, qui relèvent du domaine des « Obstacles à l'entrepreneuriat » dans le système d'indicateurs de réglementation des marchés de produits.

Source : OCDE (2011), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis Beyond OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 799, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566041>


Graphique 3.14. Contrôle étatique exercé sur les activités des entreprises
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

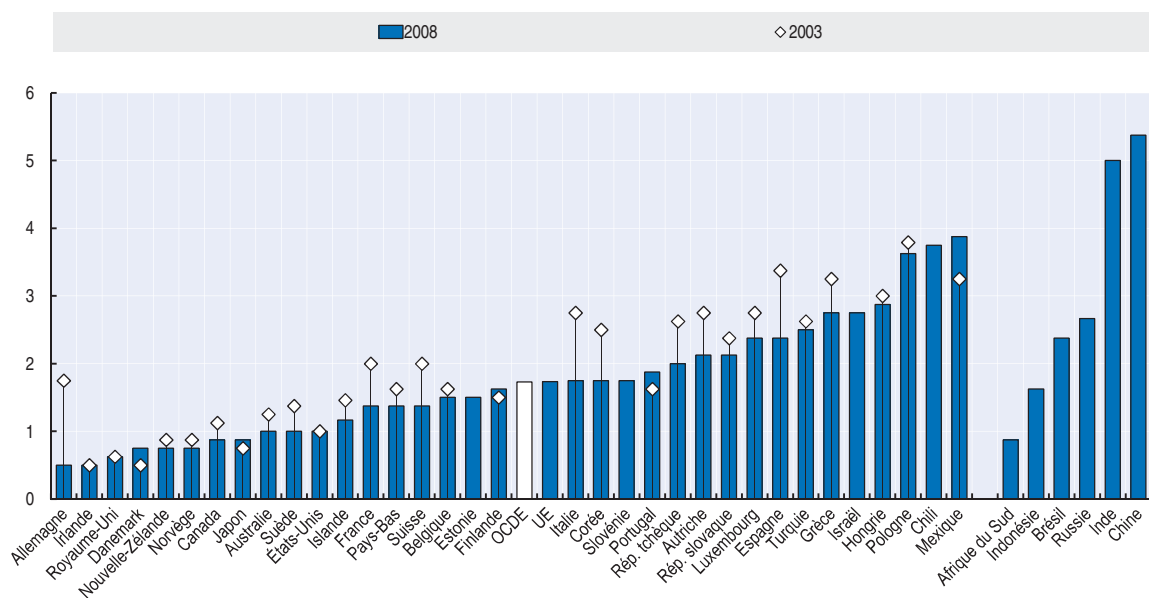
1. Cet indicateur recouvre le champ du secteur des entreprises publiques et l'engagement de l'État dans les industries de réseau, ainsi que le contrôle direct d'entreprises industrielles ou commerciales par l'État (par le biais de droits de vote ou d'organes législatifs).
2. Cet indicateur reflète les interventions de l'État dans les activités des entreprises par le biais de mesures de contrôle des prix ou une réglementation contraignante.

Source : OCDE (2011), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis Beyond OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 799, Éditions OCDE.

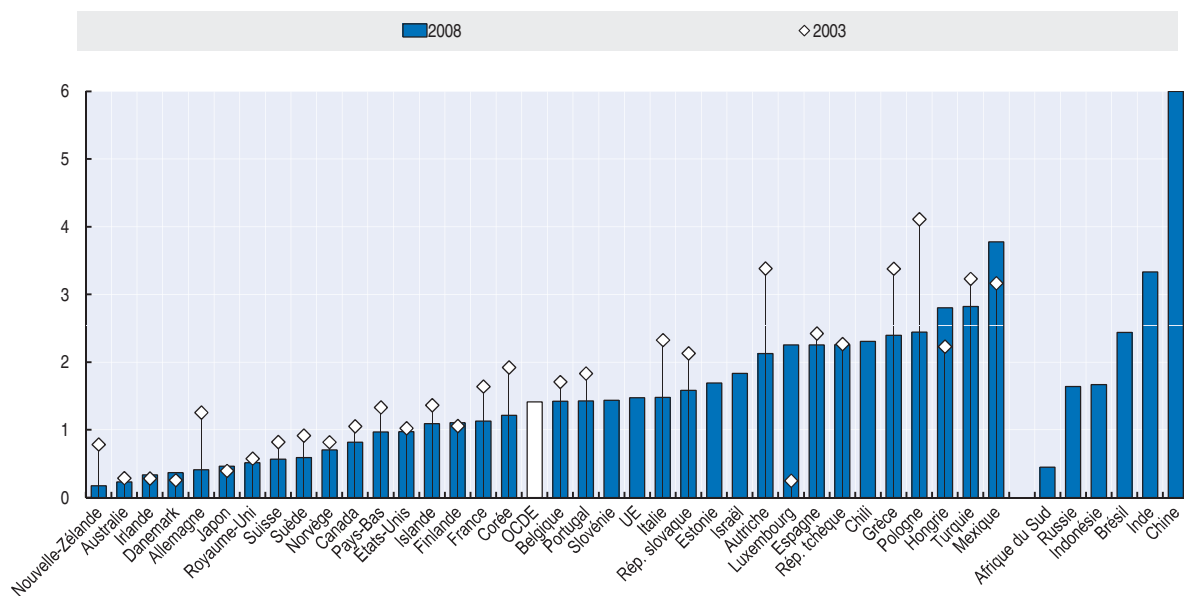
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566060>

Graphique 3.15. Charges administratives sur la création d'entreprises
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Charges administratives imposées aux sociétés et aux entreprises individuelles¹



B. Charges administratives à caractère sectoriel²




Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Moyenne simple des indicateurs relatifs aux charges administratives imposées aux sociétés et aux entreprises individuelles, qui relèvent du sous-domaine des « Charges administratives sur la création d'entreprises » dans le système d'indicateurs de réglementation des marchés de produits.

2. Cet indicateur se rapporte aux charges administratives dans les secteurs du transport routier et du commerce de détail.

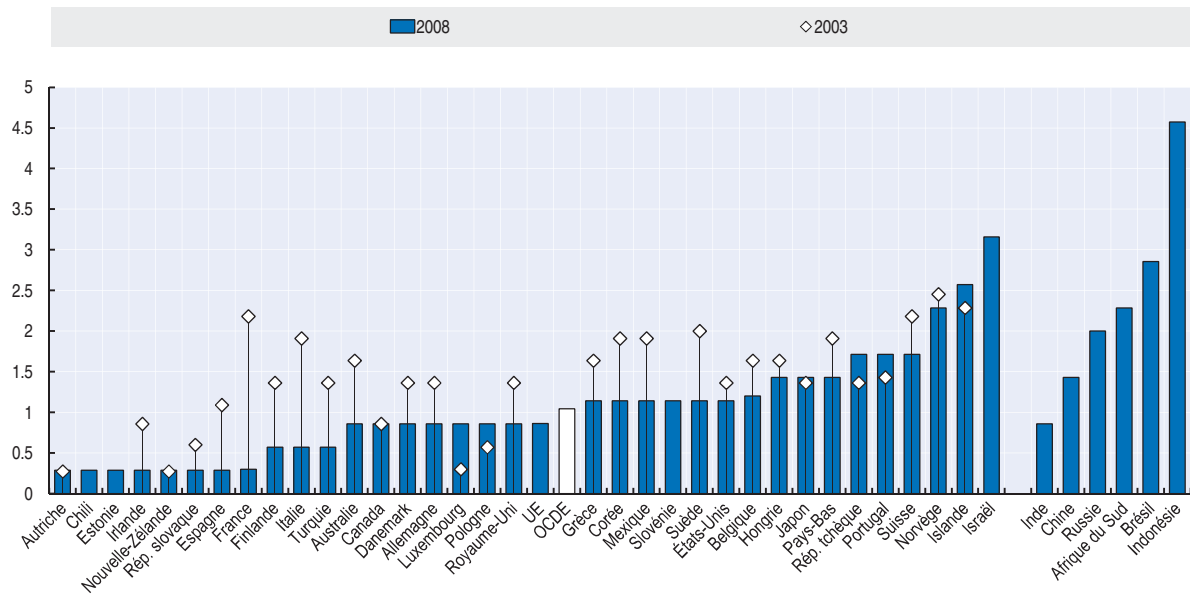
Source : OCDE (2011), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis Beyond OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 799, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566079>

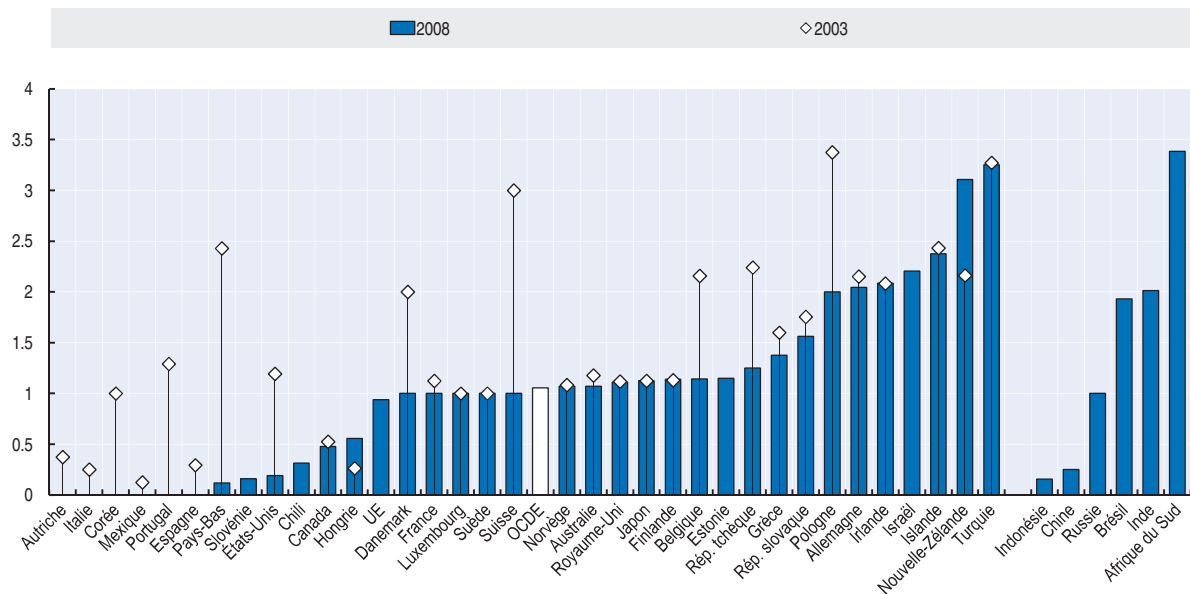
Graphique 3.16. Obstacles à l'entrée

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Obstacles juridiques à l'entrée dans différentes branches d'activité



B. Complexité des procédures réglementaires¹



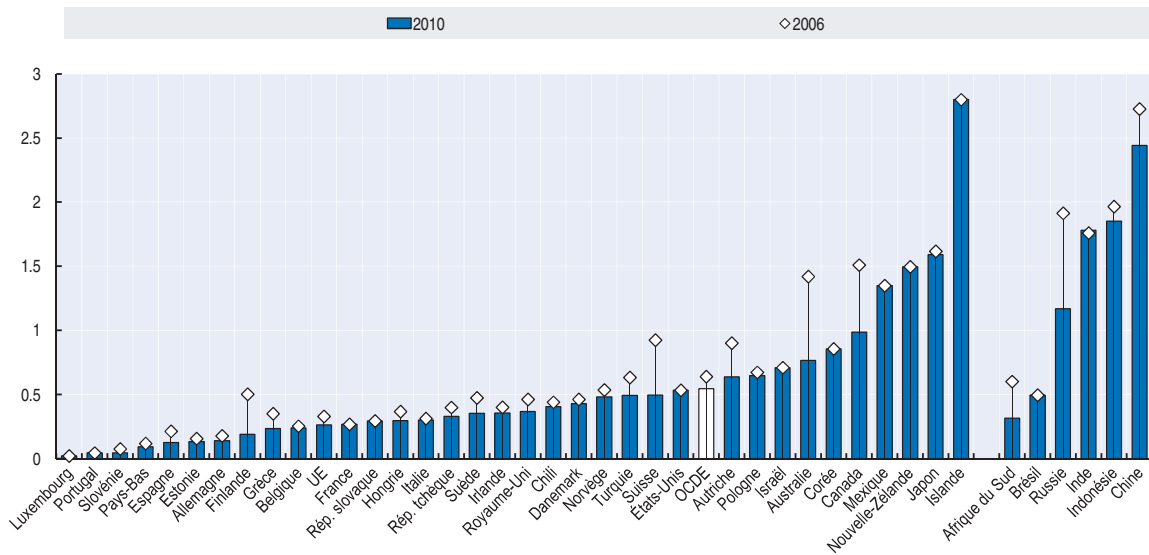
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Reflète la complexité des procédures de communication des pouvoirs publics, ainsi que leurs efforts de simplification des règles et procédures et des régimes d'autorisations et de permis. La valeur des indicateurs relatifs à l'Autriche, à la Corée, à l'Espagne, à l'Italie, au Mexique et au Portugal est égale à zéro en 2008.

Source : OCDE (2011), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis Beyond OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 799, Éditions OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566098>

Graphique 3.17. Obstacles à l'investissement direct étranger¹
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



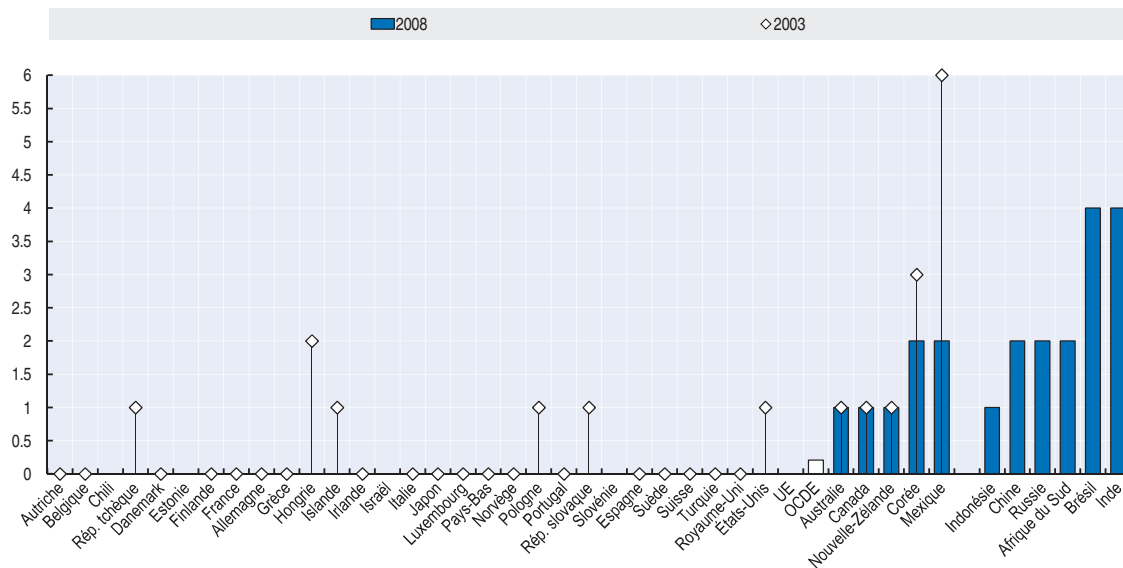
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE élaboré par l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : OCDE, Indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE, www.oecd.org/investment/index.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566117>

Graphique 3.18. Restrictivité des droits de douane¹
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



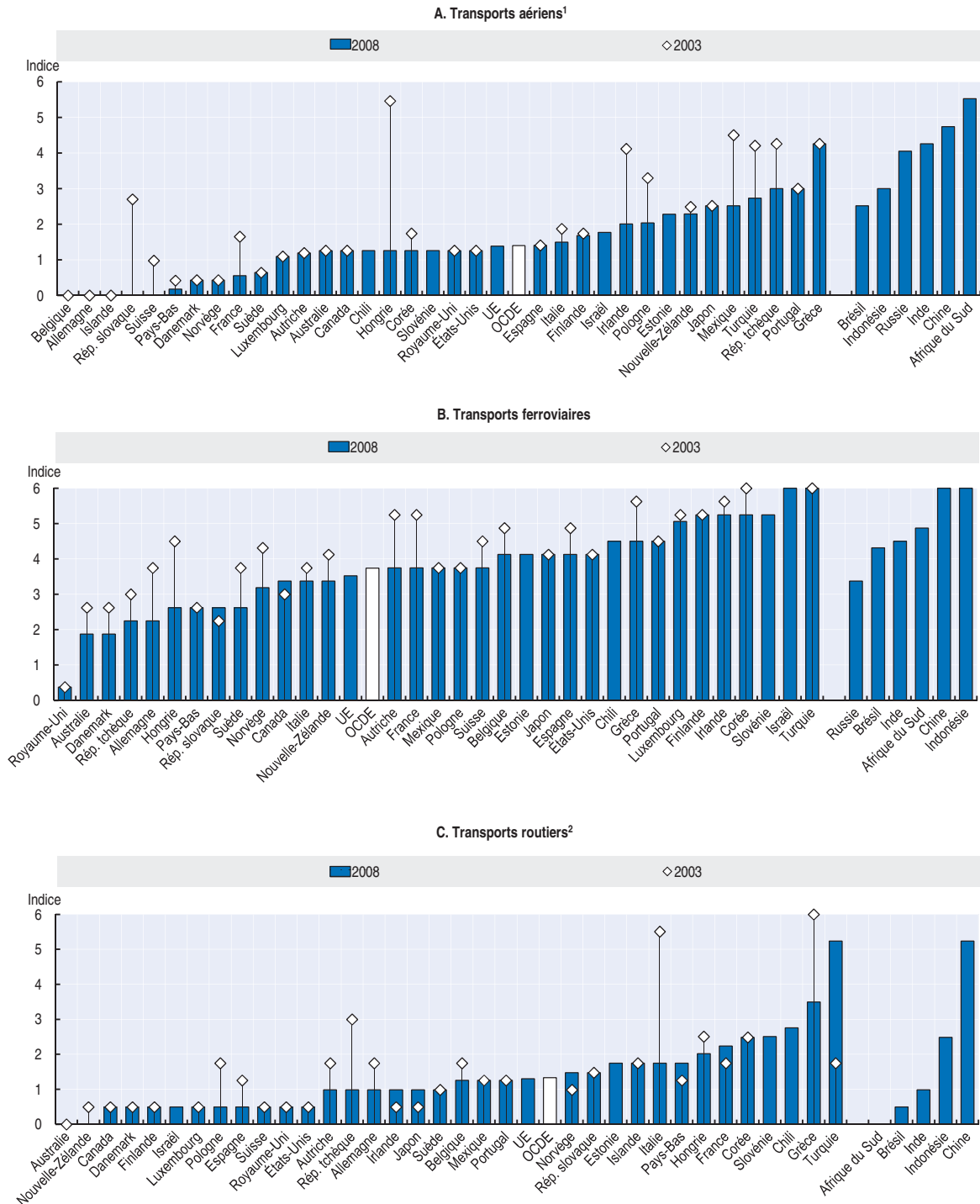
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. La valeur de l'indicateur est égale à 0 en 2008 pour la moyenne de l'UE et pour l'ensemble des pays de l'OCDE, à l'exception de l'Australie, du Canada, de la Corée, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande.

Source : OCDE (2011), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*, et Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis Beyond OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 799, Éditions OCDE. Les droits de douane correspondent à la moyenne simple des droits effectivement appliqués. Voir la Base de données intégrée (BDI) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566136>

Graphique 3.19. **Réglementation sectorielle relative aux transports**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

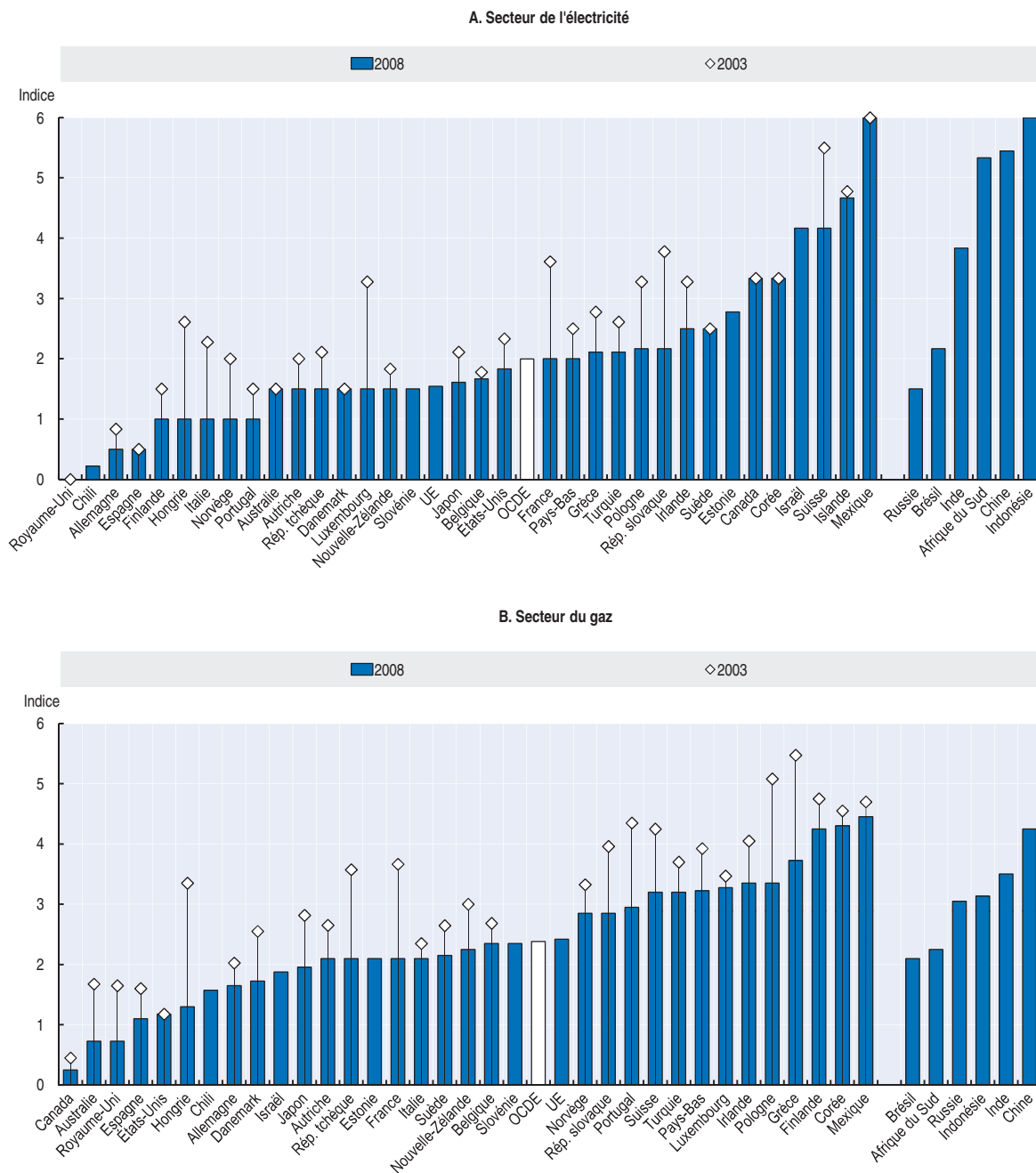
1. La valeur des indicateurs relatifs à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Islande, à la République slovaque et à la Suisse est égale à zéro en 2008.

2. La valeur des indicateurs relatifs à l'Afrique du Sud, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande est égale à zéro en 2008.

Source : OCDE (2011), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566155>


Graphique 3.20. Réglementation sectorielle relative à l'énergie
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



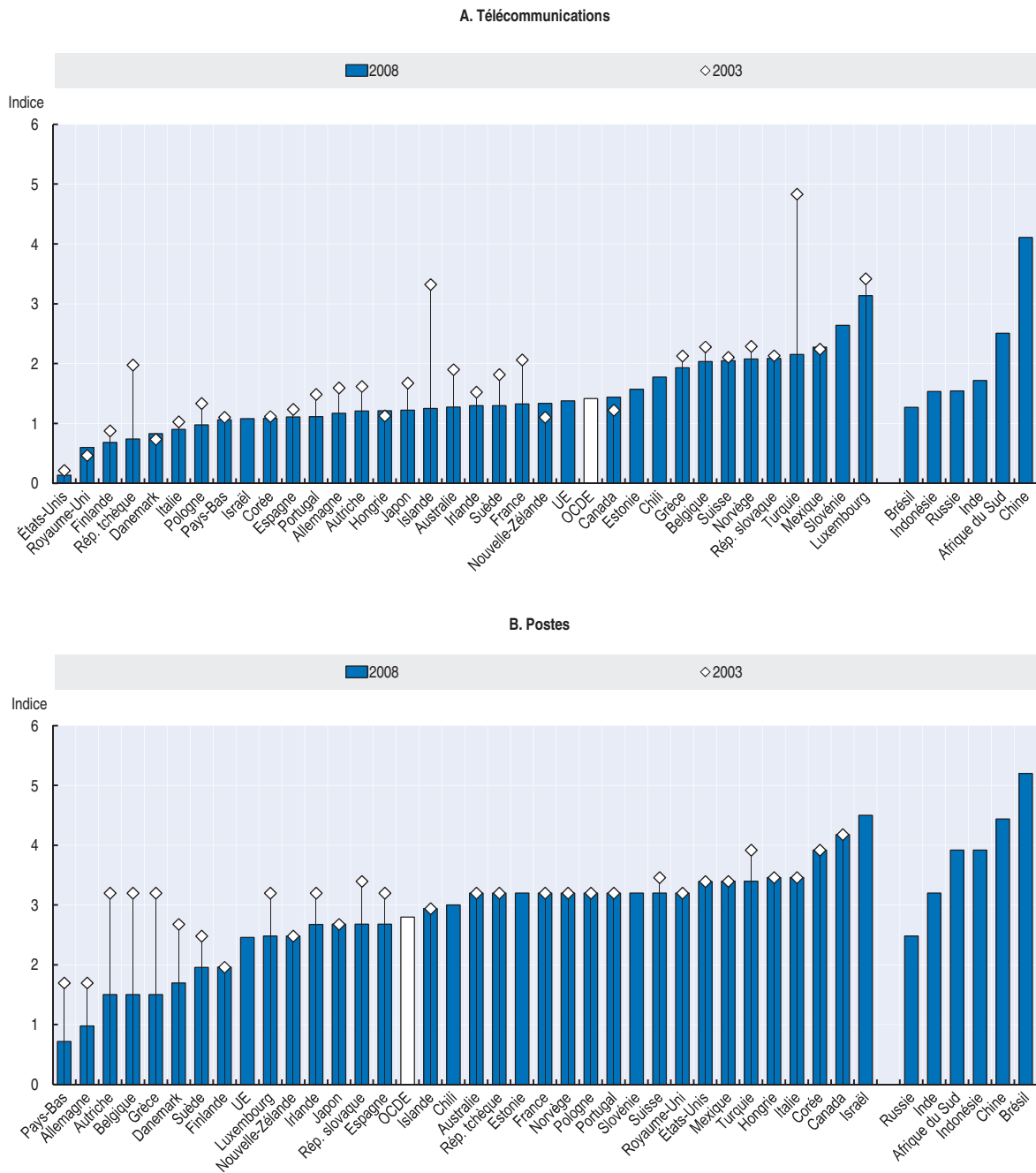
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. La valeur de l'indicateur relatif au Royaume-Uni est égale à zéro en 2008.

Source : OCDE (2011), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566174>

Graphique 3.21. **Réglementation sectorielle relative aux postes et télécommunications**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



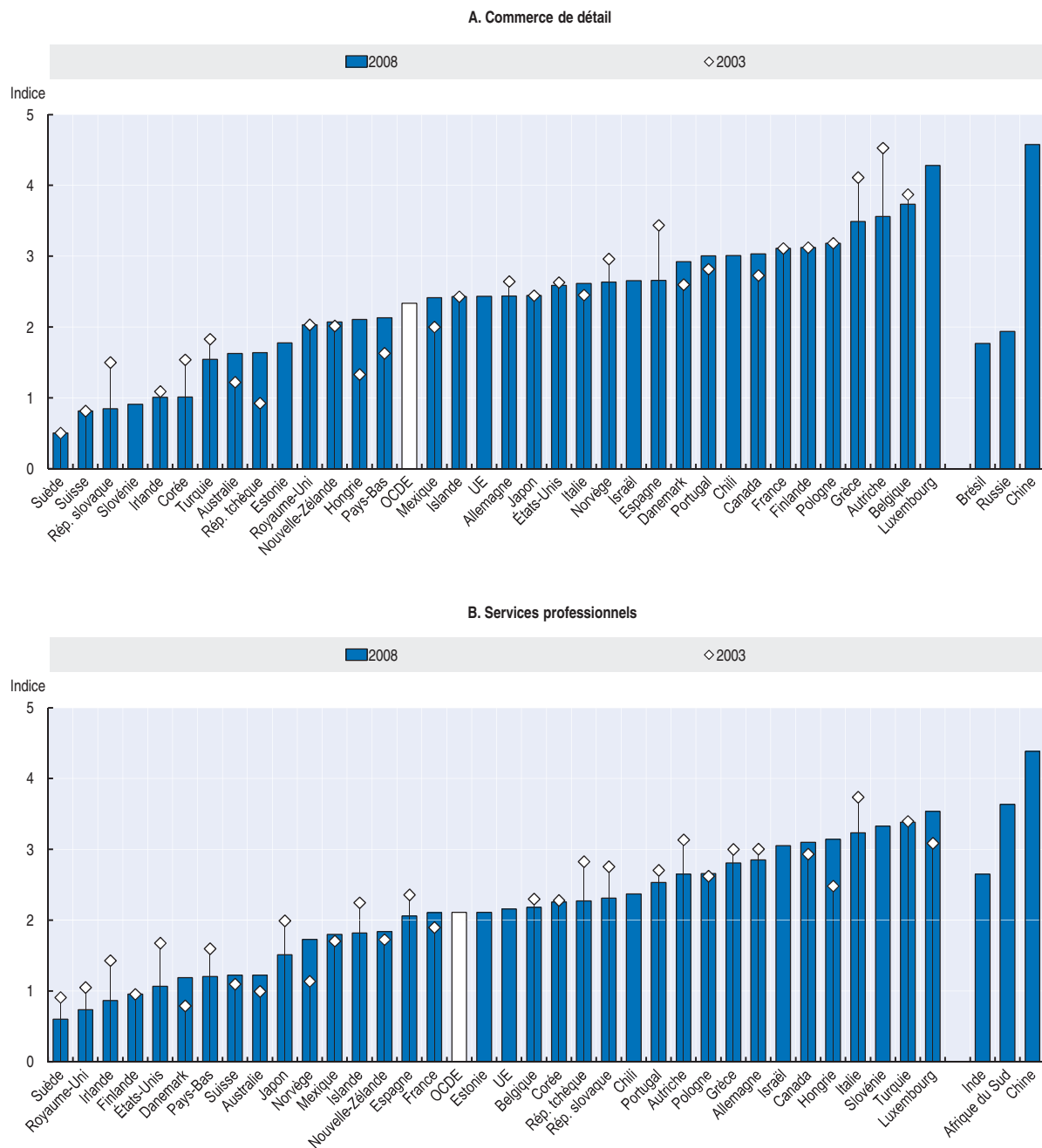
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

Source : OCDE (2011), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566193>


Graphique 3.22. Réglementation sectorielle relative au commerce de détail et aux services professionnels

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

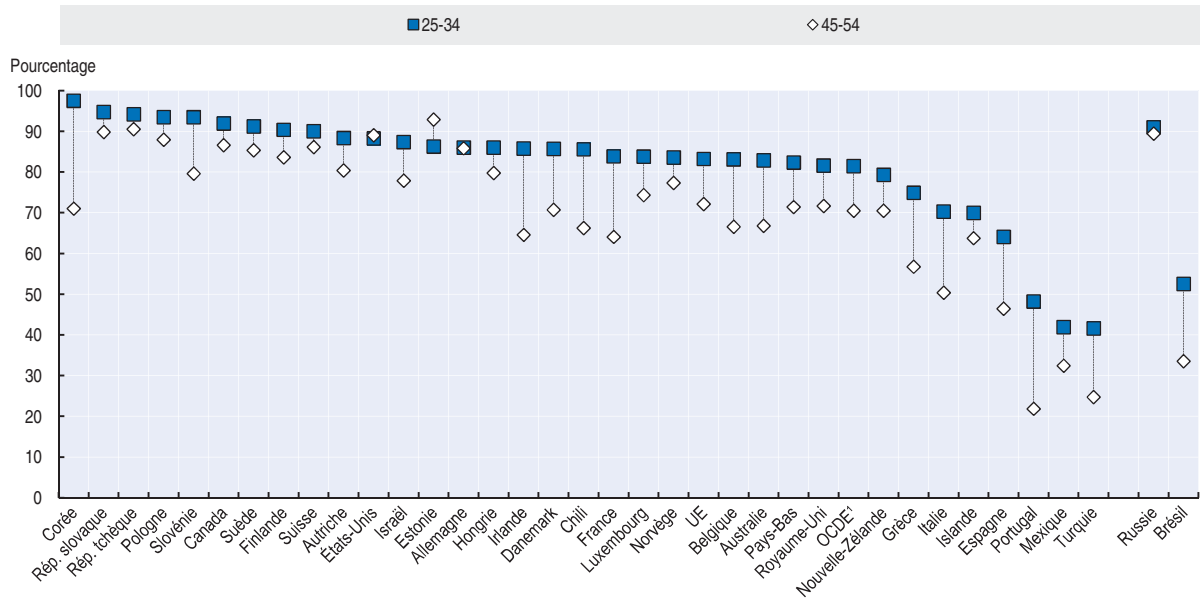
Source : OCDE (2011), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566212>

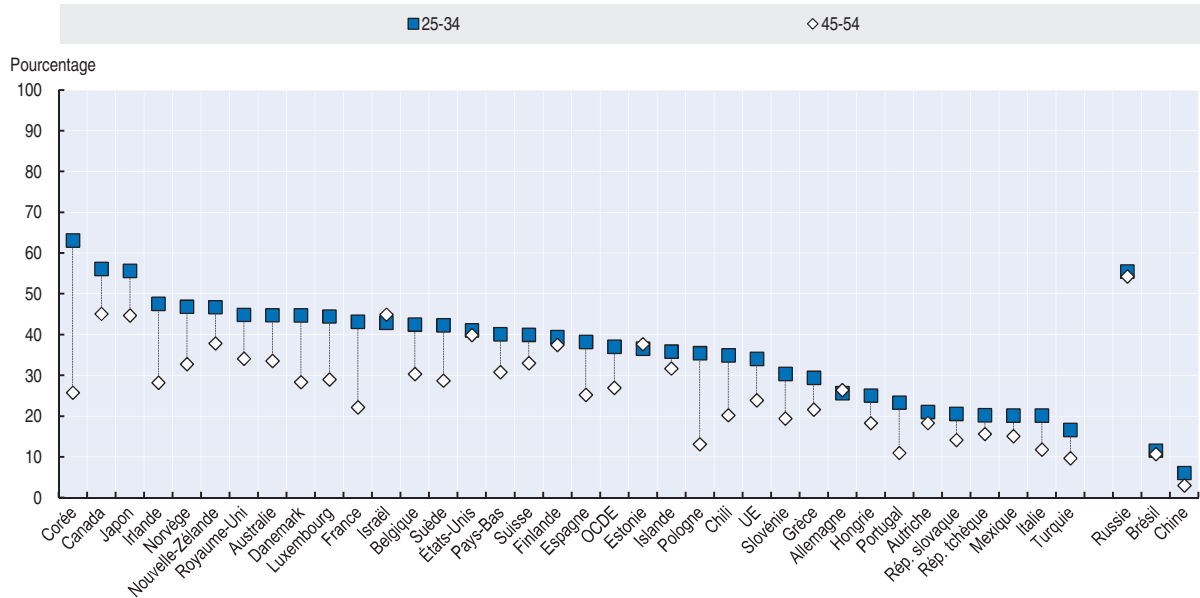
Graphique 3.23. Niveaux de formation, 2009

En pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans, d'une part, et de 45 à 54 ans, d'autre part

A. Diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire




B. Diplômés de l'enseignement supérieur²

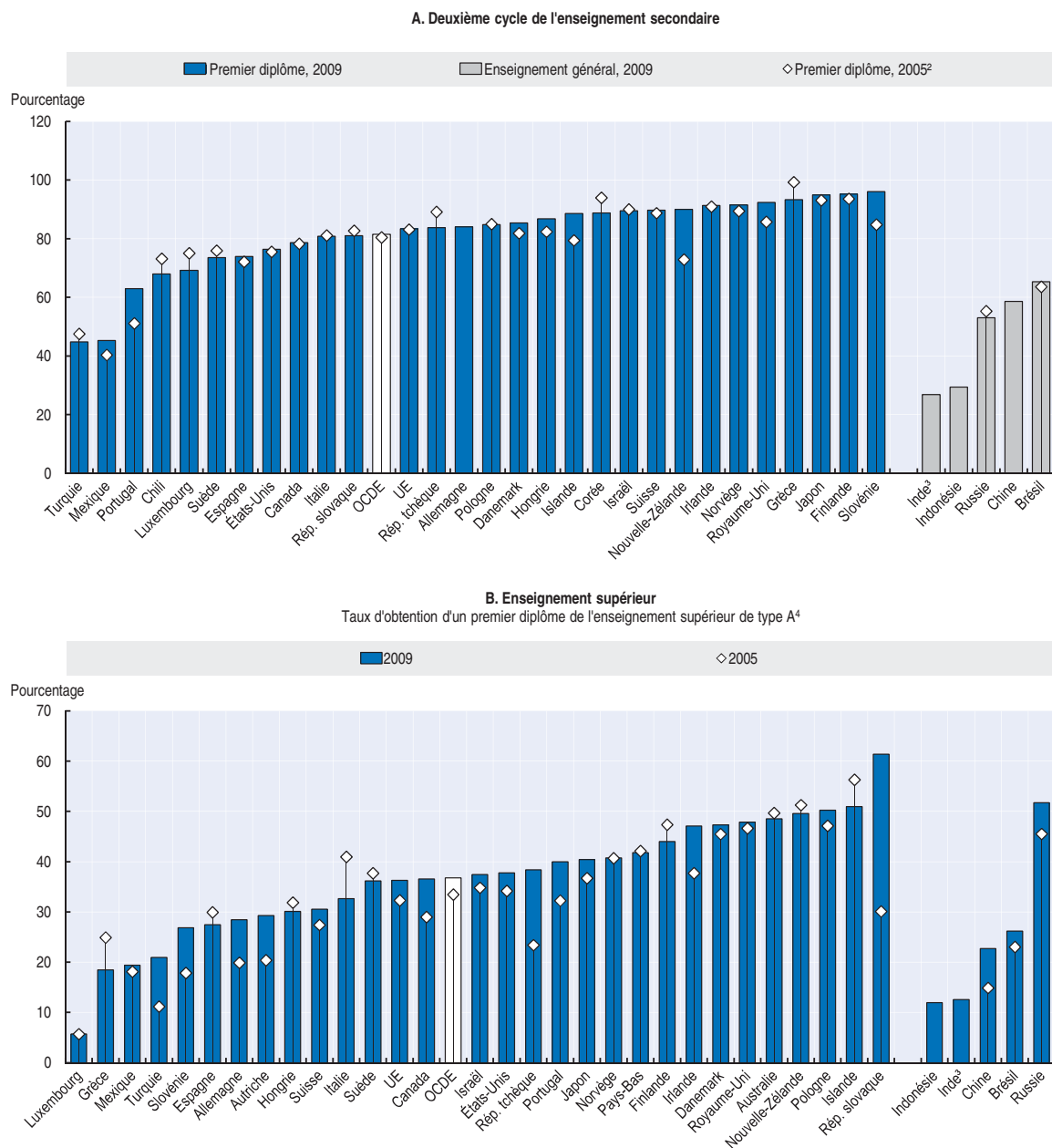


Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Les données relatives au Japon sont manquantes.
2. L'année de référence utilisée est 2000 pour la Chine et 2002 pour la Russie.

Source : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 – Les indicateurs de l'OCDE*.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566231>

Graphique 3.24. Taux de diplômés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur¹

Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

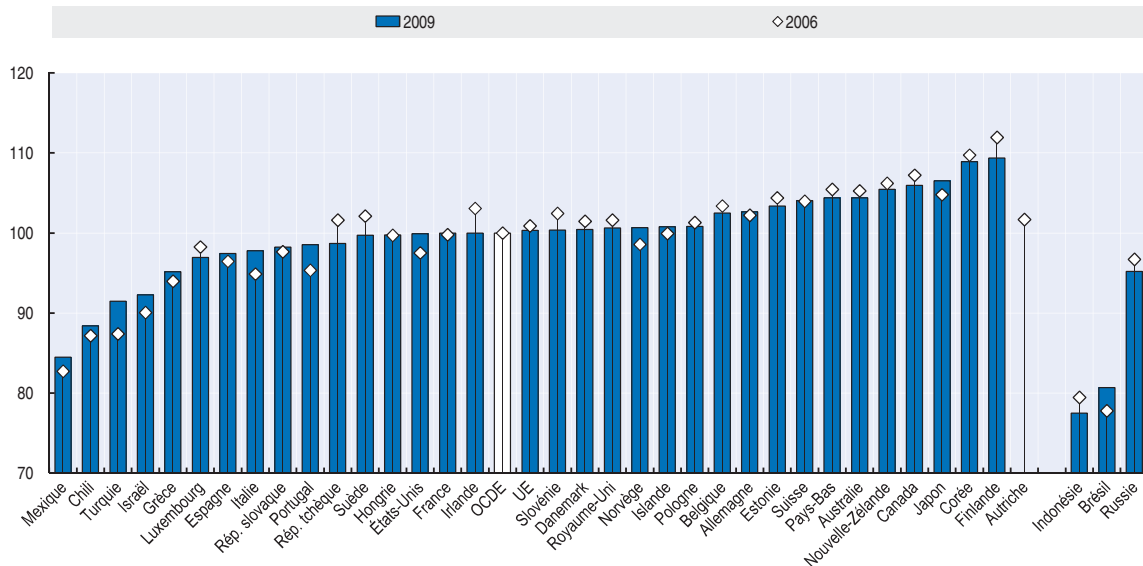
1. Dans le graphique A, les données se rapportent à 2010 pour la Chine ; à 2008 pour le Canada, la Grèce, l'Inde, le Portugal et la Suisse. Dans le graphique B, les données se rapportent à 2008 pour l'Australie, le Canada, la Grèce et le Luxembourg.
2. Pour le Brésil et la Russie, les données relatives à 2005 concernent les programmes d'enseignement général.
3. Dans le cas de l'Inde, les données relatives au deuxième cycle de l'enseignement secondaire se rapportent aux jeunes de 19 ans ayant achevé ce cycle, tandis que les données relatives à l'enseignement supérieur se rapportent aux personnes âgées de 24 ans ou plus ayant obtenu un diplôme supérieur.
4. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont ceux qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type A, correspondant au niveau 5A de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Pour le Brésil, l'Indonésie et la Russie, les données concernent les personnes ayant obtenu un premier diplôme de l'enseignement supérieur en 2006 et 2009.

Source : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 – Les indicateurs de l'OCDE* ; *Annuaire statistique de la Chine* et Enquête nationale par sondage (National Sample Survey) de l'Inde (2007/8).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566250>

Graphique 3.25. Résultats scolaires

Moyenne des scores du PISA en compréhension de l'écrit, en mathématique et en sciences^{1, 2}



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

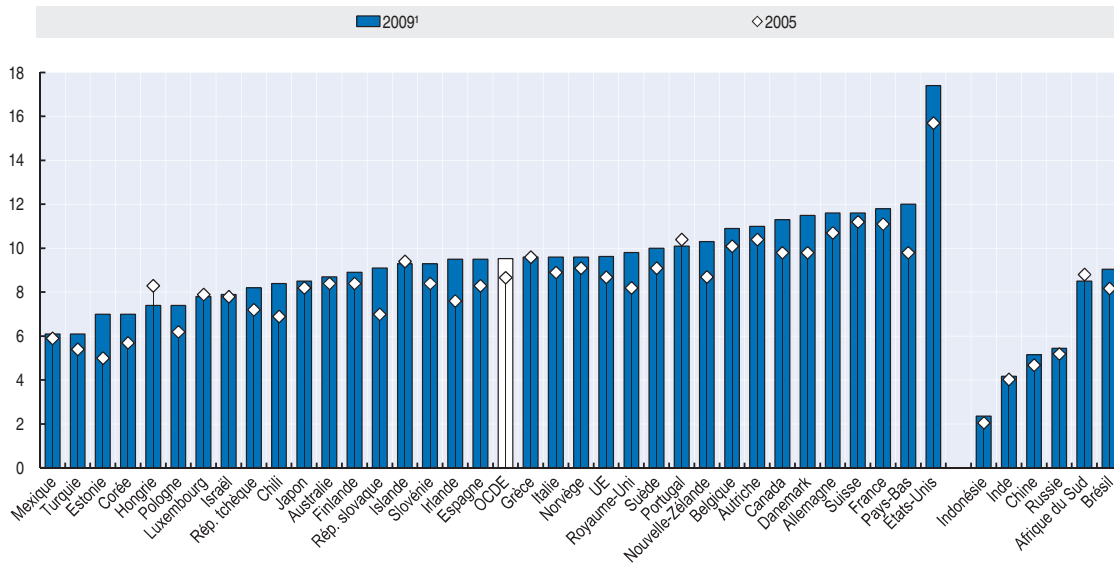
1. PISA désigne le Programme international pour le suivi des acquis des élèves. Les résultats sont présentés sous forme d'indice (base 100 pour l'OCDE).
2. Pour les États-Unis, la moyenne des scores du PISA de 2006 inclut uniquement les résultats obtenus en mathématique et en scientifique. Les données relatives à 2009 ne sont pas disponibles pour l'Autriche.

Source : OCDE (2010), Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566269>

Graphique 3.26. Dépenses de santé

En pourcentage du PIB



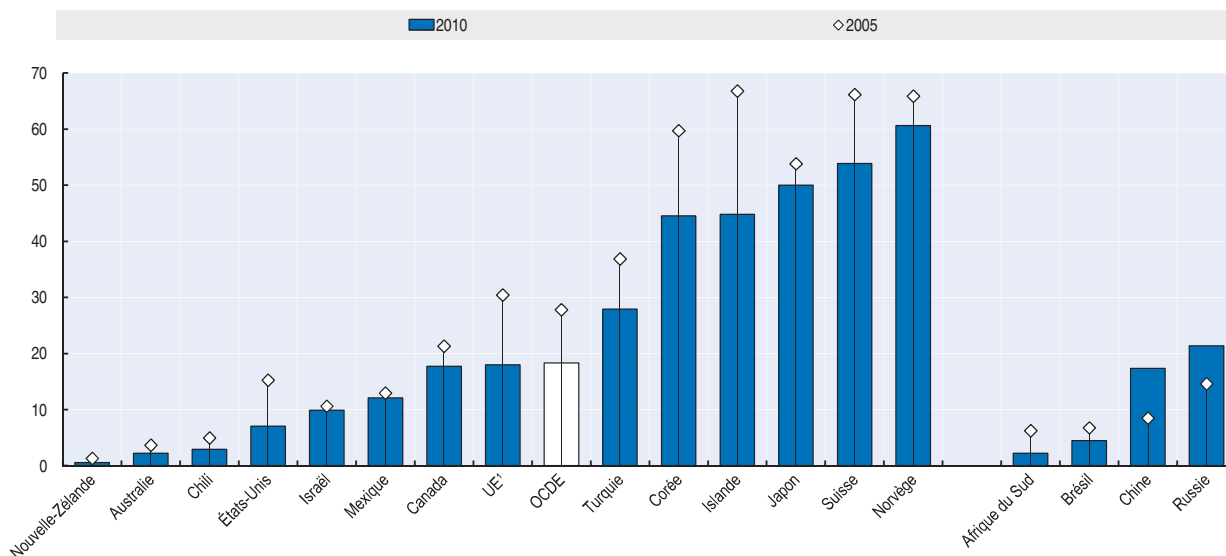
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. La dernière année connue est 2007 pour la Grèce ; 2008 pour l'Australie, le Portugal et la Turquie ; 2010 pour le Canada, la Corée, la Finlande, l'Islande, l'Italie, le Mexique et la Suisse.

Source : OCDE (2011), Base de données sur la santé ; Banque mondiale (2011), Base de données des Indicateurs du développement dans le monde et Annuaire statistique de la Chine 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566288>

Graphique 3.27. **Estimation du soutien aux producteurs agricoles**
En pourcentage des recettes agricoles



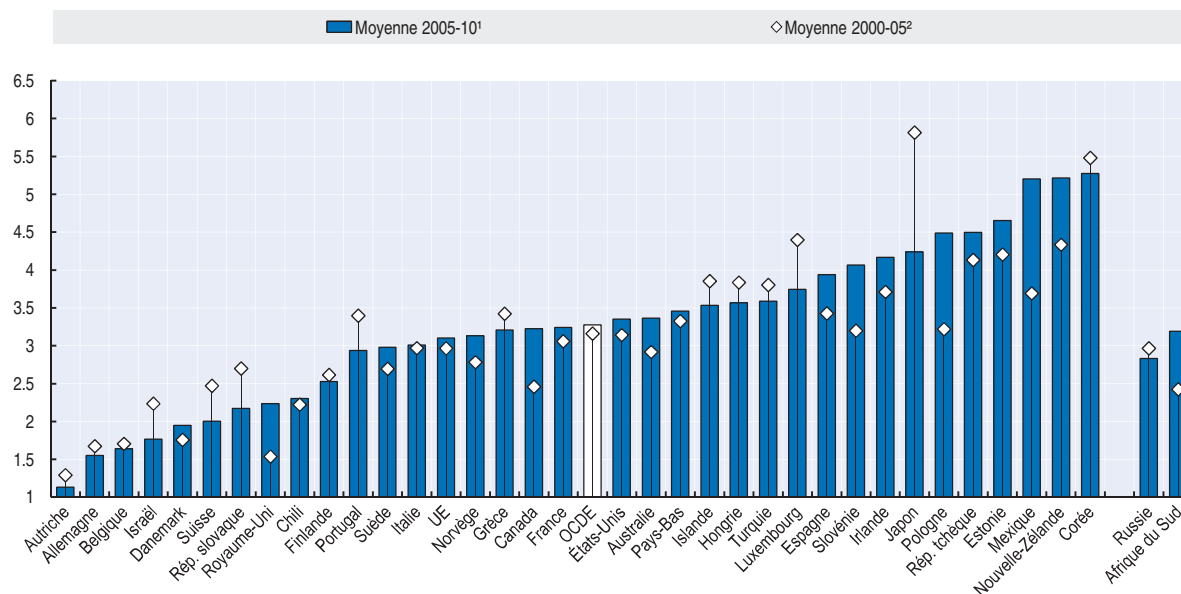
Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. L'agrégat UE correspond aux pays européens membres de l'OCDE.

Source : OCDE (2011), Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566307>

Graphique 3.28. **Investissement public**
En pourcentage du PIB



Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. Moyenne calculée sur la période 2005-09 pour le Chili et la Russie.

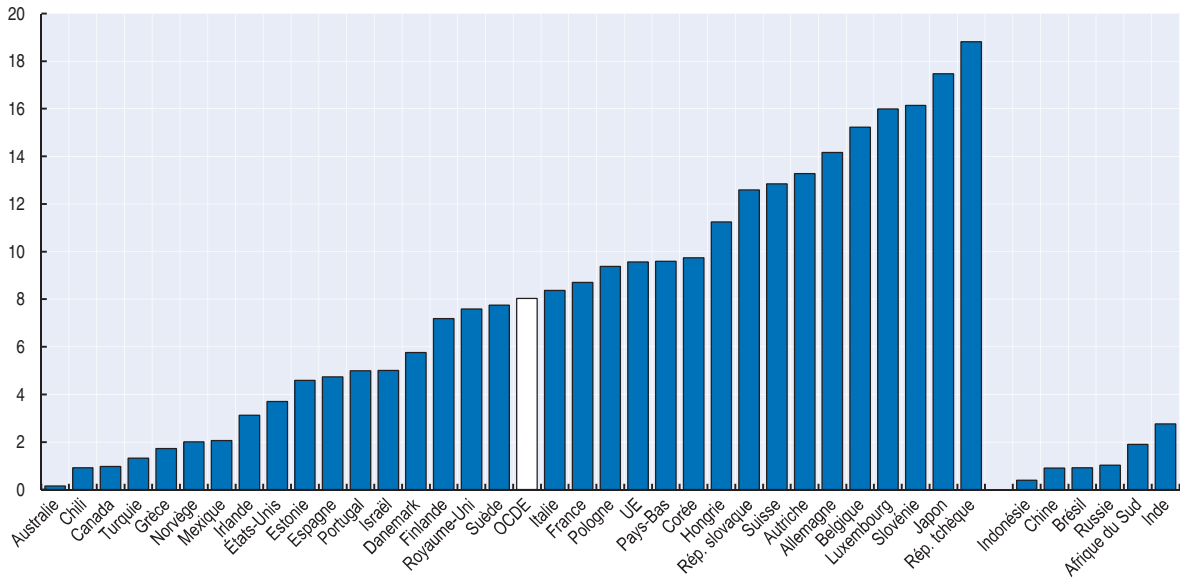
2. Moyenne calculée sur la période 2002-05 pour la Russie.

Source : OCDE (2011), Perspectives économiques de l'OCDE, vol. 2011/2.

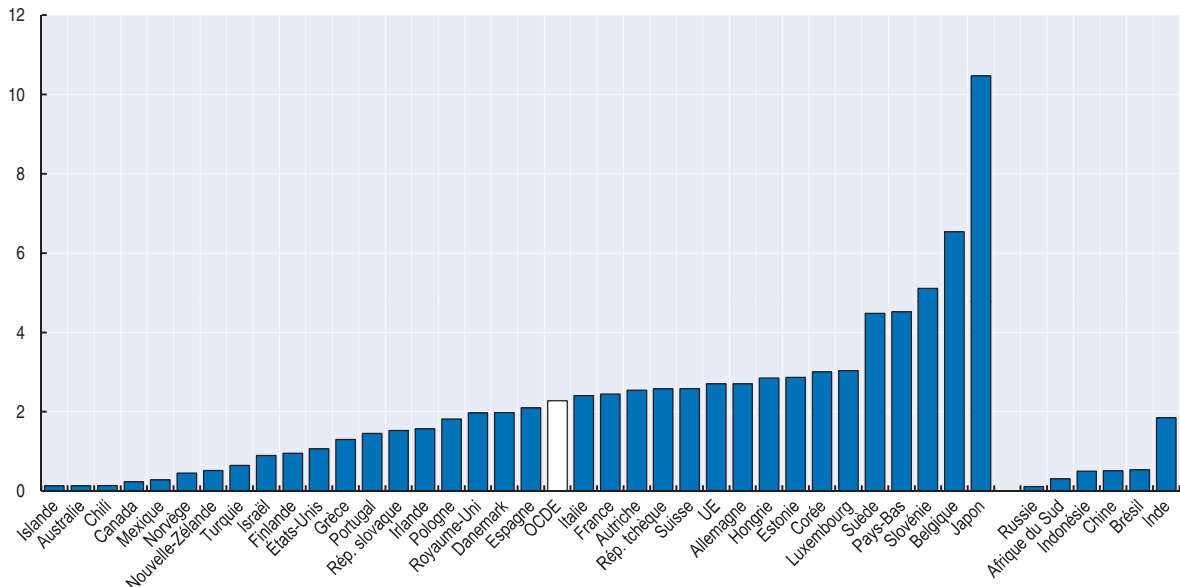
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566326>

Graphique 3.29. Infrastructures

A. Densité du réseau ferroviaire, 2009¹
En km pour 100 km², hors superficie boisée



B. Densité du réseau routier, 2008²
En km par km², hors superficie boisée

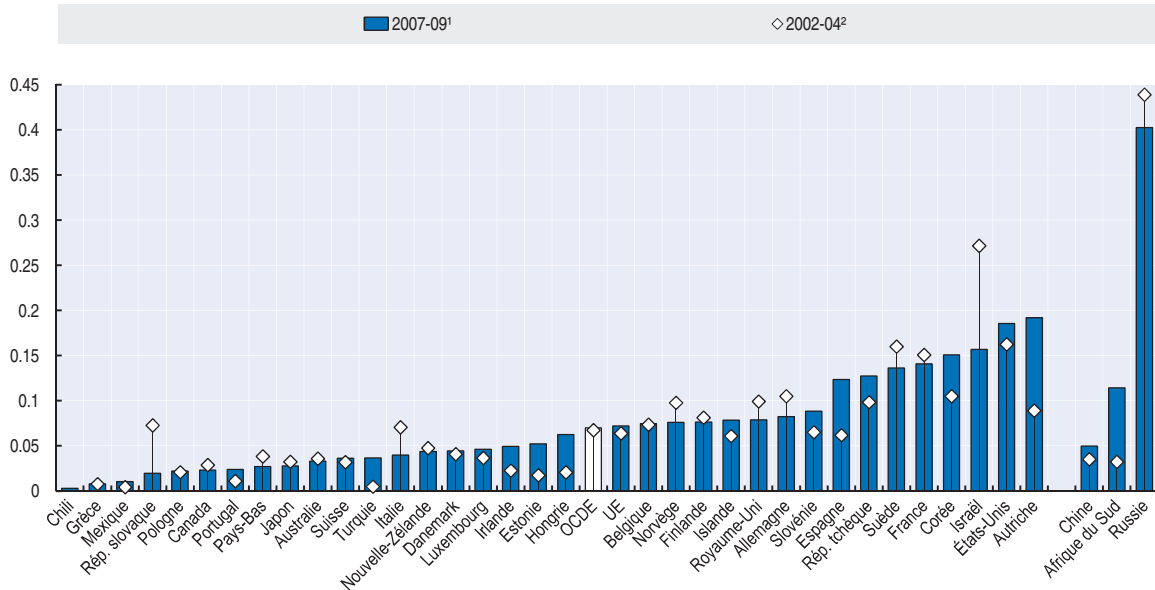
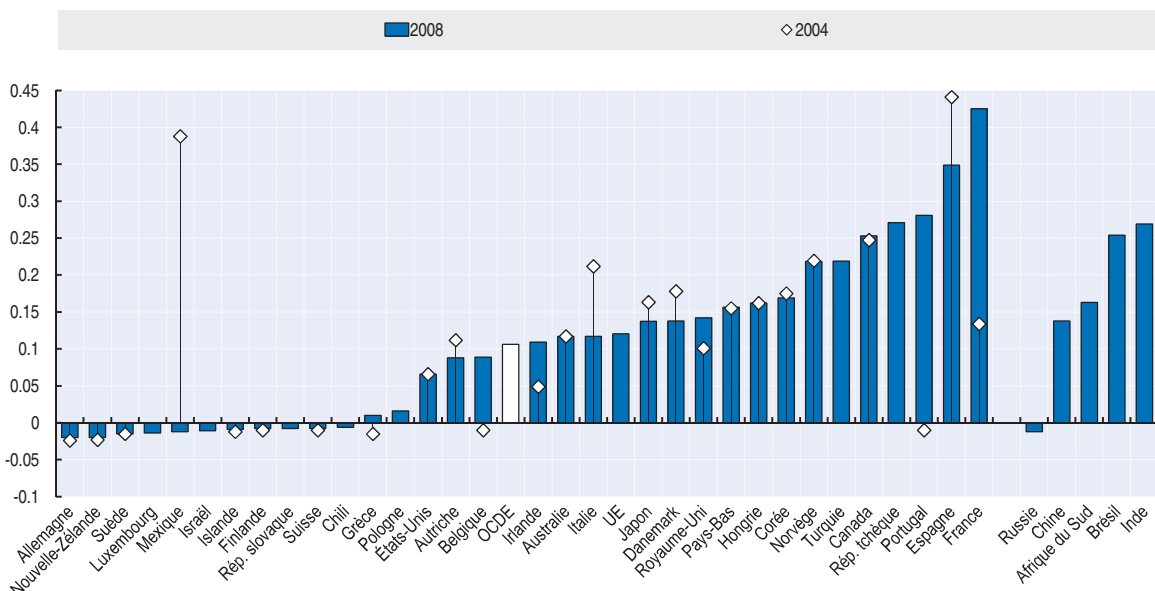


Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. 2008 pour l'Indonésie. La moyenne de l'OCDE exclut l'Islande et la Nouvelle-Zélande.
2. 2000 pour le Chili et l'Espagne ; 2004 pour le Brésil et le Luxembourg ; 2005 pour l'Italie et le Portugal ; 2006 pour la Turquie ; 2007 pour l'Espagne, le Japon et la Russie.

Source : Banque mondiale (2011), *Indicateurs du développement dans le monde*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566345>

Graphique 3.30. **Soutien financier à l'investissement privé dans la R-D**A. Financement public direct de la R-D des entreprises
En pourcentage du PIBB. Taux de subvention fiscale pour un dollar de R-D³


Note : Les utilisateurs de ces données doivent être conscients qu'elles peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

1. 2007 pour la Grèce, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ; 2008 pour la Suisse.

2. 2003 pour la Nouvelle-Zélande ; 2004 pour la Suisse.

3. Ce taux mesure la générosité des incitations fiscales à investir dans la recherche-développement (R-D) à partir du montant du résultat avant impôts nécessaire pour couvrir le coût initial d'une dépense de R-D de un dollar et acquitter l'impôt sur les sociétés sur un bénéfice de un dollar (indice B). Une valeur de zéro signifierait que l'allègement fiscal consenti au titre de la R-D suffit seulement à compenser l'effet de l'impôt sur les sociétés. Les chiffres indiqués sont des moyennes calculées pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises.

Source : OCDE (2011), *Statistiques de l'OCDE de la science et technologie et de la R-D* (base de données) ; OCDE (2009), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566364>

PARTIE II

Études thématiques

PARTIE II

Chapitre 4

Les réformes structurelles peuvent-elles accélérer la reprise ? Leçons de 30 ans de réformes dans l'OCDE¹

On ne sait pas grand-chose des effets à court terme des réformes structurelles dont on attend des avantages plutôt à long terme. Il a été dit que certaines pourraient être préjudiciables dans la conjoncture actuelle, si par exemple elles affaiblissaient davantage la demande globale. Ce chapitre présente les résultats d'une nouvelle analyse empirique qui porte sur 30 ans de données relatives aux réformes entreprises dans les pays de l'OCDE. Il montre que, même s'il faut habituellement du temps pour que les avantages des réformes structurelles se concrétisent pleinement, elles entraînent rarement des inconvénients significatifs et ont souvent des retombées positives dès le court terme. Toutefois, certaines d'entre elles, par exemple les réformes des indemnités chômage et de la protection de l'emploi, ont des effets moindres ou même négatifs dans les économies déprimées. La situation actuelle de la plupart des pays de l'OCDE, caractérisée par la subsistance d'importantes capacités inemployées, par des contraintes sur la politique macroéconomique et par des finances publiques fragilisées, appelle des réformes qui, comparativement à d'autres, facilitent à court terme une reprise de la création d'emploi :

- Tous les pays ont intérêt à préserver de l'effort actuel d'assainissement budgétaire les moyens consacrés aux politiques d'activation du marché du travail. En renforçant l'assistance à la recherche d'emploi et la formation, on peut permettre aux demandeurs de trouver plus rapidement un nouvel emploi et faire en sorte que ceux qui risquent de se décourager continuent à tenter de se réintégrer au marché du travail.
- Les réformes fiscales favorables à la croissance qui allègent la taxation du travail peuvent enrichir le contenu en emploi de la reprise, tout en concourant au redressement budgétaire dans la mesure où elles sont appliquées de façon à augmenter les recettes.
- Un ensemble bien conçu de réformes des marchés du travail et des produits pourrait atténuer l'éventuel coût transitoire de certaines mesures spécifiques. Pour maximiser les progrès obtenus à court terme, les réformes doivent absolument s'appuyer sur un système financier fonctionnant bien et sur une stratégie de communication efficace.

Résumé et conclusions

Dans ce chapitre, on tente de comprendre comment l'effet des réformes structurelles varie selon leur nature et dans le temps, de découvrir dans quels délais elles exercent pleinement leurs effets et de rechercher comment ceux-ci peuvent dépendre de la situation économique d'un pays. Ces problèmes revêtent une grande importance dans la conjoncture actuelle. À un moment où les capacités inemployées restent élevées dans de nombreux pays de l'OCDE et où les politiques macroéconomiques subissent des contraintes (chapitre 1), les réformes qui permettraient d'accélérer la reprise de l'activité présentent un intérêt particulier.

Pour ressentir les avantages des réformes structurelles – en général destinées à accroître la productivité du travail ou l'emploi – il faut souvent du temps ; en outre, il arrive que leurs effets à court et à long terme diffèrent. Il est fréquent que les progrès à long terme s'accompagnent d'un coût de transition, en raison par exemple de la disparition d'entreprises et des licenciements qui l'accompagnent pendant la phase de libéralisation ou des délais nécessaires pour trouver de nouveaux emplois productifs au capital et pour que les travailleurs obtiennent de nouveaux emplois quand les réformes impliquent une réallocation (Blanchard et Giavazzi, 2003). En revanche, certaines réformes structurelles sont en mesure d'accélérer rapidement la croissance. Si, par exemple, elles inspirent confiance et font anticiper une progression future des revenus, elles peuvent immédiatement donner une forte impulsion à la consommation et à l'investissement. De même, des marchés financiers incorporant les développements futurs sont susceptibles d'intégrer aux prix des actifs une amélioration des perspectives économiques à plus long terme – et donc les conséquences des réformes – d'où une dynamisation supplémentaire de l'activité à court terme.

Ce chapitre s'inspire d'une nouvelle étude empirique de l'OCDE sur les effets à court terme des réformes des marchés de produits, des marchés du travail et de la fiscalité. Il en ressort un certain nombre de leçons pour la politique économique :

- Il faut souvent du temps pour que les réformes fassent sentir leurs avantages.
- Toutefois, les préoccupations à propos d'éventuelles conséquences négatives à court terme des réformes structurelles semblent exagérées. On constate que certaines d'entre elles stimulent très rapidement la croissance, alors qu'en général très peu, voire pas du tout, ont un coût à court terme.
- Comme il s'avère que les réformes n'ont pas d'incidence déflationniste notable, l'étude n'indique pas la nécessité d'un assouplissement monétaire et budgétaire significatif pour obtenir plus rapidement les avantages attendus.
- La situation conjoncturelle influe sur les effets à court terme des réformes. Les résultats empiriques montrent que, lorsque l'économie va mal, certaines réformes du marché du travail (en particulier celles des indemnités chômage et de la protection de l'emploi) peuvent aggraver temporairement la situation. Dans les économies encore très

affaiblies, elles seront donc plus bénéfiques si on ne les applique qu'au moment où le marché du travail donnera des signes clairs de redressement.

- Au regard de la subsistance d'importances capacités inemployées, des contraintes qui pèsent sur la politique macroéconomique et de la situation budgétaire difficile dans la plupart des pays de l'OCDE, il convient de donner la priorité aux réformes qui présentent des avantages à court terme comparativement élevés, notamment en renforçant la création d'emplois:
 - ❖ Tous les pays de l'OCDE ont intérêt à soustraire à l'effort actuel d'assainissement budgétaire les moyens consacrés aux *politiques actives du marché du travail* (PAMT). Le développement des mesures d'activation, surtout en matière de formation et de recherche d'emploi, peut aider les demandeurs à trouver rapidement un nouveau travail et garantir que ceux qui risquent de se décourager poursuivent leurs efforts de réintégration.
 - ❖ *Les réformes fiscales favorables à la croissance* qui modifient la répartition des prélèvements en diminuant la taxation du travail et en augmentant celle de la consommation, de l'environnement et – si la situation des marchés de l'immobilier le permet – du patrimoine immobilier entraînent un recul relativement rapide du chômage, en particulier celui des jeunes, et stimulent l'investissement privé.
 - ❖ Pour que la reprise s'accompagne d'une forte création d'emplois, il y a lieu de procéder à des *réformes des marchés de produits* qui réduisent les barrières à l'entrée dans les services, notamment la distribution et les services professionnels. Cela vaut spécialement pour les pays d'Europe continentale et d'Europe du sud.
 - ❖ Un ensemble bien conçu de réformes des marchés du travail et des produits serait le plus bénéfique et atténuerait le coût transitoire de certaines réformes. Ainsi, en effectuant parallèlement une libéralisation des marchés de produits et des réformes de la protection de l'emploi ou des indemnités chômage, on peut limiter l'éventuelle baisse du salaire réel associée à ces réformes.
- Les réformes structurelles auront une plus forte incidence à court terme si une stratégie efficace de communication ainsi qu'un système bancaire solide et bien réglementé suscitent la confiance, incitant les ménages et les entreprises à dépenser en prévision d'une augmentation future de leurs revenus résultant de leur application.
- Certaines réformes peuvent contribuer au redressement budgétaire soit directement, soit indirectement par le biais d'une hausse de la production et de l'emploi. Ainsi, les réformes des indemnités chômage et des retraites améliorent directement le solde du budget, tout en générant progressivement un développement de l'emploi qui gonfle encore davantage les rentrées fiscales et réduit les dépenses publiques. L'anticipation d'une meilleure viabilité à long terme de la dette peut diminuer les coûts d'emprunt de l'État et donc stimuler l'économie.

Les principaux facteurs des effets à court terme des réformes

Les effets des réformes sur la demande et l'offre

Les réformes structurelles ont en général pour but d'accroître la productivité de la main-d'œuvre ou l'emploi à long terme (voir chapitre 1 et les éditions antérieures d'*Objectif croissance*). Toutefois, les effets peuvent ne pas se matérialiser immédiatement, en partie du fait de leurs répercussions sur l'équilibre entre la demande globale et l'offre ainsi que de la réaction de la politique macroéconomique.

Canal de la demande...

Les réformes structurelles influent sur la demande globale de plusieurs façons. L'une d'entre elles est « l'effet multiplicateur » qui concerne leur incidence sur le solde budgétaire². Les réformes coûteuses et non financées ont probablement des conséquences plus positives à court terme sur la demande que les réformes entraînant une augmentation des recettes. Ainsi, en l'absence de mesures de compensation, une hausse des dépenses d'activation du marché du travail est susceptible de stimuler la demande à court terme, alors qu'une réduction des indemnités chômage l'affaiblit vraisemblablement. Les effets multiplicateurs de réformes coûteuses sont sans doute supérieurs quand elles s'accompagnent d'une hausse des engagements ou d'une diminution des recettes qui ont surtout des retombées sur la production interne ; on peut citer le cas d'une augmentation des dépenses publiques en matière d'éducation et d'infrastructures. De même, l'effet sur la demande des réformes qui gonflent les recettes dépend du fait de savoir si et comment elles sont dépensées. Par exemple, l'incidence potentiellement négative d'une baisse des indemnités de chômage sur le revenu disponible est atténuée si l'on prend en même temps des mesures budgétaires compensatrices (comme un allègement d'impôt au bénéfice des contribuables à revenu modeste).

Le caractère positif ou négatif de l'effet sur la demande dépend aussi de la manière dont les réformes influent sur la confiance, le revenu et le patrimoine :

- Les effets positifs sur la confiance, le revenu et le patrimoine peuvent résulter d'une variation des revenus futurs liée à une réforme. Il est possible qu'ils soient intégrés à la perception qu'ont les ménages du revenu permanent ou qu'ils se reflètent dans les prix des actifs incorporant les développements futurs, et donc dans la valeur du patrimoine des ménages³. Par suite, cette hausse des prix d'actifs est de nature à assouplir les contraintes sur le crédit grâce à la valeur accrue des garanties, ce qui donne une nouvelle impulsion à la consommation et à l'investissement. À cet égard, un bon fonctionnement du secteur financier accélère les avantages des réformes en permettant aux ménages et aux entreprises d'emprunter sur la base de leurs revenus futurs ou de garanties revalorisées⁴.
- Les effets sur le revenu permanent devraient être le plus souvent positifs, mais la conception des réformes joue aussi un rôle. Par exemple, une réforme des pensions de retraite qui réduit les taux futurs de remplacement peut faire baisser à court terme la consommation dans la mesure où certains ménages s'efforcent d'épargner davantage pour compenser la diminution de revenu à prévoir au moment de la retraite. En revanche, une réforme qui relève l'âge minimum ou normal de la cessation d'activité peut stimuler la consommation parce que les ménages, qui s'attendent à travailler plus longtemps, peuvent réduire en conséquence leur épargne tout en maintenant leur niveau de vie futur (Kerdrain *et al.*, 2010).
- Une perte de confiance peut naître de la perception qu'ont les ménages d'une insécurité de revenu accrue après certaines réformes, ce qui entraîne une hausse de l'épargne de précaution et une contraction de la demande. Ainsi, une réduction de la protection de l'emploi peut influencer négativement sur la consommation des ménages en augmentant la rotation de la main-d'œuvre et l'insécurité en matière d'emploi, même si cette réforme n'entraîne pas une hausse globale du chômage et augmente le rythme de sortie de celui-ci.

Les effets sur la demande ont d'autant plus de chances d'être positifs qu'une stratégie de communication efficace informe clairement et en temps utile les ménages et les entreprises des modalités d'application de la réforme et des avantages attendus. Une

bonne communication peut réduire le risque d'une augmentation de l'épargne de précaution entraînée par la réforme et inciter les agents économiques à dépenser par anticipation les revenus futurs. En outre, annoncer à l'avance des réformes (par exemple la libéralisation des marchés de produits) peut entraîner une réaction immédiate des entreprises, accélérant l'ajustement à la hausse de l'investissement et de la production avant même la mise en œuvre de la réforme⁵. On peut avancer un argument analogue à propos de la crédibilité des réformes. Celles qui sont lancées avec un large appui politique et bénéficient d'un appui solide du gouvernement susciteront une réaction plus forte et plus rapide de l'économie, car un retour en arrière est improbable.

Les effets des réformes structurelles sur la demande à court terme pourraient aussi dépendre du degré d'ouverture d'un pays. Une plus grande ouverture amortit peut-être une éventuelle incidence des réformes sur la demande, parce que le niveau des importations change, mais pas celui des exportations. De plus, dans la mesure où les réformes diminuent les prix intérieurs et améliorent donc la compétitivité-prix extérieure, l'impulsion sur la demande globale qui en résulte est supérieure dans les économies de taille réduite et très ouvertes.

... et canal de l'offre interviennent...

Les effets sur l'offre, en particulier sur la productivité, se font habituellement sentir à long terme. Mais les délais nécessaires pour bénéficier de ces avantages peuvent différer selon les domaines de réforme en fonction d'un certain nombre de facteurs :

- Les mesures destinées à stimuler les connaissances et l'innovation, comme les réformes de l'éducation et les politiques d'innovation, exigent beaucoup de temps pour produire pleinement leurs effets bénéfiques⁶. Des délais sont aussi nécessaires pour que la libéralisation des marchés de produits encourage les entreprises à adopter de nouvelles technologies.
- Les réformes qui augmentent la productivité au moyen d'une *réallocation* des facteurs de production peuvent aussi ne faire sentir que progressivement leurs effets. On peut citer l'exemple de l'impact de la protection de l'emploi sur la productivité (Bassanini et al., 2009) et celui de la libéralisation du marché du logement locatif, qui favorise la mobilité des travailleurs ; il en résulte un redéploiement de la main-d'œuvre entre les entreprises, les secteurs et les zones géographiques.
- Les réformes qui réduisent les *inefficiences* des entreprises et des secteurs peuvent avoir un effet positif plus immédiat sur la productivité du travail. Celles qui améliorent l'efficacité du secteur public en diminuant l'excès de capacité dans certaines branches gérées par l'État ou dans certaines entreprises publiques relèvent de cette catégorie. De façon analogue, les gains de productivité découlant de la libéralisation des échanges et de la réforme des marchés de produits apparaissent sans doute plus vite dans les secteurs où les entreprises en place sont relativement inefficaces.

... d'où les effets a priori ambigus des réformes...

La nouvelle analyse de l'OCDE, fondée sur un modèle économique théoriquement cohérent mais simplifié, montre comment les effets à court terme des réformes dépendent du caractère dominant du canal de la demande ou de celui de l'offre (Cacciatore et al.,

2012). C'est en particulier fonction de leur incidence relative sur les licenciements et la création d'emplois. Ainsi :

- *Les réformes de la protection de l'emploi* font augmenter les suppressions de postes plus vite qu'elles ne stimulent la création d'emplois, de sorte qu'elles entraînent momentanément une hausse du chômage.
- *La libéralisation des marchés de produits* peut aussi susciter un effet négatif temporaire sur le marché du travail. Les réductions d'effectifs sont immédiates, alors qu'il faut parfois un délai avant que de nouvelles entreprises soient créées et que les travailleurs privés de leurs emplois en trouvent de nouveaux.
- Il s'avère que *les réformes des indemnités chômage* le font baisser même à court terme, parce qu'elles font progresser la création d'emplois sans influencer sur les pertes d'emplois.

Il convient néanmoins d'interpréter avec précaution les résultats donnés par le modèle; en effet, l'analyse ne peut appréhender tous les canaux possibles de la demande, notamment le gonflement éventuel de l'épargne de précaution lié à certaines réformes. Il en résulterait des effets à court terme plus négatifs ou moins positifs, par exemple en cas de réforme des indemnités chômage dans la mesure où elle accentue l'insécurité des revenus.

... que celles effectuées en bloc peuvent rendre indéniablement positifs

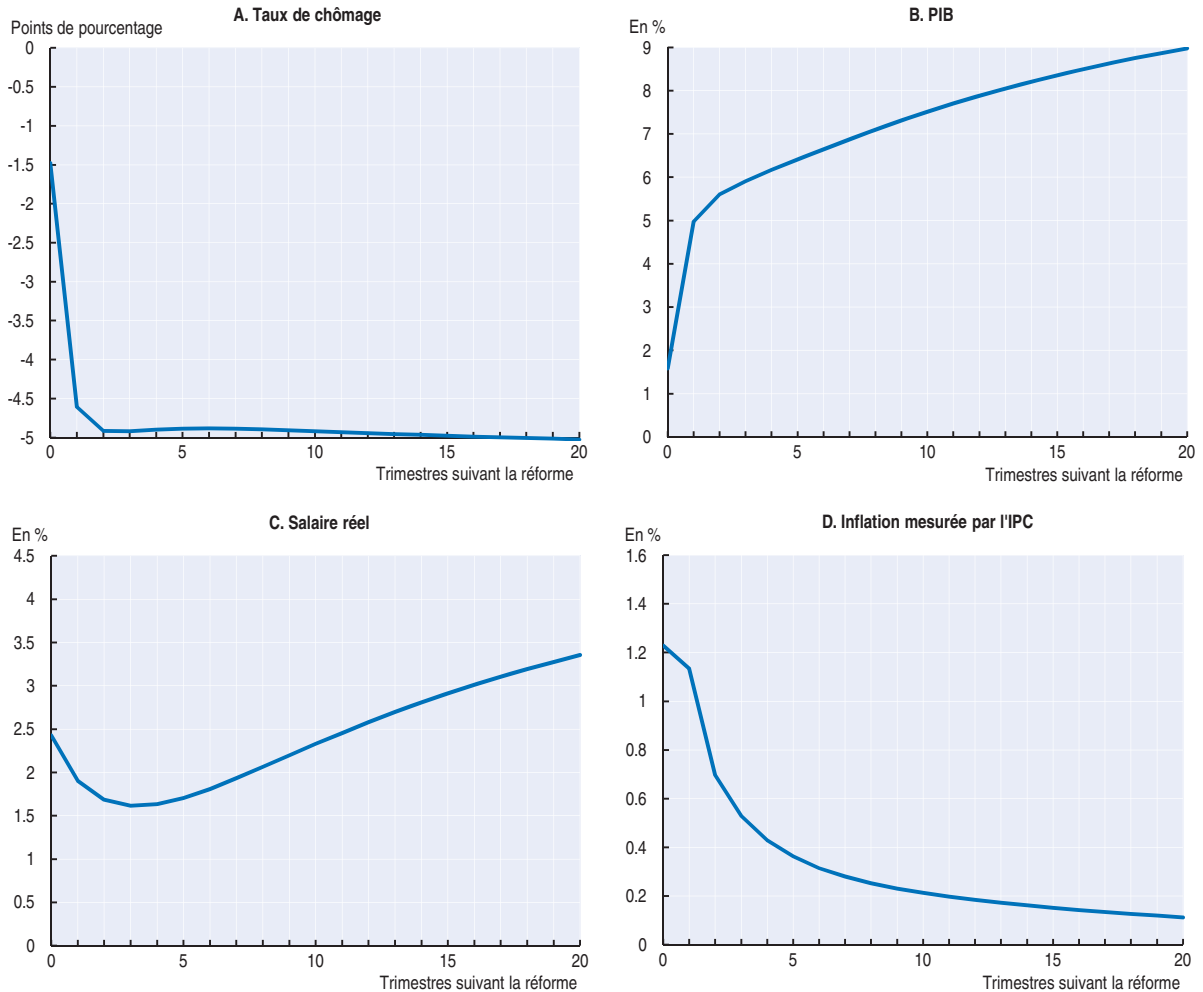
L'analyse faite par l'OCDE sur la base du même modèle théorique indique qu'entreprendre simultanément des réformes structurelles dans différents domaines présente des avantages appréciables (Cacciatore *et al.*, 2012). La conjonction de réformes des marchés de produits, de la protection de l'emploi et des indemnités chômage peut donner une impulsion immédiate au PIB, à l'emploi et aux salaires, contrairement à certaines de ces réformes entreprises isolément. Ainsi, une réduction des barrières à l'entrée sur les marchés de produits conduite parallèlement à des réformes du marché du travail atténue la baisse des salaires réels qui découlerait de ces seules réformes. De façon plus générale, comparativement à des réformes isolées, un large dispositif a des retombées bénéfiques supérieures sur le revenu et l'emploi, dont l'anticipation stimule d'emblée la demande globale et la création d'emplois. Tout en gardant à l'esprit que les simulations reposant sur des modèles sont nécessairement stylisées, on constate au graphique 4.1 que les progrès à court terme liés à un ensemble de réformes peuvent être substantiels.

Le rôle de la politique macroéconomique

Les réformes structurelles qui modifient l'écart production/potentiel – défini comme la différence entre le niveau de la production courante (observée) et celui de la production « potentielle » (non observable) *après la réforme* – et l'inflation devraient en principe déclencher une réaction de la politique économique. Quand, en particulier, les réformes font augmenter l'offre davantage que la demande, créant ainsi un sous-emploi des capacités, des mesures monétaires et budgétaires expansionnistes peuvent renforcer leurs effets à court terme. Faute de quoi, leurs avantages se feront sentir plus progressivement, au fur et à mesure que l'offre excédentaire sur les marchés de biens ou du travail modérera la hausse des prix et des salaires. En pratique, toutefois, l'analyse basée sur le modèle théorique ne juge pas nécessaire un soutien macroéconomique, car elle ne discerne pas un effet déflationniste notable des réformes structurelles (Cacciatore *et al.*, 2012). Cela incite à croire que, dans les faits, les autorités monétaires ne sont peut-être pas confrontées à ce que l'on appelle le « paradoxe de l'effort » (Eggertsson, 2010)⁷. Cette situation hypothétique


Graphique 4.1. Un ambitieux dispositif de réformes structurelles génère de notables progrès économiques à court terme

Simulation de l'effet à court terme d'un ensemble de réformes comprenant une baisse des barrières à l'entrée, une diminution du taux de remplacement des indemnités chômage et un assouplissement de la protection de l'emploi dans une économie fictive « rigide » (écarts par rapport à l'absence de réformes)



Note : L'importance de la réforme simulée correspond à une baisse de valeur de chaque paramètre quand on passe d'une économie fictive « rigide » à une économie fictive « flexible » (qui est une moyenne des pays « flexibles » de l'OCDE). La composition du panier de pays de l'OCDE servant de références diffère légèrement selon les paramètres. On trouvera des précisions dans Cacciatore *et al.* (2012).

Source : Cacciatore, M., R. Duval et G. Fiori (2012), « Short-Term Pain or Gain? A DSGE Model-Based Analysis of the Short-Term Effects of Structural Reforms in Labour and Product Markets », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566383>

peut arriver lorsqu'une hausse de l'offre résultant de réformes fait baisser les prix, élève le taux d'intérêt réel et finalement affaiblit l'économie au lieu de la stimuler – sachant que des taux d'intérêt déjà bas ne peuvent devenir inférieurs à zéro.

Le constat selon lequel les réformes structurelles n'appellent pas en général un net assouplissement macroéconomique vaut aussi bien sûr pour la politique budgétaire. Elles peuvent même avoir des retombées positives en retour sur l'économie par le biais de leur effet sur les finances publiques et sur les taux d'intérêt à long terme. En effet, celles qui atténuent les problèmes de viabilité budgétaire et, partant, la perception du risque souverain (par exemple, les réformes des retraites et les économies rendues possibles par une efficacité accrue des dépenses de santé ou d'éducation) peuvent déboucher sur une

baisse des primes de taux d'intérêt, elle-même de nature à stimuler la croissance à court terme toutes choses égales par ailleurs (Giavazzi et Pagano, 1990)⁸.

Les effets à court terme des réformes structurelles : nouvelles constatations tirées de 30 ans d'expérience dans les pays de l'OCDE

Compte tenu du degré d'incertitude concernant l'effet à court terme des réformes, l'OCDE a entrepris une nouvelle étude empirique pour comprendre les effets dynamiques réels sur la production et sur l'utilisation de la main-d'œuvre des réformes passées des marchés de produits, des marchés du travail et de la fiscalité. Elle commence par recenser une série de « chocs » de réformes structurelles mises en œuvre dans les pays de l'OCDE pendant les trente années antérieures à la crise financière, puis estime leurs conséquences économiques à un horizon de cinq ans (on trouvera des précisions méthodologiques à l'encadré 4.1). Cette section résume les principaux résultats de l'exercice et cherche à les interpréter au regard des canaux de transmission sous-jacents évoqués plus haut.

Encadré 4.1. Aperçu de la méthodologie employée

L'analyse s'appuie une trentaine d'années de données émanant de 30 pays de l'OCDE et antérieures à la crise récente (mais ne l'incluant pas). Elle comporte plusieurs étapes :

- On a identifié les « chocs » de réforme structurelles sur la base de la variation des indicateurs de politique économique dans les domaines suivants: les indemnités chômage, la taxation du travail, la protection de l'emploi, les politiques d'activation du marché du travail, la réglementation des marchés de produits, l'extension administrative des conventions collectives et la structure de la fiscalité (pour plus de précisions voir le tableau 1 dans Bouis et al., 2012).
- On a estimé l'effet moyen de chaque réforme au cours des cinq années postérieures à son application sur : i) le PIB ainsi que l'emploi et le chômage ; ii) les différentes composantes de la demande globale, en particulier la consommation privée et l'investissement, de façon à mieux identifier les éléments qui déterminent les effets globaux ; iii) des catégories spécifiques de la population (les jeunes, les personnes dans la force de l'âge, les femmes et les seniors), car elles n'ont probablement pas les mêmes comportements sur le marché du travail et sont donc impactées différemment par les réformes structurelles. On a aussi tenté d'estimer si l'effet à court terme d'une réforme dépendait des autres caractéristiques politiques et institutionnelles du pays considéré. Par exemple, les conséquences à court terme d'une réforme du marché du travail diffèrent-elles selon que la réglementation des marchés de produits d'un pays favorise plus ou moins la concurrence ?
- On a ensuite cherché à savoir si l'impact à court terme d'un choc de réforme était fonction de la situation conjoncturelle du pays lors de la mise en œuvre de la réforme. Ainsi, les différences entre pays des effets à court terme des réformes du marché du travail dépendent-elles du degré de tension sur ce marché (c'est-à-dire de l'écart entre le niveau effectif et « structurel » du chômage) ?

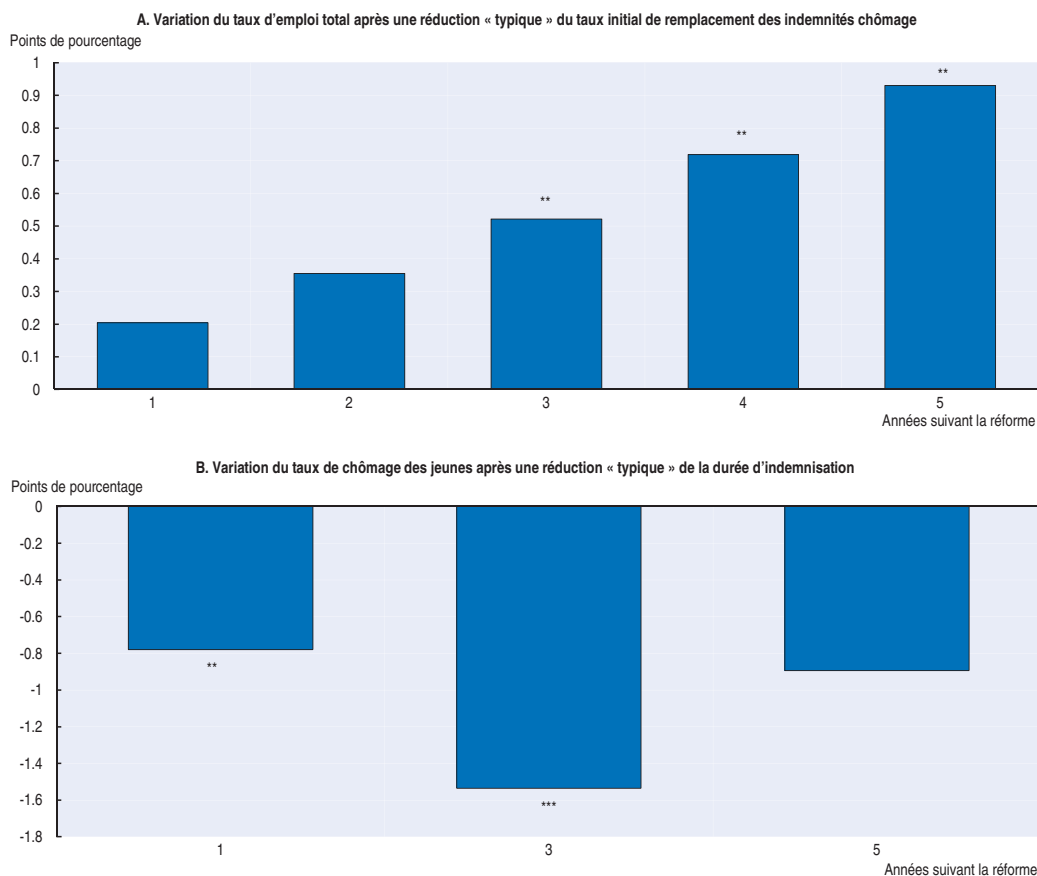
Réformes des marchés du travail et de la protection sociale

Il ressort de l'analyse que les effets à court terme des réformes des marchés du travail et de la protection sociale sont principalement positifs ou nuls. L'existence de coûts agrégés n'est pas démontrée – bien qu'il puisse y avoir des conséquences en matière de

répartition qui vont au-delà du champ de la présente étude (voir le chapitre 5 pour l'incidence des politiques et des institutions du marché du travail sur la répartition des revenus). On peut résumer les principales conclusions comme suit :


- On constate que les réformes des indemnités chômage ont des retombées positives très rapides sur l'utilisation de la main-d'œuvre, ce qui dément les craintes qu'elles puissent affaiblir la consommation à court terme. La progression estimée de l'emploi à la suite d'une réduction de 8 points du taux initial de remplacement – ce qui correspond à la réforme médiane observée pendant la période de trente ans considérée dans l'étude – atteint près de 0.5 point en moyenne au bout de trois ans (graphique 4.2, panel A). Cette conclusion rejoint les prédictions du modèle mentionnées plus haut (voir aussi Cacciatore *et al.*, 2012) ; ce résultat reflète peut-être le fait qu'une baisse des indemnités chômage stimule la création d'emploi en incitant davantage les demandeurs à en rechercher un activement et à recommencer à travailler (voir par exemple Bassanini et Duval, 2006), mais n'amplifie pas la destruction d'emploi. On trouve également que la réduction de la durée d'indemnisation est rapidement suivie d'un recul du chômage, en

Graphique 4.2. Les réformes des indemnités chômage peuvent avoir très rapidement un effet positif sur l'utilisation de la main-d'œuvre



Note : *** et ** représentent la significativité statistique respectivement aux niveaux de 1 % et 5 %. La simulation repose sur la réforme médiane observée dans l'échantillon d'estimation. Dans la partie B, l'incidence de la réforme est estimée en contrôlant pour le taux de remplacement initial des indemnités chômage.

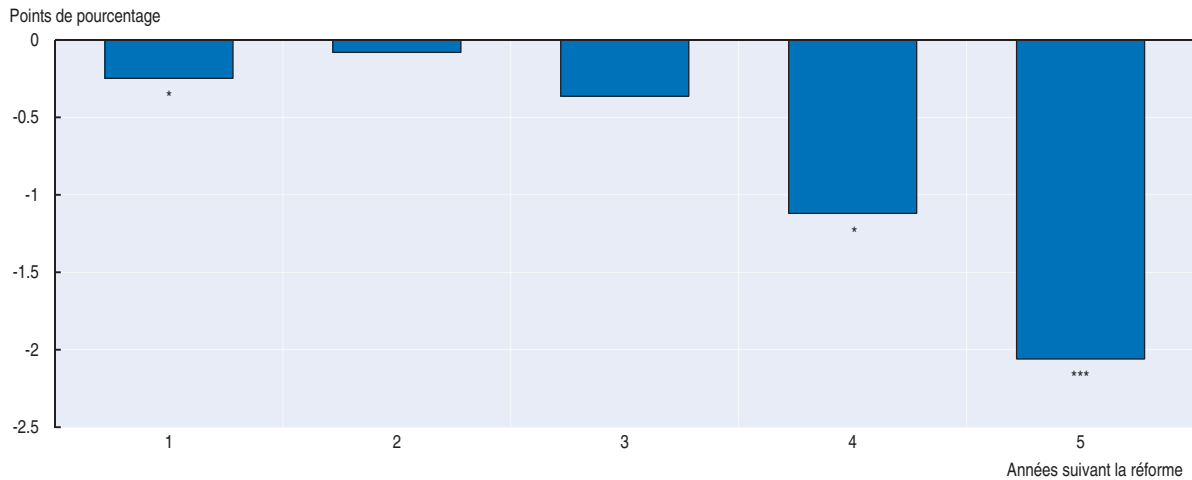
Source : Bouis, R. *et al.* (2012), « The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566402>

particulier chez les jeunes (graphique 4.2, panel B). À titre d'exemple, les estimations indiquent qu'un raccourcissement de la durée d'indemnisation similaire à celui mis en place au Danemark en 2001 – qui correspond approximativement à la réforme médiane sur les trente dernières années – peut faire baisser le taux de chômage des jeunes de plus de 1½ point au bout de trois ans dans le pays moyen de l'OCDE. De façon cohérente avec leurs effets sur l'emploi, on constate que les réformes des allocations vont de pair avec une croissance accélérée de l'investissement et de la production.

- Toutefois, les réformes des indemnités chômage semblent avoir des effets négatifs à court terme sur certaines catégories de la population active, notamment les travailleurs âgés. La réduction de la durée d'indemnisation, par exemple, semble aller de pair avec une baisse de l'emploi des seniors. Lorsqu'il y a surreprésentation de la main-d'œuvre âgée parmi les chômeurs de longue durée, cet effet résulte peut-être d'un retrait – éventuellement couplé à une cessation d'activité anticipée dans les pays où elle est possible.
- On constate que la progression à court terme de l'emploi liée à une réforme des indemnités chômage est supérieure dans les pays où l'emploi est peu protégé. Cela est peut-être dû au fait qu'une protection rigide empêche la demande de main-d'œuvre, en particulier les décisions d'embauche des entreprises, de réagir pleinement à l'augmentation potentielle de l'offre effective de main-d'œuvre découlant d'une réforme des indemnités chômage.
- Sur la base des effets passés d'un nombre restreint de réformes, l'analyse empirique suggère que la *réduction de la protection de l'emploi sur les contrats de travail ordinaires* n'a pas d'incidence significative sur l'emploi total, conformément aux prédictions. Néanmoins, quelques éléments indiquent que les réformes de la protection de l'emploi pourraient entraîner une baisse à court terme du chômage, notamment pour certaines catégories marginales de la population active comme les jeunes et les femmes, dont les perspectives d'embauche seraient relativement améliorées par l'assouplissement des dispositions des contrats de travail ordinaires.
- On s'aperçoit que *réduire la protection assurée par les contrats de travail temporaire*, réforme fréquemment opérée dans les pays de l'OCDE sur les trente dernières années, entraîne une contraction de l'emploi dans les années suivantes. Le recul de l'emploi global, initialement de 0.2 point, atteint 2 points au bout de cinq ans. Cela confirme les études antérieures, y compris celles de l'OCDE, qui ont souligné les faiblesses des *réformes duales de la protection de l'emploi*, c'est-à-dire celles qui ont but d'amoindrir la protection assurée par les contrats temporaires tout en maintenant des dispositions rigides au bénéfice des travailleurs employés sous contrat à durée indéterminée⁹. Non seulement ces réformes ont des retombées négatives sur l'emploi, mais elles s'accompagnent d'une baisse des taux de croissance du PIB, de la consommation et des investissements.
- Les *politiques actives du marché du travail (PAMT)* pourraient en principe réduire le chômage en facilitant la création d'emplois à court terme grâce à l'amélioration des services d'aide à la recherche d'emploi et à une application renforcée de la conditionnalité vis-à-vis des demandeurs. Il est difficile de déceler empiriquement ces progrès, car on ne peut mesurer les réformes basées sur les PAMT que par les variations des dépenses, et celles-ci sont davantage déterminées par la situation conjoncturelle que par les changements institutionnels. L'analyse s'est efforcée de résoudre ce problème en dissociant la composante cyclique des indicateurs de politique publique concernés et en se concentrant sur les catégories des dépenses les moins sensibles à la conjoncture. Les résultats obtenus suggèrent qu'une hausse des moyens consacrés aux dispositifs

Graphique 4.3. Les réformes duales de la protection de l'emploi ne font pas augmenter celui-ci
Variation de l'emploi total à la suite d'une réduction « typique » de la protection assurée par les contrats temporaires



Note : *** et * représentent la significativité statistique respectivement aux niveaux de 1 % et 10 %. La simulation repose sur la réforme médiane observée dans l'échantillon d'estimation.

Source : Bouis, R. et al. (2012), « The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, à paraître.

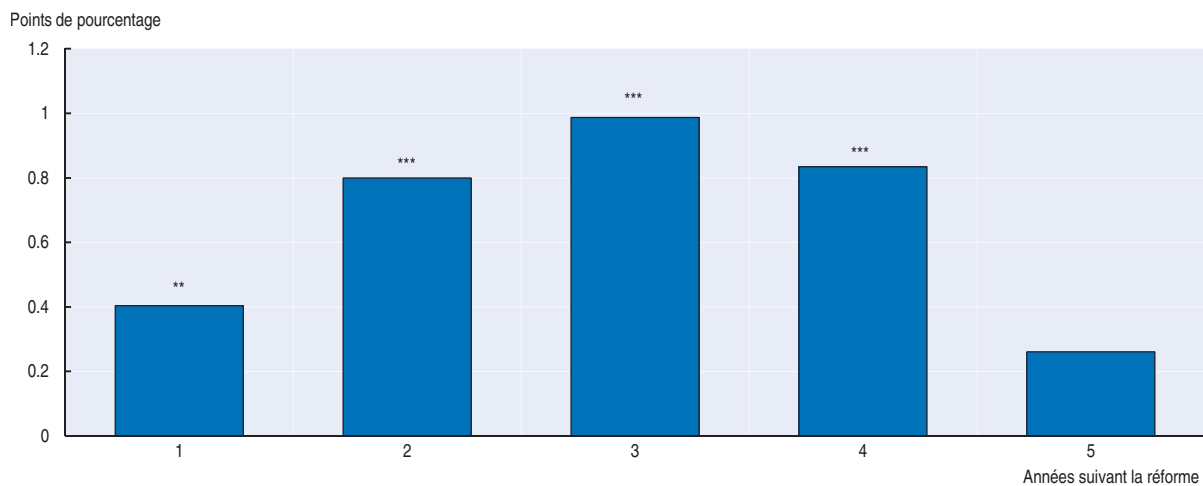
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566421>

d'incitations à l'emploi (graphique 4.4) et à la formation fait progresser l'emploi à court terme – surtout chez les femmes, s'agissant de la formation.

- Réduire l'extension administrative des conventions collectives donne plus de liberté aux entreprises pour fixer les conditions de travail ainsi que la politique des salaires, et est susceptible d'augmenter la demande de main-d'œuvre, surtout à destination des

Graphique 4.4. Comment le renforcement des politiques d'activation du marché du travail peut accélérer le redressement de l'emploi

Variation du taux d'emploi global à la suite d'une hausse « typique » des dépenses publiques affectées aux dispositifs d'incitations à l'emploi par les PAMT



Note : *** et ** représentent la significativité statistique respectivement aux niveaux de 1 % et 5 %. La simulation repose sur la réforme médiane observée dans l'échantillon d'estimation.

Source : Bouis, R. et al. (2012), « The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566440>

travailleurs à faible productivité et des marginaux qui risquent autrement d'être évincés du marché du travail pour des raisons de coût. L'évidence empirique confirme ce point en montrant que les réformes passées de l'extension administrative ont fait baisser le chômage, en particulier chez les femmes¹⁰. Pris au pied de la lettre, les résultats impliqueraient que ramener « l'excès » de couverture conventionnelle (une mesure du degré de l'extension administrative)¹¹ au Portugal au niveau de l'Allemagne – une réduction équivalente à la réforme médiane opérée pendant les trente dernières années – pourrait faire reculer le chômage des femmes de près de 0.5 point au bout de trois ans.

Réformes fiscales

La théorie économique et l'évidence empirique suggèrent qu'un redéploiement fiscal allégeant la charge qui pèse sur les bases d'imposition les plus mobiles et les plus élastiques, comme le capital et la main-d'œuvre, peut générer des progrès rapides et substantiels. C'est surtout vrai des allègements ciblant les femmes et les personnes peu qualifiées, dont l'offre de travail est souvent la plus réactive aux modifications de la fiscalité¹². Pour compenser leur incidence budgétaire d'une manière favorable à la croissance, on peut reporter la charge sur les éléments moins mobiles et moins réactifs tels que la consommation, le patrimoine immobilier ou l'environnement¹³. C'est l'une des réformes prioritaires souvent recommandées dans *Objectif croissance* (chapitres 1 et 2). Sur la base des effets observés suite à la mise en œuvre de telles réformes dans les pays de l'OCDE, les résultats empiriques de la présente étude confirment généralement ce point. Il s'avère que :

- Diminuer la part des impôts directs dans le total des prélèvements fiscaux fait rapidement baisser le chômage, en particulier chez les jeunes. À court terme, ces réformes font aussi augmenter le taux d'activité des femmes et des jeunes, mais on constate que cet effet se dissipe au bout de trois ans. De plus, elles stimulent la croissance de l'investissement privé. Ce résultat est conforme à l'idée selon laquelle le redéploiement fiscal rend le système plus favorable à l'investissement en allégeant la charge pesant sur le travail et le capital.
- Il apparaît qu'en réduisant le coin fiscal sur la main-d'œuvre (c'est-à-dire la différence entre le coût salarial pour l'employeur d'un seul « travailleur moyen » et le revenu net perçu par celui-ci)¹⁴, on suscite une hausse à court terme de l'emploi des seniors due à un taux d'activité plus élevé. En revanche, cela ne semble pas avoir d'effet sur l'emploi total, peut-être parce qu'il lui faut plus de temps pour se concrétiser.

Réformes des marchés des produits

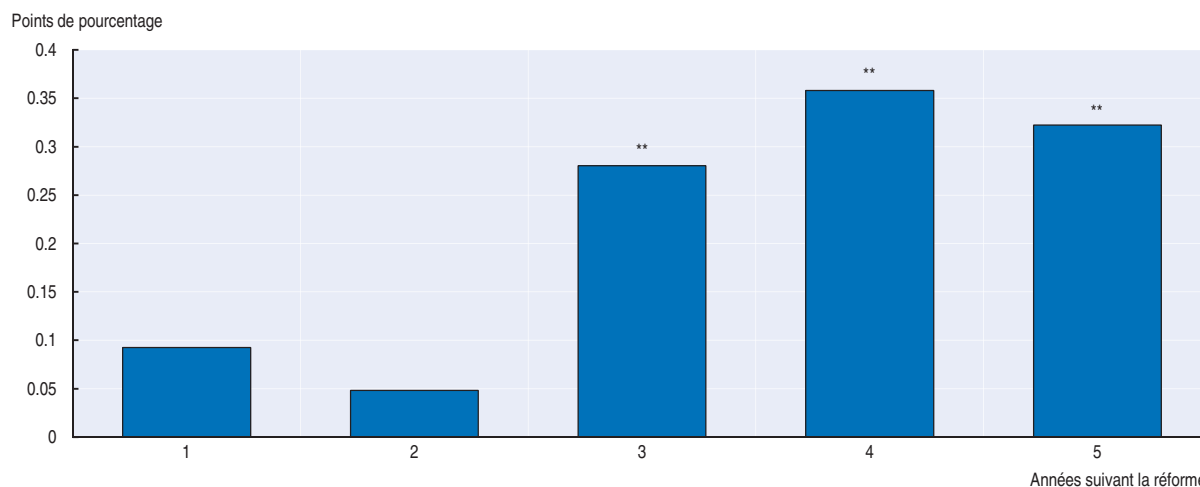
On préconise des réformes des marchés de produits pour augmenter la productivité et l'utilisation de la main-d'œuvre sur le long terme. Il y a beaucoup de preuves empiriques de leurs conséquences bénéfiques¹⁵. Il est moins évident d'en prédire les effets à court terme qui dépendent probablement de la portée de la réforme, c'est-à-dire de son application à la réglementation de l'économie en général ou à celle d'un secteur spécifique, et (dans le second cas) de la nature du secteur qui en fait l'objet. Ainsi, ces réformes peuvent comporter des coûts transitoires sous forme de pertes d'emplois (Cacciatore et al., 2012). Ces coûts sont susceptibles de se manifester notamment après la libéralisation de secteurs arrivés à maturité, dont le potentiel de croissance est limité et qui comptent d'importants acteurs en place ; on peut citer l'exemple des services postaux dans un certain nombre de pays de l'OCDE à revenu élevé.

Il ressort de la nouvelle étude empirique que la libéralisation des marchés de produits dans les industries de réseau¹⁶ a ralenti la croissance de l'investissement et du PIB à court

terme, peut-être à cause de coupes dans les dépenses en capital à la suite des phases antérieures de privatisation¹⁷. Mais on constate aussi qu'elle a fait progresser le taux d'activité à moyen terme (graphique 4.5), surtout chez les femmes. En outre, les réformes des marchés de produits ont plus de chances de stimuler l'emploi à court terme quand elles suppriment des contraintes sur l'offre dans les secteurs où existe une demande virtuelle ; on peut citer l'exemple des barrières à l'entrée de nouvelles entreprises dans la distribution et les services professionnels. Des études réalisées sur données nationales indiquent nettement que les réformes qui facilitent la création d'entreprises et le recrutement de travailleurs dans la distribution se traduisent relativement vite par des créations d'emplois (voir par exemple Bertrand et Kramarz, 2002, pour des résultats probants concernant la France).

Graphique 4.5. Les réformes des marchés de produits encouragent généralement la participation de la population active

Variation du taux global d'activité par suite d'une réforme « typique » des marchés de produits



Note : ** représente la significativité statistique au niveau de 5 %. La simulation repose sur la réforme médiane observée dans l'échantillon d'estimation.

Source : Bouis, R. et al. (2012), « The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, à paraître.

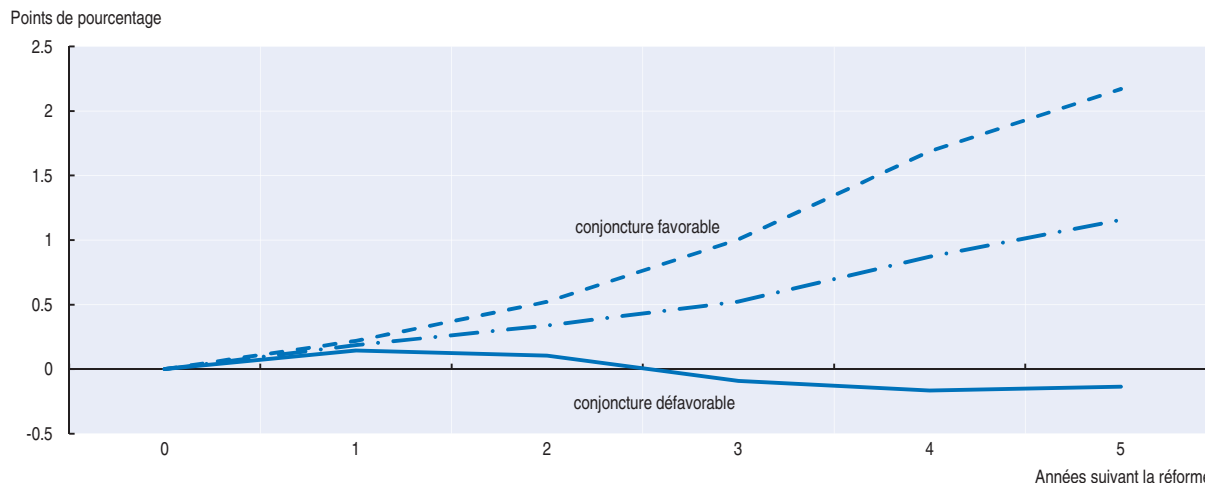
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566459>

Le rôle de la situation macroéconomique

Jusqu'à présent, cette section empirique a présenté l'incidence moyenne à court terme des réformes antérieures. Or celle-ci peut varier en fonction, entre autres facteurs, de la situation macroéconomique du moment. Les effets positifs à court terme des réformes des indemnités chômage et de la protection de l'emploi s'avèrent supérieurs quand la conjoncture est bonne et moindres – voire même parfois négatifs – quand elle est mauvaise. Ainsi, il ressort de l'analyse qu'une réduction « typique » du taux de remplacement initial des indemnités chômage ferait progresser l'emploi de quelque 0.5 point au bout de trois ans en temps normal – c'est-à-dire en l'absence de capacités inemployées, indiquée par un écart nul entre taux de chômage effectif et naturel ; mais la même réforme entraînerait peut-être des pertes d'emplois sur des marchés du travail très déprimés (graphique 4.6). Cet effet asymétrique pourrait s'expliquer de la manière suivante: inciter les chômeurs à rechercher plus activement un emploi ferait diminuer le chômage quand le marché du travail est tendu, mais pourrait être inefficace, voire contre-productif, quand la

Graphique 4.6. Les réformes des indemnités chômage deviennent inefficaces quand l'économie est déprimée

Variation de l'emploi total par suite d'une réduction « typique » du taux de remplacement initial des indemnités chômage: l'influence de la situation conjoncturelle



Note : La ligne inférieure représente l'incidence de la réforme en phase de conjoncture défavorable, alors que la ligne supérieure la représente en phase de conjoncture favorable ; ces deux phases correspondent respectivement aux niveaux minimum et maximum de « l'écart de chômage » observé dans l'ensemble de l'échantillon (c'est-à-dire dans tous les pays et à tout moment). La ligne centrale en pointillés illustre l'effet de la réforme quand l'écart de chômage est égal à sa valeur médiane. Cet écart est égal à la différence entre le taux de chômage structurel et le taux observé dans l'échantillon d'estimation.

Source : Bouis, R. et al. (2012), « The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566478>

demande de travail est très faible. De même, une diminution « typique » de la protection de l'emploi dans le cadre des contrats de travail ordinaires le fait apparemment augmenter à moyen terme quand la conjoncture est favorable, mais le réduit dans le cas contraire.

Notes

1. Ce chapitre s'inspire des analyses de Bouis et al. (2012) et de Cacciatore et al. (2012).
2. Le multiplicateur budgétaire mesure le degré d'augmentation (de diminution) de la production ou de la demande en réaction à une variation donnée du solde budgétaire. On trouvera dans Sutherland et al. (2010) une présentation des facteurs qui déterminent l'amplitude des multiplicateurs budgétaires.
3. En l'absence de contraintes sur le crédit et avec une information parfaite sur la hausse des revenus futurs découlant des réformes, il n'y a pas de distinction entre les effets de revenu permanent et de patrimoine.
4. Angeloni et al. (2003) ; Mishkin (2007).
5. Adjémian et al. (2007).
6. Ces réformes, même si elles ne sont pas financées, peuvent avoir des effets sur la demande, comme on l'a indiqué ci-dessus.
7. Néanmoins, il faut faire preuve de circonspection à l'égard de cette conclusion de l'exercice de modélisation, car le modèle n'intègre pas les éventuels effets négatifs à court terme des réformes lorsque celles-ci suscitent une hausse de l'épargne de précaution. Il ne tient pas non plus compte de la possibilité d'une dégradation de la situation des banques et d'un fonctionnement défectueux des canaux du crédit.
8. Pour un travail empirique récent fondé sur des épisodes passés de contraction budgétaire, voir Sutherland et al. 2011, et le chapitre 3 de FMI, 2010.

9. Voir de Serres *et al.* (2012) pour une appréciation récente et diverses éditions des Perspectives de l'emploi de l'OCDE (par exemple OCDE, 2010). Ce résultat est conforme à ceux trouvés par Blanchard et Landier (2002) ainsi que Bentolila *et al.* (2010), qui soutiennent que les réformes dualistes de la protection de l'emploi peuvent en fait accroître le taux de chômage d'équilibre en augmentant la rotation du chômage.
10. Ces résultats rejoignent les conclusions de travaux empiriques récents de l'OCDE dans de Serres *et al.* (2012).
11. « L'excédent de couverture conventionnelle » est utilisé comme mesure *de facto* du degré d'extension administrative, car on le définit comme la différence entre le pourcentage de travailleurs couverts par des conventions collectives, qu'ils soient ou non syndiqués (le taux de couverture par les syndicats), et le pourcentage de travailleurs syndiqués (le taux de syndicalisation).
12. On trouvera des données probantes récentes dans OCDE (2011).
13. Voir par exemple Arnold *et al.* (2011).
14. Ce chiffre, qui est tiré des comptes nationaux, inclut les taxes sur la consommation.
15. Pour trouver des données tangibles récentes sur les effets en matière de productivité des réformes des marchés de produits, voir Bourlès *et al.* (2010) et, pour leurs effets (globaux) en matière d'emploi, voir par exemple Alesina *et al.* (2005).
16. L'analyse porte sur les réformes de la réglementation des marchés de produits dans les industries de réseau (télécommunications, électricité, gaz, poste, chemins de fer, transport aérien de passagers et transport routier de marchandises). En fait, faute de disposer de données de séries temporelles, il est impossible d'analyser l'effet dynamique de réformes portant sur l'ensemble de l'économie.
17. Toutefois, ce constat va à l'encontre d'autres analyses empiriques récentes effectuées par l'OCDE (Kerdrain *et al.*, 2010).

Bibliographie

- Adjémian, S. *et al.* (2007), « Variantes en univers incertain », *Économie et Prévision*, édition spéciale « Développements récents des DSGE ».
- Alesina, A. *et al.* (2005), « Regulation and Investment », *Journal of the European Economic Association*, vol. 3/4, pp. 791-825.
- Angeloni, I. *et al.* (2003), « The Output Composition Puzzle: A Difference in the Monetary Transmission Mechanism in the Euro Area and United States », *Journal of Money, Credit, and Banking*, vol. 35, n° 6, pp. 1265-1306.
- Arnold, B. *et al.* (2011), « Tax Policy for Economic Recovery and Growth », *The Economic Journal*, vol. 121/550, pp. F59-F80.
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 486, Éditions OCDE.
- Bassanini, A., L. Nunziata et D. Venn (2009), « Job Protection Legislation and Productivity Growth in OECD Countries », *Economic Policy*, vol. 24, n° 58, pp. 349-402, avril.
- Bentolila, S. *et al.* (2010), « Two-Tier Labor Markets in the Great Recession: France vs. Spain », *IZA Discussion Paper Series*, n° 5340.
- Bertrand, M. et F. Kramarz (2002), « Does Entry Regulation Hinder Job Creation? Evidence from the French Retail Industry », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 117/4, pp. 1369-1413.
- Blanchard, O. et A. Landier (2002), « The Perverse Effects of Partial Labour Market Reform: Fixed-Term Contracts in France », *Economic Journal*, vol. 112/480, pp. F214-F244, juin.
- Blanchard, O. et F. Giavazzi (2003), « Macroeconomic Effects of Regulation and Deregulation in Goods and Labor Markets », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118/3, pp. 879-907.
- Bouis, R. *et al.* (2012), « The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Bourlès, R. *et al.* (2010), « Do Product Market Regulations in Upstream Sectors Curb Productivity Growth?: Panel Data Evidence for OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 791, Éditions OCDE.

- Cacciatore, M., R. Duval et G. Fiori (2012), « Short-Term Pain or Gain? A DSGE Model-Based Analysis of the Short-Term Effects of Structural Reforms in Labour and Product Markets », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Eggertsson, G. (2010), « The Paradox of Toil », *Federal Reserve Bank of New York Staff Reports*, n° 433, février.
- Giavazzi, F. et M. Pagano (1990), « Can Severe Fiscal Contractions be Expansionary? Tales of Two Small European Countries », *NBER Working Paper*, n° 3372, pp. 75-111.
- FMI (Fonds monétaire international) (2010), « Cela sera-t-il douloureux ? Les effets macroéconomiques du rééquilibrage budgétaire – Perspectives de l'économie mondiale », FMI, octobre.
- Kerdrain, C., I. Koske et I. Wanner (2010), « The Impact of Structural Policies on Saving, Investment and Current Accounts », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 815, Éditions OCDE.
- Mishkin, F. (2007), « Housing and the Monetary Transmission Mechanism », *NBER Working Paper*, n° 13518.
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 : Sortir de la crise de l'emploi*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011), « Taxation and Employment », *Études de politique fiscale de l'OCDE*, n° 21, Éditions OCDE.
- Serres, A. (de), F. Murtin et C. De la Maisonneuve (2012), « Policies to Facilitate the Return to Work », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Sutherland, D. et al. (2010), « Counter-Cyclical Economic Policy », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 760, Éditions OCDE.
- Sutherland, D. et al. (2011), « Fiscal Consolidation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.

PARTIE II

Chapitre 5

Peut-on à la fois réduire les inégalités de revenus et stimuler la croissance ?

Ce chapitre présente les formes d'inégalités dans les pays de l'OCDE ainsi qu'une nouvelle analyse de leurs déterminants relevant des politiques publiques ou d'une autre nature. L'une des principales conclusions est que les inégalités de revenus peuvent être atténuées par plusieurs moyens: la politique de l'éducation, la lutte contre les discriminations, une organisation bien conçue du marché du travail, une réglementation des marchés de produits favorable à la concurrence, des impôts et transferts importants et/ou progressifs. À partir de là, le chapitre conclut que plusieurs réformes pourraient présenter le double avantage d'augmenter le PIB par habitant et de diminuer les inégalités de revenus ; il attire aussi l'attention sur d'autres domaines de l'action publique où des réformes obligerait à arbitrer entre les deux objectifs.

Résumé et conclusions

Dans de nombreux pays de l'OCDE les inégalités de revenus s'accroissent depuis quelques décennies. Les mieux rémunérés se sont parfois approprié une grande part de l'augmentation globale des revenus, alors que ceux des autres n'ont que peu progressé. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'évaluation des performances économiques ne doit pas seulement tenir compte de la hausse générale des revenus, mais aussi de leur répartition. Aux yeux de certains, la préoccupation dominante est la pauvreté, alors que d'autres s'inquiètent plus généralement des inégalités de revenus. Une question essentielle se pose: les réformes favorables à la croissance préconisées à tous les pays de l'OCDE et aux BRIICS par *Objectif croissance* pourraient avoir des effets secondaires, positifs ou négatifs, sur les inégalités de revenus. De manière plus générale, lorsque les autorités appliquent simultanément des stratégies de croissance et de redistribution, il faut qu'elles soient conscientes de l'éventualité de complémentarités ou d'arbitrages entre ces deux objectifs.

Ce chapitre apporte un nouvel éclairage sur le sujet à la suite de travaux récents de l'OCDE (OCDE, 2011). Il commence par exposer les disparités en matière d'inégalités de revenus qui existent au sein de l'OCDE et leurs causes, par exemple les différences dans la hiérarchie des salaires et des revenus non salariaux, mais aussi dans le nombre d'heures travaillées et les taux d'inactivité. Il propose ensuite une nouvelle analyse des déterminants politiques et autres des inégalités globales de revenus, en évaluant séparément les déterminants des inégalités de revenus d'activité et le rôle redistributeur de la fiscalité et des transferts. Dans chaque cas, l'analyse distingue les mesures positives à tous égards qui peuvent à la fois réduire les inégalités et promouvoir la croissance ; elle indique également celles susceptibles d'impliquer des arbitrages entre les deux objectifs de politique publique.

On peut diviser les pays de l'OCDE en cinq groupes selon la configuration des inégalités. Dans cinq pays anglophones (Australie, Canada, Irlande, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) et aux Pays-Bas, la dispersion des salaires est assez marquée et la proportion de l'emploi à temps partiel est élevée, d'où des inégalités de revenus d'activité supérieures à la moyenne de l'OCDE. Bien que les transferts monétaires publics sous condition de ressources et la progressivité de l'imposition des ménages réduisent les inégalités globales de revenus, elle reste supérieure à la moyenne de l'OCDE. À l'autre bout de l'échelle, les inégalités de revenus du travail sont comparativement faibles dans les quatre pays nordiques et en Suisse. En effet, la dispersion des salaires y est peu marquée et le taux d'emploi élevé. Les transferts monétaires sont souvent versés à tous et donc moins redistributifs. Dans ce groupe de pays, les inégalités de revenus sont très inférieures à la moyenne de l'OCDE.

Le chapitre présente aussi une nouvelle analyse empirique ; elle montre que, même si l'évolution technologique et la mondialisation ont contribué à élargir la distribution des revenus du travail, les écarts substantiels entre les pays sont sans doute dus à des

différences de politiques publiques et d'institutions. L'analyse aboutit aux conclusions suivantes à propos de l'action publique et des institutions :

- La politique de l'éducation joue un rôle important. Les mesures qui permettent d'augmenter les taux de réussite dans l'enseignement secondaire et supérieur, tout en favorisant l'égalité d'accès, concourent à la réduction des inégalités.
- Les politiques et les institutions du travail bien conçues sont de nature à réduire les inégalités. Un salaire minimum relativement élevé resserre la distribution des revenus d'activité, mais, s'il est fixé à un niveau excessif, risque de peser sur l'emploi et donc d'avoir un moindre effet de réduction des inégalités. Les dispositifs institutionnels renforçant les syndicats tendent aussi à réduire les inégalités de revenus d'activité. Les réformes de la protection de l'emploi qui rapprochent les dispositions des contrats de travail permanents et temporaires diminuent les inégalités de revenus par le biais d'une moindre dispersion des salaires et aussi peut-être d'une hausse de l'emploi.
- La suppression des réglementations des marchés de produits qui entravent la concurrence peut atténuer les inégalités de revenus d'activité en stimulant l'emploi. Il est difficile de démontrer empiriquement l'existence d'un lien entre la réforme des marchés de produits et la dispersion des revenus.
- Les mesures qui encouragent l'intégration des immigrés et s'opposent à toutes les formes de discrimination réduisent les inégalités.
- La fiscalité et les transferts jouent un rôle déterminant pour réduire les inégalités globales de revenus. Les transferts sont à l'origine des trois quarts de la diminution moyenne des inégalités dans l'OCDE. Pourtant, l'effet redistributif des transferts monétaires varie beaucoup selon les pays en fonction de leur montant et de leur progressivité. Dans certains (par exemple l'Australie et à moindre degré le Royaume-Uni), ils sont de montant modeste, mais très ciblés sur les nécessiteux. Dans d'autres (par exemple la France ou l'Allemagne), des transferts substantiels redistribuent plutôt les revenus sur le cycle de vie qu'entre les personnes, et leur progressivité est souvent faible.
- Parmi les différentes catégories de prélèvements obligatoires, l'impôt sur le revenu est en général progressif, alors que les cotisations de sécurité sociale, les taxes sur la consommation et les impôts fonciers/immobiliers tendent à être régressifs. Mais il serait possible de renforcer la progressivité en diminuant les dépenses fiscales qui bénéficient principalement aux hauts revenus (par exemple les déductions des intérêts d'emprunts immobiliers). En outre, la suppression des avantages fiscaux accordés à certains instruments d'épargne – comme le régime des plus-values de cession d'une résidence principale ou secondaire ainsi que celui des options d'achat d'actions et des parts ou actions à rendement subordonné – ferait progresser l'équité et permettrait une baisse des taux marginaux d'imposition des revenus du travail favorable à la croissance. Elle limiterait aussi les moyens d'évasion fiscale à la disposition des détenteurs des revenus les plus élevés.

Ces résultats conjugués aux conclusions de travaux antérieurs de l'OCDE et d'autres études des effets sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant des politiques et des institutions – qui sont à la base des recommandations de réformes favorables à la croissance formulées dans *Objectif croissance* – montrent l'existence de complémentarités, mais aussi d'arbitrages, entre la réduction des inégalités et la promotion de la croissance économique :

- De nombreuses mesures présentent le double avantage de diminuer les inégalités de revenus et d'augmenter à long terme le PIB par habitant. Il s'agit notamment de celles qui visent à faciliter l'accumulation de capital humain, à rendre le potentiel d'éducation

moins dépendant de la situation personnelle et sociale, à réduire le dualisme du marché du travail, à favoriser l'intégration des immigrés et à accroître la participation des femmes au marché du travail. En matière d'impôt, la limitation des dépenses fiscales, par exemple celles liées à l'investissement immobilier, contribue à l'objectif d'équité tout en permettant un allègement des taux d'imposition marginaux propice à la croissance.

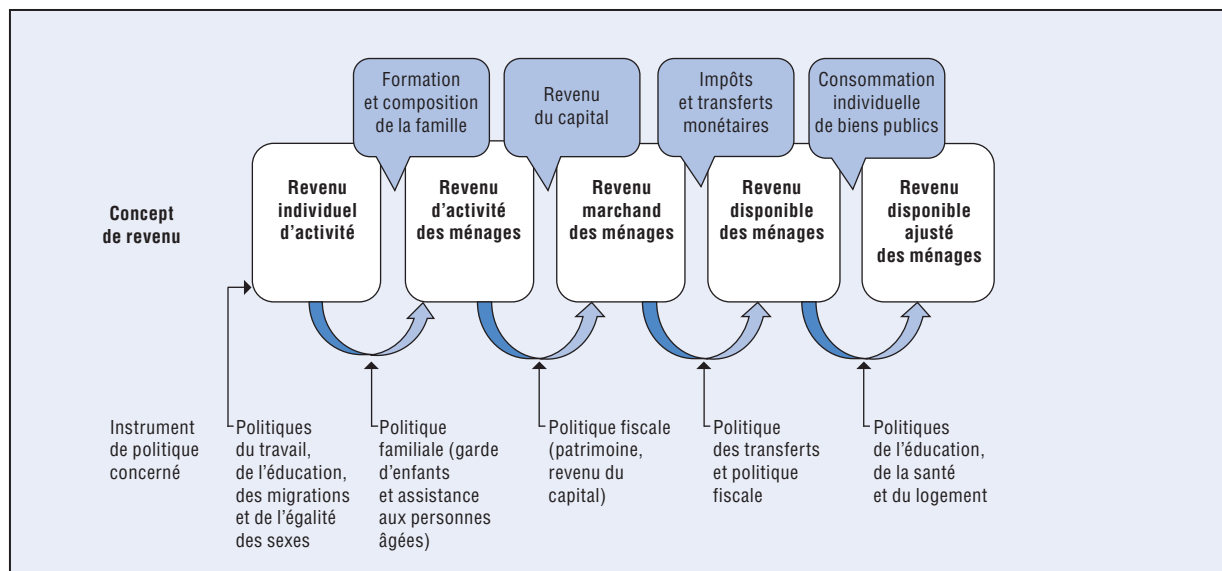
- En revanche, plusieurs mesures peuvent exiger un arbitrage entre la réduction des inégalités de revenus et la progression du PIB par habitant. Ainsi, l'extension administrative des conventions collectives est certes de nature à diminuer la dispersion des gains salariaux, mais, si elle élève trop les coûts du travail pour certains employeurs, elle risque de nuire à la concurrence et à la productivité, voire de baisser l'emploi. Modifier la fiscalité de façon à ce qu'elle entraîne moins de distorsions – notamment en diminuant la part des impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés au profit de la taxation de la consommation et de l'immobilier – augmenterait l'incitation à travailler, épargner et investir, mais pourrait être contraire à l'équité. Pour faciliter cet arbitrage, il serait possible de recourir à des transferts monétaires ciblés sur les bas revenus.
- Enfin, certaines mesures destinées à accroître le PIB par habitant ont des effets incertains sur les inégalités de revenus. Ainsi, en s'abstenant de verser des indemnités de chômage trop élevées et trop durables, on peut augmenter l'emploi à long terme mais aussi accentuer les écarts de revenus entre les travailleurs ; d'où un effet net ambigu sur les inégalités. Il en va de même du maintien du salaire minimum à un niveau modéré.

Comprendre les inégalités

Comment mesurer les inégalités ? Selon le rapport établi en 2010 par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (Stiglitz *et al.*, 2009), le concept le plus large de revenu est le revenu disponible des ménages ajusté des transferts publics en nature tels que les dépenses publiques d'éducation et de santé. Cette mesure, qualifiée ici de « revenu disponible ajusté des ménages », dépend de divers facteurs qui figurent au graphique 5.1. Tous peuvent varier et modèlent les inégalités de la façon suivante¹ :

- *Le revenu individuel d'activité.* La dispersion du revenu individuel d'activité dans la population active résulte à la fois de la dispersion des salaires des travailleurs à plein-temps et de la dispersion des revenus professionnels des autres catégories qui constituent cette population (travailleurs à temps partiel et travailleurs indépendants, mais aussi chômeurs et personnes ne cherchant pas activement un emploi)².
- *Le revenu d'activité des ménages.* Les différences de dimension et de composition des familles en âge de travailler influent sur le revenu d'activité total des ménages.
- *Le revenu marchand des ménages.* Il comprend à la fois le revenu d'activité et le revenu du capital³.
- *Le revenu disponible des ménages.* Il englobe toutes les sources de revenu, après prise en compte des prélèvements obligatoires et des transferts monétaires.
- *Le revenu disponible ajusté des ménages.* Il ajoute au revenu disponible des ménages les transferts en nature (par exemple, les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation et au logement social).

Le reste de ce chapitre porte sur trois de ces cinq concepts de revenu – le revenu individuel d'activité, le revenu marchand des ménages et le revenu disponible des ménages – car ce sont ceux qui contribuent le plus à la formation des inégalités et

Graphique 5.1. **Passage du revenu individuel d'activité au revenu disponible ajusté des ménages**

réagissent le plus aux réformes structurelles, sachant qu'il est difficile de mesurer l'effet redistributif des prestations en nature⁴. En raison des contraintes de disponibilité des données, le chapitre traite des inégalités considérées à un moment donné, alors qu'idéalement il faudrait aussi envisager le problème sur l'ensemble de la durée de la vie, en tenant compte du rôle de la mobilité sociale.

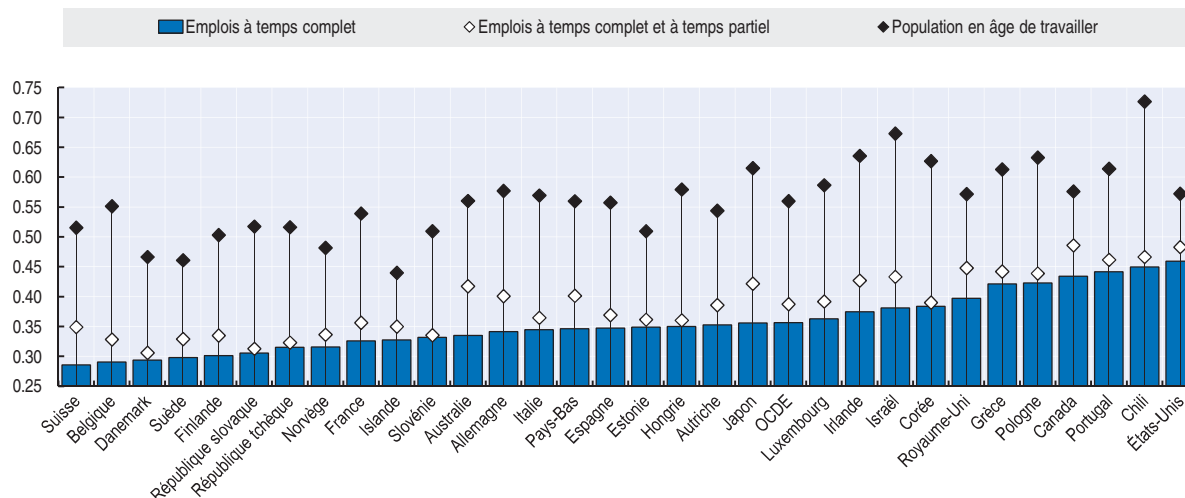
La dispersion des revenus d'activité et des revenus marchands diffère selon les pays

La dispersion du revenu d'activité des ménages découle de quatre facteurs : i) la dispersion des gains horaires des personnes qui ont un emploi à temps plein ; ii) la proportion des travailleurs à temps partiel ; iii) le taux de non-emploi ; iv) la formation des ménages. Il y a de grandes différences nationales de dispersion des revenus des travailleurs à temps complet : le Chili, les États-Unis et le Portugal sont les pays les plus inégaux, alors que la Belgique, le Danemark et la Finlande sont les plus égaux (graphique 5.2). Les inégalités augmentent dans tous les pays quand on étend l'analyse aux travailleurs à temps partiel ou à la population totale en âge de travailler (en incluant les chômeurs et les inactifs), cela en raison des importants différentiels de revenu entre ces catégories et les travailleurs à temps plein. L'effet est particulièrement marqué dans les pays où l'activité à temps partiel représente une part substantielle de l'emploi total (par exemple l'Australie, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni) et dans ceux qui ont des taux de chômage et d'inactivité élevés (par exemple la Belgique, le Chili, la Hongrie et l'Italie). La prise en compte de la dimension et de la composition des ménages donne une image plus complexe de la situation (OCDE, 2008a). Les membres des ménages qui travaillent additionnent souvent leurs revenus, d'où des économies d'échelle dans la consommation qui réduisent la dispersion des revenus, alors que l'inclusion dans les ménages des personnes dépendantes l'augmente.

L'intégration des revenus du capital, qui sont plus concentrés que les revenus d'activité, augmente les inégalités entre les ménages. Pourtant, compte tenu de leur faible poids global, ils ne sont pas un facteur déterminant de la dispersion totale des revenus


Graphique 5.2. Les inégalités de revenus d'activité varient selon les pays et dépendent de la population considérée

Indice de Gini, 2008



Note : L'indice de Gini est une mesure des inégalités allant de zéro (égalité parfaite) à un (situation dans laquelle une personne reçoit la totalité des revenus). La population considérée pour les « emplois à temps complets » comme les « emplois à temps complets et à temps partiel » regroupe les travailleurs dépendants et les travailleurs indépendants. La population en âge de travailler se compose de toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans, à l'exception des étudiants et de celles qui ont dépassé l'âge légal de la retraite dans leurs pays. Les coefficients de Gini ne tiennent compte que des revenus d'activité ; les données précises en la matière diffèrent selon les pays. 2007 pour la France, la Corée et les États-Unis, 2009 pour l'Australie et le Japon. Les valeurs calculées pour l'OCDE sont des moyennes non pondérées de tous les pays membres pour lesquels on dispose de données.

Source : Enquête par panel sur la dynamique des revenus (PSID) pour les États-Unis ; enquête sur les ménages et la dynamique des revenus du travail (HILDA) pour l'Australie ; enquête nationale de caractérisation socio-économique (CASEN) pour le Chili ; enquête par panel sur le travail et les revenus (KLIPS) pour la Corée ; étude du Luxembourg sur les revenus (LIS) pour le Brésil et Israël ; enquête par panel sur les ménages (JHPS) pour le Japon ; panel suisse de ménages (PSM) pour la Suisse ; Enquête Européenne Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie statistiques (SRCV-SILC) pour les autres pays.

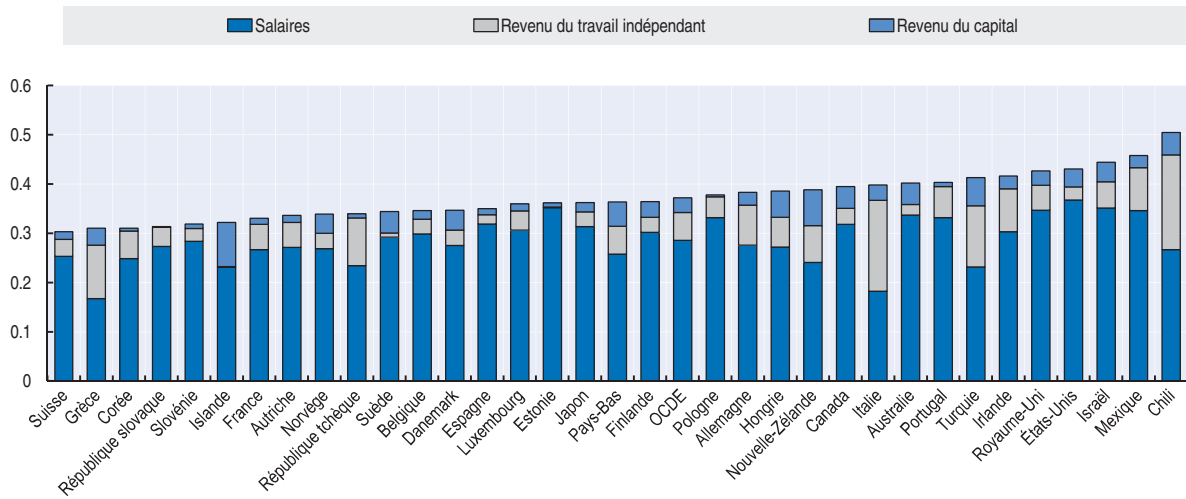
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566497>

marchands des ménages (graphique 5.3). Les revenus d'activité sont à l'origine de 75 % de la dispersion moyenne dans l'OCDE, contre 25 % seulement pour la somme des revenus du travail indépendant et des revenus du capital.

À l'échelle de l'OCDE, les inégalités de revenus après prélèvements obligatoires et transferts, mesurées par l'indice de Gini, étaient à la fin des années 2000 à peu près 25 % moindre qu'avant leur prise en compte, tandis que la pauvreté, mesurée après prélèvements et transferts, était 55 % moindre⁵. Cela dit, la distribution du revenu disponible des ménages est aussi très différente selon les pays (graphique 5.4). En effet, même en tenant compte des prélèvements et des transferts, l'indice de Gini allait de 0,25 en Slovénie (faibles inégalités) à 0,5 au Chili (fortes inégalités). Les rapports intercentiles, qui mesurent les inégalités à des points spécifiques de la distribution de revenus, sont un moyen intuitif d'en appréhender l'amplitude. Vers 2008, le revenu du 90^e centile (le plus riche) des ménages était trois fois supérieur au revenu du 10^e centile (le plus pauvre) dans sept pays d'Europe de l'est et dans les pays nordiques (graphique 5.4). Mais ce rapport dépassait 6 au Chili, en Israël⁶, au Mexique et en Turquie. En outre, la part des plus favorisés (99^e centile) dans le revenu total diffère beaucoup selon les pays : elle s'échelonne de 4,5 % en Suède à 18,1 % aux États-Unis (encadré 5.1).

Graphique 5.3. Les inégalités de revenus d'activité sont le principal déterminant de la dispersion des revenus marchands des ménages

Contributions au coefficient de concentration des revenus marchands de la population en âge de travailler à la fin des années 2000



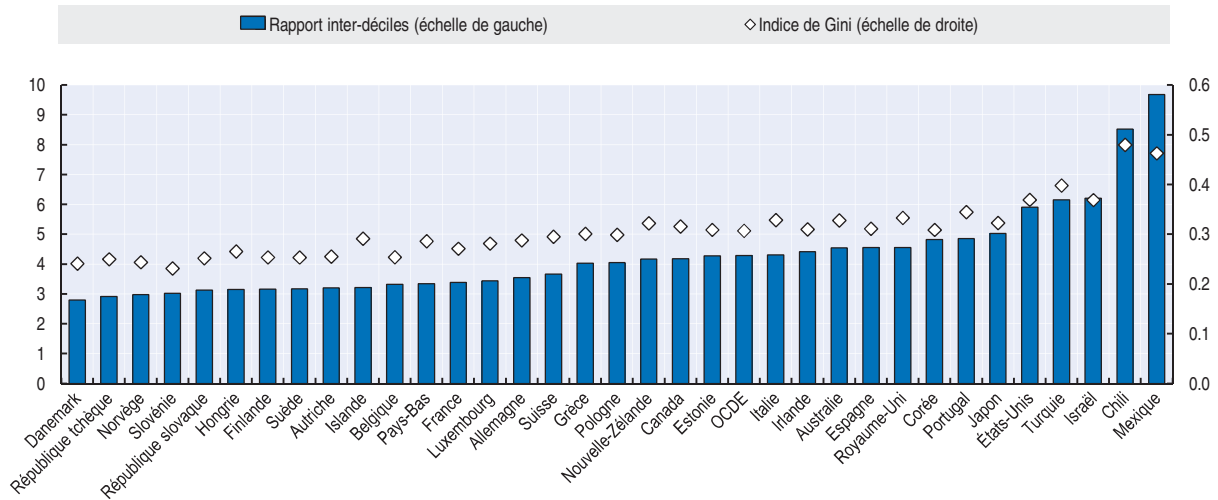
Note : On calcule les contributions aux inégalités globales des revenus marchands des ménages en multipliant les coefficients de concentration de chaque source de revenus par leur pondération au sein des revenus marchands totaux. Les données concernant la Grèce, la Hongrie, le Mexique et la Turquie sont nettes de prélèvements obligatoires. Les données concernant la France et l'Irlande se réfèrent au milieu des années 2000.

Source : Distribution des revenus et pauvreté dans l'OCDE, Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566516>

Graphique 5.4. L'écart entre les riches et les pauvres est très marqué dans certains pays

Revenu disponible des ménages : écart entre le 10^e et le 90^e centile, et indice de Gini à la fin des années 2000



Note : Pour la France et l'Irlande, les données se réfèrent au milieu et non à la fin des années 2000.

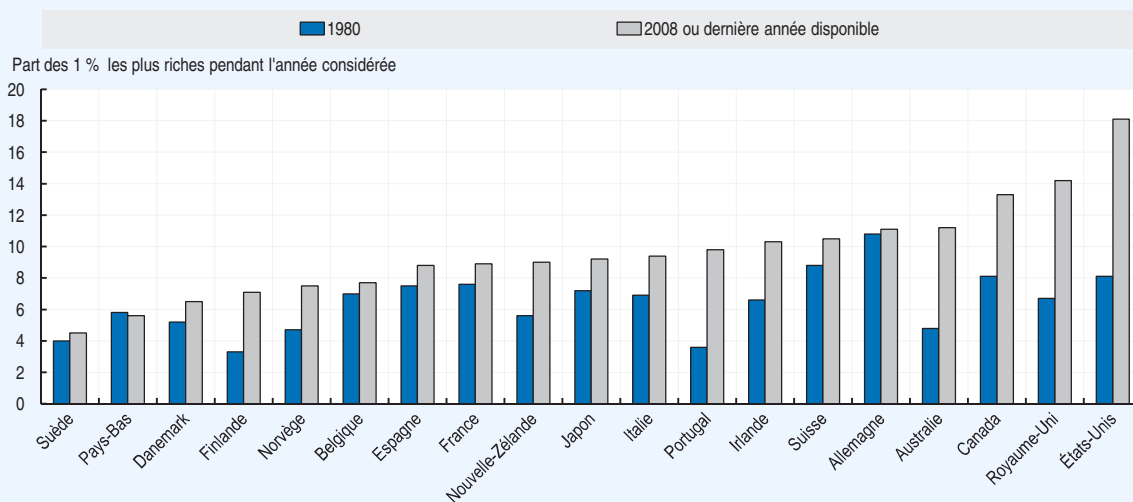
Source : Distribution des revenus et pauvreté dans l'OCDE, Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566535>

Encadré 5.1. Pourquoi la part des très hauts revenus augmente-t-elle?


L'aggravation des inégalités des revenus découle souvent d'une concentration accrue à l'extrémité supérieure de leur distribution (Hoeller, 2012). Aux États-Unis, par exemple, les 1 % les plus favorisés de la population percevaient 18 % des revenus avant impôt en 2008 au lieu de 8 % en 1980. Bien que la proportion du revenu total revenant à ceux qui gagnent le plus se soit aussi élevée dans la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 5.5), il y a de grandes disparités tant en ce qui concerne le degré de l'augmentation que la période où elle a commencé. On s'intéresse de plus en plus à ce phénomène, mais sans s'accorder sur ses causes et leur importance relative. Certaines des interprétations dominantes figurent ci-dessous.

Graphique 5.5. Part des 1 % les mieux rémunérés dans le revenu imposable total, 1980 et 2008



Note : Les données sur les revenus avant prélèvements obligatoires excluent les plus-values dans tous les pays, sauf l'Australie et la Finlande. Les données sont basées sur les déclarations d'impôts.

Source : Alvaredo, F. et al. (2011), « The Top Incomes Database », www.parisschoolofeconomics.eu/en/news/the-top-incomes-database-new-website ; Matthews, S. (2011), « Trends in Top Incomes and their Tax Policy Implications », *OECD Taxation Working Papers*, n° 4, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566554>

L'évolution de la fiscalité

- Les taux d'imposition des plus hauts revenus ayant beaucoup diminué, il est possible que cela ait fait sensiblement augmenter les montants déclarés à l'administration fiscale. Certaines études laissent penser que, dans un pays où le taux marginal d'imposition est de 50 %, l'abaisser de 1 % ferait progresser de 1 % le revenu imposable.
- Le système fiscal est de nature à influencer sur la composition des rémunérations en l'orientant vers les formes les moins imposées, et donc à accroître le revenu disponible, surtout au sommet de l'échelle (Goolsbee, 2000 ; Piketty et Saez, 2003 ; Roine et al., 2009). Ainsi, les plus-values sont souvent taxées à un taux moindre que les autres revenus et même exonérées dans quelques pays. Les options d'achat d'actions bénéficient d'un régime fiscal préférentiel dans de nombreux pays de l'OCDE (OCDE, 2006a) ; il en va de même des parts et actions à rendement subordonné.

Mondialisation, changements technologiques et marché des talents

- Sous le double effet des technologies de l'information et de la mondialisation, le marché des « stars » a pris de l'ampleur ; d'où une forte hausse des plus hauts revenus dans les secteurs du sport et des loisirs (Rosen, 1981 ; Gordon et Dew-Becker, 2008).

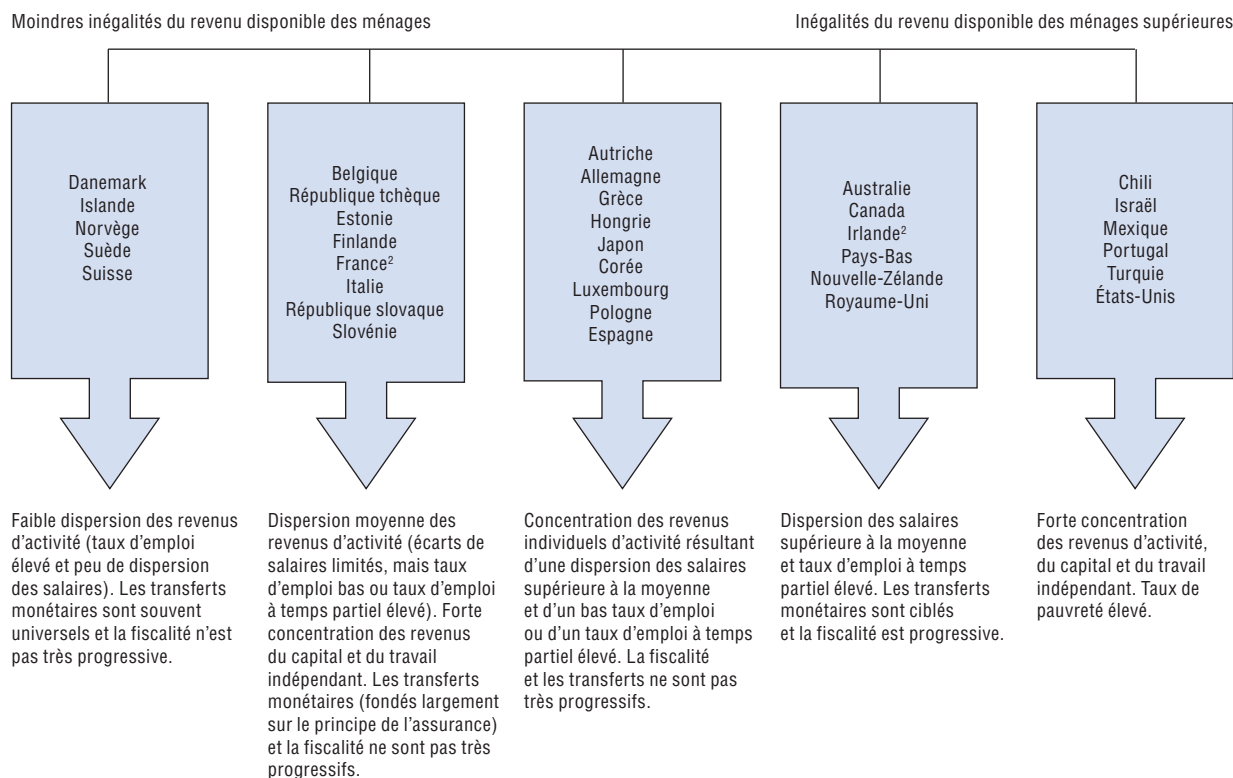
Encadré 5.1. Pourquoi la part des très hauts revenus augmente-t-elle? (suite)

- Les compétences exigées des dirigeants d'entreprise et leurs responsabilités sont devenues plus complexes, en grande partie du fait de l'intensification de la concurrence liée à la déréglementation et à la mondialisation (par exemple Murphy et Zbojnik, 2004 ; Garicano et Rossi-Hansberg, 2006 ; Cuñat et Guadalupe, 2009). En outre, les postes de direction ont perdu de leur stabilité, car ceux qui les occupent se voient offrir davantage de débouchés externes, ce qui accroît leur pouvoir de négociation. Ces alternatives, incluant des emplois à l'étranger, expliquent peut-être pourquoi l'évolution de la part des plus hauts revenus dans certains pays se répercute ailleurs. On a par exemple constaté que la part des plus hauts revenus aux États-Unis influait beaucoup sur celle du Canada, tandis qu'au Royaume-Uni et en Australie l'influence s'exerce sur la Nouvelle-Zélande (Saez et Veall, 2005 ; Atkinson et Leigh, 2008).
- La mondialisation a aussi fait beaucoup progresser la capitalisation boursière des grandes sociétés multinationales, et la rémunération des dirigeants suit de près l'augmentation de la dimension de l'entreprise (Gabaix et Landier, 2008).

Classements de pays en fonction des inégalités

En procédant à une classification, on a distingué cinq groupes de pays similaires sur le plan des inégalités (graphique 5.6)⁷. On les présente ci-dessous en commençant par ceux qui ont la plus faible dispersion du revenu disponible des ménages :

- i) Un groupe – composé des quatre pays nordiques et de la Suisse – se caractérise par des inégalités inférieures à la moyenne grâce à de faibles écarts de salaires, en particulier au sommet de l'échelle, et à un taux d'emploi élevé. Toutefois, la proportion du travail à temps partiel dépasse la moyenne dans tous ces pays (sauf la Suède), ce qui contribue aux inégalités de revenus d'activité. Les transferts monétaires sont souvent universels et l'imposition des ménages tend à être largement proportionnelle à leurs revenus, de sorte que la fiscalité et les transferts n'opèrent qu'une redistribution modérée. Au total, tant la dispersion des revenus disponibles que le taux de pauvreté sont très inférieurs à la moyenne de l'OCDE.
- ii) Dans un groupe de huit pays européens d'Europe continentale (Belgique, Estonie, Finlande, France, Italie, République slovaque, République tchèque et Slovaquie), les inégalités imputables au marché du travail sont légèrement inférieures à la moyenne de l'OCDE. Alors que la dispersion des salaires est faible dans une optique de comparaison internationale, les inégalités de revenus d'activité résultent de la faiblesse du taux d'emploi (en particulier en Belgique, en France, en Italie et en République slovaque). La forte concentration des revenus du travail indépendant ou du capital rapproche les inégalités du revenu marchand des ménages de la moyenne de l'OCDE (sauf pour la République slovaque et la Slovaquie). Mais, comme les impôts et les transferts représentent une part importante du PIB, les inégalités de revenus disponibles des ménages reviennent à la moyenne de l'OCDE ou en deçà.
- iii) Dans un groupe composé de sept autres pays (Autriche, Allemagne, Espagne, Grèce, Hongrie, Luxembourg et Pologne) ainsi que du Japon et de la Corée, les inégalités découlant du marché du travail se situent au niveau moyen de l'OCDE ou au-dessus. Toutefois cette situation a des causes variables. La dispersion des salaires est partout forte, mais on l'observe surtout au bas de l'échelle de la distribution en Allemagne, alors qu'en Hongrie et en Pologne elle se manifeste davantage au sommet. De plus, le taux d'emploi est faible en Corée, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, au Luxembourg et en Pologne, tandis que la part

Graphique 5.6. **Groupes de pays similaires sur le plan des inégalités**¹

1. La constitution des groupes de pays découle d'une classification sur un ensemble de 12 indicateurs d'inégalité, avec des valeurs standardisées et une distance euclidienne pour mesurer les différences entre ces groupes. On a utilisé plusieurs scénarios différents dont il ressort que les deux groupes de droite sont très stables. Les lignes de partage entre les trois groupes de gauche sont moins marquées.
 2. Pour la France et l'Irlande, la classification s'appuie sur des données du milieu des années 2000 (au lieu de la fin des années 2000).
- Source : Hoeller, P. et al. (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are they Compatible? Part 1: Mapping Income Inequality Across the OECD », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 924, Éditions OCDE.

du travail à temps partiel est élevée en Autriche et au Japon. Dans certains de ces pays (notamment la Corée et de la Grèce), une importante redistribution des revenus d'activité s'opère au sein des familles. Les transferts monétaires ont finalement peu d'effet redistributif, car ils sont de montants réduits (Corée) ou largement fondés sur l'assurance, et donc peu progressifs (Autriche, Allemagne, Espagne, Grèce, Hongrie, Japon et Pologne). Au total, tant la dispersion des revenus disponibles des ménages que le taux de pauvreté sont proches de la moyenne de l'OCDE.

- iv) Cinq pays anglophones (Australie, Canada, Irlande, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) et les Pays-Bas ont une proportion élevée d'emplois à temps partiel, ce qui est une source d'inégalités de revenus d'activité. En revanche, à l'exception de l'Irlande, le taux d'emploi dépasse partout la moyenne de l'OCDE. Tout en étant de montant modeste (dans tous ces pays à l'exception des Pays-Bas), les transferts monétaires sont en général plus ciblés et les impôts plus progressifs que dans les autres pays de l'OCDE, d'où un effet redistributif notable. Toutefois les inégalités de revenus disponibles des ménages sont partout, sauf aux Pays-Bas, supérieures à la moyenne de l'OCDE.
- v) Au Chili, aux États-Unis, en Israël, au Mexique, au Portugal et en Turquie, les inégalités provenant du marché du travail sont supérieures à la moyenne. Cela s'explique par la conjonction d'une dispersion très forte des salaires et d'un bas taux d'emploi (les

États-Unis faisant exception sur le second point). De plus, les revenus du capital et du travail indépendant bénéficient généralement à une catégorie réduite de ménages. Les transferts monétaires ont peu d'effet redistributif, car ils sont de montants modestes et souvent basés sur l'assurance. Le poids de la fiscalité est également limité dans la plupart de ces pays, bien qu'elle soit parfois plus progressive que la moyenne de l'OCDE. Au total, les inégalités de revenus disponibles des ménages et le taux de pauvreté sont bien au-dessus de cette moyenne.

Quelles sont les causes des inégalités ?

Les changements technologiques et la mondialisation expliquent en partie les tendances récentes des inégalités de revenus d'activité

Le progrès technique est susceptible d'influer sur les inégalités de revenus du travail, puisqu'il peut bénéficier davantage aux travailleurs très qualifiés qu'aux autres. Ainsi, dans la mesure où les travailleurs à qualification moyenne se consacrent à des tâches de routine, qui peuvent être effectuées par les ordinateurs, l'évolution technologique réduit la demande de ces travailleurs. Il y a lieu de s'attendre à un effet contraire pour les travailleurs hautement et peu qualifiés qui, en général, accomplissent respectivement des tâches abstraites et manuelles difficiles à faire effectuer par des machines. Si les modifications de la demande ne sont pas compensées par une variation équivalente de la composition de l'offre de main-d'œuvre (par exemple grâce à une hausse suffisante du taux de réussite dans l'enseignement supérieur), le progrès technologique risque de réduire la rémunération et l'emploi des personnes à qualification moyenne relativement aux personnes à qualification faible et élevée. De fait, les données indiquent une polarisation de l'emploi en fonction du niveau de compétence (voir par exemple Autor et al., 2006, Goos et al., 2009).

La mondialisation est aussi de nature à accroître les inégalités. La *première* manière dont elle peut le faire est l'externalisation à l'étranger. Les fonctions délocalisées des pays riches vers les pays pauvres n'exigent habituellement pas une qualification poussée du point de vue du pays bien doté sur ce plan, mais elles le sont du point de vue du pays moins bien pourvu. Dans ces conditions, l'externalisation rend la demande de main-d'œuvre plus exigeante en qualification à la fois dans les pays pauvres et riches, ce qui augmente les inégalités dans les deux cas (Feenstra et Hanson, 1996). La *seconde* manière est la suivante: si la rentabilité des entreprises diffère, et si les travailleurs faiblement rémunérés sont beaucoup plus nombreux dans les entreprises peu productives en butte à la concurrence des importations, il est possible que les échanges aggravent les inégalités de revenus d'activité en faisant diminuer l'emploi ou le salaire relatif de ces travailleurs (voir par exemple Egger et Kreckemeier, 2009 ; Helpman et al., 2010). L'existence d'un lien positif entre la mondialisation et les inégalités est validée par un nombre croissant d'études portant sur des entreprises considérées individuellement, mais il est plus difficile d'établir une corrélation robuste au niveau agrégé.

Il est également concevable que la mondialisation et l'évolution technologique se renforcent mutuellement, accentuant ainsi les inégalités. D'une part, la technologie est sans doute un facteur de la mondialisation et, d'autre part, l'intensification de la concurrence qui résulte de cette dernière peut obliger les entreprises à innover. Il est possible que l'innovation augmente les inégalités de revenus d'activité à la fois temporairement – puisque la recherche-développement est une activité hautement qualifiée (Dinopoulos et Segerstrom, 1999 ; Neary, 2003) – et de façon permanente s'il en

résulte des changements technologiques favorisant les travailleurs qualifiés, comme on l'a indiqué ci-dessus (Acemoglu, 2002).

Les inégalités de revenus d'activité sont aussi influencées par les politiques structurelles

Les politiques structurelles appliquées à l'éducation ainsi qu'aux marchés du travail et des produits influent sur les inégalités de revenus d'activité par leurs effets sur i) le taux d'emploi et ii) la dispersion des rémunérations des détenteurs d'emplois (on trouvera des précisions dans Koske et al., 2012). Les mesures génératrices d'équité dans l'enseignement font baisser les inégalités de revenus en réduisant la dispersion des rémunérations. Il en va de même de celles qui développent l'éducation secondaire ou supérieure, au moins dans les pays où la proportion de diplômés du secondaire ou du supérieur est déjà élevée dans la population en âge de travailler. En revanche, l'effet de nombreuses mesures intéressant le marché du travail est moins clair, car elles ont parfois une influence contraire sur la dispersion des rémunérations et sur le niveau de l'emploi, au moins pour certaines catégories de travailleurs. On peut citer l'exemple d'un relèvement du salaire minimum relativement au salaire moyen, d'un renforcement de la protection de l'emploi et d'une meilleure indemnisation du chômage. Une réforme du marché du travail se distingue par son effet doublement bénéfique sur l'emploi et sur l'égalité des salaires : c'est la réduction de la différence de protection entre les emplois temporaires et permanents. La libéralisation des marchés de produits a des conséquences ambiguës sur les inégalités de revenus. Tout en stimulant l'emploi, certains types de changements en ce domaine peuvent élargir la distribution des rémunérations. Le tableau 5.1, inspiré des nouvelles études empiriques de l'OCDE, quantifie approximativement l'incidence moyenne de certaines réformes structurelles sur la dispersion des rémunérations.

Tableau 5.1. **Expérimentation de mesures visant à réduire les inégalités de revenus d'activité**

Expérimentation ¹	Baisse du ratio 90/10 ²
Hausse de 10 points de la part de la population ayant un niveau d'éducation post-secondaire	≈ 0.04
Affaiblissement de la protection de l'emploi régulier, qui passe du niveau allemand (troisième plus élevé) au niveau finlandais (proche de la moyenne de l'OCDE)	≈ 0.16
Renforcement de la protection de l'emploi temporaire, qui passe du niveau britannique (deuxième plus bas) au niveau finlandais (proche de la moyenne de l'OCDE)	≈ 0.08
Augmentation de 10 points du taux de syndicalisation	≈ 0.01
Hausse du rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen qui passe du niveau tchèque (troisième plus bas) au niveau polonais (proche de la moyenne de l'OCDE)	< 0.01

1. Les mesures présentées équivalent à peu près à l'incidence sur le ratio 90^e/10^e centile d'un changement sur le ratio 90^e/10^e centile d'un changement d'un écart-type des variables de politique économique pertinentes.
2. L'un des moyens de mesurer les inégalités est d'examiner le rapport entre différents centiles de revenu. Le rapport entre les revenus du haut de la distribution (90^e centile) et du bas de la distribution (10^e centile) est présenté sous forme abrégée comme le ratio 90/10. Une baisse de ce ratio signifie un recul des inégalités. Dans les pays de l'OCDE, il ressort en moyenne à quelque 4.5 avec un écart-type de 0.8 entre les pays (voir Hoeller et al., 2012).

Source : Basé sur le tableau 1, spécifications 3 (pour la hausse du salaire minimum) et 2 (pour toutes les autres réformes) de Koske, I., J.-M. Fournier et I. Wanner (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 2: The Distribution of Labour Income », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 925, Éditions OCDE.

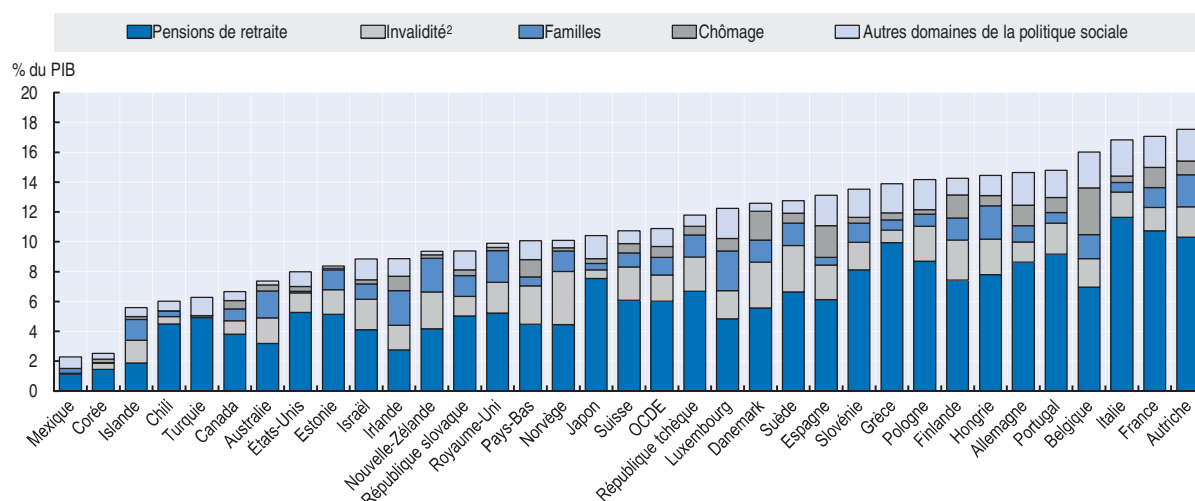
Certains pays s'appuient beaucoup sur la fiscalité et les transferts pour influencer la distribution des revenus

Le système fiscal et les mécanismes de transfert jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités globales de revenus. Les transferts monétaires, tels que les pensions,

les allocations de chômage et les prestations familiales, représentent plus des trois quarts de l'effet redistributif et les prélèvements obligatoires un quart. Toutefois, le montant, la composition et la progressivité des prélèvements obligatoires et des transferts diffèrent beaucoup au sein de l'OCDE (Journard et al., 2012). S'agissant des transferts, les pensions de retraite en constituent la plus grande part dans presque tous les pays (graphique 5.7). Elles sont surtout destinées à redistribuer le revenu au cours du cycle de vie – les détenteurs de revenus élevés versent davantage, mais recevront aussi des prestations supérieures. Ainsi, les systèmes de retraite opèrent souvent une redistribution relativement faible entre les différents ayants droit. Les autres transferts ont généralement un caractère plus progressif, bien que cela dépende beaucoup de leur conception, par exemple de la proportion relative des prestations forfaitaires et des prestations liées au revenu. Dans la plupart des pays, les allocations familiales et les aides au logement sont soit universelles, soit soumises à des conditions de ressources, ce qui entraîne davantage de redistribution.

Graphique 5.7. Les transferts monétaires diffèrent beaucoup selon les pays, mais les pensions de retraite, peu redistributives, en représentent la majeure partie

Transferts monétaires publics aux ménages, montant et composition¹, 2007



1. Ces données ne retiennent pas les dépenses privées obligatoires qui représentent une part importante du total des dépenses sociales dans certains pays (notamment en Allemagne, au Chili et en Suisse). De plus, les transferts monétaires publics mentionnés ici n'intègrent peut-être pas toujours la totalité des programmes et services fournis ou cofinancés par les collectivités locales. Les lacunes des mesures peuvent être importantes, en particulier dans les fédérations telles que le Canada.
2. Les dépenses au titre des incapacités comprennent les pensions d'invalidité et les congés maladie (accidents du travail et autres indemnités quotidiennes liées à des problèmes de santé).

Source : Distribution des revenus et pauvreté dans l'OCDE, Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566573>

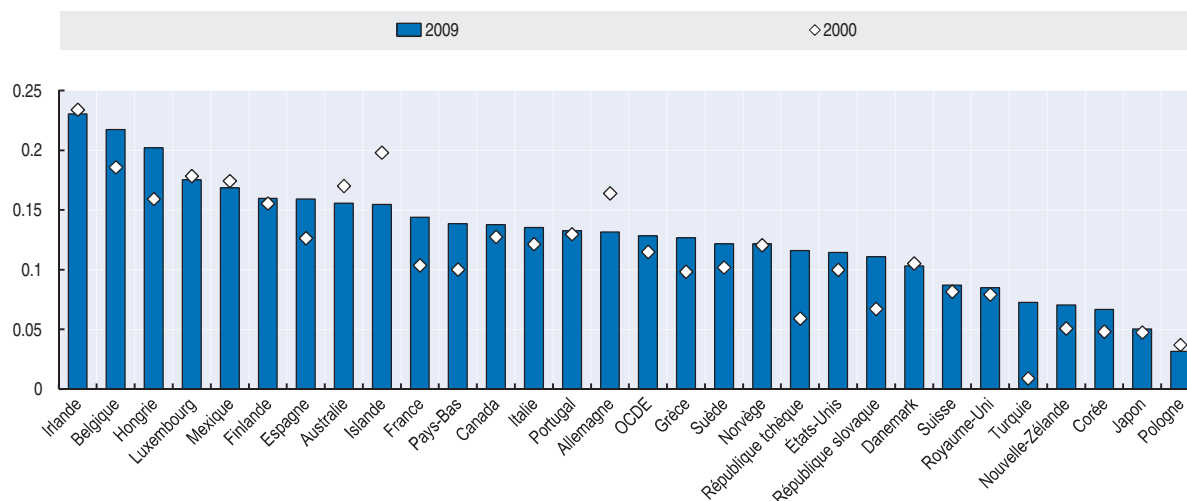
L'effet redistributif de la fiscalité varie moins selon les pays que ne le laisseraient penser les écarts très marqués entre ratios prélèvements obligatoires/PIB. En effet, certains pays ayant un niveau élevé de prélèvements ne pratiquent qu'une progressivité limitée pour l'une des raisons suivantes: i) la structure des prélèvements favorise les taxes sur la consommation et les cotisations de sécurité sociale relativement aux impôts sur le revenu, sur le patrimoine et sur les successions qui sont plus progressifs⁸; ii) la progressivité des barèmes fiscaux est limitée (par exemple dans les pays nordiques); iii) la progressivité résultant des taux nominaux d'imposition est atténuée par les dépenses fiscales, qui bénéficient surtout aux hauts revenus.

L'imposition des revenus du travail est devenue plus progressive mais les dépenses fiscales freinent la redistribution

On ne sait pas vraiment si l'effet redistributif de la fiscalité et des transferts a augmenté ou diminué au sein de l'OCDE. La progressivité des prélèvements obligatoires sur le travail (dont les cotisations sociales) augmente depuis 2000 dans la majorité des pays (graphique 5.8). Les taux marginaux de l'impôt sur le revenu ont fortement diminué, mais un certain nombre de pays ont abaissé les cotisations sociales et instauré ou renforcé les crédits d'impôt en faveur des plus bas revenus d'activité, d'où une progressivité accrue des prélèvements assis sur le travail. En revanche, on a assisté à un développement de la pratique des dépenses fiscales, qui avantagent souvent les catégories à revenu élevé – il s'agit par exemple d'allègements au titre de la santé, de la garde d'enfant, de l'enseignement supérieur, des logements occupés par leurs propriétaires et de l'épargne retraite (OCDE, 2010b).


Graphique 5.8. Les prélèvements obligatoires sur le travail sont devenus plus progressifs dans la majorité des pays

Indicateur de progressivité basé sur l'imposition nette des revenus personnels des contribuables célibataires sans enfant en 2000 et 2009



Note : L'imposition nette des revenus personnels est la somme de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales réglées par les salariés, déduction faite des transferts monétaires normaux. Les allègements fiscaux standards, dont ceux liés à la situation maritale et familiale ainsi qu'au niveau de revenus, sont pris en compte. Les allègements spécifiques, c'est-à-dire ceux déterminés par référence aux charges réelles du contribuable (comme le montant des intérêts d'emprunts) ne sont pas inclus. L'indicateur de progressivité de l'imposition personnelle nette est égal à la différence entre le montant moyen de cette imposition à deux niveaux de revenus, en faisant l'hypothèse d'une dispersion similaire des revenus dans les pays de l'OCDE. Cette différence est ensuite divisée par celle des deux niveaux de revenu.

Source : OCDE (2009), *Les impôts sur les salaires en 2008*, Éditions OCDE; estimations de l'OCDE.

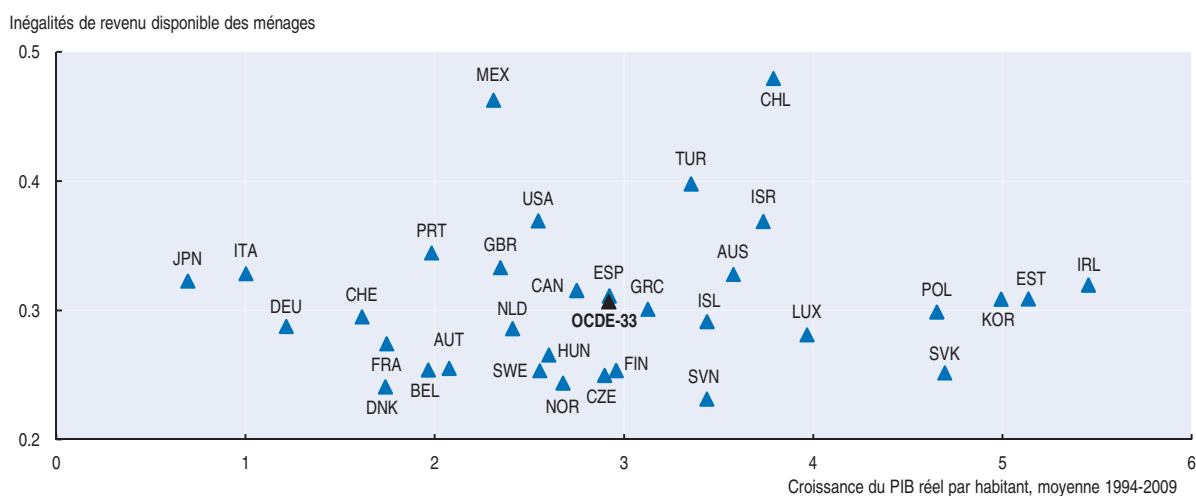
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566592>

La taxation des revenus du capital, du patrimoine et des successions a aussi été allégée dans de nombreux pays, ce qui a manifestement atténué l'effet redistributif des systèmes fiscaux. En effet, les revenus du capital sont en général de plus en plus concentrés chez les contribuables figurant dans les tranches supérieures d'imposition directe, au même titre que le patrimoine et les actifs successoraux (Piketty, 2010; Fredriksen, 2012). La fiscalité du patrimoine, qui diffère beaucoup selon les pays, se compose surtout de prélèvements récurrents sur les avoirs non mobiles. Toutefois, cette forme de taxation tend à absorber une part proportionnellement plus élevée des revenus des ménages défavorisés, alors qu'elle sert souvent à financer des services publics locaux (comme la collecte des déchets) qui n'augmentent pas parallèlement aux revenus⁹.

Arbitrages et complémentarités entre les objectifs de croissance et d'égalité des revenus


Malgré un grand nombre d'études sur le lien entre les inégalités et la croissance, il n'y a pas unanimité sur ce sujet et les données tangibles sont peu concluantes. Un graphique en nuage dans lequel figurent les inégalités et la croissance ne fait pas non plus apparaître une corrélation simple (graphique 5.9). Toutefois, les réformes structurelles qui visent spécifiquement à augmenter le pouvoir d'achat moyen influent aussi sur la répartition des revenus. Le tableau 5.2 présente un résumé qualitatif des résultats de nouvelles recherches consacrées aux effets de diverses réformes structurelles sur le PIB par habitant et l'inégalité. Il en ressort que les politiques de stimulation de la croissance peuvent être divisées en trois grandes catégories (deux dernières colonnes du tableau 5.2) : i) celles qui sont susceptibles de réduire l'inégalité des revenus d'activité ; ii) celles qui sont susceptibles de l'accentuer ; iii) celles qui semblent avoir un effet ambigu.

Graphique 5.9. **Il n'y a pas de lien simple entre inégalité et croissance**



Note : Les inégalités de revenu disponible des ménages sont mesurées par l'indice de Gini. Les mesures des inégalités se réfèrent à la fin des années 2000, sauf pour la France et l'Irlande où elles se réfèrent au milieu des années 2000.

Source : Distribution des revenus et pauvreté dans l'OCDE, Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales ; Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566611>

Réformes visant à stimuler la croissance et susceptibles de réduire les inégalités de revenus

Améliorer la qualité de l'éducation et augmenter le nombre de ses bénéficiaires

Les réformes destinées à développer le capital humain contribuent à élever le niveau de vie et ont aussi probablement pour effet de réduire les inégalités de revenus d'activité. De nouvelles analyses montrent qu'une hausse de la proportion d'actifs ayant reçu une éducation secondaire complète va de pair avec un recul de ces inégalités (Fournier et Koske, 2012). On peut citer parmi les exemples d'actions publiques visant à augmenter le taux de réussite dans l'enseignement secondaire la responsabilisation accrue des établissements, l'amélioration du recrutement et de la formation des enseignants ainsi que le soutien aux élèves qui risquent de cesser leur scolarité.

Encourager davantage de personnes à poursuivre des études supérieures pourrait avoir une incidence plus ambiguë sur les inégalités de revenus. Les réformes de cette nature tendent

Tableau 5.2. **Certaines mesures structurelles favorisent à la fois la croissance et l'égalité mais d'autres peuvent exiger un arbitrage**

Augmentation :	Taux d'emploi	Égalité des revenus d'activité ¹	Égalité du total des revenus d'activité ²	PIB par habitant
Du taux de réussite dans l'enseignement supérieur	~	+	+	+
Du taux de réussite dans l'enseignement secondaire	~	+	+	+
De l'équité dans l'enseignement	~	+	+	+
Du salaire minimum (en % du salaire médian)	0/-	+	~	0/-
De la syndicalisation	~	+	+	~
De l'extension juridique des conventions collectives	-	~	-	-
Du niveau de protection légale de l'emploi (LPE)	0/-	+	~	-
De l'écart entre protection légale de l'emploi régulier et temporaire	-	-	-	-
Du taux de remplacement et de la durée d'indemnisation du chômage	-	+	~	-
Des dépenses consacrées à l'activation du marché du travail	0/+	~	+	+
Des règles anticoncurrentielles des marchés de produits	-	0/+	~	-
De l'intégration des immigrés	+	+	+	+
De la lutte contre les discriminations	+	+	+	+
De la participation des femmes au marché du travail	+	+	+	+

1. Le terme « égalité des revenus d'activité » se réfère à l'égalité parmi les personnes qui tirent un revenu de l'emploi.
2. Le terme « égalité du total des revenus d'activité » tient compte à la fois des effets en matière d'emploi et de rémunération sur les inégalités.

Note : + indique une hausse significative de la variable, - indique une baisse significative et 0 aucune incidence ; 0/+ et 0/- signifient que la recherche donne des résultats contradictoires : soit certaines études ne trouvent pas un effet significatif, alors que d'autres trouvent un effet positif, soit certaines études ne trouvent pas d'effet agrégé, mais trouvent un effet significatif, sur certaines catégories de la population. ~ signifie que le signe de l'effet est inconnu parce que les études empiriques ne sont pas concluantes ou parce qu'il n'existe pas d'étude sur ce lien.

Source : Les effets sur le PIB par habitant sont tirés des conclusions de travaux antérieurs de l'OCDE et d'autres études ou déduits de l'incidence sur le taux d'emploi (par exemple Barnes, S. et al. [2011], « The GDP Impact of Reform: A Simple Simulation Framework », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 834, Éditions OCDE ; Bouis, R. et R. Duval [2011], « Raising Potential Growth After the Crisis: A Quantitative Assessment of the Potential Gains from Various Structural Reforms in the OECD Area and Beyond », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 835, Éditions OCDE). Les effets sur les revenus d'activité et l'emploi sont ceux qui ressortent d'une nouvelle analyse de l'OCDE présentée dans Koske, I. et al. (2012) et des études qui y sont citées.

à élargir leur dispersion en faisant augmenter le pourcentage de salariés bien rémunérés (effet de composition). Pourant, de nouveaux travaux de recherche laissent penser que cet effet pourrait être plus que compensé par une baisse du rendement de l'enseignement supérieur relativement à celui des autres niveaux (Koske et al., 2012). L'existence de frais de scolarité qui obligent les étudiants à supporter au moins une partie du coût de l'enseignement supérieur peut diminuer les inégalités du revenu disponible (sachant que le financement actuel de l'éducation est régressif) à condition de prendre des mesures d'accompagnement pour éviter que les pauvres soient exclus de ce niveau d'enseignement¹⁰.

Promouvoir l'équité dans l'éducation

Accroître la mobilité au sein de la société en rendant les résultats éducatifs moins dépendants des situations personnelles et sociales devrait faire progresser le PIB par habitant en stimulant l'entrepreneuriat, mais aussi en améliorant la qualité générale du capital humain et son allocation ainsi que, finalement la productivité. Il est avéré qu'une distribution plus juste des possibilités d'éducation entraîne une répartition plus équitable des revenus d'activité (par exemple De Gregorio et Lee, 2002). Les exemples de réformes en ce domaine comprennent également le report de l'orientation des élèves, le renforcement des liens entre l'établissement scolaire et le domicile pour aider les enfants désavantagés à apprendre, la fourniture de services de garde des enfants en bas âge et l'enseignement de

base pour tous. Ce dernier peut être à l'origine d'importants rendements positifs pendant toute la durée de vie d'une personne, en particulier dans les milieux les plus défavorisés (Chetty et al., 2011; OCDE, 2006b).

Rapprocher protection de l'emploi temporaire et permanent

Si l'emploi permanent est beaucoup plus protégé¹¹ que les contrats à durée déterminée, les personnes qui se trouvent à la marge du marché du travail – par exemple, les jeunes – risquent d'être prises au piège d'un va-et-vient entre emplois temporaires et chômage sans pouvoir exercer une activité permanente. Cela peut porter préjudice au capital humain, à la progression de carrière (OCDE, 2004) et, finalement, à l'égalité des revenus ainsi qu'à la croissance économique. Il ressort d'une nouvelle analyse faite par l'OCDE que les travailleurs sous contrat temporaire et peu rémunérés gagnent moins que ceux présentant des caractéristiques similaires, mais employés sous contrat permanent (Fournier et Koske, 2012). Cela ne se vérifie pas pour les travailleurs mieux rémunérés. Ainsi, des recherches préliminaires sur l'importance de l'effet illustré au tableau 5.1 aboutissent au résultat suivant: réduire la protection du travail permanent du niveau observé en Allemagne (le troisième plus élevé) à celui observé en Finlande (qui est proche de la moyenne de l'OCDE), tout en renforçant la protection du travail temporaire en la faisant passer du niveau du Royaume-Uni à celui de la Finlande (qui est proche de la moyenne de l'OCDE), ferait baisser le ratio 90/10 d'à peu près 0.24 (soit 7 % environ de son niveau moyen dans les pays de l'OCDE). Une protection plus uniforme des contrats de travail temporaires et permanents diminuerait aussi probablement l'écart de revenu entre immigrés et non-immigrés, car des études antérieures montrent que les premiers souffrent davantage de ce dualisme du marché de l'emploi (Causa et Jean, 2007).

Augmenter les moyens consacrés à l'activation du marché du travail

Des prestations sociales élevées peuvent réduire l'incitation à travailler. Les mesures actives sont susceptibles de limiter cet effet nocif, d'une part en faisant mieux correspondre emploi et qualification, d'autre part en développant l'aide et le suivi pour la recherche d'emploi. Les données empiriques dont on dispose incitent à croire qu'elles font progresser l'emploi (Bassanini et Duval, 2006), ce qui devrait avoir des retombées positives sur le PIB par habitant et l'égalité des revenus d'activité. Toutefois, ces progrès dépendent crucialement de la conception des programmes en question (Martin et Grubb, 2001).

Favoriser l'intégration des immigrés

Une meilleure intégration des immigrés au marché du travail peut à la fois réduire les inégalités et augmenter le PIB par habitant grâce à une hausse du taux d'activité. Des mesures ciblées, comme les cours de langue et les systèmes transparents de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, devraient concourir à réduire l'écart de performance entre immigrés et non-immigrés sur le marché du travail.

Améliorer la place des femmes sur le marché du travail

Les femmes exerçant en général plus de responsabilités familiales que les hommes, leurs horaires de travail sont moindres ainsi que leurs rémunérations. On peut soutenir qu'elles devraient être imposées à un taux inférieur aux hommes en raison de l'élasticité supérieure de leur offre de travail. Comme ce n'est pas faisable, une solution de remplacement pourrait consister à augmenter les possibilités de garde des enfants et

d'assistance aux personnes âgées. Cela devrait permettre de réduire les différences de durée du travail entre les sexes et – au moins dans la mesure où les salaires horaires changeraient peu – les écarts de rémunération, tout en faisant progresser le niveau de vie à long terme grâce à une hausse du taux d'activité.

Lutter contre les discriminations

Les discriminations expliquant probablement une partie au moins des disparités entre immigrés et non-immigrés ainsi qu'entre hommes et femmes (Koske et al., 2012), des règles juridiques plus efficaces (prévoyant par exemple des poursuites contre ceux qui se livrent à ces pratiques) pourraient aussi être utiles.

Faire que la fiscalité permette une croissance équitable

Les prélèvements obligatoires n'agissent pas seulement sur la distribution des revenus. Via leurs effets sur l'utilisation de la main-d'œuvre et la productivité, ou sur les deux, ils influent aussi sur le PIB par habitant (Johansson et al., 2008). Certaines réformes fiscales semblent être des solutions avantageuses sous tous les plans: elles améliorent les perspectives de croissance tout en resserrant la distribution des revenus. Mais beaucoup d'entre elles peuvent obliger à opérer des arbitrages entre ces objectifs. Le tableau 5.3 présente ces complémentarités et arbitrages en suivant la même méthode que pour les mesures concernant le marché du travail, les marchés de produits et l'éducation évoquées plus haut (tableau 5.2).

Les résultats figurant au tableau 5.3 et les conclusions des études économiques laissent penser que certaines mesures pourraient favoriser la croissance et réduire les inégalités :

- *Réexaminer les dépenses fiscales qui bénéficient surtout aux catégories à revenu élevé* (par exemple la déduction des intérêts d'emprunts immobiliers). Cela serait probablement bénéfique au PIB par habitant à long terme, en permettant d'abaisser les taux d'imposition marginaux, et à une répartition plus équitable des revenus. La diminution des dépenses fiscales simplifierait le système, faciliterait la discipline et allégerait le coût de recouvrement de l'impôt.
- *Réduire certaines distorsions en matière d'imposition des revenus du capital*. Les allègements fiscaux accordés à certaines formes d'épargne – par exemple, la taxation minorée des plus-values de cession d'une résidence principale ou secondaire – faussent souvent l'allocation des ressources sans augmenter ni l'épargne ni la croissance, et bénéficient surtout aux catégories disposant de hauts revenus. Il arrive aussi que des faveurs fiscales spécifiques permettent aux détenteurs de rémunérations très élevées d'échapper à l'impôt. On trouve en particulier peu de justification au régime fiscal privilégié des options d'achat d'actions et des parts ou actions à rendement subordonné. Le durcir irait dans le sens de l'équité et permettrait d'abaisser les taux marginaux d'imposition des revenus d'activité au bénéfice de la croissance.

Réformes visant à stimuler la croissance et susceptibles d'accroître les inégalités de revenus

Assouplir les conditions de fixation des salaires

L'extension des conventions collectives aux entreprises qui ne les ont pas signées au départ risque de porter les coûts salariaux à un niveau trop élevé pour certains

Tableau 5.3. **L'effet des réformes fiscales sur la croissance et l'égalité**

Mesures fiscales	Égalité des revenus	PIB par habitant	Commentaires
Hausse des recettes fiscales totales	+ (en général)	-	<ul style="list-style-type: none"> ● L'effet de la fiscalité sur la distribution des revenus dépend du niveau d'imposition, du dosage entre les différents impôts et de l'emploi des recettes. Mais si le système est globalement progressif, l'égalité augmente. ● Sachant que les impôts limitent les incitations à travailler, épargner et investir, ils sont préjudiciables à la croissance, mais certains moins que d'autres.
Modifier la structure de la fiscalité tout en conservant le même montant de recettes			
Recourir moins à l'impôt sur le revenu et plus aux taxes à la consommation.	-	+	<ul style="list-style-type: none"> ● L'IRPP est en général progressif, alors que la taxation de la consommation est régressive. ● L'IRPP réduit l'incitation à épargner et à travailler. Un rééquilibrage au profit des impôts indirects ferait augmenter le PIB par habitant.
Effectuer un redéploiement, de la taxation des revenus du travail vers celle du patrimoine :			
● c'est-à-dire vers la taxation de la fortune, des héritages et des revenus du capital, par exemple les plus-values ;	~	+	<ul style="list-style-type: none"> ● Les impôts sur le patrimoine et les successions sont généralement progressifs. ● L'effet sur la distribution dépend de la progressivité de l'IRPP relativement aux impôts sur le patrimoine et les successions. ● Les impôts immobiliers sont souvent moins progressifs que l'IRPP et peuvent même être régressifs.
● et vers la fiscalité foncière/immobilière.	-	+	<ul style="list-style-type: none"> ● Les impôts sur le patrimoine sont parmi les moins préjudiciables à la croissance. Réduire l'IRPP et les augmenter tend à renforcer l'incitation à travailler et à investir, d'où une hausse de la production à court et moyen terme.
Réduire les dépenses fiscales et les taux marginaux d'imposition.	+ (le plus souvent) - (pour les crédits d'impôt liés à l'emploi)	+	<ul style="list-style-type: none"> ● La plupart des dépenses fiscales bénéficient aux catégories à revenu élevé (sauf les crédits d'impôt conditionnés à l'exercice d'un emploi et les autres dépenses fiscales ciblant les catégories à bas revenu). En diminuant les dépenses fiscales, on resserrerait la distribution du revenu disponible. ● Abaisser les taux marginaux augmente l'incitation à travailler, épargner et investir, d'où une hausse du PIB par habitant.
Rendre la fiscalité plus progressive (avec neutralité des recettes)			
Impôt sur le revenu :	+	~	<ul style="list-style-type: none"> ● Les crédits d'impôt conditionnés à l'exercice d'un emploi resserrant la distribution des revenus et augmentent l'incitation à travailler.
● relèvement des taux supérieurs ;	} +	- }	<ul style="list-style-type: none"> ● Mais un relèvement des taux marginaux pourrait réduire la durée du travail et la productivité en limitant les incitations à apprendre, à investir et à innover.
● conjonction de la mesure ci-dessus avec une majoration des crédits d'impôt liés à l'emploi ou des allocations non imposables.			

Note : + signifie plus d'égalité ou un plus grand PIB par habitant ; - signifie moins d'égalité ou un plus petit PIB par habitant ; 0 signifie une incidence soit nulle, soit mineure sur l'égalité ou le PIB par habitant ; ~ signifie un effet ambigu.

Source : Joumard, I., M. Pisu et D. Bloch (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 3: Income Redistribution via Taxes and Transfers across OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 926, Éditions OCDE.

employeurs. Cela peut freiner la productivité en atténuant la pression concurrentielle liée à l'entrée de nouvelles entreprises et aussi pénaliser l'emploi (Murtin *et al.*, 2012). Toutefois, de nouvelles données probantes mises en évidence par l'OCDE montrent que les syndicats compriment la distribution des salaires. Dans la mesure où l'extension administrative des accords collectifs exerce un effet similaire, son incidence globale sur les inégalités de revenus est incertaine parce que les retombées sur l'emploi et la dispersion des salaires se compensent.

Rééquilibrer la fiscalité au détriment des impôts directs et en faveur de la taxation de l'immobilier et de la consommation

Les impôts directs sur les personnes et les sociétés ainsi que les cotisations de sécurité sociale sont les prélèvements qui introduisent le plus de distorsions du fait de leurs importantes conséquences sur l'utilisation de la main-d'œuvre, la productivité et l'accumulation de capital. En adoptant un dosage fiscal donnant plus de place à la taxation récurrente des actifs non mobiles (la moins génératrice de distorsions) et aux taxes sur la consommation, on devrait élever le niveau de vie (Johansson *et al.*, 2008). Toutefois, un

arbitrage est nécessaire avec l'objectif de répartition des revenus ; en effet, les impôts directs personnels sont progressifs, alors que les taxes sur l'immobilier et la consommation sont au mieux neutres dans l'optique du cycle de vie et le plus souvent régressives. Des transferts ciblés peuvent faciliter cet arbitrage.

Réformes visant à stimuler la croissance qui ont un effet ambigu sur les inégalités de revenus

Ne pas indemniser le chômage trop généreusement et trop longtemps

Si les allocations de chômage sont trop élevées ou versées pendant une trop longue période, cela risque d'affaiblir l'incitation à rechercher un emploi et de porter les salaires à un niveau supérieur à celui correspondant à l'équilibre du marché. Il en résulte une contraction de l'emploi qui a elle-même des conséquences négatives sur le PIB par habitant et l'égalité des revenus d'activité. À court terme, ces effets préjudiciables sur la distribution des revenus sont probablement supplantés par la réduction directe des inégalités permise par l'aide apportée aux chômeurs¹².

Libéraliser les marchés de produits

Bien qu'une série d'études illustre les avantages importants pour la productivité d'une libéralisation des marchés de produits (par exemple Bourlès *et al.*, 2010 ; Conway *et al.*, 2006), l'incidence sur les inégalités de revenus d'activité est incertaine. En général, elle élève le niveau d'emploi (par exemple Bassanini et Duval, 2006 ; Griffith *et al.*, 2007) ; cet effet réducteur des inégalités peut certes être compensé par une plus grande dispersion des revenus du travail, mais on n'a pas de preuves concluantes de l'existence de ce dernier lien (par exemple, Guadalupe, 2007 ; Koske *et al.*, 2012).

Abaisser le coût minimum de la main-d'œuvre

La fixation du salaire minimum à un niveau trop élevé risque de limiter les possibilités de trouver des emplois marchands pour les jeunes et les travailleurs peu qualifiés. Diminuer le coût relatif de la main-d'œuvre est donc susceptible de faire progresser l'emploi de ces catégories marginales du marché du travail (Neumark et Wascher, 2007). Par suite, un niveau d'emploi supérieur augmente le PIB par habitant et atténue les inégalités de revenus d'activité. Toutefois, les études actuelles, y compris la nouvelle analyse effectuée par l'OCDE (Koske *et al.*, 2012), concluent qu'une baisse sensible du salaire minimum risque d'élargir la dispersion des salaires dans la partie inférieure de la distribution parmi les personnes ayant déjà un emploi ; l'incidence sur les inégalités de revenus dans la population en âge de travailler est donc ambiguë. L'effet sur l'emploi d'une baisse du salaire minimum est probablement moindre lorsque le coût minimum initial de la main-d'œuvre est déjà bas, d'où une plus grande éventualité d'aggravation des inégalités de revenus d'activité.

Diminuer l'imposition des revenus au profit de l'imposition du patrimoine ou des successions

Diminuer la part des impôts directs au profit de la taxation du patrimoine ou des successions ferait augmenter le PIB par habitant, car les impôts assis sur les actifs des ménages sont ceux qui entraînent le moins de distorsions. Comme toutes ces formes de taxation sont déjà progressives, l'incidence sur la distribution dépendrait de la progressivité relative de chacune, mais pourrait être à peu près neutre.

Notes

1. OCDE (2011) donne plus de précisions sur les cinq principaux concepts de revenu décrits au graphique 5.1 et sur leur évolution dans le temps.
2. Quand on analyse les inégalités des différents revenus d'activité, on assigne un revenu nul aux chômeurs et aux personnes qui ne cherchent pas activement un emploi.
3. Comme les trois premiers concepts sont centrés sur le revenu marchand, la population couverte est celle en âge de travailler.
4. Pour chacun des cinq concepts de revenu, les déterminants des inégalités sont exposés de façon plus détaillée dans une série de *Documents de travail du Département économique de l'OCDE*, en particulier Hoeller et al. (2012), Koske et al. (2012) et Joumard et al. (2012).
5. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de la population dans laquelle le revenu disponible des ménages par unité de consommation est inférieur à 50 % du revenu médian.
6. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
7. La classification s'applique à 12 variables : l'indice de Gini pour les revenus d'activité individuels de la population en âge de travailler, le ratio du 9^e au 5^e décile des salaires des travailleurs à temps plein, le ratio du 5^e au 1^{er} décile de ces mêmes salaires, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total, le taux de non-emploi, l'indice de Gini pour les revenus d'activité des ménages (population en âge de travailler), l'indice de Gini pour le revenu marchand de la population en âge de travailler, le ratio de concentration des transferts, le ratio de concentration des impôts, l'indice de Gini pour le revenu disponible des ménages dans l'ensemble de la population, le ratio du 5^e au 1^{er} quintile pour le revenu disponible des ménages ajustés des services en nature et le taux de pauvreté.
8. Les taxes sur la consommation tendent à être régressives parce que les ménages défavorisés consomment une plus grande part de leurs revenus. Pour atténuer cet effet régressif, de nombreux pays de l'OCDE appliquent des taux minorés et des exonérations aux biens et services qui représentent une proportion élevée du panier de consommation des ménages modestes. Toutefois, les preuves empiriques laissent penser que ces allègements bénéficient surtout aux revenus élevés et pourraient donc ne pas être un moyen efficace de redistribution (Dalsgaard, 2000 ; OCDE, 2010a).
9. Le caractère régressif de la taxation récurrente des biens non mobiles peut se dissiper si l'on considère l'ensemble du cycle de vie. En effet, sachant que les personnes âgées ont souvent des revenus limités mais disposent d'un patrimoine, la taxation de celui-ci, basée sur les valeurs immobilières, absorbe une fraction élevée de leurs revenus. En revanche, les ménages en âge de travailler ayant souvent des revenus supérieurs et un moindre patrimoine, son imposition absorbe une moindre proportion de leurs revenus.
10. On pourrait par exemple y parvenir en conjuguant frais de scolarité et prêts aux étudiants ainsi qu'en liant le remboursement des prêts au niveau du revenu. Il ressort de données probantes qu'un éventuel effet négatif des frais de scolarité sur le taux de participation peut être intégralement compensé par une amélioration de l'aide financière aux étudiants (OCDE, 2008b ; Heller, 1999).
11. On entend par protection de l'emploi la réglementation régissant le recrutement (par exemple les règles favorisant les catégories désavantagées, les conditions d'utilisation des contrats de travail à durée déterminée et les obligations de formation) et le licenciement (procédure de licenciement économique, période de préavis obligatoire et indemnités, exigences spécifiques pour les licenciements collectifs, dispositifs de travail à temps partiel, etc.).
12. En outre, les effets négatifs sur les inégalités de revenus d'activité qui découlent d'une contraction de l'emploi peuvent être éventuellement compensés – au moins en partie – par une compression de la distribution des revenus (si les allocations de chômage sont progressives ou si les travailleurs peu rémunérés sont davantage susceptibles de les percevoir).

Bibliographie

- Acemoglu, D. (2002), « Technical Change, Inequality, and the Labor Market », *Journal of Economic Literature*, vol. 40, n° 1.
- Atkinson, A.B. et A. Leigh (2008), « Top Incomes in New Zealand 1921-2005: Understanding the Effects of Marginal Tax Rates, Migration Threat, and the Macroeconomy », *Review of Income and Wealth*, vol. 54, n° 2, pp. 149-165.
- Autor, D.H., L.F. Katz et M.S. Kearney (2006), « The Polarization of the US Labour Market », *American Economic Review*, vol. 96, n° 2, pp. 189-194.
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 486, Éditions OCDE.
- Bourlès R., G. Cette, J. Lopez, J. Mairesse et G. Nicoletti, « Do Product Market Regulations in Upstream Sectors Curb Productivity Growth? Panel Data Evidence for OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 791, Éditions OCDE.
- Causa, O. et S. Jean (2007), « Integration of Immigrants in OECD Countries: Do Policies Matter? », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 564, Éditions OCDE.
- Chetty, R. et al. (2011), « How Does Your Kindergarten Classroom Affect Your Earnings? Evidence from Project Star », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n° 4.
- Conway, P. et al. (2006), « Regulation, Competition and Productivity Convergence », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 509, Éditions OCDE.
- Cuñat, V. et M. Guadalupe (2009), « Globalization and the Provision of Incentives inside the Firm: The Effect of Foreign Competition », *Journal of Labor Economics*, vol. 27, n° 2, pp. 179-212.
- Dalsgaard, T. (2000), « Le système fiscal du Mexique : Nécessité de renforcer sa capacité à générer des recettes », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 233, Éditions OCDE.
- Dinopoulos, E. et P. Segerstrom (1999), « A Schumpeterian Model of Protection and Relative Wages », *American Economic Review*, vol. 89, n° 3, pp. 450-472.
- Egger, H. et U. Kreickemeier (2009), « Firm Heterogeneity and the Labor Market Effects of Trade Liberalization », *International Economic Review*, vol. 50, n° 1, pp. 187-216.
- Feenstra, R.C. et G.H. Hanson (1996), « Foreign Investment, Outsourcing and Relative Wages », *NBER Working Papers*, n° 5121, National Bureau of Economic Research.
- Fournier, J.-M. et I. Koske (2012), « Equality and Growth – Are They Compatible? Part 7: The Drivers of Labour Earnings Inequality – An Analysis Based on Conditional and Unconditional Quantile Regressions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 930, Éditions OCDE.
- Fredriksen, K. (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 6: The Distribution of Wealth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître
- Gabaix, X. et A. Landier (2008), « Why Has CEO Pay Increased So Much? », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 123, n° 1, pp. 49-100.
- Garicano, L. et E. Rossi-Hansberg (2006), « Organization and Inequality in a Knowledge Economy », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 121, n° 4, pp. 1383-1435.
- Goolsbee, A. (2000), « Taxes, High-Income Executives, and the Perils of Revenue Estimation in the New Economy », *American Economic Review*, vol. 90, n° 2, pp. 271-275.
- Goos, M., A. Manning et A. Salomons (2009), « The Polarization of the European Labor Market », *American Economic Review Papers and Proceedings*, vol. 99, n° 2, pp. 58-63.
- Gordon, R. et I. Dew-Becker (2008), « Controversies about the Rise of American Inequality: A Survey », *NBER Working Papers*, n° 13982, National Bureau of Economic Research.
- Gregorio, J. (De) et J. Lee (2002), « Education and Income Inequality: New Evidence from Cross-Country Data », *Review of Income and Wealth*, vol. 48, n° 3, pp. 395-416.
- Griffith, R., R. Harrison et G. Macartney (2007), « Product Market Reforms, Labour Market Institutions and Unemployment », *Economic Journal*, vol. 117.
- Guadalupe, M. (2007), « Product Market Competition, Returns to Skill, and Wage Inequality », *Journal of Labor Economics*, vol. 25, n° 3, pp. 439-474.

- Heller, D.E. (1999), « The Effects of Tuition and State Financial Aid on Public College Enrollment », *Review of Higher Education*, vol. 23, n° 1, pp. 65-89.
- Helpman, E., O. Itskhoki et S.J. Redding (2010), « Inequality and Unemployment in a Global Economy », *Econometrica*, vol. 78, n° 4, pp. 1239-1283.
- Hoeller, P. (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 4: Top Incomes », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 927, Éditions OCDE.
- Hoeller, P. et al. (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 1: Mapping Income Inequality Across the OECD », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 924, Éditions OCDE.
- Johansson, Å. et al. (2008), « Taxation and Economic Growth », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 620, Éditions OCDE.
- Journard, I., M. Pisu et D. Bloch (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 3: Income Redistribution via Taxes and Transfers across OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 926, Éditions OCDE.
- Koske, I., J.-M. Fournier et I. Wanner (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 2: The Distribution of Labour Income », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 925, Éditions OCDE.
- Martin, J.P. et D. Grubb (2001), « What Works and for Whom: A Review of OECD Countries' Experiences with Active Labour Market Policies », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 8, n° 2, pp. 9-56.
- Murphy, K.J. et J. Zábajník (2004), « CEO Pay and Appointments: A Market-Based Explanation for Recent Trends », *American Economic Review*, vol. 94, n° 2, pp. 192-196.
- Murtin, F., A. de Serres et A. Hijzen (2012), « The Ins and Outs of Unemployment: The Role of Labour Market Institutions », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Neary, J.P. (2003), « Presidential Address: Globalization and Market Structure », *Journal of the European Economic Association*, vol. 1, n° 2-3, pp. 245-271.
- Neumark, D. et W. Wascher (2007), « Minimum Wages and Employment », *IZA Discussion Papers*, n° 2570.
- OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004*, Éditions OCDE.
- OCDE (2006a), « La taxation des options de souscription ou d'achat d'actions destinées aux salariés », *Études de politique fiscale de l'OCDE*, n° 11, Éditions OCDE.
- OCDE (2006b), *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE.
- OCDE (2008a), *Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OCDE (2008b), *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1 and Volume 2*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010a), *OECD Economic Surveys: Czech Republic 2010*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010b), *Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE.
- Piketty, T. (2010), « On the Long-Run Evolution of Inheritance: France 1820-2050 », *Paris School of Economics Working Paper*, May.
- Piketty, T. et E. Saez (2003), « The Evolution of Top Incomes: A Historical and International Perspective », *American Economic Review*, vol. 96, n° 2, pp. 200-205.
- Roine, J., J. Vlachos et D. Waldenström (2009), « The Long-Run Determinants of Inequality: What Can We Learn from Top Income Data? », *Journal of Public Economics*, vol. 93, n° 7-8, pp. 974-988.
- Rosen, S. (1981), « The Economics of Superstars », *American Economic Review*, vol. 71, n° 5, pp. 845-858.
- Saez, E. et M.R. Veall (2005), « The Evolution of High Incomes in Northern America: Lessons from Canadian Evidence », *American Economic Review*, vol. 95, n° 3, pp. 831-849.
- Stiglitz, J., A. Sen et J.P. Fitoussi (2009), *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*, Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

PARTIE II

Chapitre 6

Face aux chocs : comment répartir les risques macroéconomiques de manière plus équitable ¹

Les chocs et les crises macroéconomiques provoquent souvent des pertes de revenu et d'emploi considérables et imprévues. Ces pertes tendent à être inégalement réparties entre les différentes catégories de population, les bas revenus et les groupes sociaux les plus vulnérables étant souvent les plus durement touchés. Ce chapitre présente de nouvelles analyses de l'OCDE concernant les types de dispositifs qui contribuent à protéger les plus vulnérables contre ces pertes, dans un vaste ensemble de pays émergents et membres de l'OCDE. Ces dispositifs comprennent une réglementation des marchés de produits propice à la concurrence, l'ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE), de faibles coins fiscaux sur le travail, une situation budgétaire saine, des allocations de chômage généreuses, des syndicats forts, des salaires minimums et un système de protection de l'emploi strict. Certaines de ces mesures et institutions jouent également en faveur de la croissance et de l'emploi, et offrent donc de toute évidence des pistes à explorer en matière de réforme. En revanche, d'autres peuvent impliquer un arbitrage entre la recherche de protection à court terme et d'autres objectifs économiques de plus long terme. Enfin, ce chapitre présente une classification des pays de l'OCDE et des pays émergents en quatre grands groupes, suivant que leur cadre institutionnel favorise le partage des risques par le biais d'une forte protection sociale ou par le biais d'une réaffectation rapide des ressources en main-d'œuvre et en capital.

Résumé et conclusions

La récente crise financière mondiale a souligné que les chocs macroéconomiques peuvent causer des pertes considérables et imprévues, qui sont inégalement réparties entre les différentes catégories de population. Dans la mesure où la sécurité des revenus et de l'emploi est une dimension clé du bien-être individuel et social², des mécanismes de partage des risques efficaces et équitables – tels que des systèmes d'allocations de chômage ou des dispositifs de chômage partiel judicieusement conçus – sont essentiels pour améliorer le bien-être social. Toutefois, si le partage des risques est souhaitable dans son principe, certains dispositifs équitables utilisés pour mettre en œuvre ce principe peuvent avoir un coût économique, en réduisant les incitations des individus à travailler, épargner ou investir. Ce chapitre présente de nouvelles analyses couvrant 40 pays (les pays membres de l'OCDE et les BRIICS³) sur une période de 30 ans⁴. Il examine la façon dont différents risques macroéconomiques sont partagés au sein des économies, et propose des réformes destinées à améliorer les systèmes de partage des risques et à renforcer leur efficacité économique. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Les chocs macroéconomiques – tels que les crises financières, les consolidations fiscales de grande ampleur, les chocs sur les prix des matières premières ou les dépréciations monétaires – ont des effets très variables sur les différentes catégories de population. Les bas revenus sont généralement les plus affectés, dans la mesure où ils sont touchés de manière particulièrement dure en période de conjoncture défavorable et augmentent de façon disproportionnée en période de conjoncture favorable. Par ailleurs, lors des chocs macroéconomiques négatifs, les jeunes subissent le plus souvent des pertes d'emplois plus importantes que les autres groupes d'âge. Dans le cas des crises financières, tant les ménages à hauts revenus que les bas revenus sont durement touchés. Certains de ces effets « redistributifs » induits par les chocs sont indésirables, et devraient être atténués par des mécanismes de partage des risques.
- Les institutions en place déterminent les effets redistributifs des chocs macroéconomiques dans les pays de l'OCDE et les BRIICS. Certaines des institutions améliorent le partage des risques et jouent également en faveur de la croissance et de l'emploi. Elles offrent donc de toute évidence des pistes à explorer en matière de réforme. On peut citer des régimes de chômage partiel judicieusement conçus, des marchés de produits concurrentiels, de faibles coïns fiscaux sur le travail, et une politique budgétaire prudente⁵. D'autres institutions en revanche, comme des salaires minimums élevés ou une législation stricte sur la protection de l'emploi, peuvent avoir un coût et elles doivent être élaborées avec un soin particulier.
- Les analyses mettent en évidence deux grands types de mécanismes institutionnels permettant de partager les risques de revenu, à savoir les institutions de « protection sociale » et les institutions « favorisant la réaffectation des ressources ». Les institutions de protection sociale recouvrent les allocations de chômage, la protection de l'emploi, les salaires minimums et des syndicats forts. Au contraire, une réglementation des

marchés de produits propice à la concurrence et de faibles coins fiscaux sur le travail constituent des exemples d'institutions qui contribuent au partage des risques en facilitant la réaffectation des ressources et de la main-d'œuvre. Sur la base de la distinction entre ces deux types de mécanismes institutionnels, les pays de l'OCDE et les BRIICS sont divisés en quatre grands groupes :

- i) les pays où le partage des risques de revenu repose essentiellement sur les institutions de protection sociale, comme la plupart des pays d'Europe continentale ;
- ii) les pays qui s'appuient essentiellement sur des institutions favorisant la réaffectation des ressources, tels que les pays anglophones et asiatiques de l'OCDE ;
- iii) les pays où aucune de ces deux catégories d'institutions n'est développée, qui sont généralement des économies émergentes, appartenant ou non à l'OCDE ; et
- iv) les pays qui s'appuient fortement sur ces deux types d'institutions, principalement les pays nordiques.

Ces modèles correspondent à des choix sociaux et des niveaux de développement différents. Néanmoins, les termes de l'arbitrage entre les objectifs de revenu par habitant et de partage des risques pourraient être améliorés dans de nombreux pays. Par exemple, la perte d'efficacité due à certains mécanismes d'assurance en place pourrait être réduite (ainsi, des prestations liées à l'emploi judicieusement conçues pourraient se substituer à des salaires minimums légaux trop élevés).

Cette nouvelle analyse aboutit aux recommandations de politiques publiques énoncées ci-après :

- Une réglementation des marchés de produits favorisant davantage la concurrence semble permettre un partage des risques plus équitable, tout en ayant des effets positifs permanents sur la production et l'emploi. Une réglementation des marchés de produits entravant la concurrence a des effets particulièrement négatifs sur les jeunes et aggrave la pauvreté à la suite des chocs macroéconomiques.
- L'ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE) contribue de manière importante à atténuer les effets négatifs des chocs sur les bas revenus et les groupes sociaux les plus vulnérables. Par contre, l'ouverture du compte de capital amplifie les effets redistributifs négatifs de certains chocs et, de manière plus générale, l'intégration financière mondiale peut faciliter la propagation des chocs internationaux de grande ampleur entre pays (voir également Ahrend et Goujard, 2011).
- Une réduction des coins fiscaux élevés sur le travail pourrait non seulement entraîner une hausse durable de l'emploi (voir de Serres *et al.*, 2012), mais aussi atténuer les pertes d'emplois subies par les jeunes et les seniors à la suite de certains chocs macroéconomiques. Des réductions temporaires et ciblées des coins fiscaux en période de conjoncture particulièrement défavorable peuvent également être efficaces à cet égard.
- Une solide réglementation macroprudentielle présente aussi une dimension sociale, notamment dans les pays dotés de secteurs financiers complexes. Le développement du secteur financier, et plus particulièrement un crédit abondant et un niveau d'endettement élevé, amplifie les effets inévitables de différents chocs.
- Des allocations de chômage généreuses, et en particulier des prestations élevées versées en début de période de chômage, peuvent atténuer l'impact négatif des chocs macroéconomiques sur les bas revenus. Les pays caractérisés par de faibles taux de

remplacement pourraient donc les relever temporairement à la suite d'un choc négatif de grande ampleur, comme cela a été le cas pendant la récente crise financière. Cependant, de telles hausses peuvent avoir des effets préjudiciables sur l'emploi à long terme, si elles sont pérennisées et si elles ne s'accompagnent pas de stratégies d'activation efficaces aidant et obligeant les chômeurs à revenir à l'emploi.

- Des syndicats forts jouent un rôle important d'assurance pour les groupes à bas revenus à la suite de certains chocs. Dans ces situations, une plus grande influence des syndicats améliore généralement la situation des groupes d'âge très actifs sur le marché du travail, mais au prix d'une aggravation du chômage des jeunes.
- Les salaires minimums réduisent les inégalités de salaires (OCDE, 2011b), mais ils peuvent conduire à une augmentation du chômage des jeunes à la suite de nombreux chocs. La mise en place de salaires minimums spécifiques aux jeunes constituerait une des options envisageables pour les aider à mieux résister aux périodes de conjoncture défavorable.
- Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte apporte une certaine sécurité aux personnes ayant des revenus faibles ou moyens à la suite des chocs négatifs. Elle entraîne également une amélioration de la situation au regard du marché du travail des personnes ayant une forte ancienneté dans l'emploi (les travailleurs plus âgés) par rapport aux individus dont l'ancienneté dans l'emploi est plus faible ou qui viennent d'entrer sur le marché du travail (les jeunes).

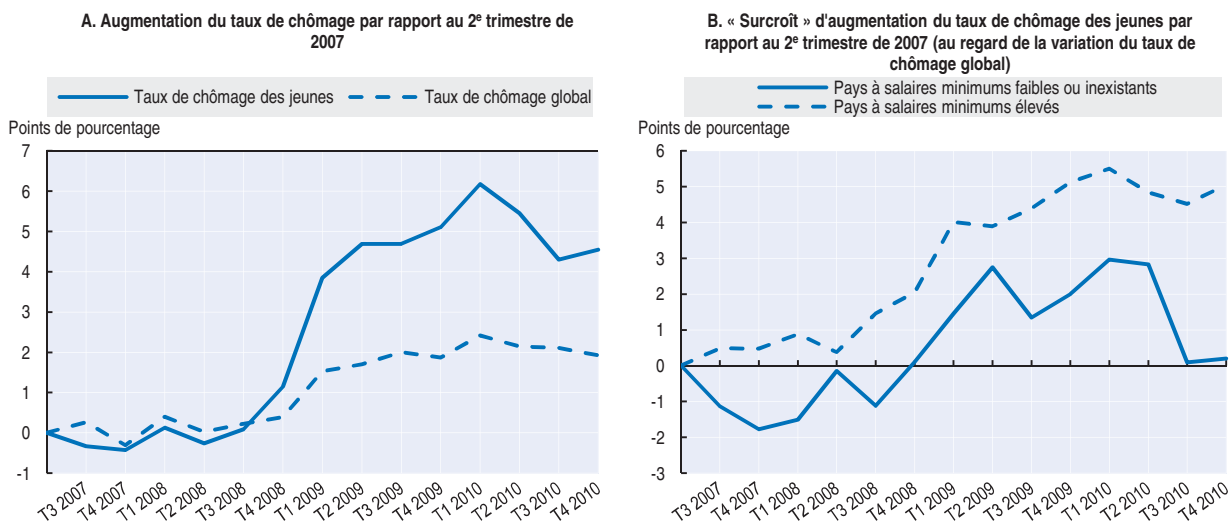
Introduction : les conséquences sociales de la récente crise financière

Après deux décennies de ce que l'on qualifie souvent de « Grande modération », la crise récente est venue rappeler brutalement que les économies risquent toujours de subir des chocs – parfois violents. Les conséquences économiques de ces chocs peuvent varier sensiblement au sein d'une même population. Ainsi, les jeunes ont été très durement touchés par les récentes crises financières, leur taux de chômage ayant augmenté deux fois plus que le taux de chômage global dans la zone de l'OCDE et dans les BRIICS (graphique 6.1, partie A). Cette disparité des effets induits par les chocs macroéconomiques tient en partie à la plus forte sensibilité de certains groupes à la situation générale de l'économie, mais elle s'explique sans doute aussi par les politiques et institutions en place. Ainsi, pendant la récente crise financière, le chômage des jeunes a davantage augmenté dans les pays où les salaires minimums légaux étaient plus élevés (graphique 6.1, partie B), et une analyse plus rigoureuse présentée plus loin confirme qu'il ne s'agissait pas d'une simple coïncidence.

Mécanismes de partage des risques macroéconomiques


Le partage des risques macroéconomiques comporte deux dimensions fondamentales. La première, le partage collectif des risques au niveau international, concerne les possibilités pour *un pays dans son ensemble* de s'assurer contre les chocs macroéconomiques ou d'en exporter les effets. En pratique, les dispositifs de partage international des risques sont limités⁶. Dans la mesure où il est impossible pour un pays de protéger *complètement* tous ses citoyens des chocs macroéconomiques, il est nécessaire de répartir leurs effets résiduels entre les individus, et il n'existe pas de critère évident de partage de la charge en la matière (encadré 6.1)⁷. La seconde dimension du partage des risques recouvre donc les mécanismes nationaux publics et privés permettant de répartir les risques entre les individus et d'influer sur les effets redistributifs des chocs. Ce chapitre porte sur les

Graphique 6.1. Les jeunes ont été très durement touchés par la récente crise financière, en particulier dans les pays où les salaires minimums légaux sont élevés



Note : Dans la partie B, les pays de l'OCDE et les « BRIICS » (Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud) sont classés en fonction des salaires minimums légaux exprimés en proportion des salaires médians, tels qu'ils figurent dans l'édition 2011 d'*Objectif croissance* (OCDE, 2011c). Les pays dont les salaires minimums sont inférieurs à ceux du pays médian (sachant que l'échantillon inclut des pays où il n'existe pas de salaire minimum légal) sont classés dans la catégorie des « pays à salaires minimums faibles ou inexistantes » (il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, de la Chine, de la Corée du Sud, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de l'Inde, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la République tchèque, de la Russie, de la Suède et de la Suisse). Suivant la même logique, les pays dont les salaires minimums sont supérieurs à la médiane sont classés dans la catégorie des « pays à salaires minimums élevés » (il s'agit de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Turquie). La partie B présente des moyennes calculées pour les deux catégories de pays. Les variations sont mesurées par rapport au dernier trimestre antérieur à la crise.

Source : Organisation internationale du travail (OIT), calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566630>

Encadré 6.1. Comment le risque devrait-il être partagé ?

Dans la mesure où la plupart des individus ont une aversion pour le risque, limiter leur exposition au risque fait partie intégrante de l'action publique. L'importance d'un partage équitable des risques entre les individus a été récemment soulignée par l'indignation du public, face à ce qui a été considéré comme une privatisation des bénéfices suivie d'une socialisation des pertes résultant de l'accroissement des risques macroéconomiques due au secteur financier. À cet égard, les institutions permettant un partage des risques explicite et transparent *ex ante* (telles que les mécanismes d'assurance des dépôts) seront sans doute considérées comme beaucoup plus équitables que les mécanismes opaques et implicites de partage des risques *ex post* (comme les opérations *ad hoc* de renflouement des banques). Néanmoins, les institutions de partage des risques ont une utilité sociale limitée lorsque l'assurance qu'elles fournissent à certains acteurs (comme les banques dont la faillite pourrait porter préjudice au système bancaire et à l'économie dans son ensemble) débouche sur une accumulation de risques macroéconomiques.

Les préférences sociales concernant la meilleure façon de répartir de lourdes pertes de patrimoine et de revenu nationaux à l'échelle d'une économie diffèrent souvent d'un pays à l'autre. Les choix nationaux à cet égard reflètent un certain nombre d'arbitrages, en particulier entre équité et efficacité économique, dans la mesure où de nombreux dispositifs publics de partage des risques ont un coût indéniable en termes de réduction du produit intérieur brut (PIB)*. Dans une logique d'équité, la majeure partie de ces coûts devrait être prise en charge par ceux ayant le plus profité de la prise de risque avant que le choc ne se réalise et par ceux qui ont renforcé la probabilité de réalisation du risque (comme les grandes banques

Encadré 6.1. **Comment le risque devrait-il être partagé ? (suite)**

interconnectées avant la crise financière mondiale de 2007). En atténuant l'aléa moral, une telle approche serait également efficiente d'un point de vue économique. Néanmoins, le montant des dédommagements pouvant être obtenus d'entreprises ou d'individus est limité, et généralement insuffisant pour couvrir les coûts d'un choc macroéconomique. Il est donc nécessaire de décider comment le risque résiduel doit être réparti au sein de la population, en tenant compte en particulier des revenus. Étant donné que les individus les plus démunis ont une capacité plus limitée « d'autoassurance » (fondée sur l'utilisation de leur patrimoine ou leur capacité d'emprunt), de bonnes institutions de partage des risques devraient réduire la volatilité des revenus en particulier pour ces personnes. Il pourrait également être légitime d'apporter une protection temporaire aux individus qui ne sont guère en mesure de s'ajuster rapidement aux chocs, tels que les parents isolés avec de jeunes enfants ou les personnes âgées. Les chocs rares et de grande ampleur risquent fort d'avoir des coûts sociaux particulièrement lourds, de sorte qu'ils justifient un renforcement de la protection sociale. Par exemple, des mécanismes *ad hoc* peuvent être utiles lorsque les institutions de partage des risques sont insuffisamment développées, et lorsqu'il existe des marges de manœuvre budgétaires grâce à la prudence dont ont fait preuve les autorités budgétaires avant le choc. Au cours de la récente récession, de nombreux pays de l'OCDE ont temporairement étendu certains mécanismes de partage des risques – tels que les systèmes de chômage partiel – et élargi la couverture, rehaussé le niveau et allongé la durée de versement des allocations de chômage.

Toutefois, même si un pays est doté des meilleurs instruments de partage des risques, les résultats concrets obtenus peuvent être sous-optimaux. Les groupes influents et politiquement bien représentés – le secteur financier, les catégories d'électeurs nombreuses (comme la génération du baby-boom) ou les travailleurs « en place », par exemple – peuvent parvenir à éviter d'assumer une partie du risque qui devrait leur revenir. D'autres groupes disposant d'un fort pouvoir de négociation, comme les agriculteurs, peuvent également réussir à se défaire en partie du risque qu'ils devraient assumer. Les groupes les plus puissants peuvent influencer sur le partage des risques soit directement après un choc, soit indirectement, en pesant sur la conception des institutions – telles que les réglementations des marchés du travail, des produits et des capitaux – et en influant du même coup sur la répartition des coûts des chocs macroéconomiques entre catégories sociales.

* Même lorsque les marchés de l'assurance fonctionnent bien, les chocs ont généralement des effets redistributifs, dans la mesure où leurs répercussions sur les individus varient en fonction du niveau de protection pour lequel ils ont opté.

mécanismes de partage des risques entre individus dans un même pays. On peut citer à titre d'exemple les systèmes d'allocations de chômage, ou les contrats d'assurance privés⁸.

Les mécanismes nationaux de partage des risques se distinguent généralement sur deux plans : i) le type de fournisseur de la protection considérée (public, privé marchand ou privé non marchand) ; et ii) l'objet de cette protection (revenus salariaux, revenus du capital ou patrimoine). Un examen des options de partage des risques envisageables pour une sélection de chocs macroéconomiques montre que les mécanismes de marché privés destinés à assurer les revenus salariaux contre le risque de perte d'emploi (ou un plus large éventail de risques) sont très rares, et l'aléa moral limite les marges de progression (Ahrend et al., 2011a)⁹. Par conséquent, les principaux fournisseurs de cette protection dans la plupart des pays de l'OCDE sont des systèmes d'assurance chômage et de prestations sociales soutenus par l'État. D'autres institutions, telles que les syndicats ou la législation sur la protection de l'emploi influent également sur le partage des risques de revenu. À la différence des revenus salariaux, les revenus du capital ou le patrimoine peuvent, dans une certaine mesure, être couverts contre le risque sur les marchés privés¹⁰. Les capacités des

individus à exploiter ces possibilités diffèrent toutefois sensiblement en fonction de leur connaissance des mécanismes de la finance ou du niveau de leur patrimoine¹¹.

Outre les mécanismes de partage des risques fournis par les pouvoirs publics ou les marchés d'assurances privés, le partage des risques au sein des ménages ou des familles élargies peut jouer un rôle considérable. Cela vaut particulièrement pour les économies émergentes, où les risques qui pèsent sur les revenus salariaux sont souvent pris en charge par le biais d'un partage des risques au sein de la famille et, dans une certaine mesure, par le biais des marchés du travail informels. De manière plus générale, les familles (ou les familles élargies) permettent une mutualisation des risques de revenu entre les individus qui les composent, et peuvent ajuster leur offre de travail en cas de choc. Ainsi, la capacité des femmes mariées à ajuster leur activité professionnelle et leur nombre d'heures travaillées – y compris dans les économies développées, lorsqu'il existe des aides conséquentes à la garde d'enfants – offre souvent aux ménages une protection appréciable contre les pertes de revenus (Attanasio *et al.*, 2005). Les travailleurs jeunes disposent par ailleurs du filet de sécurité résidant dans la possibilité de retourner chez leurs parents en cas de difficulté (Kaplan, 2010). Dans certains pays, des entreprises fournissent à leurs travailleurs une protection considérable contre les fléchissements transitoires des résultats de l'entreprise concernée (Guiso *et al.*, 2005). Les effets de ces chocs économiques transitoires peuvent également être atténués par des systèmes de chômage partiel, dans le cadre desquels les actifs contraints à réduire leur nombre d'heures travaillées voient la baisse de rémunération qui en résulte compensée en partie par leurs employeurs ou par les systèmes publics d'assurance chômage (OCDE, 2010).

Comment les mécanismes publics de partage des risques fonctionnent-ils en pratique ? Nouveaux éléments de réponse provenant des pays de l'OCDE et des BRIICS

Au cours des dernières décennies, l'exposition inégale des ménages aux chocs macroéconomiques s'est souvent traduite par des variations de la distribution des revenus ou du patrimoine. Cette partie présente une nouvelle analyse empirique (encadré 6.2) qui porte sur un large éventail de chocs macroéconomiques ayant eu lieu dans les pays de l'OCDE et les BRIICS au cours des 30 années antérieures à la récente crise financière.

Les principaux résultats de cette analyse empirique sont les suivants (pour obtenir des informations plus précises, voir le tableau 6.1 et Ahrend *et al.*, 2011a, 2011b).

- En règle générale, les individus aux revenus plus modestes ont été plus exposés aux fluctuations macroéconomiques : ils ont pâti davantage des chocs économiques négatifs mais ont bénéficié aussi souvent davantage des chocs positifs. Un groupe particulier de travailleurs à bas revenu – les jeunes – a été confronté à une réduction disproportionnée de ses possibilités d'emploi à la suite d'un choc macroéconomique négatif, dans la quasi-totalité des cas (pour en avoir un exemple, voir le graphique 6.2, partie A).
- Les crises financières, en particulier, ont porté particulièrement préjudice aux ménages à hauts revenus et aux bas revenus (graphique 6.2, partie B), tandis qu'elles ont moins affecté les ménages à revenus moyens. Le fait que les pauvres soient plus durement touchés peut tenir à leur sensibilité plus forte à la situation générale de l'économie. Quant aux ménages à hauts revenus, leur exposition plus forte à ces crises s'explique peut-être par le fait que les revenus du capital – qui sont concentrés dans les catégories supérieures de la distribution des revenus – ainsi que les secteurs caractérisés par des

Encadré 6.2. **Méthodologie**

Fondée sur des données couvrant approximativement les 30 années antérieures à la crise financière mondiale de 2007 et 40 pays (les membres de l'OCDE et les BRIICS), l'analyse effectuée s'est déroulée de la façon suivante :

- Différents types de chocs ont été identifiés : les crises financières ainsi que les chocs de prix des matières premières, les chocs de change et les chocs budgétaires.
- Pour chaque type de choc, l'effet moyen sur les revenus ou l'emploi au cours des cinq années consécutives au choc considéré a été comparé entre les différents pays pour différents groupes définis par des critères de revenu, de patrimoine, d'âge, de sexe et de niveau de formation. L'analyse a tenu compte de la possibilité que les chocs positifs et négatifs aient des effets asymétriques.
- L'analyse a alors tenté de déterminer si l'effet d'un choc sur certains groupes dépendait des caractéristiques institutionnelles du pays considéré. Ainsi, sachant que les crises financières ont un effet particulièrement négatif sur la situation des jeunes au regard du marché du travail, l'analyse a essayé d'établir si la vigueur de cet effet variait d'un pays à l'autre en fonction, par exemple, du caractère plus ou moins propice à la concurrence de la réglementation des marchés de produits, du niveau du salaire minimum légal, etc. Voir Ahrend *et al.* (2011a).

Tableau 6.1. **Les effets redistributifs des chocs macroéconomiques : Principales conclusions de l'OCDE**

Les crises financières ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● augmenté le poids relatif des classes moyennes en termes de revenus, et ont réduit celui des individus aux revenus d'activité élevés ; ● renforcé la pauvreté ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation au regard du marché du travail des jeunes, des seniors, des femmes et des personnes non diplômées de l'enseignement supérieur.
Les consolidations budgétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● accentué les inégalités et la pauvreté ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Les expansions budgétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit les inégalités et la pauvreté ; ● augmenté le poids relatif des jeunes et des retraités en termes de revenus ; ● amélioré de manière particulièrement marquée la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Les dépréciations monétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● accentué les inégalités ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Les appréciations monétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit les inégalités.
Les hausses de prix des matières premières ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit le poids relatif en termes de revenus des ménages ayant des revenus du capital élevés ; ● réduit le poids relatif en termes des revenus des ménages à bas revenus et accentuent la pauvreté ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation des jeunes sur le marché du travail.
Les baisses de prix des matières premières ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit les inégalités.

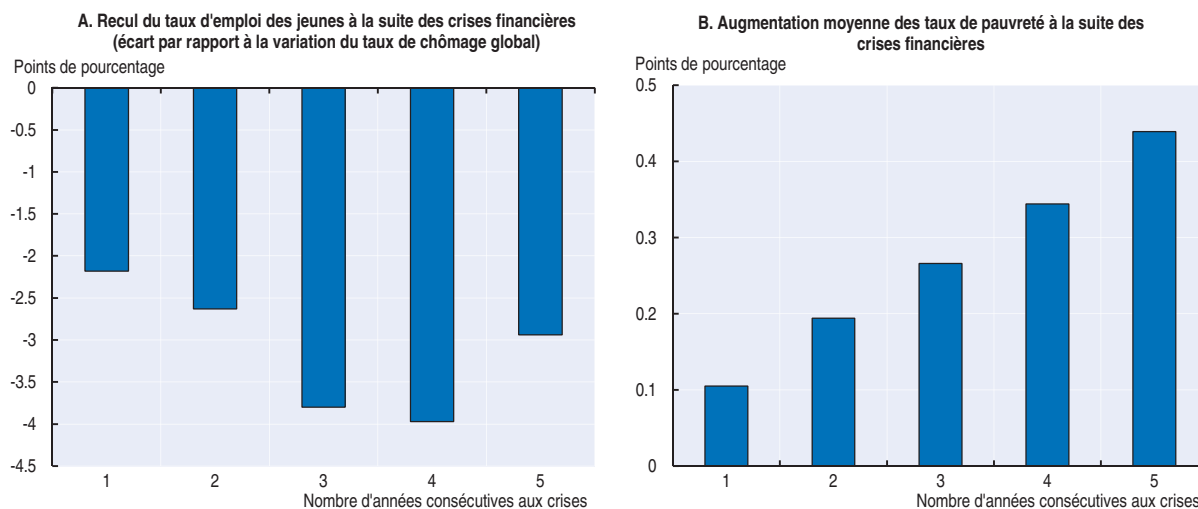
Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 877, Éditions OCDE.

revenus du travail élevés (comme le secteur bancaire) sont particulièrement mis à mal par les crises financières. L'effet négatif induit sur les individus ayant des revenus d'activité élevés semble limité aux pays dotés de marchés de financiers développés.

- Les flambées des prix des matières premières ont accentué les inégalités. Les pertes de revenus particulièrement marquées subies par les ménages à bas revenus – même si elles reflètent peut-être simplement leur plus grande sensibilité à la situation conjoncturelle générale – peuvent constituer une source particulière de préoccupation, dans la mesure où elles s'ajoutent à une réduction de leur pouvoir d'achat relatif lorsque

les prix des matières premières augmentent. De fait, les matières premières (telles que l'essence ou l'énergie) ont généralement représenté une plus forte proportion des dépenses des ménages quand ils ont de bas revenus que lorsqu'ils sont aisés.

Graphique 6.2. **Les crises financières ont un impact disproportionné sur l'emploi des jeunes et font augmenter les taux de pauvreté**



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

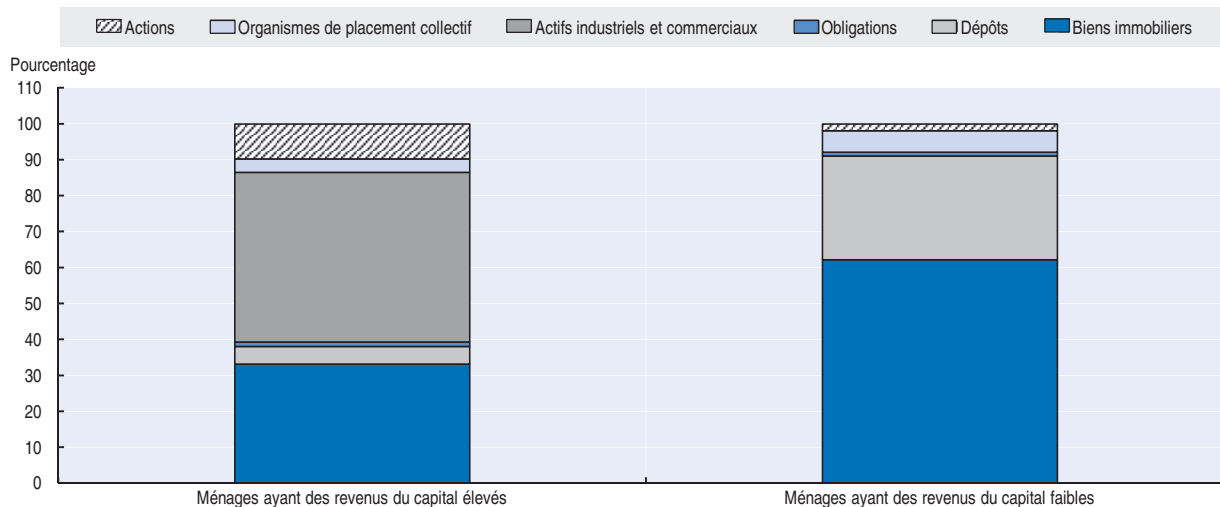
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566649>

- Les ménages âgés et à bas revenus ont été particulièrement affectés par les variations marquées de l'orientation de la politique budgétaire. Si les phases de politique budgétaire expansionniste permettent généralement aux retraités d'accroître leur part des revenus par rapport aux travailleurs, les épisodes de consolidation budgétaire ont entraîné une dégradation particulièrement sensible des perspectives d'emploi des travailleurs âgés. De même, les pauvres ont généralement bénéficié des phases d'expansion budgétaire, tandis qu'ils ont pâti davantage que les autres catégories de population des périodes d'assainissement des finances publiques. Cela tient peut-être au fait que les ménages à bas revenus sont plus exposés aux coupes pratiquées dans les programmes de transferts sociaux en cas d'assainissement budgétaire, ainsi qu'à l'augmentation des financements affectés aux programmes publics d'assistance aux plus démunis en période d'expansion budgétaire.

Les chocs macroéconomiques affectent non seulement la distribution des revenus, mais aussi celle du patrimoine, du fait de leurs répercussions sur les prix des actifs. Dans la mesure où les pertes de patrimoine (net) augmentent avec l'endettement, les groupes d'âge les plus endettés sont plus exposés. Cela signifie que la catégorie des 26-35 ans risque fort de perdre une part plus importante de son patrimoine, puisque les données disponibles montrent qu'il s'agit du groupe d'âge au niveau d'endettement le plus élevé, celui-ci diminuant progressivement après l'âge de 35 ans. Au-delà de l'endettement, la composition du portefeuille d'actifs détenus joue également un rôle. Ainsi, les crises financières vont souvent de pair avec de fortes baisses des prix des logements et des diminutions des cours des actions plus brèves et plus modestes en termes relatifs¹². En conséquence, les effets de richesse découlant des crises financières sont plus importants pour les personnes dont les portefeuilles d'actifs sont principalement constitués de biens


Graphique 6.3. La vulnérabilité du patrimoine des ménages varie en fonction de la composition de leur portefeuille d'actifs

Composition du patrimoine des ménages ayant des revenus du capital faibles ou élevés



Note : Calculs fondés sur des moyennes établies pour un ensemble de quatre pays (le Canada, les États-Unis, l'Italie et la Suède) à partir de données relatives au patrimoine brut.

Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566668>

immobiliers d'habitation. Elles appartiennent généralement à des ménages ayant de faibles revenus du capital, dans la mesure où ceux dont les revenus du capital sont élevés détiennent généralement des portefeuilles composés principalement d'actifs industriels et commerciaux ainsi que d'actions (graphique 6.3)¹³. Les crises financières devraient donc logiquement se traduire par la perte d'une part du patrimoine plus limitée pour les ménages les plus aisés¹⁴. Cela peut sembler contradictoire avec la conclusion mentionnée plus haut, selon laquelle les ménages aux revenus plus élevés sont plus durement touchés en termes relatifs par les répercussions des crises financières. Cependant, dans la mesure où les revenus du capital représentent une proportion nettement plus importante de leurs revenus totaux, même un effet plus modeste en termes relatifs induit sur leur patrimoine pourrait se traduire par un effet plus marqué sur leurs revenus.

Le rôle des institutions

Jusqu'ici, nous avons présenté dans le cadre de cette analyse l'effet moyen des chocs macroéconomiques dans différents pays de l'OCDE et les BRIICS. Toutefois, les effets observés diffèrent suivant les pays en fonction de leur cadre institutionnel (voir également le tableau 6.2 pour avoir une synthèse des résultats) :

- Des allocations de chômage généreuses, et en particulier des prestations élevées versées au cours de la première année de chômage, ont atténué l'impact négatif des chocs macroéconomiques sur les bas revenus (graphique 6.4). Cette conclusion laisse à penser que, notamment pour les pays caractérisés par de faibles taux de remplacement, les hausses temporaires des allocations de chômage pendant la crise récente ont contribué à protéger les pauvres. Cela dit, une augmentation du niveau des allocations de chômage et un allongement de leur durée de versement semblent amplifier les pertes d'emplois parmi les jeunes et les seniors. Des travaux antérieurs de l'OCDE mettent également en

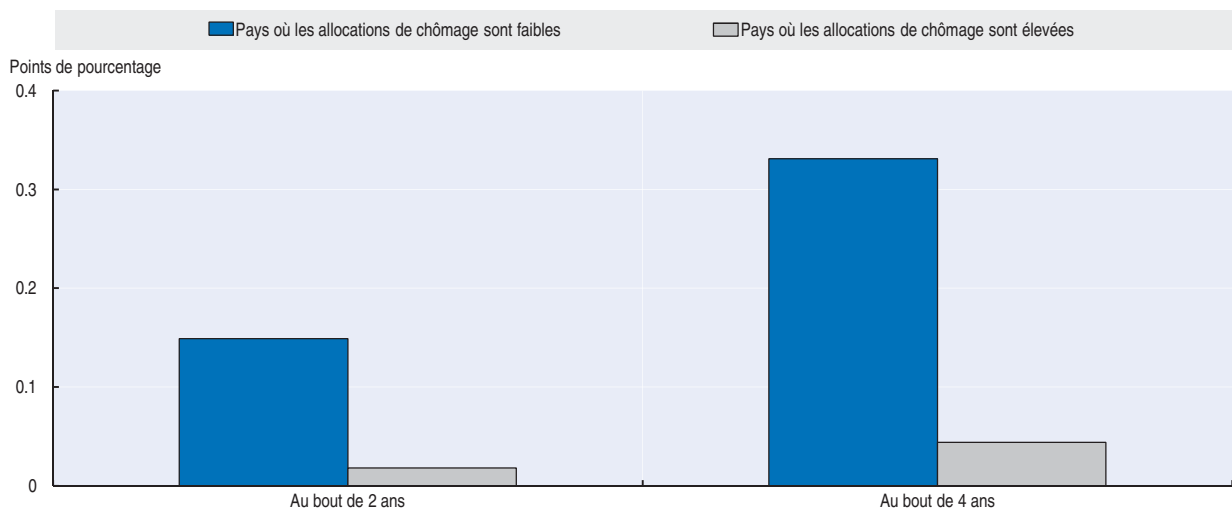
Tableau 6.2. **L'influence des institutions sur les effets induits par les chocs négatifs en termes d'égalité**

Des systèmes de protection sociale plus développés (c'est à-dire des transferts publics plus importants) ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation de la pauvreté ; ● réduit les effets négatifs induits sur les revenus des jeunes.
Des allocations de chômage plus généreuses ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● limité l'augmentation de la pauvreté et des inégalités de revenus ; ● réduit les effets négatifs induits sur les revenus des seniors ; ● entraîné une dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail.
Des coins fiscaux sur le travail plus importants ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● entraîné une dégradation de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte a...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation de la pauvreté et protégé les revenus des classes moyennes ; ● entraîné une amélioration de la situation des seniors et une dégradation de celle des jeunes sur le marché du travail.
Des salaires minimums de portée plus étendue ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● entraîné une dégradation de la situation au regard du marché du travail des jeunes et (pour certains chocs) des seniors.
Des syndicats plus forts ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation des inégalités de revenus ; ● entraîné une amélioration de la situation des classes d'âge les plus actives sur le marché du travail et une dégradation de celle des plus jeunes.
Une réglementation des marchés de produits favorisant davantage la concurrence a...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation de la pauvreté et des inégalités de revenus ; ● entraîné une amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail.
Une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger a...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail ; ● atténué l'augmentation des inégalités de revenus.
Une plus grande ouverture aux flux de capitaux a...	<ul style="list-style-type: none"> ● contribué à accentuer les inégalités.
Le développement du secteur financier a...	<ul style="list-style-type: none"> ● amplifié les diminutions du poids relatif en termes de revenus des personnes ayant des revenus faibles et des individus aux revenus élevés ; ● atténué la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail.

Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

Graphique 6.4. **Les systèmes d'indemnisation du chômage généreux atténuent les augmentations des taux de pauvreté résultant des crises**

Augmentation des taux de pauvreté à la suite des crises financières



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

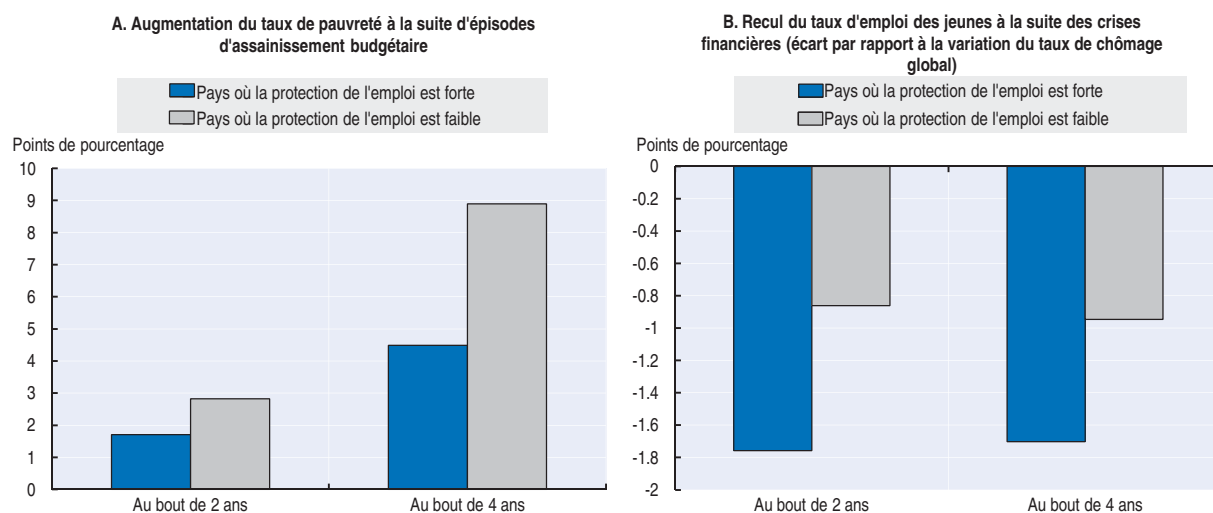
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566687>

évidence des effets préjudiciables sur l'emploi à plus long terme, à moins que soient mises en œuvre des stratégies d'activation efficaces aidant et obligeant les chômeurs à revenir à l'emploi (Bassanini et Duval, 2006). Cela implique que les augmentations du niveau ou de la durée de versement des allocations de chômage liées à la crise ne devraient être que temporaires dans le cas où ils étaient déjà élevés avant la crise. Par

contre, le champ d'application de l'assurance chômage pourrait être élargi de manière définitive aux groupes qui n'étaient pas couverts précédemment. Si elle s'accompagnait de mécanismes d'activation efficaces, cette couverture élargie renforcerait l'efficacité des systèmes de protection sociale sans nuire au fonctionnement du marché du travail.

- Une imposition du travail plus lourde semble avoir dégradé de manière particulièrement nette la situation sur le marché du travail des groupes ayant des liens plus ténus avec ce marché, comme les jeunes, à la suite de chocs négatifs. Par conséquent, une réduction des coins fiscaux élevés sur les revenus du travail pourrait non seulement entraîner une hausse durable de l'emploi (Bassanini et Duval, 2006), mais aussi atténuer les pertes d'emplois subies par les jeunes et les seniors en période de conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, des réductions temporaires et ciblées des coins fiscaux peuvent également constituer une stratégie efficace (de Serres *et al.*, 2012).
- La présence de syndicats forts a joué un rôle important d'assurance pour les groupes à bas revenus à la suite de certains chocs. Par ailleurs, une plus grande influence des syndicats a généralement amélioré la situation des groupes d'âge très actifs sur le marché du travail à la suite des chocs, mais au prix d'une aggravation du chômage des jeunes.
- Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte a aussi réduit les baisses de revenus liées aux chocs que subissent les classes moyennes et les bas revenus (graphique 6.5, partie A). Elle a également entraîné une amélioration de la situation au regard du marché du travail après le choc pour les personnes ayant une forte ancienneté dans l'emploi (les travailleurs âgés) par rapport aux individus dont l'ancienneté dans l'emploi est plus faible ou venant d'entrer sur le marché du travail, comme les jeunes (graphique 6.5, partie B).

Graphique 6.5. Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte protège les bas revenus, mais entraîne une dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566706>

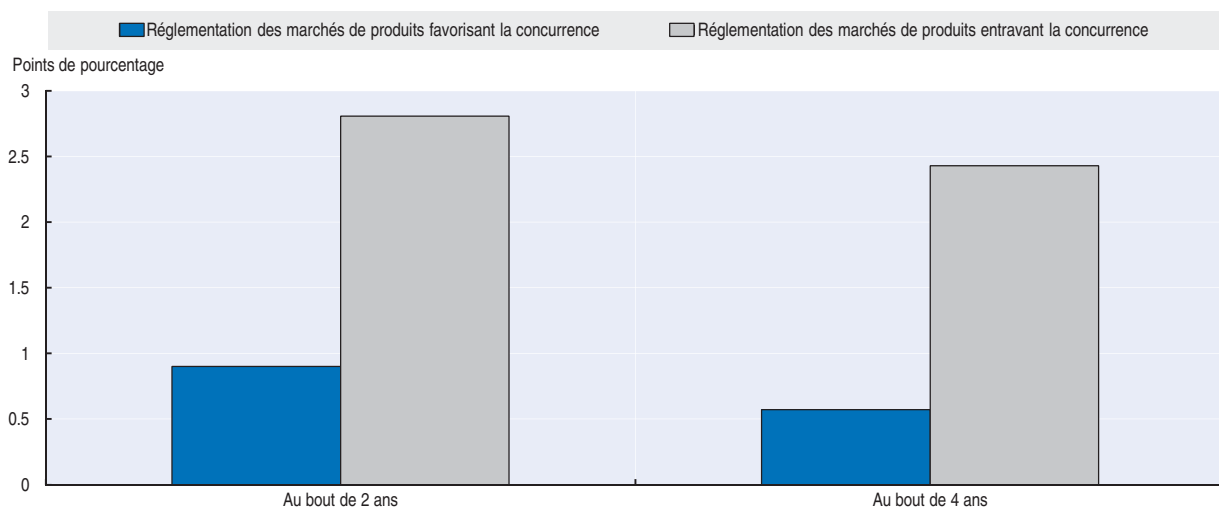
- Les salaires minimums ont réduit les inégalités de salaires en général (OCDE, 2011b), mais ils ont conduit à une dégradation de la situation des jeunes en termes de chômage et d'emploi à la suite de nombreux chocs. Réduire le coût minimum du travail des jeunes s'il est actuellement élevé (ce qui est surtout le cas dans un certain nombre de pays

d'Europe continentale), en mettant en place des salaires minimums spécifiques ou en adoptant des baisses ciblées de cotisations de sécurité sociale, pourrait les aider à mieux résister aux périodes de conjoncture défavorable.

- Une réglementation des marchés de produits entravant la concurrence a amplifié les conséquences négatives des chocs macroéconomiques tant sur la pauvreté que sur la situation des jeunes au regard du marché du travail (graphique 6.6). Des marchés de produits plus concurrentiels peuvent permettre une réaffectation plus rapide des ressources entre les secteurs et les entreprises à la suite de chocs macroéconomiques négatifs (Arnold *et al.*, 2008), tandis qu'une mobilité accrue de la main-d'œuvre sur le marché du travail améliore la situation des jeunes et des pauvres en termes relatifs. Une réglementation des marchés de produits favorisant davantage la concurrence semble donc permettre un partage des risques plus équitable, en plus des effets positifs durables qu'elle a sur la production et l'emploi, tels qu'ils ont été mis en évidence dans de précédents travaux de l'OCDE (voir par exemple Boulhol *et al.*, 2008 ; Bassanini et Duval, 2006 ; Conway *et al.*, 2007).

Graphique 6.6. Les marchés de produits plus concurrentiels atténuent les augmentations du chômage des jeunes résultant des crises

Augmentation du taux de chômage des jeunes à la suite des crises financières
(écart par rapport à la variation du taux de chômage global)



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

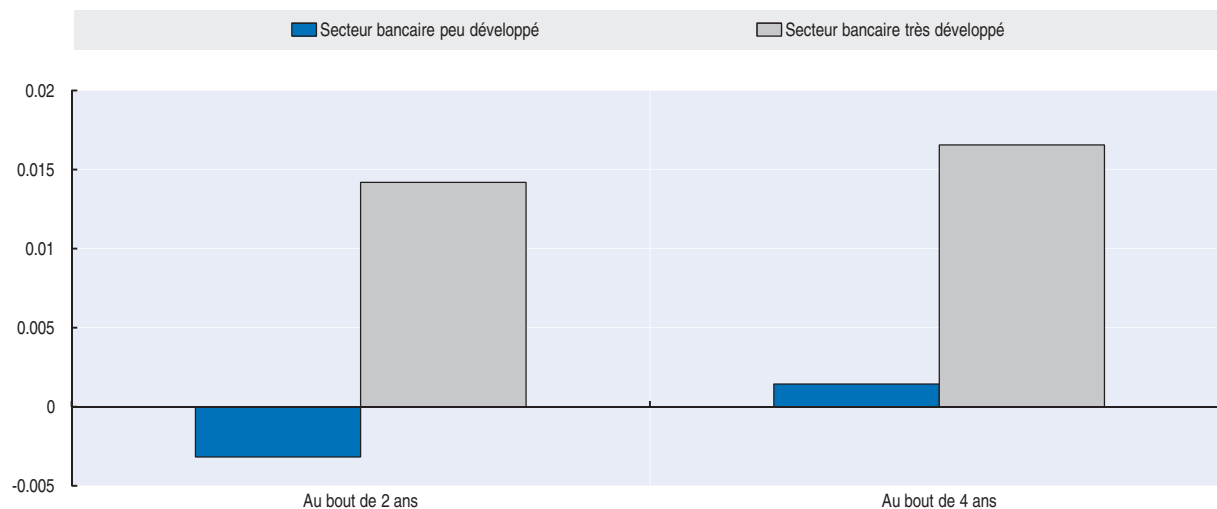
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566725>

- L'ouverture du compte de capital a accentué l'impact de certains chocs sur les plus vulnérables. Néanmoins, une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE), semble avoir réduit les effets négatifs des chocs sur les groupes sociaux les plus fragiles – tels que les jeunes et les bas revenus – en plus du rôle d'assurance internationale qu'elle a joué en permettant une exportation des chocs domestiques¹⁵. Cela confirme l'importance de l'ouverture aux échanges et à l'IDE pour l'atténuation des chocs, même si cette ouverture peut aussi faciliter la propagation internationale d'un choc mondial ou d'un choc affectant une grande économie.
- Il a été établi de longue date qu'un secteur financier plus développé était bénéfique à la croissance sur le long terme, mais de nouvelles analyses montrent que cela a également accentué l'impact négatif des crises financières sur l'emploi des jeunes et, plus

généralement, que cela a amplifié les effets inéquitables de différents chocs (Ahrend et al., 2011b). Cela tient essentiellement au fait que la sophistication des marchés financiers permet de faire jouer davantage l'effet de levier, ce qui amplifie les cycles de crédit et les crises financières. De même, il apparaît que les dépréciations monétaires ont porté un préjudice disproportionné aux bas revenus lorsque le secteur financier (et plus particulièrement le crédit) était plus développé (graphique 6.7). Cela pourrait s'expliquer par le fait que le développement du secteur financier favorise l'expansion du crédit et un surinvestissement dans les secteurs de produits non exportables, tels que le logement, pendant les périodes de surévaluation de la monnaie. L'ajustement économique plus important requis à la suite d'une dépréciation monétaire est particulièrement préjudiciable aux bas revenus. Ces risques ne font que renforcer les arguments qui militent en faveur d'une solide réglementation macro- et microprudentielle pour parer aux alternances de forte expansion et de récession, notamment dans les pays dotés de secteurs financiers complexes.

Graphique 6.7. Le développement du secteur financier amplifie les effets redistributifs des chocs

Évolution des inégalités (coefficient de GINI) à la suite de chocs résultant de dépréciations monétaires



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566744>

Synthèse : quatre grands modèles nationaux de partage des risques de revenu

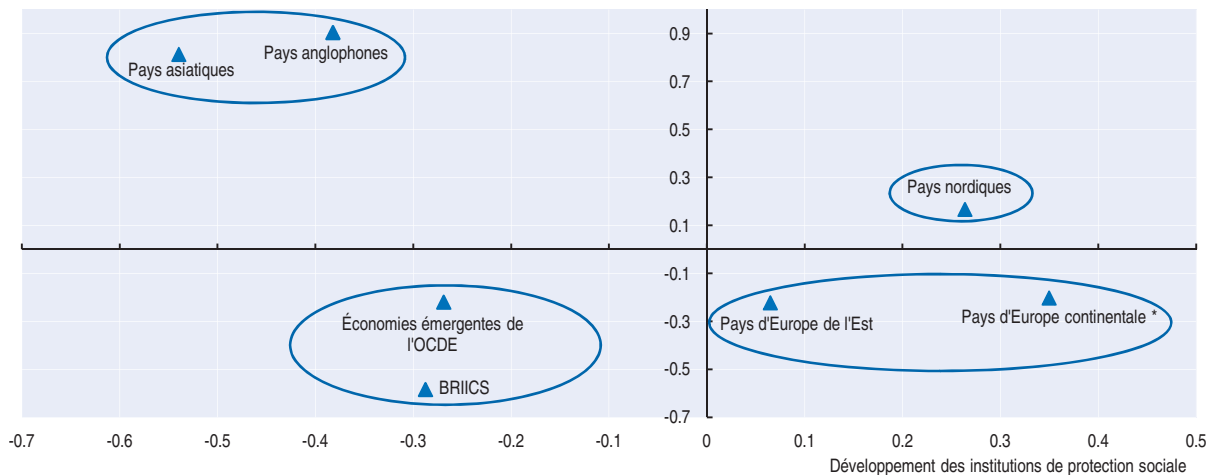
Globalement, cette nouvelle analyse empirique met en évidence deux grands types d'institutions qui facilitent le partage des risques de revenu :

- i) les institutions de « protection sociale », qui recouvrent les allocations de chômage, la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, les salaires minimums et la vigueur des syndicats ;
- ii) les institutions « favorisant la réaffectation des ressources », qui se déclinent par exemple sous la forme d'une réglementation des marchés de produits propice à la concurrence ou de faibles coins fiscaux sur le travail. Ces institutions contribuent au redéploiement rapide des ressources en main-d'œuvre et en capital à la suite d'un choc.

Sur cette base, on peut distinguer quatre grands groupes de pays en termes de modèle de partage des risques de revenu (graphique 6.8). Selon toute probabilité, ces groupes de

Graphique 6.8. Répartition des pays de l'OCDE et des BRIICS suivant une classification simplifiée des modèles de partage des risques


Développement des institutions favorisant la réaffectation des ressources



Note : Les deux axes indiquent quel est le degré de développement des institutions favorisant la réaffectation des ressources, d'une part, et des institutions de protection sociale, d'autre part. Plus ce degré est élevé, plus un pays est en mesure d'éviter que les chocs macroéconomiques n'aient des conséquences sur la distribution des revenus. L'indicateur relatif au développement des institutions favorisant la réaffectation des ressources repose sur la réglementation des marchés de produits et les coins fiscaux moyens sur le travail, sachant que la valeur de cet indicateur est d'autant plus élevée que les coins fiscaux sont faibles et que la réglementation est propice à la concurrence. L'indicateur relatif au développement des institutions de protection sociale repose sur les allocations de chômage, la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, les salaires minimums légaux, et la force des syndicats, sachant que la valeur de cet indicateur est d'autant plus forte que les valeurs de ces variables sont élevées. Les variables sous-jacentes à ces indicateurs ont été normalisées avant d'être agrégées.

* Hormis la Suisse.

Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566763>

pays se différencient non seulement par le développement de leurs mécanismes de partage des risques de revenu, mais aussi par les coûts qui en résultent :

- Les pays où le partage des risques de revenu repose essentiellement sur les institutions de protection sociale, à savoir la grande majorité des pays d'Europe continentale (la Suisse constituant de ce point de vue l'exception la plus notable) et (dans une moindre mesure) les pays d'Europe de l'Est de l'OCDE. Ces pays assurent en général une forte protection des bas revenus pour les ménages. Néanmoins, sur le long terme, ce modèle peut avoir un coût considérable en termes de dégradation de la situation du marché de l'emploi des jeunes ainsi que des autres catégories de population pour lesquelles il est souvent particulièrement difficile de trouver un emploi stable.
- Les pays qui s'appuient essentiellement sur des institutions favorisant la réaffectation des ressources, tels que les pays anglophones et asiatiques de l'OCDE. Le partage des risques de revenu à court terme peut être moins développé dans ces pays.
- Les pays où aucune de ces deux catégories d'institutions n'est développée. Il s'agit généralement des économies émergentes, appartenant ou non à l'OCDE, sachant que les pays d'Europe de l'Est de l'OCDE ont certaines caractéristiques communes avec les pays d'Europe continentale, et d'autres avec les économies émergentes. Lorsqu'aucune des deux catégories d'institutions n'est développée – ce qui tient en partie à un moindre niveau de développement économique et à des capacités administratives limitées – les mécanismes de partage des risques utilisés par les ménages reposent davantage sur les

réseaux familiaux, « l'autoassurance » par le biais de l'épargne et, éventuellement, une plus grande participation au secteur informel de l'économie.

- Les pays qui s'appuient fortement sur ces deux types d'institutions, principalement les pays nordiques. Parce qu'ils conjuguent généralement des institutions fortes favorisant la réaffectation des ressources, un système d'assurance sociale bien développé, et une situation budgétaire saine, ces pays tendent à fournir un niveau élevé de protection des revenus (relatifs) aux ménages à bas revenus à la suite de chocs macroéconomiques négatifs. Les effets négatifs pouvant résulter du modèle nordique, tels que ses répercussions sur le chômage des jeunes, semblent avoir été minimisés en pratique par le biais d'autres instruments¹⁶.

Certaines politiques et institutions sont bénéfiques tant du point de vue du partage des risques que de l'efficacité, et offrent donc de toute évidence des pistes à explorer en matière de réforme. On peut citer des régimes de chômage partiel judicieusement conçus, des marchés de produits concurrentiels, de faibles coins fiscaux sur le travail, et une politique budgétaire prudente, qui permettent un partage des risques plus équitable et sont bénéfiques pour le niveau de vie à long terme. D'autres politiques et institutions peuvent impliquer un arbitrage entre efficacité à long terme et partage des risques de revenu à court terme. Bien qu'on ne puisse comparer directement ces quatre modèles¹⁷, il est sans doute possible d'améliorer les termes de cet arbitrage dans de nombreux pays, en réduisant la perte d'efficacité due à certaines institutions de partage des risques en place. Ainsi, des prestations liées à l'emploi sont susceptibles d'offrir aux travailleurs une protection contre le risque de perte de revenu moins coûteuse en termes d'emploi, et à moindre coût économique, que des salaires minimums élevés (OCDE, 2006).

Toute tentative de parvenir à un équilibre plus favorable entre les objectifs d'efficacité et de partage des risques – c'est-à-dire de réduire le risque de revenu à moindre coût économique – devrait également tenir compte des liens économiques et relevant de l'économie politique qui existent entre les différents mécanismes de partage des risques. Ainsi, des syndicats forts à l'échelle de l'ensemble de l'économie, représentant toute la population d'âge actif, peuvent renforcer le soutien politique apporté aux mesures de partage des risques bénéficiant à la fois aux travailleurs en place et en marge, telles que des dépenses publiques accrues consacrées aux politiques actives du marché du travail (Elmeskov *et al.*, 1998). De manière plus générale, chacun des « modèles » existants peut se caractériser par une certaine cohérence interne, de sorte qu'il peut être difficile – voire injustifié dans certains cas – de modifier isolément certains de leurs paramètres. Par ailleurs, chaque modèle peut correspondre à des préférences sociales fortes et à des stades de développement différents, si bien qu'il peut être plus rationnel pour les pays d'examiner les meilleures pratiques dans chaque groupe, plutôt que d'aspirer à un modèle commun.

Notes

1. Ce chapitre se base sur Ahrend, Arnold et Moser (2011a), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomics Shocks ».
2. Voir OCDE (2011a).
3. L'acronyme BRIICS désigne l'ensemble constitué par le Brésil, la Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Chine et l'Afrique du Sud.
4. Les pays couverts par cette analyse empirique varient suivant la disponibilité des données, sachant cette variation est un peu plus marquée pour les BRIICS.

5. Des régimes de chômage partiel judicieusement conçus doivent notamment intégrer des incitations automatiques, pour les travailleurs et les entreprises, à sortir de ces dispositifs une fois leur objectif conjoncturel atteint, ce qui permet d'éviter qu'ils n'aient des effets négatifs à long terme sur la productivité et l'utilisation de la main-d'œuvre.
6. Les individus peuvent également tenter de se protéger contre les chocs au niveau international, par exemple en détenant des actifs libellés en devises. Toutefois, une telle option n'est généralement pas envisageable pour l'ensemble de la population d'un pays au même moment, de sorte qu'elle ne peut assurer la protection intégrale d'un pays.
7. Ainsi, lorsque l'État assume en partie le risque, cela se traduit par un transfert de coûts sur les contribuables actuels et futurs et par un transfert de risques sur les détenteurs des obligations d'État déjà en circulation.
8. Une autre possibilité, envisageable en principe tant pour les pays que pour les individus, consiste à recourir à l'épargne et à l'emprunt pour lisser la consommation.
9. L'assurance chômage offre un exemple d'aléa moral, puisqu'elle est susceptible de décourager les chômeurs de rechercher activement un nouvel emploi. Le traitement de ce problème d'aléa moral est une tâche complexe, qui n'est en général que partiellement couronnée de succès et/ou coûteuse ; ceci explique sans doute pourquoi dans la plupart des pays, les cas d'aléa moral grave sont généralement pris en charge par des institutions soutenues par l'État, telles que les régimes publics d'assurance chômage.
10. Ainsi, le fait de détenir une partie de ses actifs en devises permet de se couvrir à la fois contre les effets induits sur le patrimoine et les revenus du capital par les *chocs de taux de change*. Les ménages résidant dans des pays importateurs de matières premières peuvent, dans une certaine mesure, protéger leur patrimoine contre les *chocs de prix des matières premières*, en détenant des actions de sociétés qui commercialisent ces produits. Les ménages peuvent également protéger leur patrimoine ou leurs revenus du capital contre les *chocs d'inflation*, pour autant qu'ils soient en mesure de détenir des actifs à l'abri des effets de l'inflation. Voir Ahrend et al. (2011a) pour un examen plus approfondi de la question.
11. En outre, les individus plus aisés ont généralement des sources de revenus et un patrimoine plus diversifiés, ce qui peut leur offrir une meilleure protection contre les chocs macroéconomiques.
12. Reinhart et Rogoff (2008) mettent en évidence des baisses prolongées des prix des logements, qui se sont établies en moyenne aux alentours de 38 % pour 13 crises financières au cours des 30 dernières années. Les cours des actions ont en revanche connu des baisses d'une ampleur et d'une durée nettement plus limitées, puisqu'ils avaient en général retrouvé leur niveau initial au bout de trois ans.
13. Les ménages ayant des revenus du capital élevés sont ceux qui figurent dans les 33 % supérieurs de la distribution des revenus du capital dans un pays donné avant un choc.
14. En partant de l'hypothèse que les ménages sont généralement d'autant plus riches que leurs revenus du capital sont élevés.
15. Ces résultats concordent avec les conclusions d'autres travaux publiés, qui mettent en évidence les avantages à long terme découlant de l'ouverture économique pour les pauvres. Pour avoir une vue d'ensemble de ces travaux, voir Winters et al. (2004).
16. Les effets négatifs induits sur l'emploi des jeunes sont sans doute atténués de longue date par la générosité du système de financement de l'enseignement et des conditions d'admission au bénéfice des allocations de chômage dans les pays nordiques. Inversement, les effets désincitatifs des allocations de chômage sont vraisemblablement limités par des dispositifs d'activation efficaces et une éthique sociale forte. Par ailleurs, un tel « modèle » a généralement pour corollaire des coûts élevés découlant des systèmes de prestations et des mécanismes d'activation, dont le financement passe par des taux marginaux d'imposition élevés, mettant en évidence d'éventuels arbitrages entre des considérations d'efficacité économique et de partage des risques (cette notion renvoyant ici à la distribution des revenus).
17. La question de l'arbitrage entre niveau des revenus et risque de revenu est également explorée dans Bouis et Renne (2006).

Bibliographie

- Ahrend, R. et A. Goujard (2011), « Drivers of Systemic Banking Crises: The Role of Bank-Balance-Sheet Contagion and Financial Account Structure », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 902, Éditions OCDE.
- Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011a), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 877, Éditions OCDE.
- Ahrend, R., C. Moeser et T. Monacelli (2011), « How Institutions Shape the Distributive Impact of Macroeconomic Shocks: A DSGE Analysis », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 884, Éditions OCDE.
- Arnold, J., G. Nicoletti et S. Scarpetta (2008), « Regulation, Allocative Efficiency and Productivity in OECD Countries: Industry and Firm-Level Evidence », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 616, Éditions OCDE.
- Attanasio, O., H. Low et V. Sánchez-Marcos (2005), « Female Labor Supply as Insurance against Idiosyncratic Risk », *Journal of the European Economic Association*, vol. 3(2-3).
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 486, Éditions OCDE.
- Bouis, R. et J.-P. Renne (2006), « Caractéristiques des marchés du travail dans les pays de l'OCDE », *Diagnostics Prévisions et Analyses Économiques*, n° 111, Juin 2006, Direction générale du Trésor et de la politique économique.
- Boulhol, H., A. de Serres et M. Molnár (2008), « L'impact de l'économie géographique sur le PIB par tête dans les pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2008/1, Éditions OCDE.
- Conway, P. et al. (2007), « Réglementation des marchés de produits et convergence de la productivité », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2006/2, Éditions OCDE.
- Elmeskov, J., J.P. Martin et S. Scarpetta (1998), « Key Lessons for Labour Market Reforms: Evidence from OECD Countries' Experiences », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 5/2, pp. 205-252, Social Science Research Network.
- Guiso, L., L. Pistaferri et F. Schivardi (2005), « Insurance within the Firm », *Journal of Political Economy*, vol. 113(5).
- Kaplan, G. (2010), « Moving Back Home: Insurance Against Labor Market Risk », *Federal Reserve Bank of Minneapolis Working Paper*, n° 677.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 – Stimuler l'emploi et les revenus*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 – Sortir de la crise de l'emploi*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011a), *Comment va la vie – Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011b), *Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising*, Éditions OCDE (à paraître en français sous le titre *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenus se creusent*).
- OCDE (2011c), *Réformes économiques – Objectif croissance 2011*, Éditions OCDE.
- Reinhart, C. et K. Rogoff (2009), *This Time Is Different: Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton University Press.
- Serres, A. (de), F. Murtin et C. De la Maisonneuve (2012), « Policies to Facilitate the Return to Work », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Winters, L.A., N. McCulloch et A. McKay (2004), « Trade Liberalization and Poverty: The Evidence So Far », *Journal of Economic Literature*, American Economic Association, vol. 42(1), pp. 72-115, mars.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Réformes économiques

Objectif croissance 2012

Objectif croissance est la publication annuelle dans laquelle l'OCDE met en évidence l'évolution des politiques structurelles dans ses pays membres. Elle identifie des priorités de réformes structurelles visant à renforcer les revenus réels pour chacun de ses pays membres, ainsi que pour des économies émergentes clés (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Russie). En outre, un bilan de la mise en œuvre des réformes dans tous les pays couverts est régulièrement établi dans le cadre des analyses réalisées pour *Objectif croissance*.

Cette publication offre un ensemble d'indicateurs comparables au niveau international, permettant aux pays d'évaluer leurs performances économiques et leurs politiques structurelles dans un large éventail de domaines. Chaque édition contient en outre plusieurs études thématiques.

Sommaire

Chapitre 1. Les réformes structurelles en temps de crise

Chapitre 2. Notes par pays

Chapitre 3. Indicateurs de politique structurelle

Chapitre 4. Les réformes structurelles peuvent-elles accélérer la reprise ? Leçons de 30 ans de réformes dans l'OCDE

Chapitre 5. Peut-on à la fois réduire les inégalités de revenus et stimuler la croissance ?

Chapitre 6. Face aux chocs : comment répartir les risques macroéconomiques de manière plus équitable

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Réformes économiques 2012 : Objectif croissance*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/growth-2012-fr>

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

